



HAL
open science

Pistes de réflexion pour une continuité de la pratique d'activités physiques et sportives en association du public féminin en difficulté financière et/ou sociale issu des dispositifs “ Sport et Insertion ” et “ Sport pour Toutes ” du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle

Mélanie Colautti

► **To cite this version:**

Mélanie Colautti. Pistes de réflexion pour une continuité de la pratique d'activités physiques et sportives en association du public féminin en difficulté financière et/ou sociale issu des dispositifs “ Sport et Insertion ” et “ Sport pour Toutes ” du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle. Sociologie. 2012. hal-01872839

HAL Id: hal-01872839

<https://hal.univ-lorraine.fr/hal-01872839>

Submitted on 12 Sep 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

D'autre part, toute contrefaçon, plagiat, reproduction illicite encourt une poursuite pénale.

Contact : ddoc-memoires-contact@univ-lorraine.fr

LIENS

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 122. 4

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 335.2- L 335.10

http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg_droi.php

<http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/droits/protection.htm>

Master
« Conduite de Projets &
Développement des Territoires »

Spécialité « Conduite de Projets en Sport, Santé et
Société »

Parcours « Activités corporelles, santé et société »

Mémoire de fin d'études présenté pour l'obtention du grade de master

Pistes de réflexion pour une continuité de la pratique d'activités physiques et sportives en association du public féminin en difficulté financière et/ou sociale issu des dispositifs « Sport et Insertion » et « Sport pour Toutes » du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle

présenté par

Mélanie COLAUTTI

Maître de stage : Nelly Grosse, chargée de mission Sports, Conseil Général de Meurthe-et-Moselle, Nancy

Guidant universitaire : Sophie Arborio, Maître de conférence en Anthropologie sociale, UFR STAPS Université de Lorraine, Nancy

Juin 2012

Master
« Conduite de Projets &
Développement des Territoires »

Spécialité « Conduite de Projets en Sport, Santé et
Société »

Parcours « Activités corporelles, santé et société »

Mémoire de fin d'études présenté pour l'obtention du grade de master

Pistes de réflexion pour une continuité de la pratique d'activités physiques et sportives en association du public féminin en difficulté financière et/ou sociale issu des dispositifs « Sport et Insertion » et « Sport pour Toutes » du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle

présenté par

Mélanie COLAUTTI

Maître de stage : Nelly Grosse, chargée de mission Sports, Conseil Général de Meurthe-et-Moselle, Nancy

Guidant universitaire : Sophie Arborio, Maître de conférence en Anthropologie sociale, UFR STAPS Université de Lorraine, Nancy

Juin 2012

REMERCIEMENTS

Tout d'abord, je souhaiterais remercier le conseil général de Meurthe-et-Moselle et son président Michel Dinet, pour m'avoir accueilli durant ce stage.

Mes sincères remerciements s'adressent ensuite à Ronald Costalonga, responsable du service Education Populaire et Sports avec qui j'ai pu échanger et qui m'a prodigué de bons conseils pour la suite de ma carrière.

Je tiens à remercier tout spécialement mon maître de stage, Nelly Grosse, chargée de mission Sports pour son suivi, son écoute, sa présence, son soutien et sa « grande » patience tout au long de ces cinq mois.

Avec beaucoup d'émotion, un grand merci à toute l'équipe du service EPS et tout particulièrement à Patricia, Géraldine, Julianne et Lionel qui m'ont considéré comme une collègue à part entière. Je ne pouvais pas espérer mieux comme accueil et ambiance de travail !

Merci également aux membres des différents services que j'ai pu côtoyer et qui m'ont apporté un soutien tout au long de ce travail.

Mes sincères remerciements s'adressent aussi à Sophie Arborio, ma guidante universitaire, pour sa vision éclairée et son suivi tout au long de l'élaboration de ce mémoire.

Mes remerciements sont également destinés à Anne Vuillemin, responsable de la spécialité et à Gil Denis, directeur de la formation du master pour avoir proposé une formation et des enseignements de qualité.

Pour finir, je salue et remercie tous ceux et toutes celles qui, de près ou de loin et d'une manière ou d'une autre, ont contribué à ce mémoire.

A mes parents et mes grands- parents...

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	8
PREMIERE PARTIE : LE CONTEXTE.....	11
A. PRESENTATION DU CONSEIL GENERAL 54.....	12
I. LE CONSEIL GENERAL : ECHELON DEPARTEMENTAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.....	12
II. PRESENTATION GENERALE DU CONSEIL GENERAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE.....	13
1. Quelques chiffres.....	13
2. Présentation des actions du département.....	13
3. La territorialisation.....	15
4. La contractualisation.....	16
III. LA POLITIQUE SPORTIVE DU CONSEIL GENERAL.....	17
1. Le sport au sein des départements.....	17
2. Le service Education Populaire et Sports du CG 54.....	18
3. La politique sportive dans le cadre du CTDD.....	18
4. Les orientations de la politique sportive du CG 54.....	19
5. La question de la santé dans la politique sportive.....	20
IV. LA POLITIQUE DE SOLIDARITE DU CONSEIL GENERAL.....	21
B. LA PRECARITE FINANCIERE ET SOCIALE EN MEURTHE-ET- MOSELLE ET SUR LE TERRITOIRE DE NANCY ET COURONNE.....	23
I. LA NOTION DE PRECARITE FINANCIERE ET SOCIALE : DEFINITIONS.....	23

II. LA PRECARITE SUR LE DEPARTEMENT ET SUR LE TERRITOIRE DENANCY ET COURONNE.....	26
1. De forts écarts de revenus.....	26
2. Les allocataires CAF dans le département.....	28
3. La montée en charge du RSA au niveau départemental.....	28
4. Le pourcentage d’allocataires du RSA ancrés dans le dispositif depuis plus de 5 ans sur Nancy et Couronne.....	30
5. Une forte concentration d’allocataires du RSA dans les milieux urbains ainsi que dans l’est Lunévillois.....	31
6. Forte densité de logements sociaux dans les agglomérations de Longwy et Nancy.....	31

C. PRESENTATION DES DISPOSITIFS « SPORT ET INSERTION » ET « SPORT POUR TOUTES ».....32

I. DISPOSITIF « SPORT ET INSERTION » : descriptif général.....	33
1. Origine du projet.....	33
2. Objectifs.....	33
3. Fonctionnement.....	34
4. Evaluation.....	35
II. DISPOSITIF « SPORT POUR TOUTES » : descriptif général.....	36
1. Origine du projet.....	36
2. Objectifs.....	37
3. Fonctionnement.....	37
4. Evaluation.....	39

DEUXIEME PARTIE : LE PROJET - DEMARCHE ET METHODOLOGIE.....40

A. PREMIERE ETAPE : MISSION ET DEMARCHE.....41

I.	ETAT DES LIEUX DES ASSOCIATIONS SPORTIVES ET DE QUARTIER PRESENTES DANS LES 2 DISPOSITIFS.....	42
1.	Les comités départementaux.....	42
2.	Les associations sportives.....	43
3.	Les associations de quartier et d'éducation populaire.....	43
3.1.	Définition.....	43
3.2.	Le contexte de la Meurthe-etMoselle et de Nancy et couronne.....	44
4.	Participation du mouvement sportif dans les dispositifs.....	45
II.	RECENSEMENT DES ENTITES SPORTIVES ET D'EDUCATION POPULAIRE SUCEPTIBLES D'ACCUEILLIR NOTRE PUBLIC.....	46
1.	Les critères de choix des différentes entités.....	46
2.	Les Comités Départementaux.....	47
3.	Les associations sportives.....	48
4.	Choix des associations d'éducation populaire.....	49
5.	Synthèse.....	50

B. DEUXIEME ETAPE : METHODOLOGIE CHOISIE :

L'ENTRETIEN QUALITATIF ET SEMI-DIRECTIF.....50

I.	OBJECTIF ET INTERET DES ENTRETIENS.....	50
II.	METHODOLOGIE DES ENTRETIENS.....	51
1.	En amont des entretiens.....	51
2.	Les personnes interviewées.....	52
3.	Après l'entretien.....	52

TROISIEME PARTIE : LE PROJET - ANALYSE ET

DISCUSSION.....54

A. ANALYSE DES ENTRETIENS.....54

➤	Thème 1 : L'organisation de la pratique en association sportive et en association de quartier.....	56
---	--	----

- Thème 2 : Les représentations de la santé dans les disciplines sportives.....59
- Thème 3 : Les freins à l'engagement dans une pratique physique régulière en associations.....67
- Thème 4 : L'incitation à la pratique physique et sportive du public féminin et des femmes en difficultés.....69

B. DISCUSSION.....78

- I. L'ACTIVITE PHYSIQUE CHEZ LES PERSONNES DEFAVORISEES :
PARADOXE ENTRE LES TEXTES OFFICIELS ET LA REALITE DE
TERRAIN..... 78
1. Présentation des textes officiels.....78
- 1.1. Les objectifs du ministère des Sports sur cette thématique.....78
- 1.2. Le PNAPS : Plan National de prévention par l'APS.....79
- 1.3. Expertise collective de l'INSERM.....80
- 1.4. Le PNNS (3) 2011-2015.....80
2. Des paradoxes.....82
- 2.1. Une absence de publication : une réalité.....82
- 2.2. Lien PNNS 3 et PAI.....82
- II. LA NOTION DE BIEN-ETRE ET DE SANTE GLOBALE PAR L'APS DANS
LES DIFFERENTES ENTITES POUVANT ACCUEILLIR LE PUBLIC
FEMININ ISSU DE « SPORT ET INSERTION » ET « SPORT POUR
TOUTES ».....84
- III. QUELS SONT LES ACTEURS QUI DEVELOPPENT DES ACTIONS
D'ACCES A LA PRATIQUE PHYSIQUE ET SPORTIVE EN DIRECTION DU
PUBLIC ADULTE PRECAIRE ?.....86
- IV. LES DISPOSITIFS D'AIDE A L'ADHESION POUR LES PERSONNES
DEFAVORISEES DU DEPARTEMENT 54.....88

➤ Les différents dispositifs d'aide à la licence.....	88
1. Le Pass'Loisirs CAF.....	88
2. Le Pass' Sport et Culture.....	89
3. Cap Sport 54.....	90

QUATRIEME PARTIE : PISTES DE REFLEXION.....93

CONCLUSION.....101

PROPOSITION D'EVOLUTION DE LA POLITIQUE

SPORTIVE DU CONSEIL GENERAL.....103

REFERENCES

BIBLIOGRAPHIQUES.....104

ANNEXES

RESUMES

INTRODUCTION

« Le sport contribue de manière importante à la cohésion économique et sociale et à l'intégration de la société. Tous les résidents devraient avoir accès au sport. Il convient dès lors de répondre aux besoins et à la situation spécifiques des groupes sous-représentés et de tenir compte du rôle particulier que le sport peut jouer pour les jeunes, les personnes handicapées et les personnes de milieux défavorisés(...) »

Le sport concerne tous les citoyens indépendamment de leur sexe, de leur race, de leur âge, de leur handicap, de leur religion et de leurs convictions, de leur orientation sexuelle, de leur milieu social ou de leurs ressources financières. » [1].

Au niveau national, deux textes officiels confirment l'intérêt de *« mettre le potentiel du sport au service de l'inclusion sociale, de l'intégration et de l'égalité des chances »*. La loi du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre l'exclusion précise dans l'article 140 *« l'égal accès de tous, tout au long de la vie, à la culture, à la pratique sportive, aux vacances et aux loisirs constitue un objectif national. Il permet de garantir l'exercice effectif de la citoyenneté.»[2]*. Le Code du sport indique *« les activités physiques et sportives constituent un élément important de l'éducation, de la culture, de l'intégration et de la vie sociale (...) La promotion et le développement des activités physiques et sportives pour tous (...) sont d'intérêt général. » [3].*

Le sport porte des valeurs fortes de solidarité, d'éducation et de fraternité. Il concourt en ce sens au vivre-ensemble. La pratique sportive joue également un rôle important dans l'intégration sociale et l'épanouissement personnel des femmes et des hommes, des jeunes et des moins jeunes. Il est enfin nécessaire à la bonne santé de chacune et chacun. C'est pourquoi, le département veille à permettre à tous les Meurthe et Mosellans, quels que soient leur lieu de vie, leur âge, leur situation personnelle, financière ou physique de pratiquer une activité sportive.

En ce sens, le conseil général de Meurthe-et-Moselle facilite l'accès à la pratique physique et sportive des populations qui en sont les plus éloignés, en l'occurrence les publics en situation de précarité financière et sociale et notamment le public féminin.

Cela se concrétise au travers de plusieurs dispositifs sur le territoire de Nancy et couronne, plus particulièrement « Sport et Insertion » où il y a une quasi parité de pratiquants bénéficiaires du RSA et « Sport pour Toutes » à destination uniquement des femmes défavorisées.

Toutefois, les pratiquants ne peuvent en bénéficier que sur une durée limitée, ces dispositifs étant considérés comme des étapes intermédiaires dans un parcours d'insertion des publics bénéficiaires.

En théorie, l'enjeu visé, à terme, est une intégration en club ou association sportive dans un objectif de continuation de la pratique de façon régulière et d'insertion sociale.

Mais concrètement, la réalité est tout autre. Une rupture entre les après-dispositifs et le mouvement sportif existe et interroge le conseil général et le CDOS. Pourquoi les bénéficiaires et en particulier les femmes ne vont-elles pas dans les clubs ? Quels sont les freins ? Comment perçoivent-elles le mouvement sportif et inversement ? Des actions en faveur des personnes en situation de précarité sont-elles mises en place pour leur faciliter l'accès à la pratique d'activités physiques et sportives ? Si oui, quels sont ces acteurs et que proposent-ils concrètement ? Comment le conseil général peut-il permettre une pratique physique et sportive durable en association pour ces femmes ?

Tout ce questionnement nous permet d'aboutir à la problématique suivante :

Dans quelles mesures le conseil général de Meurthe-et-Moselle, en partenariat avec les différentes entités offrant de l'APS sur le territoire de Nancy et couronne, pourrait favoriser l'accueil et l'intégration du public féminin en situation de précarité et de difficultés, issu des dispositifs « Sport et Insertion » et « Sport pour Toutes » au sein de leurs structures et ce, dans une perspective de bien-être et de santé globale ?

Nous présenterons donc le contexte dans lequel s'inscrit notre réflexion dans une première partie. Une seconde partie sera consacrée à notre démarche ainsi qu'à la méthodologie choisie pour pouvoir saisir un maximum d'éléments utiles à notre réflexion. Une troisième partie sera consacrée à l'analyse des ressentis sur notre thématique des différents acteurs issus du mouvement sportif (avec les comités départementaux et les associations sportives) et des associations de quartier (avec les MJC et les centres sociaux). Puis nous discuterons notamment de la place de l'activité physique et sportive chez les personnes défavorisées, ainsi que de la notion de bien-être et de santé globale par l'APS dans les différentes entités pouvant accueillir le public féminin issu de « Sport et Insertion » et « Sport pour Toutes ».

En dernier lieu, cette discussion devrait nous permettre de dégager quelques propositions de pistes de réflexion pour le conseil général de Meurthe-et-Moselle et les entités proposant une offre d'APS dans l'objectif de faciliter l'accueil et l'intégration en association des femmes issues des dispositifs.

PREMIERE PARTIE : LE CONTEXTE

Notre réflexion repose sur la place des personnes en situation de précarité de la Meurthe-et-Moselle et en l'occurrence du territoire de Nancy et couronne, dans les différentes structures sportives ou sociales proposant de l'activité physique et sportives régulières. Afin de mieux comprendre les enjeux de notre problématique sur ce territoire, nous exposerons le contexte général sur lequel nous nous appuyerons pour étayer cette réflexion.

En premier lieu, nous présenterons le conseil général de Meurthe-et-Moselle en tant que collectivité territoriale et ses politiques sportives et d'insertion. En second lieu, nous évoquerons la précarité dans le département et plus particulièrement sur le territoire de Nancy et couronne, tout en rappelant le sens que nous donnons à la notion de précarité. Enfin, nous présenterons les deux dispositifs supports à l'incitation à la pratique d'activité physique et sportive pour les personnes en difficultés et qui furent notre base de travail pour mener notre réflexion à termes.

A. PRESENTATION DU CONSEIL GENERAL 54

I. LE CONSEIL GENERAL : ECHELON DEPARTEMENTAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

La collectivité territoriale représente un des échelons de l'administration française. Il se place entre la commune et la région et son champ d'action est le département.

Le conseil général est une assemblée élue à l'échelon départemental qui a le statut de collectivité territoriale. Il se compose de 44 conseillers généraux élus pour 6 ans lors des élections cantonales. L'assemblée est renouvelée par moitié tous les 3 ans.

Le président du conseil général est un conseiller général, élu à la majorité absolue pour 3 ans par l'assemblée départementale.

Les vice-présidents sont des conseillers généraux élus par l'assemblée départementale.

Ils couvrent l'ensemble des actions du conseil général et depuis 2008, des postes de conseillers généraux délégués ont été adjoints aux vice-présidents.

Le conseil général se compose donc d'une assemblée d'élus, qui définit les grandes orientations de la politique départementale. Il se compose de fonctionnaires territoriaux qui sont chargés de la mise en œuvre des politiques publiques décidées par l'assemblée. Toutefois, leur champ d'action se limite aux compétences obligatoires et facultatives que le conseil général a acquises, déterminées par les lois de décentralisation de 1982.

II. PRESENTATION GENERALE DU CONSEIL GENERAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE

1. Quelques chiffres :

La Meurthe-et-Moselle est un des 4 départements qui composent la région Lorraine (Moselle, Vosges, Meuse). D'une superficie de 5246 km², le département compte 729 728 habitants (732 710 habitants au 1^{er} janvier 2010, estimation INSEE année 2008) vivant sur 594 communes réparties sur 6 territoires. (cf. territorialisation).

2. Présentation des actions du département :

Le conseil général est doté de nombreuses compétences dont certaines obligatoires :

- **L'aide sociale** : le conseil général est la collectivité « chef de file » de cette compétence. Son action concerne :
 - l'enfance : protection maternelle et infantile (PMI), adoption, soutien aux familles en difficultés financières ;
 - les personnes handicapées : politiques d'hébergement et d'insertion sociale, prestation de compensation du handicap (APH-loi du 11 février 2005) ;
 - les personnes âgées : création et gestion de maisons de retraite, politique de maintien des personnes âgées à domicile (allocation personnalisée d'autonomie-APA);
 - les prestations légales d'aide sociale : gestion du revenu de solidarité active (RSA)

- **L'éducation** : le conseil général assure :
 - la construction, l'entretien et l'équipement des collèges
 - la gestion des agents techniciens, ouvriers et de service (TOS-loi du 13 août 2004)

- **L'aménagement** : son action concerne :
 - l'équipement rural, le remembrement, l'aménagement foncier, la gestion de l'eau et de la voirie rurale, en tenant compte des priorités définies par les communes (lois de 1983) ;
 - les transports routiers non urbains des personnes ;
 - une voirie en extension, soit toutes les routes n'entrant pas dans le domaine public national (loi du 13 août 2004), ce qui a entraîné un transfert d'une partie des services de l'Équipement.

- **La culture** : création et gestion des bibliothèques départementales de prêt, des services d'archives départementales, de musées ; protection du patrimoine.

D'autres **compétences** sont **optionnelles** et relèvent de la volonté et du choix de l'exécutif. Le conseil général de Meurthe-et-Moselle a fait le choix des compétences secondaires suivantes : **le sport, le développement économique, l'éducation populaire**. Au regard de la prédominance de l'action sociale et compte-tenu du contexte actuel et des contraintes budgétaires, **la solidarité est la première priorité du département**.

Le conseil général souhaite croiser les orientations de la politique de solidarité avec les autres thématiques du département.

L'actualisation de la politique sportive prend en compte cette dimension dans le cadre notamment de la contractualisation et de la territorialisation des politiques publiques (cf. politique sportive du conseil général).

3. La territorialisation :

Mise en œuvre à partir de 2003, la « démarche territoires » est née du constat que les territoires, véritables entités de vie, sont porteurs d'attentes et de besoins spécifiques qui appellent des réponses adaptées et davantage de proximité entre l'administration et les habitants.

Les 6 territoires d'action du conseil général, adoptés en 2003, suivent les périmètres des pays et intercommunalités, pour être au plus près des projets de développement portés par les acteurs territoriaux :



Source : <http://www.cg54.fr>

La démarche du conseil général repose sur :

- l'adaptation des politiques publiques départementales aux spécificités des territoires ;
- la participation des partenaires et des citoyens ;
- la solidarité au cœur de l'action départementale ;
- la mise en œuvre d'une analyse prospective pour le développement de la Meurthe-et-Moselle.

Adopté en 2006, le **projet départemental** « En marche pour un développement solidaire, durable » a permis d'organiser l'action départementale en 6 territoires. La nouvelle assemblée a défini les 4 grands axes du projet :

- La solidarité entre les personnes
- L'éducation et l'innovation citoyenne
- L'insertion et l'économie solidaire
- La solidarité entre les territoires

4. La contractualisation :

Depuis 2009, le département s'est engagé dans la contractualisation, dans différents domaines, de nombreuses politiques publiques.

Cette démarche de contractualisation se traduit par la signature d'un **Contrat Territorialisé de Développement Durable** (CTDD) entre les pays, les intercommunalités de chacun des 6 territoires et le conseil général sur un certain nombre de domaines tels que l'aide aux communes, le soutien aux acteurs locaux dans différentes thématiques : la culture, l'animation jeunesse, l'éducation en lien avec les collèges, les structures petite enfance.

Les CTDD garantissent à chaque territoire le soutien du département sur des projets présentés par les acteurs locaux s'inscrivant dans les priorités territoriales et répondant aux besoins des habitants. Ils définissent les modalités de mise en œuvre de l'appui du conseil général.

III. LA POLITIQUE SPORTIVE DU CONSEIL GENERAL

1. Le sport au sein des départements

L'ensemble des actions menées par les pouvoirs publics, notamment le conseil général, doit être rattaché à l'exécution d'une mission de service public. C'est-à-dire, la volonté de mettre en place des projets en faveur de l'intérêt général.

Au niveau du département, ce sont les élus qui déterminent ce qu'est l'intérêt départemental : un compromis entre l'ensemble des intérêts de chaque individu du département et la mise en place de la politique souhaitée par les élus avec les moyens dont ils disposent.

Le sport peut-il être considéré comme un élément incontournable de la politique du conseil général ?

La question est légitime dans la mesure où le sport n'est qu'une compétence optionnelle pour celui-ci. Aucun texte ne donne la capacité au conseil général à gérer le sport sur le département. Nous pouvons cependant affirmer que le conseil général a une obligation dans ce domaine. En effet, la loi du 16 juillet 1984 modifiée par celle du 13 juillet 1992 déclare que « le développement de l'activité physique et sportive est d'intérêt général, car il constitue un facteur d'équilibre et d'épanouissement pour tout individu, et qu'il est un élément fondamental d'éducation, de culture et de vie sociale ». Or, le conseil général, par les lois de décentralisation de 1982-83, a acquis des compétences obligatoires concernant le domaine social et l'éducation sur le département.

De ce fait, le conseil général accorde un intérêt tout particulier au sport car il lui permet de mener sa mission de service public pour la population du département.

2. Le service Education Populaire et Sports du CG 54

A travers les compétences que lui confère la loi et à travers celle que l'assemblée départementale choisie de mener transversalement, le CG 54 intervient pour soutenir et développer le sport dans le département, aux côtés de partenaires institutionnels et des acteurs locaux.

La politique sportive propre au CG 54 existe officiellement depuis une douzaine d'années environ dans un rapport passé en session le 13 novembre 2000, qui met en évidence l'engagement et le soutien ancré en faveur du mouvement sportif. Depuis, la politique sportive a été remaniée plusieurs fois et le dernier rapport passé en session datant du 20 juin 2011 marque sa dernière réactualisation. Dans le cadre du contexte de la mise en route de la territorialisation et de contractualisation de sa politique, le service des Sports a donc été amené à fusionner avec le service Education Populaire, officiellement au 1^{er} septembre 2011.

Le budget alloué aux Sports est d'environ 1,7 M€ soit 2,3% du budget de la mission « Education ».

3. La politique sportive dans le cadre du CTDD

Au niveau du conseil général de Meurthe-et-Moselle, la politique sportive n'a pas été concernée par le CTDD de 2009 à 2011. Pour la seconde contractualisation de 2012 à 2014, celui-ci a souhaité une amplification de la territorialisation de ses politiques publiques. Depuis 2012, la politique sportive est partiellement concernée par la territorialisation et la contractualisation.

Cette volonté de contractualiser et de territorialiser l'action départementale est portée par le choix du conseil général d'engager une relation et un soutien privilégié aux acteurs locaux.

4. Les orientations de la politique sportive du CG 54

En juin 2011, la politique sportive départementale a été actualisée et restructurée. Elle prend en compte la nécessité de **croiser l'ambition du département en matière sportive avec ses priorités de solidarité en direction des publics fragiles** et son engagement en matière d'éducation.

La politique sportive départementale présente **trois grandes orientations et les enjeux** suivants :

➤ **1^{ère} orientation : affirmer le rôle du sport comme facteur de solidarité et d'attractivité des territoires**

- **1^{er} enjeu** : conjuguer qualité et diversité de l'offre d'activités sportives (soutien à la formation des encadrants sportifs et des jeunes pratiquants).
- **2^{ème} enjeu** : œuvrer à l'**accessibilité de tous les publics à l'offre sportive et notamment aux publics fragilisés** (promotion et développement du sport féminin, du handisport et du sport adapté, mise en œuvre d'actions d'éducation et d'insertion par le sport).

➤ **2^{ème} orientation : affirmer le rôle du sport comme vecteur d'engagement associatif, bénévole, volontaire**

- **1^{er} enjeu** : aider les structures sportives qui favorisent l'engagement bénévole et volontaire
- **2^{ème} enjeu** : soutenir les associations dans leur rôle de formation des bénévoles.

➤ **3^{ème} orientation : affirmer le rôle éducatif du sport**

- **1^{er} enjeu** : soutenir les structures départementales et locales qui œuvrent dès le primaire et également aux collèges à la prolongation et l'amplification de la mission éducative et citoyenne des établissements scolaires à travers la découverte, l'initiation et le développement des pratiques sportives.
- **2^{ème} enjeu** : **contribuer au respect de soi, des autres et des règles dans la pratique sportive avec l'appui des partenaires têtes de réseau** (comités départementaux, mouvement olympique, grands clubs, institutions sportives).

5. La question de la santé dans la politique sportive

A l'heure actuelle, cette question n'est pas abordée prioritairement dans ses orientations. Cependant, le conseil général est conscient que la pratique des activités physiques et sportives contribue largement à la santé des populations. Elle est donc abordée de façon implicite au travers des différents enjeux de cette politique, notamment dans la contribution au respect de soi, des autres et des règles dans la pratique sportive.

Les nouvelles orientations de la politique sportive s'inscrivent dans une logique de croisement avec les orientations départementales en matière de solidarité et d'éducation, compte tenu notamment du contexte difficile auquel est confronté un nombre croissant de personnes du département.

IV. LA POLITIQUE DE SOLIDARITE DU CONSEIL GENERAL

La solidarité étant la priorité du département, un de ses champs d'action et d'intervention est le domaine de l'insertion.

L'insertion est l'un des principaux domaines d'action des conseils généraux. Ils interviennent de deux manières :

- en finançant le revenu de solidarité active (RSA)
- en mettant en œuvre des programmes destinés à favoriser le retour à l'emploi des allocataires du RSA. C'est le travail des professionnels de la direction de l'insertion.

Depuis quelques années, ils agissent au plus près des lieux de vie de chacun grâce à des équipes installées dans les six territoires d'action du conseil général.

L'insertion est considérée comme l'un des axes majeurs importants de la politique du conseil général et de son projet en faveur d'un développement solidaire, durable de la Meurthe-et-Moselle.

Depuis 2005, chaque politique publique départementale (enfance, personnes âgées, personnes handicapées, aménagement, collèges, culture, tourisme, sports, environnement, ...) mobilise des fonds en faveur de l'insertion. Cela permet des résultats concrets comme par exemple le dispositif « Sport et Insertion ».

La **politique d'insertion du département** s'inscrit dans un **double engagement** :

- **garantir à tous et en particulier aux citoyens les plus démunis** l'accès aux ressources minimales pour vivre dignement. Il prend la forme d'une allocation et d'un **accès aux droits (logement, santé, etc.)** ;

- **aider les plus démunis dans leur insertion socioprofessionnelle** en leur permettant d'être accompagnés dans des parcours diversifiés et cela dans l'objectif commun d'accéder durablement à un emploi digne, condition essentielle de leur autonomie et de leur reconnaissance sociale.

Ce double engagement se traduit de façon opérationnelle par la **mise en œuvre de dispositifs d'insertion**, de mesures d'aide et de modalités d'organisation de nature à soutenir les acteurs départementaux qui contribuent à l'insertion.

Tous se trouvent guidés par **cinq orientations prioritaires** :

- faire de l'insertion une passerelle et non une situation durable ;
- articuler la politique départementale avec les dynamiques des territoires ;
- inscrire l'insertion comme un élément de l'ensemble des politiques publiques ;
- mobiliser les partenaires publics ;
- assurer une maîtrise financière du dispositif.

La politique d'insertion est mise en œuvre à travers un document d'orientation : le Programme Départemental d'Insertion (PDI) qui est un document de programmation opérationnelle pluriannuel (2011-2013), découlant des orientations stratégiques.

Ce document de référence énonce les points d'appui majeurs de la politique d'insertion dans le département en distinguant les singularités territoriales.

La politique départementale d'insertion n'appartient pas au seul registre de l'action sociale mais se définit et se construit en lien avec l'ensemble des politiques portées ou soutenues par le conseil général.

Le budget alloué à l'insertion est de 110,9 M€ soit 31% du budget de la mission « Solidarité », la ligne budgétaire correspondant au programme « mobilisation des politiques publiques départementales » s'élève à 2 000 000 €. Dans ce cadre, une partie est allouée au financement du dispositif « Sport et Insertion » et « Sport pour Toutes ».

B. LA PRECARITE FINANCIERE ET SOCIALE EN MEURTHE-ET-MOSELLE ET SUR LE TERRITOIRE DE NANCY ET COURONNE

Les dispositifs « Sport et Insertion » et « Sport pour Toutes » nous servent de base de travail pour notre réflexion car ils s'adressent au public bénéficiaire du RSA et/ou habitant dans des quartiers défavorisés. C'est pourquoi, il nous paraît pertinent d'aborder cette notion de précarité et de la resituer dans le contexte du territoire concerné.

I. LA NOTION DE PRECARITE FINANCIERE ET SOCIALE : DEFINITIONS

D'après J. Lebas in Précarité et Santé, la précarité est un phénomène de masse. L'auteur fait référence à un processus et non à un état « où le cumul de handicaps économiques et sociaux, des difficultés des conditions de vie et des ruptures de tous ordres sont susceptibles d'entraîner des situations de pauvreté effective voire d'exclusion irréversible. » [4]

A ce jour, la définition de la précarité la plus citée reste celle de J. Wresinski, dans le rapport remis au Conseil économique et social du Haut comité de Santé Publique en 1987 : « La précarité est l'absence d'une ou plusieurs des sécurités, notamment celle de l'emploi, permettant aux personnes et familles d'assumer leurs obligations professionnelles, familiales et sociales, et de jouir de leurs droits fondamentaux. La précarité conduit à la grande pauvreté quand elle affecte plusieurs domaines de l'existence, qu'elle devient persistante, qu'elle compromet les chances de réassumer ses responsabilités et de reconquérir ses droits par soi-même dans un avenir prévisible ». [5]

En 1998, selon le Haut Comité de Santé Publique, in La progression de la précarité en France et ses effets sur la santé, « *la précarité ne caractérise pas une catégorie sociale particulière mais est le résultat d'un enchaînement d'évènements et d'expériences qui débouchent sur des situations de fragilisation économique, sociale, familiale* ». [6]

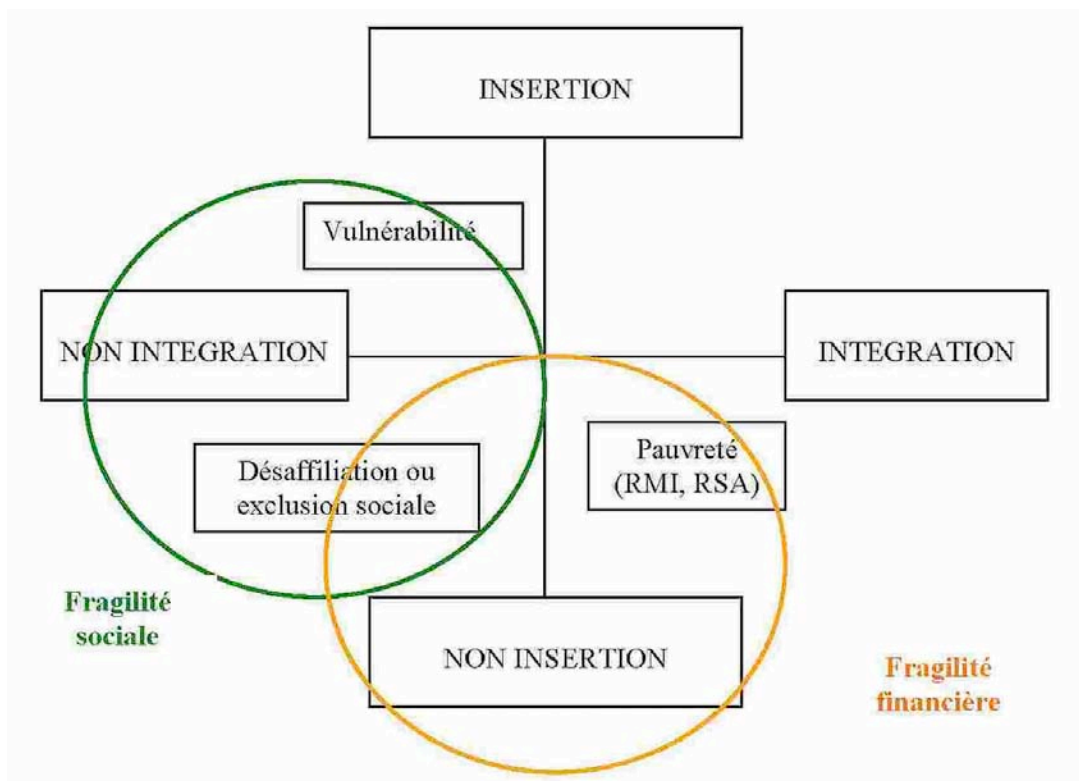
Selon le Dr. Michel Helfelstein, in Précarité et Santé, octobre 2007, les facteurs qui influencent la précarité se cumulent, s'entremêlent, mais sont néanmoins réversibles, notamment : « *l'absence de diplôme, un faible revenu, un logement instable, la santé physique et/ ou psychologique, la famille, l'absence de lien social, pas d'accès à la culture* ». [7]

La précarité au sens où nous l'entendons s'exprime également en termes d'intégration et d'insertion. Afin de mieux appréhender ces notions, il semble nécessaire de les définir pour les distinguer.

Selon le Haut Comité à l'intégration, en 1993, « *l'intégration consiste à susciter la participation active à la société tout entière de l'ensemble des femmes et des hommes appelés à vivre durablement sur notre sol en acceptant sans arrière pensée que subsistent des spécificités notamment culturelles, mais en mettant l'accent sur les ressemblances et les convergences dans l'égalité des droits et des devoirs, afin d'assurer la cohésion de notre tissu social.* » [8]

Selon l'IIDRIS (Index International et Dictionnaire de la Réadaptation et de l'Intégration Sociale), « *l'insertion sociale est une action visant à faire évoluer un individu isolé ou marginal vers une situation caractérisée par des échanges satisfaisants avec son environnement. Résultat de cette action, qui s'évalue par la nature et la densité des échanges entre un individu et son environnement* ». [9]

Schéma n°1 : Fragilité sociale et/ou financière (selon R. Castel : le processus de désaffiliation)



Source : Mémoire Master Proj&Ter, Julie Person, 2009

« Ce schéma montre que les personnes dites en situation de précarité financière et/ou sociale sont celles qui peuvent se trouver dans 3 positions particulières :

- En position **d'insertion mais pas d'intégration**, exemple : une femme ayant des enfants, qui divorce et qui n'est pas soutenue par sa famille devient vulnérable.
- En position **d'intégration mais pas d'insertion**, exemple : un étudiant qui vient de terminer ses études mais qui n'a pas d'emploi n'est pas inséré. Par contre, il est intégré car il est entouré de sa famille et amis.
- En position **ni d'insertion, ni d'intégration**, exemple : en reprenant le 1^{er} exemple, si en outre la femme perd son emploi ou tombe malade, il est alors possible qu'elle se retrouve en situation d'exclusion sociale (processus de désaffiliation). » [10]

II. LA PRECARITE SUR LE DEPARTEMENT ET SUR LE TERRITOIRE DE NANCY ET COURONNE (extrait du

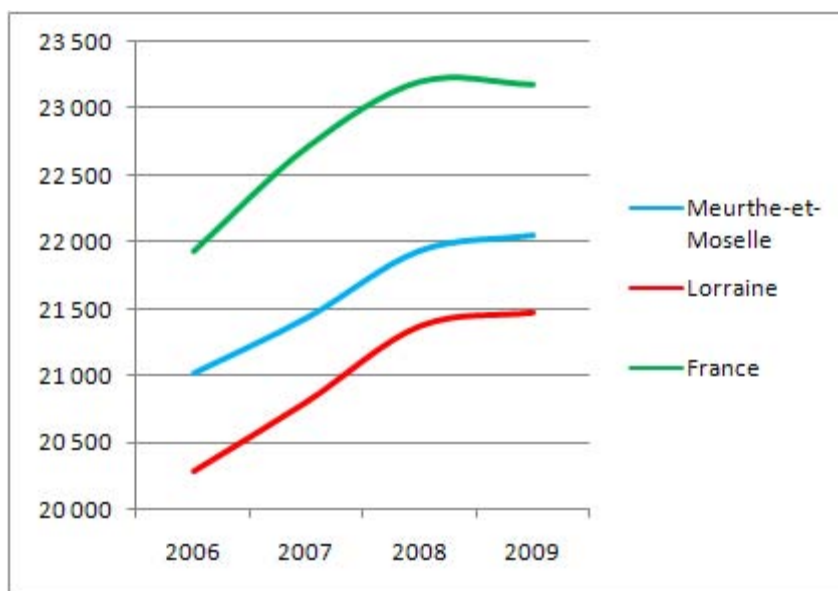
Programme Départemental d'Insertion 2012, Direction générale de l'Insertion, CG 54)

(Cf. Fiche Territoire Annexe n°1)

1. De forts écarts de revenus :

En 2009, le revenu fiscal moyen des ménages meurthe-et-mosellans s'élève à **22 060 € par foyer fiscal (+0,5% par rapport à 2008)**. Il se situe ainsi à un niveau plus élevé qu'en Lorraine (21 469 €) mais à un niveau nettement inférieur à celui des ménages français (23 180 €). Cependant, l'écart s'est nivelé entre 2008 et 2009 du fait de la baisse du revenu fiscal moyen des ménages français (-0,1%).

Le graphique 1 montre l'évolution des revenus des ménages (en € par foyer fiscal et par an)



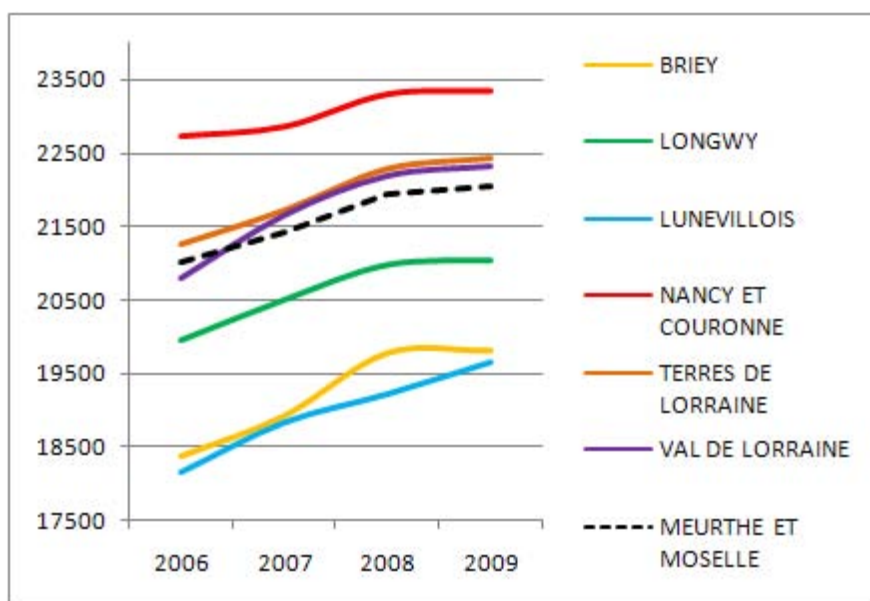
Source : Observatoire CG54, d'après DGI, 2007-2010

De fortes disparités de revenus sont présentes sur les territoires : en 2009, **les revenus moyens des foyers fiscaux étaient les plus élevés sur Nancy et Couronne (23 353€), bien que le territoire présente les plus forts écarts de revenus.**

Suivent ensuite Terres de Lorraine (22 444€), Val de Lorraine (22 313€), Longwy (21 051€) et Briey (19 816€) ; les revenus des travailleurs transfrontaliers n'étant pas pris en compte dans les chiffres de ces deux derniers territoires, ils nécessitent d'être revus à la hausse. Enfin, le Lunévillois présente les plus faibles revenus par foyer fiscal : 19 644€.

Au total, ce sont 51,3% des foyers fiscaux du département qui ont été imposés en 2009, alors que ce taux était de 51,1% en 2008 et de 52,5% en 2007.

Le graphique 2 montre l'évolution des revenus des ménages (territoires, en € par foyer fiscal et par an)



Source : Observatoire CG54, d'après DGI, 2007-2010

2. Les allocataires CAF dans le département

Au 31 décembre 2010, 134 750 allocataires CAF étaient dénombrés dans le département, pour une population couverte de 332 270 personnes, soit 45,5% de la population totale couverte (*données de la CAF de Meurthe-et-Moselle*).

En 2010, **58 380 allocataires CAF étaient en dessous du seuil de bas revenus** (fixé à 942 € par mois et par unité de consommation en 2009) **si l'on ne tient pas compte des prestations** reversées par la CAF. En intégrant celles-ci, 43 500 allocataires demeuraient en dessous de ce seuil dans le département.

Les prestations CAF permettent donc à près de 15 000 meurthe-et-mosellans de basculer au-dessus du seuil de bas revenus.

Pour 42% des allocataires du département (soit près de 50 000 personnes), les prestations CAF représentent plus de 50% des revenus en 2010. Ce taux est particulièrement important dans la Communauté Urbaine du Grand Nancy (54% des allocataires concernés, soit plus de 30 000 personnes) du fait de l'importance de la population étudiante dont les allocations logement sont l'unique ressource.

L'APL (Aide Personnalisée au Logement) et l'ALS (Allocation de Logement à caractère Social) sont versées respectivement à 33 650 et 33 900 allocataires en 2010 et couvrent respectivement 72 150 et 37 400 personnes. L'ALF (Allocation de Logement Familiale) est quant à elle reversée à 13 800 allocataires et couvre 48 750 personnes sur l'ensemble du département.

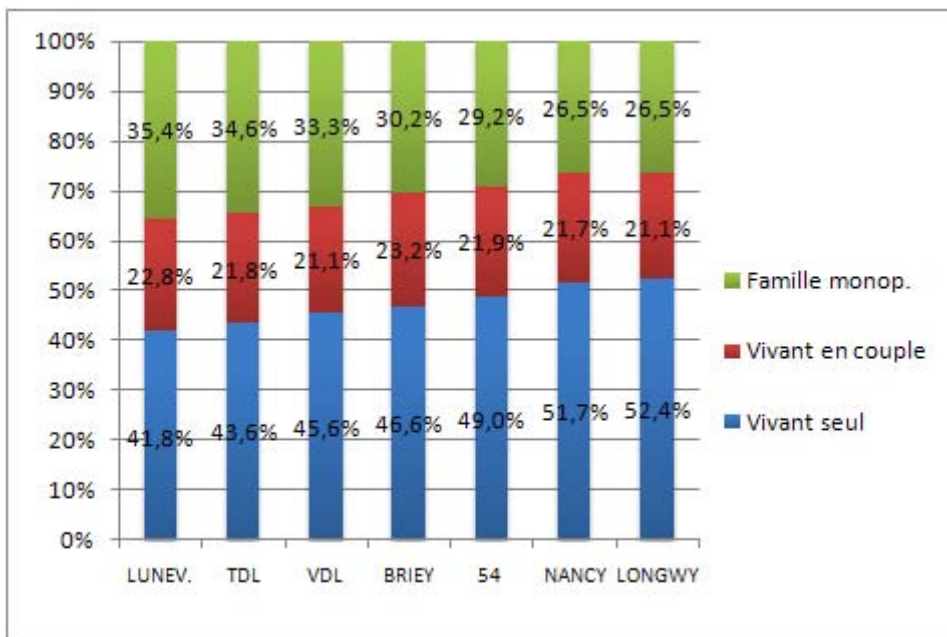
3. La montée en charge du RSA au niveau départemental

Au 30 septembre 2011, le département comptabilise **26 722 allocataires du RSA (personnes ayant un droit ouvert au RSA), soit 7,9% de la population des 25-59 ans**. Parmi ceux-ci, 22 258 bénéficiaires perçoivent effectivement l'allocation à cette date.

En dénombrant les conjoints et les personnes à charge au sens du RSA, **56 537 personnes sont couvertes par le RSA** dans le département en septembre 2011, dont 26 925 allocataires, 5 884 conjoints et 23 728 enfants ou autres personnes à charge.

Après une rapide augmentation au cours des premiers mois (+19,5% entre juin 2009 et mars 2010), la progression du nombre d'allocataires a fortement ralenti ces derniers mois : on compte 1 000 allocataires supplémentaires entre mars 2010 et septembre 2011, soit une hausse de leur nombre de l'ordre de 4% en un an et demi. Au total, **le nombre d'allocataires du RSA a augmenté de 24% en deux ans.**

Le graphique 3 montre la situation familiale des allocataires du RSA au 30/09/2011

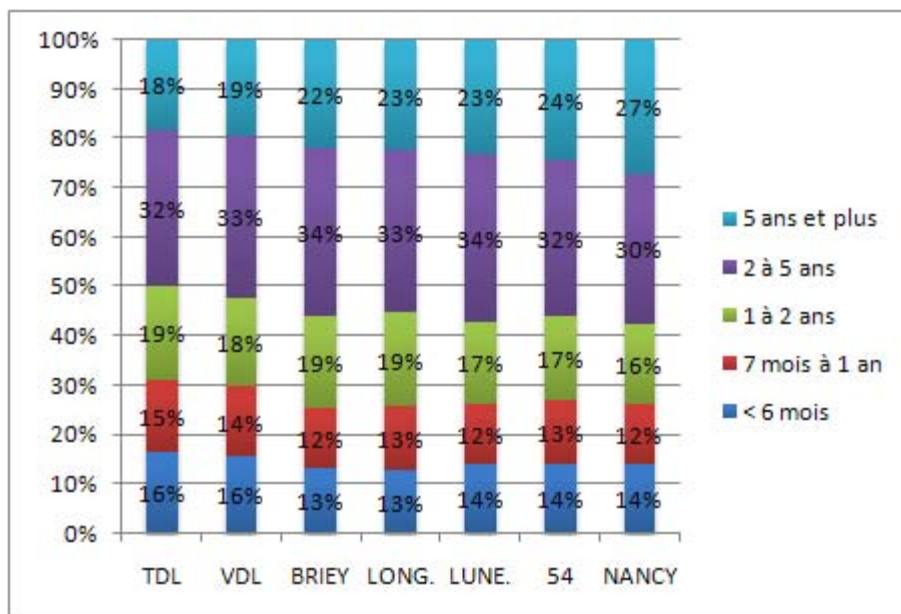


Source : Observatoire CG54, d'après Direction de l'Insertion

C'est dans le territoire du Lunévillois que la part de familles monoparentales parmi les allocataires du RSA est la plus élevée : 35,4%. Sur Nancy et Couronne et le territoire de Longwy, les familles monoparentales sont en valeur relative moins nombreuses, et ce au profit des allocataires vivant seuls, représentant plus de la moitié de l'ensemble des allocataires au 30 septembre 2011.

4. Le pourcentage d'allocataires du RSA ancrés dans le dispositif depuis plus de 5 ans sur Nancy et Couronne

Le graphique 4 indique le pourcentage d'allocataires bénéficiant du RSA depuis 6 mois à 5ans



Source : Observatoire CG54, d'après Direction de l'Insertion

Au 31/09/2011, les territoires Terres de Lorraine et Val de Lorraine sont ceux présentant les plus faibles taux d'allocataires du RSA présents dans le dispositif depuis plus de 5 ans (moins de 20%). En comparaison, **le territoire de Nancy et Couronne présente un taux de 27%, le plus élevé de Meurthe-et-Moselle (moyenne de 24%).**

5. Une forte concentration d'allocataires du RSA dans les milieux urbains ainsi que dans l'est Lunévillois

Le tableau 1 indique le ratio des allocataires du RSA au 30/09/2011 dans la population des 25-59 ans

	Recensement de la Population 2008		Part des allocataires du rSa en 09/2011 parmi la population des 25 à 59 ans
	Population totale	25 à 59 ans	
BRIEY	73 109	34 419	7,0%
LONGWY	85 371	41 299	6,9%
LUNEVILLOIS	78 917	36 141	7,8%
NANCY ET COURONNE	297 476	134 103	10,2%
TERRES DE LORRAINE	96 457	46 324	5,3%
VAL DE LORRAINE	98 438	46 791	5,7%
MEURTHE ET MOSELLE	729 768	339 078	7,9%

Sources : Observatoire CG54, d'après la Direction de l'Insertion et l'INSEE, RP 2008

Avec 10,2% d'allocataires du RSA parmi la population âgée de 25 à 59 ans, **Nancy et Couronne présente le plus fort taux d'allocataires du département.**

6. Forte densité de logements sociaux dans les agglomérations de Longwy et Nancy

En 2009, la Meurthe-et-Moselle comptait **49 090 logements sociaux** dont 42 536 logements collectifs (87% du total) et 6 554 logements individuels (*Enquête sur le Parc Locatif Social, DREAL Lorraine*). Cela représente **une diminution du nombre de logements sociaux de 2,1% par rapport à la situation en 2000.**

Alors que sur quatre territoires, ce nombre est en progression ou se stabilise, il est en **nette diminution sur Nancy et Couronne (-2,6% entre 2000 et 2009) et surtout Longwy (-7,6%).**

La densité de logements sociaux demeure néanmoins **la plus élevée sur ces deux territoires** (respectivement 93 logements pour 1 000 habitants et 85 pour 1000). **Sur l'ensemble du département, on compte 67 logements sociaux pour 1 000 habitants.**

Nancy et Couronne représente 56% du parc locatif social du département en 2009 avec 27 700 logements sociaux, Longwy 15% avec 7 250 logements sociaux répartis principalement dans les communes de Longwy et Mont-Saint-Martin.

C. PRESENTATION DES DISPOSITIFS « SPORT ET INSERTION » ET « SPORT POUR TOUTES »

Le service EPS et le service Insertion travaillent en étroite collaboration sur ces dispositifs. En effet, le service Insertion gère l'enveloppe financière puisque des crédits d'insertion sont transférés aux Sports pour le financement de ces dispositifs. Quant au service EPS, il a la connaissance du terrain et des acteurs et a plutôt un rôle de communication avec eux.

(Cf. Plaquettes présentation dispositifs en Annexe n°2)

I. DISPOSITIF « SPORT ET INSERTION » : descriptif général

1. origine du projet :

A l'origine, le projet « Sport-Insertion » s'inscrivait dans le cadre du Plan Départemental d'Insertion et de Lutte contre l'Exclusion 2002-2004 qui préconisait l'accès à l'éducation, la culture et aux loisirs, l'utilisation du sport comme support d'insertion. Cette préconisation s'est traduite par une offre de loisirs sportifs adaptés et de qualité à destination des publics en difficultés.

Depuis 2004, le RMI, aujourd'hui RSA a été décentralisé vers les départements. Le conseil général de Meurthe-et-Moselle continue donc de soutenir les actions favorisant l'insertion sociale et professionnelle des personnes bénéficiaires. Le dispositif « Sport et Insertion » s'inscrit parfaitement dans cette optique de part ses objectifs.

2. objectifs :

« Sport et Insertion » a pour objectifs de :

- Permettre aux personnes en difficultés, et plus particulièrement les adultes, d'accéder à une pratique physique adaptée et encadrée afin de développer son bien-être personnel (physique et moral).
- Favoriser leur réinsertion sociale en créant un espace de rencontre et de dialogue afin de régénérer un lien social.
- Etablir un travail partenarial entre institutions et associations de champs différents autour d'une préoccupation commune : la lutte contre les exclusions.
- Rapprocher les associations du domaine social et caritatif avec les associations sportives.
- Sensibiliser le mouvement sportif à l'accueil d'un public différent des pratiquants habituels (porter un autre regard sur les bénéficiaires du RSA).

3. fonctionnement :

Le dispositif s'adresse **aux bénéficiaires du RSA**. Ils sont réunis par groupe de 15 personnes (maximum pédagogique envisageable).

Les **activités sportives** se composent d'activités régulières et organisées sous la forme de cycles trimestriels (une séance par semaine, hors vacances scolaires).

Les disciplines proposées sont les suivantes : canoë-kayak, tir à l'arc, cyclotourisme, gymnastique d'entretien, natation, badminton, escrime, randonnée pédestre, escalade.

Une sortie sportive et culturelle est organisée une fois par an et elle est proposée à l'ensemble des participants du dispositif. Les objectifs sont le dépassement, la découverte d'une nouvelle activité physique et une sensibilisation à la culture.

L'**encadrement** est assuré par des éducateurs sportifs diplômés et les travailleurs sociaux qui sont les référents.

La **participation** aux activités est gratuite, une participation de 5 euros est demandée pour la sortie sportive et culturelle annuelle.

Le **mouvement sportif** et le **secteur social** sont réunis autour de ce projet commun et chacun a des missions bien définies :

- Le Comité Olympique (C.D.O.S. 54) via son agent de développement assure la gestion administrative et financière de l'action, mais aussi la coordination avec le mouvement sportif. Il se charge de trouver les éducateurs et les équipements, réalise les plannings et élabore les conventions avec les associations sportives.
- Les clubs et les comités sportifs, quant à eux, mettent à disposition les éducateurs sportifs qui animent le cycle d'activité et procèdent à l'évaluation de la partie sportive des participants.

- Le conseil général via sa référente territoriale d'insertion assure la coordination avec le secteur social, diffuse l'information aux structures sociales qui mobilisent les participants et relayent l'information auprès d'eux. La référente territoriale d'insertion s'occupe également des inscriptions des participants et se charge de trouver les travailleurs sociaux référents.

Les travailleurs sociaux assurent le suivi du cycle, accueillent les participants, assurent l'interface entre l'éducateur et les participants. En outre, ils ont également pour mission de relancer les éventuels absents et procèdent à l'évaluation des participants (partie auto-évaluation).

4. évaluation :

L'évaluation des bénéficiaires est réalisée par eux-mêmes avec les éducateurs sportifs et les travailleurs sociaux lors de la dernière séance sur la base de supports (grille d'évaluation, grille « référentiel activité » et grille d'utilisation).

Une analyse quantitative et qualitative est faite des résultats en fonction des critères préétablis correspondant aux objectifs de cette action.

L'évaluation du dispositif est réalisée par les acteurs et les partenaires du dispositif avec comme supports : une réunion de comité de pilotage (partenaires et financeurs) et des réunions pédagogiques réunissant les acteurs (bénéficiaires, travailleurs sociaux et éducateur sportifs).

Une analyse des résultats du dispositif est effectuée avec la mise en évidence des points forts et des points à améliorer et également des perspectives pour l'année suivante.

Depuis plusieurs années, le conseil général de Meurthe-et-Moselle soutient et finance ce dispositif, initié par l'Equipe Territoriale Insertion de l'agglomération nancéenne et le mouvement sportif représenté par le C.D.O.S.

« Sport et Insertion » favorise l'insertion de publics en difficulté en leur permettant d'accéder gratuitement à des pratiques sportives adaptées et encadrées, afin de **développer un bien-être personnel** et de favoriser leur réinsertion sociale. **Un autre but étant la sensibilisation du mouvement sportif pour l'accueil d'un public différent de l'habituel.**

« Sport et Insertion » participe à la reprise de confiance en soi, à une meilleure estime de soi, permet de sortir de l'isolement, de mieux maîtriser son corps et ses émotions, construire ou reconstruire des savoir êtres transférables à d'autres domaines de la vie.

II. DISPOSITIF « SPORT POUR TOUTES » : descriptif général

1. origine du projet :

Initiée en 1999 par le centre social La Clairière, cette opération était développée et coordonnée par le Comité Régional Olympique et Sportif de Lorraine (C.R.O.S.L.) depuis 2002, afin de répondre à une forte demande de pratiques sportives émanant de publics issus de quartiers défavorisés.

Depuis octobre 2005, c'est le Comité Départemental Olympique et Sportif de Meurthe-et-Moselle (C.D.O.S 54) qui est en charge de la coordination.

Par ailleurs, huit structures supports telles que les centres sociaux, associations, un service municipal sont également investies dans ce dispositif.

Elles ont pour rôle de mobiliser le public visé par le projet, de venir en aide au C.D.O.S pour la mobilisation des fonds publics et/ou privés, pour enrichir la réflexion et les perspectives du projet, pour son accompagnement et son évaluation.

2. objectifs :

Le dispositif « Sport pour Toutes » a pour **objectifs principaux** de :

- donner l'occasion à des femmes de s'initier aux APS dans un but de **bien-être physique et moral** ;
- créer du lien social, d'enclencher une dynamique propre à valoriser la femme dans son environnement social et familial et à la mobiliser dans son parcours d'insertion.

Et comme **objectifs secondaires** de :

- former des cadres sportifs aux particularités de ce public spécifique ;
- **sensibiliser le mouvement sportif à l'accueil de ce public** ;
- créer des passerelles entre le mouvement sportif et le secteur local ;
- Planifier des actions santé diversifiées (sensibilisation à la nutrition, bilan de santé etc....)

3. fonctionnement :

Le dispositif s'adresse aux femmes issues des quartiers défavorisés.

Le choix des activités s'effectue en fonction des critères suivants :

- santé et hygiène ;
- bénéfiques pour la vie quotidienne, familiale et sociale ;
- facilités d'accès ;
- conditions de pratique.

Les activités proposées varient d'une structure à l'autre : gymnastique d'entretien, gymnastique douce, gymnastique tonique, step, cyclotourisme, natation, danse-remise en forme, stretching/relaxation, tir à l'arc.

Les travailleurs sociaux s'appuient sur les demandes des femmes pour effectuer leur choix et sur les fiches de présentation des activités réalisées par les éducateurs sportifs.

Concernant les modalités de pratique, les activités proposées se déroulent soit :

- en séance de découverte : 1 ou 2 séances ;
- en cycle d'initiation (cycles courts) : 6 à 10 séances ;
- en pratique régulière (cycles longs) : tout au long de l'année.

Toutes ces activités ont lieu pendant le temps scolaire et en dehors des périodes de congés scolaires.

Ce sont les associations sportives et les comités sportifs qui assurent les prestations via les éducateurs sportifs salariés et diplômés. Les éducateurs se déplacent dans les structures sociales partenaires (centres sociaux et autres associations) et assurent les activités dans des lieux de pratique familiers aux participantes. De même, les médecins, nutritionnistes et diététiciens viennent élargir la palette des intervenants sur le volet de la santé.

La participation aux activités s'élève à 0.5 € par séance et par personne.

Une deuxième étape est prévue dans le dispositif « Sport pour Toutes » Il s'agit d'une phase de transition vers les associations sportives, dont l'idée est que les personnes qui sont accompagnées dans le dispositif puissent bénéficier de quelques séances (une dizaine) dans les associations et plus particulièrement dans des lieux de pratique hors du centre social : découverte de l'infrastructure, de son emplacement mais également des pratiques proposées par celles-ci. L'intégration se fait dans la structure avec un créneau réservé sur le temps scolaire car beaucoup de femmes sont des mères et sont disponibles majoritairement sur le créneau où leurs enfants sont à l'école, c'est-à-dire que le groupe issu du dispositif n'est pas intégré à un autre groupe de pratiquants, les femmes continuent à pratiquer entre elles mais hors du centre social et en même temps que les scolaires.

4. Evaluation :

Une évaluation sociale ainsi qu'une évaluation sportive sont mises en œuvre pour chaque activité proposée. Un certain nombre d'outils a été construit (fiche d'évaluations, référentiel, données sociologiques, etc....) dans le but d'avoir un retour sur l'ensemble des actions mises en place.

Depuis plusieurs années, le conseil général de Meurthe-et-Moselle soutient et finance ce dispositif, initié par le centre social La Clairière et le mouvement sportif représenté par le C.D.O.S 54.

« Sport pour Toutes » favorise l'appui à l'intégration sociale et au **bien-être physique et moral. Un autre but étant la sensibilisation du mouvement sportif pour l'accueil d'un public différent de l'habituel.**

« Sport pour toutes » participe également, tout comme « Sport et Insertion » à la reprise de confiance en soi, à une meilleure estime de soi, à la lutte contre l'isolement, à une meilleure maîtrise de son corps et de ses émotions, à connaître son corps et lui faire confiance même dans ses limites, à la construction ou reconstruction des savoirs-être transférables à d'autres domaines de la vie.

DEUXIEME PARTIE : LE PROJET -

DEMARCHE ET METHODOLOGIE

Le CDOS 54 et le conseil général ont fait le constat d'une rupture entre les dispositifs et les associations sportives. En effet, une fois que les pratiquants sortent des dispositifs, ils ne continuent pas l'activité physique et sportive dans les associations, la plupart du temps à cause du frein financier. La question pécuniaire est légitime et plus particulièrement pour notre public fragilisé financièrement. Néanmoins, nous nous interrogeons sur le fait de savoir si c'est le seul frein pour ce public qu'il faudrait lever ou si d'autres paramètres seraient à prendre en compte pour faciliter l'accès à la pratique en association ? Nous tenterons de répondre à cette question avec la méthodologie choisie.

Rappelons dans un premier temps, qu'il est nécessaire de prendre en compte que le **dispositif « Sport pour Toutes » ne concernent que des femmes** et qu'il y a **à peu près autant de femmes pratiquantes que d'hommes dans « Sport et Insertion »**.

Dans un second temps, un des axes de la politique sportive du conseil général est de **développer la pratique féminine** puisqu'actuellement, elle est en grande difficulté. En effet, statistiques à l'appui, des éléments confirment ce constat :

- en Meurthe-et-Moselle, il y a 1 pratiquante pour 2 pratiquants. Si nous nous référons aux statistiques de 2010, sur 161 000 licenciés, nous observons chez les – de 18 ans 37 000 adhérentes pour 57 000 garçons (23% de jeunes filles licenciées pour 37% de garçons). Chez les + de 18 ans, nous observons 21 400 femmes licenciées pour 45 400 hommes (13% de femmes pour 28% d'hommes).
- l'offre de pratique sportive est axée essentiellement sur des pratiques dites masculines. En effet, nous pouvons prendre l'exemple suivant pour appuyer ce constat : il existe 19 clubs sportifs orientés disciplines artistiques (où il y a 95% de licenciées féminines) pour 201 clubs de football (où il y a 98% de licenciés hommes).

- à l'adolescence, il existe une réelle rupture spectaculaire dans la tranche d'âge des 14-18 ans.

Et dans un troisième temps, un des enjeux de la politique de solidarité est l'accès du sport pour tous les publics et notamment le public féminin.

Par conséquent, nous nous attacherons plus particulièrement à ce public pour notre enquête et rencontrerons des pratiquantes issues des 2 dispositifs afin de comprendre quelle est leur vision du sport en général, ainsi que Profession Sport 54 et mieux appréhender leur façon d'intervenir dans ses dispositifs.

En outre, très peu d'associations s'investissent dans les dispositifs comparativement au nombre d'associations sportives recensées sur le territoire, un intérêt de notre enquête va être également de recenser quelles associations ayant une offre sportive seraient susceptibles de prendre part aux dispositifs et/ ou à l'après-dispositif.

A. PREMIERE ETAPE : MISSION ET DEMARCHE

Dans le cadre de notre stage, une des missions confié par le service Education Populaire et Sports est dans un premier temps, l'élaboration d'un état des lieux des associations sportives et/ou de quartiers (MJC, centres sociaux...), sur le territoire de Nancy et couronne, qui proposent ou seraient susceptibles de proposer de l'activité physique et sportive à des fins de santé aux femmes en difficultés financières et/ou sociales du territoire et issues des dispositifs « Sport et Insertion » et « Sport pour Toutes ».

Puis, dans un second temps, l'objectif sera d'élaborer pour le conseil général des propositions de passerelles ou pistes de réflexion pour faciliter l'accès et l'adhésion à une association sportive des femmes qui souhaitent continuer l'activité physique une fois sorties des dispositifs.

Pour répondre à la commande, notre démarche se décompose donc en 3 étapes :

- Elaborer un état des lieux de l'offre d'APS dans les associations sportives et les associations de quartier ;
- Recenser celles qui pourraient accueillir notre public ;
- Mener des entretiens parmi celles choisies pour l'enquête (partie B)

I. ETAT DES LIEUX DES ASSOCIATIONS SPORTIVES ET DE QUARTIER PRESENTES DANS LES 2 DISPOSITIFS

Dans un premier temps, il nous paraît nécessaire d'établir un état des lieux (diagnostic) du mouvement sportif : comités départementaux, associations sportives et des associations de quartiers (centres sociaux et MJC) et notamment d'éducation populaire ayant une offre d'APS présentes sur le territoire de Nancy et Couronne. Puis, dans un second temps, de repérer celles qui s'investissent dans les dispositifs « Sport et Insertion » et « Sport pour Toutes ».

1. Les comités départementaux

Un comité départemental définit et met en œuvre les modalités de son développement à l'échelon départemental dans sa discipline : objectifs et missions et notamment actions de formation continue des animateurs et dirigeants d'associations sportives affiliées.

Ils sont au nombre de 67 (dont 3 comités départementaux sport en milieu scolaire) sur le département et 57 ont été subventionnés en 2011 dans le cadre d'une demande d'aide au fonctionnement. Et sur le territoire de Nancy et couronne, ils sont au nombre de 49 (dont toujours les 3 CD sport en milieu scolaire).

2. Les associations sportives

Une association est définie par l'article 1^{er} de la loi du 1er juillet 1901 comme « *une convention passée par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but non lucratif, c'est-à-dire dans un but autre que le partage des bénéfices.* » [11]. Les termes du contrat sont définis par les statuts de l'association.

Ceux sont des associations ayant pour but de promouvoir le sport et d'organiser des manifestations sportives.

Sur le département, elles sont environ au nombre de 1 000 (dont 300 associations sportives scolaires) et 900 ont été subventionnées en 2011. Parmi ces 900 associations, 81 bénéficient d'un Contrat d'Objectifs Clubs avec le CG 54, dont 37 sur le territoire de Nancy et Couronne.

3. Les associations de quartier et d'éducatrices populaires

3.1. Définition

L'éducation populaire est un courant d'idées qui milite pour une diffusion de la connaissance au plus grand nombre afin de permettre à chacun de s'épanouir et de trouver sa place de citoyen.

L'éducation populaire c'est également un secteur d'activité qui relève principalement du monde associatif.

L'éducation populaire reconnaît à chacun la volonté et la capacité de progresser et de se développer, à tous les âges de la vie. Elle ne se limite pas à la diffusion de la culture académique ni même à l'art au sens large, mais également aux sciences, aux techniques, aux sports et aux activités ludiques.

C'est l'éducation qui n'est pas cadrée par les structures traditionnelles de la famille, de l'école ou de l'université. **Elle s'adresse à tous et notamment aux plus défavorisés économiquement, socialement et culturellement.**

3.2. Le contexte de la Meurthe-et-Moselle et de Nancy et Couronne

De manière générale, ce département présente une très forte richesse associative, caractérisée par un nombre important d'associations et une grande diversité d'activités. L'éducation populaire y est particulièrement bien représentée.

En effet, les fédérations Familles Rurales, des Foyers Ruraux, des Francas, des Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC) et la Ligue de l'enseignement, conventionnées avec le département, affilient plus de 450 associations locales.

Cela étant, d'autres fédérations d'éducation populaire œuvrent sur ce territoire, même si elles disposent d'une présence plus modeste, telles que l'UFCV, les CEMEA, Léo Lagrange, etc.

L'éducation populaire en Meurthe-et-Moselle développe les pratiques sportives à travers notamment l'UFOLEP, le comité départemental du sport des Foyers Ruraux, les nombreuses sections sportives des associations Familles Rurales et des **Maisons des Jeunes et de la Culture**.

Les MJC sont présentes au nombre de 12 sur le territoire de Nancy et Couronne et elles offrent, entre autre parmi leurs activités, un large choix d'Activités Physiques et Sportives (APS) aussi bien pour les enfants que pour les adultes et le 3^{ème} âge.

Les associations de quartiers, notamment les centres sociaux sont au nombre de 6 sur le territoire servent de structures supports pour le dispositif « Sport pour toutes ».

Selon la Charte fédérale des centres sociaux de France, « *ceux sont des équipements de proximité qui s'inscrivent dans une logique de projet social élaboré avec, et au service des habitants, ils privilégient les dimensions familiales et intergénérationnelles (...)* Parmi les finalités à long terme des centres sociaux, il en est une qui constitue la colonne vertébrale de leur action, à savoir : *la recherche d'une meilleure qualité de vie dans les quartiers qui composent leur zone d'intervention, à laquelle la population participe activement et qui favorise la prise d'initiative des habitants.* »[12].

Nous incluons les MJC et les centres sociaux dans ce que nous appelons « associations d'éducation populaire » ou encore « associations de quartier » au sens large car ceux sont des équipements de quartier à vocation sociale globale et qui s'adressent notamment aux personnes défavorisées.

4. Participation du mouvement sportif dans les dispositifs

Après avoir dressé notre état des lieux, nous avons pu repérer les différentes structures qui prennent part aux dispositifs. Concernant « Sport et Insertion », celles qui interviennent sont :

- le Comité Départemental 54 de badminton ;
- le Comité Départemental 54 d'escrime ;
- la Compagnie de Tir à l'Arc de Neuves Maisons ;
- le Canoë kayak club de Nancy-Tomblaine.

Et pour « Sport pour Tous », les structures intervenantes de l'étape 1 dans les centres sociaux sont :

- Profession Sport 54 qui anime la grande majorité des activités. (gym, relax, taïchi, natation, cyclotourisme, tir à l'arc, tennis de table, marche)
- l'association 5ème art s'occupe des activités gym danse et step.
- l'association ALNAS : Activité PSC1
- le Comité Départemental 54 de badminton.

Les associations qui interviennent dans l'étape 2 sont le TSB badminton à Jarville qui propose de la découverte du tennis, du squash et du badminton pour les femmes du dispositif ; et la MJC section marche à Jarville. La commune de Jarville, de part son service cohésion social, est le seul à avoir réussi cette étape de passerelles vers les clubs en commençant par une activité abordable et techniquement plus facile : le badminton au sein du TSB Jarville.

II. RECENSEMENT DES ENTITES SPORTIVES ET D'EDUCATION POPULAIRE SUCEPTIBLES D'ACCUEILLIR NOTRE PUBLIQUE

Concernant notre thématique, il nous paraît intéressant d'établir tout d'abord un recensement des comités départementaux et associations sportives qui, respectivement de part leur subventions d'aide au fonctionnement et leurs Contrats d'Objectifs et de Fonctionnement (C.O.F) pourraient s'investir dans les dispositifs et/ou proposer des APS orientées « santé » susceptibles de répondre d'une part aux objectifs de la politique du CG et d'autre part, aux besoins des bénéficiaires qui souhaitent poursuivre l'APS une fois sorties des dispositifs ; et ensuite, un recensement des associations d'éducatrices populaires qui proposent du sport.

1. Les critères de choix des différentes entités

Afin de procéder au recensement proprement dit, les critères retenus sont :

- comités présents dans les dispositifs ;
- comités non présents dans les dispositifs ;
- actions en matière d'insertion pour public fragilisé, défavorisé ;
- APS susceptibles d'être pratiqué par le public féminin au sein des associations sportives et associations de quartier du territoire de Nancy et couronne.

2. Les Comités Départementaux

Parmi les 57 comités départementaux soutenus par le conseil général, nous en avons recensé 29 qui, de part leur action en matière d'insertion sont déjà sensibilisés aux publics en difficultés, même si la plupart des actions mis en œuvre sont dirigés vers les enfants et adolescents des quartiers.

Les comités départementaux bénéficiant d'une aide au fonctionnement avec le CG remplissent une demande de subvention et qui dépend des projets mis en œuvre :

« La subvention annuelle de fonctionnement susceptible d'être octroyée aux comités départementaux dépend principalement des projets mis en œuvre au cours de la saison sportive précédente dans les domaines en lien avec la politique sportive du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle : la formation, les animations pour la jeunesse, l'insertion, le développement solidaire et durable, la mutualisation des moyens. »

(Extrait dossier demande de subvention établi par le CG 54).

Pour notre enquête et étant donné le délai imparti de 5 mois pour la réaliser, nous ne pouvons tous les rencontrer, nous avons donc sélectionnés au départ 12 comités départementaux. Au final, nous avons pu en interviewé 10.

Les 10 comités départementaux que nous avons rencontrés sont les suivants :

- CD 54 d'Escrime,
- CD 54 de Karaté,
- CD 54 de Handball,
- CD 54 de Badminton,
- CD 54 de Basket-ball,
- CD 54 de Canoë-kayak,
- CD 54 de l'EPGV (Education Physique et Gym Volontaire),
- CD 54 de Tir à l'arc,
- CD 54 de l'EPMM (Sport pour Tous),
- CD 54 de l'UFOLEP.

3. Les associations sportives

Les associations sportives peuvent bénéficier d'un Contrat d'Objectifs et de Fonctionnement (C.O.F) avec le CG 54. La volonté de l'assemblée départementale est de mener un partenariat privilégié et contractualisé avec les clubs dans le but de mettre en œuvre des objectifs négociés entre le club et le conseil général.

Ces objectifs correspondent aux orientations et enjeux de la politique sportive départementale, ainsi qu'aux objectifs du club qui présentent un intérêt avéré d'un point de vue territorial.

Par exemple, le conseil général est enclin à favoriser, par un contrat d'objectifs et de fonctionnement pluriannuel (3 ans), les clubs qui œuvrent :

- **au développement de la pratique sportive féminine**
- **à l'accessibilité des APS aux publics fragiles tels que les personnes handicapées, les personnes en parcours d'insertion...**
- au développement d'une prise en charge éducative des jeunes par l'apprentissage d'une pratique sportive, etc.
- **à l'accroissement qualitatif de l'apprentissage des APS et à la diversité de l'offre sportive,**
- à une action en cohérence avec les réalités territoriales.

Nous avons retenues 10 associations sportives :

- le club de Volley de Vandoeuvre (VNVB),
- le Sluc Nancy Tennis de Table,
- l'AS Haut du Lièvre Nancy Basket,
- le COS Villers Karaté,
- le COS Villers Athlé,
- le Badminton Nancy Villers,
- le club Rondade Salto Tomblaine,
- le club de Boxe Française de Vandoeuvre,
- l'ASPTT Omnisport,
- le Canoë-kayak club de Nancy Tomblaine.

4. Choix des associations d'éducation populaire

En ce qui concerne les associations d'éducation populaire, notre choix s'est porté sur les associations de quartier comme les MJC et les centres sociaux pour deux raisons, hors mis la contrainte de temps de réalisation, de retranscription et d'analyse des entretiens :

- les MJC sont des structures qui proposent des pratiques physiques et sportives
- les centres sociaux sont fréquentés majoritairement par des femmes avec ou sans enfant. Et puis, ceux sont des structures supports du dispositif « Sport pour Toutes » et il est nécessaire de les rencontrer pour comprendre comment le dispositif fonctionne.

Etant donné que nous nous situons sur le territoire de Nancy et couronne, nous avons retenus 6 MJC mais finalement, nous n'en avons rencontré que 3 car 2 n'ont jamais donné suite à notre demande et 1 a été annulé 2 fois. Celles qui ont été interviewées sont : la MJC Lillebonne, la MJC Laneuveville, la MJC (qui est aussi un centre social) Nomade.

En ce qui concerne les centres sociaux, nous en avons retenue 5 et avons effectué les entretiens : le centre social Jolibois, le centre social OHS Beauregard, le centre social La Clairière, le centre social Saint Michel Jericho et le service cohésion social de Jarville.

5. Synthèse

En résumé, nous avons réalisé 10 entretiens de Comités Départementaux, 10 entretiens d'associations sportives, 3 entretiens de MJC (au lieu des 6 prévus initialement), 5 entretiens de centres sociaux, 4 entretiens de pratiquantes des dispositifs, 1 entretien de Profession Sport 54 et 1 entretien avec le réseau SAPHYR (dans l'optique d'un partenariat avec le CG 54 et le CDOS 54). Tous ces entretiens ont été retranscrits et se trouvent en annexe.

B. DEUXIEME ETAPE : METHODOLOGIE CHOISIE : **L'ENTRETIEN QUALITATIF ET SEMI-DIRECTIF**

I. OBJECTIF ET INTERET DES ENTRETIENS

L'objectif des entretiens est d'exploiter les résultats obtenus de manière analytique pour pouvoir dégager des propositions ou, tout du moins, des pistes de réflexion sur la continuité d'une pratique physique pour les femmes en situation de précarité, après dispositifs. Il s'agit d'une enquête par entretiens dont l'usage principal est de nous permettre de recueillir des informations et notamment des faits, des opinions, des points de vue, des comportements et propositions de solution concernant notre problématique.

Les entretiens menés sont des entretiens qualitatifs et semi-directifs. L'entretien semi-directif se situe entre l'entretien directif et l'entretien non-directif c'est-à-dire qu'il est ni totalement fermé, ni totalement ouvert. Plus précisément, l'intervieweur n'enferme pas le discours de l'interviewé dans des questions prédéfinies, ou dans un cadre fermé.

Il lui laisse la possibilité de développer et d'orienter son propos. « *En général, le*

chercheur dispose d'un certain nombre de thèmes ou de questions guides, relativement ouvertes, sur lesquels il souhaite que l'interviewé réponde. Mais il ne pose pas forcément toutes les questions dans l'ordre dans lequel il les a notés et sous leur formulation exacte. Il y a davantage de liberté pour le chercheur mais aussi pour l'enquêté. Autant que possible, le chercheur laisse venir l'interviewé afin que celui-ci puisse parler ouvertement, dans les mots qu'il souhaite et dans l'ordre qui lui convient. Le chercheur essaie simplement de recentrer l'entretien sur les thèmes qui l'intéresse quand l'entretien s'en écarte, et de poser les questions auxquelles l'interviewé ne vient pas par lui-même »
[13]

II. METHODOLOGIE DES ENTRETIENS

Pour concevoir nos entretiens, nous nous sommes basés sur Méthodologie de préparation et de réalisation d'entretien (Anne Revillard, 2006-2007) [14]

1. En amont des entretiens :

- **Choix des interlocuteurs :** les personnes interviewées étaient des présidents, des responsables, des directeurs, des éducateurs sportifs ou managers mais également quelques pratiquantes d'APS.
- **Négociation des rendez-vous :** les interlocuteurs ont été contactés en majorité par téléphone, très peu par mail, de manière à avoir un contact direct et de présenter, d'expliquer l'objectif de travail de l'entretien et de convenir ensemble des modalités d'une future rencontre.
- **Préparation des guides d'entretiens :**

« Une grille d'entretien se prépare en deux temps : quelles sont les questions que je me pose ? Et comment puis-je les traduire en questions à poser à mon interlocuteur ? »

Le 1^{er} temps nous a permis de réfléchir aux questions à partir de la problématique générale de notre travail et de pouvoir ensuite les décliner en questions de plus en plus spécifiques.

Le 2^{ème} temps a consisté à passer de ces questions formulées en termes conceptuels, théoriques aux questions posées directement à nos interlocuteurs à l'aide du guide d'entretien. La grille d'entretien structure le discours de l'interviewé.

Au vu des différentes entités que nous devons interviewer, il a été élaboré autant de guides d'entretien que d'entités à rencontrer. Pour ce faire, nous nous sommes appuyés sur la publication de l'institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire, Sport-Filles-Cités. **[14 bis]**

Par conséquent, 4 guides ont été conçus en direction :

- des CD54 (*cf. annexe n°3*),
- des associations sportives (*cf. annexe n°4*),
- des associations de quartiers (*cf. annexe n°5*),
- de la population féminine pratiquante dans les dispositifs (*cf. annexe n°6*) ;

Et deux trames de grilles d'entretien en direction de Profession Sport 54 et du réseau SAPHYR (*cf. annexe n° 7*)

2. Les personnes interviewées

Au total, 34 personnes ont été interviewées sur le territoire de Nancy et couronne, toutes entités confondues.

3. Après l'entretien

Tous les entretiens ont fait l'objet d'un long travail de retranscription : ils ont été minutieusement et clairement retranscrits (*cf. annexes n°8 à 12*).

Les divers contenus obtenus permettent d'être regroupés et thématiques, puis analysés à l'aide de grilles d'analyse (*cf. annexes n°13 à 16*).

Les thèmes retenus en lien avec notre problématique :

- **l'organisation de la pratique physique et sportive** dans les associations sportives et dans les associations de quartier, **notamment les conditions de pratiques** (types de pratiques, horaires, lieux de pratique, encadrement) **et les modalités de pratique** (adhésion, frais, aides financières) ;
- **les représentations de la santé dans les disciplines sportives et l'apport d'une pratique physique régulière sur la santé ;**
- **les freins à l'engagement dans une pratique physique régulière en associations ;**
- **l'incitation à la pratique physique et sportive du public féminin et des femmes en difficultés**

TROISIEME PARTIE : LE PROJET -

ANALYSE ET DISCUSSION

Cette partie va nous permettre premièrement de présenter les résultats de nos entretiens à travers leur analyse. Puis, nous pourrons discuter de la place qu'occupe actuellement l'activité physique et sportive chez le public en difficultés financières et/ou sociales.

A. ANALYSE DES ENTRETIENS

Pour mener à bien notre analyse, il est important de savoir ce que l'on recherche en lien avec notre problématique : « *Dans quelles mesures le CG 54, en partenariat avec les différentes entités offrant de l'APS sur le territoire de Nancy et couronne, pourrait favoriser l'accueil et l'intégration du public féminin en situation de précarité et de difficultés, issu des dispositifs « Sport et Insertion » et « Sport pour Toutes » au sein de leurs structures et ce, dans une perspective de bien-être et de santé globale ? »*

En conséquence, les thèmes utiles, abordés au cours de nos entretiens semi-directifs pour tenter d'y répondre sont les suivants :

➤ **Thème 1 : L'organisation de la pratique dans les associations sportives, associations de quartier :**

- Sous-thème n°1 : les conditions de pratiques : types de pratiques, horaires, lieux de pratique, encadrement
- Sous-thème n°2 : les modalités de pratique : adhésion, frais, facilités de paiement (aides financières)

- **Thème 2 : Les représentations de la santé dans les disciplines sportives :**
 - *Sous-thème n°1 : les représentations des comités départementaux*
 - *Sous-thème n°2 : les représentations des associations sportives*
 - *Sous-thème n°3 : l'apport d'une pratique physique régulière sur la santé*
(toutes entités)

- **Thème 3 : Les freins à l'engagement dans une pratique physique régulière en associations :** (toutes entités exceptées les comités départementaux)

- **Thème 4 : L'incitation à la pratique physique et sportive du public féminin et des femmes en difficultés :** (toutes entités exceptées population féminine pratiquante des dispositifs)
 - *Sous-thème n°1 : les actions mises en place en direction des femmes*
 - *Sous-thème n°2 : les actions pertinentes à développer en direction des femmes en difficultés*
 - *Sous-thème n°3 : les messages d'incitation à la pratique de notre public : les femmes en difficultés.*

Deux questions se posent:

- 1) Quels propos ont été tenus concernant les thèmes qui nous intéressent ?
- 2) Quelles sont les différences et/ou points communs entre les discours des différentes personnes interrogées ?

Suite à la retranscription de nos entretiens, nous avons fait un travail d'analyse qui a débuté par une relecture attentive de chaque entretien qui, par la suite a débouché sur un découpage thématique (cf. ci-dessus). Cela nous a permis d'élaborer la construction de grilles d'analyse (disponibles dans les annexes du mémoire) et d'effectuer une **double analyse** :

- **horizontale** : transversalité des thèmes abordés
- **verticale** : chaque thème est passé en revue à propos du discours de chaque personne interrogée

Ainsi, sur chaque thème, nous avons pu donc comparer les contenus des différents entretiens et repérer des points communs, des variations et des divergences.

Les résultats de notre analyse sont présentés ci-après et nous faisons le choix de les décrire par thèmes abordés, tout en précisant ceux qui sont transversaux entre les entités interrogées.

Par ailleurs, certaines informations contenues dans les entretiens et les grilles d'analyse n'ont pas été exploitées dans notre analyse de contenu car elles relèvent du domaine strictement informatif pour le service EPS du conseil général et ne présentent pas d'intérêt particulier quant à la réalisation de notre travail.

➤ **Thème 1 : L'organisation de la pratique en association sportive et en association de quartier**

• **Sous-thème 1 : les conditions de pratique** :

La majorité des associations sportives rencontrées proposent deux **types de pratique** : en priorité, du sport de compétition et du sport de masse (pour tous) avec une orientation loisir. Les pratiques sportives proposées restent relativement centrées sur leur discipline. En effet, un club de basket propose uniquement du basket, un club de volley-ball va proposer du volley etc..... En général, les clubs développent toute la section « baby » jusqu'aux sections compétitions et loisirs adultes.

Quelques uns déclinent leur discipline sous un aspect sport-santé, avec l'apparition notamment de pratiques orientées « fitness » ayant pour objectif l'amélioration de la forme et de la santé (cf. thème : Aspect santé dans la discipline).

Pour les associations de quartier, l'offre de types de pratiques est diversifiée et est multisports, notamment dans les MJC.

En ce qui concerne les **horaires de pratique**, les créneaux pour adultes ont lieu majoritairement en fin de journée et plus particulièrement le soir pour les structures du mouvement sportif, quelques pratiques ont également lieu le samedi en journée ou le dimanche matin. Alors que les associations de quartier proposent un éventail de créneaux horaires différent et répondant aux spécificités de notre public, notamment en termes de disponibilités. En effet, les MJC proposent de l'APS toute la journée et en soirée à différents moments ; les centres sociaux, quant à eux mettent en place ces créneaux de pratique pendant le temps scolaire et après 18h, de façon à permettre à un maximum de femmes d'accéder à une pratique physique.

En termes de localisation géographique et notamment d'accessibilité des **lieux de pratique**, aucun problème ne semble être relevé puisque tous sont accessibles en transport en commun, en voiture ou à pieds. La seule contrainte retenue consiste dans le fait qu'il ne faut pas que les infrastructures soient trop éloignées du domicile des pratiquantes pour éviter des problèmes de transport qui pourraient être trop long ou trop coûteux à la fois en termes d'argent et de temps.

Toutes les entités proposant de l'APS interrogées ont à leur disposition en tant que bénévole ou salarié un **encadrement** technique et pédagogique ayant des compétences reconnues soit au niveau fédéral (diplômes fédéraux), soit au niveau national avec les diplômes Jeunesse et Sports (brevets d'état). Le niveau d'encadrement peut être un élément rassurant pour notre public et les travailleurs sociaux qui les suivent et les accompagnent ; ce qui peut être, en outre, un élément influençant leur adhésion. Néanmoins, d'après les divers points de vue recensés au cours des entretiens, il semble qu'il faille former les futurs intervenants et approfondir la formation de ceux étant déjà sensibilisés à ce public défavorisé et en difficulté de manière à être le plus en adéquation avec leur spécificité mais aussi leurs attentes et besoins.

- **Sous-thème n° 2 : Les modalités de pratique :**

Pour accéder à la pratique d'une APS en association, il existe certaines conditions à remplir. L'**adhésion** à une association implique de remplir une fiche de renseignements administratifs, fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'activité ou disciplines associées et de régler des **frais de cotisation** comprenant un coût d'adhésion, un coût de licence et un coût d'assurance.

Les éléments financiers et administratifs peuvent être considérés comme une contrainte supplémentaire dans l'engagement dans une activité physique pour les personnes en difficultés. Le fait de devoir fournir des renseignements sur sa vie et sa façon de vivre ne va pas forcément de soi pour notre public, même si ces éléments restent confidentiels au niveau du comité directeur de l'association. Il n'est pas aisé d'admettre pour notre public « *qu'il ne se considère pas comme tout le monde* » (centres sociaux), qu'il est en difficultés et dans le besoin.

Concernant le fait de « *fournir un certificat médical, cela implique d'aller chez le médecin et de payer une consultation (23 €) non remboursable par la sécurité sociale. Cela semble être aussi une barrière, même si malgré tout le médecin peut faire passer cet acte sous une consultation traditionnelle. Encore faut-il que le praticien soit d'accord ou le propose de lui-même, ou faut-il encore que les personnes concernées sachent qu'il existe cette possibilité d'arrangement* ». (toutes entités)

Le montant des cotisations varie en fonction des disciplines pratiquées : cela varie d'environ 26 € à 200 €, assurance comprise pour l'année ; le montant moyen se situant autour d'une centaine d'euros. Au regard des tarifs pratiqués dans les clubs et associations affiliés à des fédérations sportives et du manque de moyens financiers de notre public, il paraît évident que les personnes en difficultés trouvent que le coût d'une adhésion reste trop coûteuse et par conséquent, cela ne les incite pas à adhérer à une activité physique.

Toutefois, et dans un objectif de permettre l'accès au sport au plus grand nombre, le mouvement sportif semble capable de s'adapter en mettant en place soit des **facilités de paiement** (étalement ou fractionnement du règlement en 3 – 4, voire 5 fois pour certains) ; soit des cotisations différenciées en fonction des publics (étudiants, chômeurs, salariés, enfants, familles nombreuses, au cas par cas) ; soit des tarifs dégressifs à partir de 2 adhésions ; ou des cotisations divisées par deux (50 € au lieu de 100 € par exemple), ce qui implique un coût financier pour le club ou l'association puisque la moitié de la cotisation reste à sa charge ; ou encore se basent sur le quotient familial (même fonctionnement que la CAF) avec présentation de justificatifs ; certains sont même capables de faire de la gratuité pour les publics (étudié au cas par cas) qui n'ont pas les moyens et qui ne bénéficient d'aucune aide.

Le règlement sous forme de tickets sport, chèques vacances, de bons CAF et le Pass Sport et Culture (- de 26 ans) sont également acceptés. Le dispositif d'aide à la licence du conseil général pour les personnes en difficultés « Cap Sport 54 », actuellement suspendu pour des raisons de refontes, était lui aussi accepté pour le règlement de la cotisation.

➤ **Thème 2 : Les représentations de la santé dans les disciplines sportives**

• **Sous-thème n°1 : Les représentations des Comités Départementaux :**

La question de la santé est souvent prise en compte au sein des CD au sens strict et médical du terme, c'est-à-dire que la santé des pratiquants est une préoccupation principale et primordiale liée premièrement au respect des normes fédérales c'est-à-dire par la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique, mais aussi par une obligation de suivi médical des compétiteurs, se traduisant par le passage de visites médicales, ainsi que par la présence de médecins lors de compétitions ou au sein des clubs. Deuxièmement, le thème de la santé est abordé sous la forme d'une sensibilisation et d'information à la pratique et plus spécifiquement à la préparation physique ou aux conditions d'entraînement.

La santé semble se positionner également dans l'essence mêmes des disciplines. Par exemple, un art martial exige de consentir à une certaine discipline comme le respect de soi, le respect d'autrui, l'hygiène de vie et notamment, dans l'intention de devenir des « *citoyens responsables bien dans leur peau et bien dans leur tête* » (CD Karaté).

La plupart des CD n'ont pas de projet bien précis sur cette thématique, mis à part le comité de Handball qui a, par exemple, organisé des manifestations intitulées : « Bien manger, c'est bien jouer ! », sur tout le département avec un discours axé sur les règles de la pratique sportive en évoquant la nutrition, l'effort physique, l'hydratation et la récupération.

En outre, le comité de l'UFOLEP, quant à lui, prend part à l'opération « Sentez-vous sport, santé vous bien ! » et propose des expositions lors de manifestations sportives sur des thématiques liées au sport, à la santé et à la prévention (prévention et lutte contre le dopage par exemple). Les activités les plus développées en termes de licenciés féminines adultes au sein du comité sont les activités physiques d'entretien comme le fitness, le stretching etc.... Il paraîtrait donc intéressant pour le comité d'exploiter ce constat et d'envisager de décliner la question du sport-santé parmi leurs objectifs.

Deux des comités pour qui la question de la santé est prise en compte dans sa globalité sont l'Education Physique et Gymnastique Volontaire (EPGV) et l'Education Physique du Monde Moderne Sport pour Tous (EPMM Sport pour Tous). En effet, l'EPGV revendique la santé par l'activité physique, c'est son concept et sa force. Il s'exprime dans la lutte contre la sédentarité et le développement du sport à tous les âges. Et l'EPMM aborde la santé de manière explicite au regard des programmes qu'il propose en direction des publics ayant des problèmes de santé (programme P.I.E.D, programme Diabète Action par exemple).

Enfin, pour le CD de Canoë-kayak, « *la question de la santé fait partie de son projet de développement, notamment dans le domaine de la prévention et de l'éducation à la santé* ». Il est également enclin à favoriser par le biais de la communication des évènements axés sur la santé par l'activité physique.

Même si le comité n'a pas de projet précis concernant « *l'axe santé par l'activité physique* », il est considéré comme « *un fil rouge transversal à toutes les actions entreprises* » et qui serait susceptible de se décliner plus précisément dans ses objectifs.

ANALYSE CD : Pour le moment, la question de la santé reste très peu évoquée parmi les objectifs des comités départementaux. En effet, l'aspect santé de la pratique physique est abordé prioritairement sur le plan médical, ce qui semble relever d'une certaine logique puisqu'à l'heure actuelle, la plupart des gens ont une approche médicalisée de la santé. Elle semble plutôt exprimée de manière implicite, comme un fil conducteur à travers les différents projets et actions que les CD mènent sur le département. Malgré tout, la santé n'est pas un objectif prioritaire, ce qui l'est pour les comités, c'est la compétition et le haut niveau. Quelques projets commencent néanmoins à émerger du fait de l'implication de certains comités tels que l'EPGV, l'EPMM qui, en s'imprégnant des dernières recommandations quant aux bienfaits d'une pratique physique régulière sur la santé, émanent du ministère des Sports, en font la partie prenante de leurs comités.

- **Sous-thème n°2 : Les représentations des associations sportives :**

La question de la santé est abordée au sein des associations sportives de manière implicite, en ce sens où « *elle ne fait pas partie de leurs objectifs prioritaires* » (associations sportives). Elles sont plutôt préoccupées et centrées sur l'augmentation de leur nombre de licenciés et l'organisation de compétitions. Néanmoins, elle se décline de manière plus explicite dans les entraînements et plus spécifiquement dans « *les explications concernant l'intérêt et des enjeux de l'échauffement, ou de la bonne posture pour la réalisation d'un geste technique par exemple, mais également au travers de conseils sur l'alimentation, l'hydratation* ». Quelques recommandations concernant la notion d'hygiène sont prodiguées par les éducateurs sportifs qui, mettent en place ces principes de bonnes pratiques au cours de leurs interventions.

Les clubs ont une approche médicale de la santé dans leur discipline qui passe spécifiquement par le respect de la charte santé des fédérations. Elle est présente dans le « *suivi médical des athlètes et des licenciés avec l'intervention d'un médecin et d'un kiné au sein des clubs, ainsi que dans la remise d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique* »(associations sportives). Quelques fois, les préparateurs physiques sont sollicités sur cet aspect santé par les pratiquants. Ils ont donc pour rôle de les informer et les conseiller.

Au sein des associations sportives, le discours tenu en termes de santé dans la discipline est un discours global, plus général de l'activité en elle-même : respect des règles d'éthique, informations sur les bienfaits du sport en termes de santé et d'entretien ainsi que sur les pratiques addictives et le dopage.

En outre, il semble que le développement de l'aspect santé dans la pratique passe par la section « loisir » des clubs. L'intérêt est d'intégrer la population âgée de plus de 18 ans dans l'activité physique sous la forme de pratique de loisirs, de bien-être et de santé et non pas de compétition (cas du Badminton Nancy Villers, Boxe Française Vandoeuvre, CKCNT, COS Villers Athlé). Pour ces clubs, le développement d'un concept « santé, loisir, bien-être » a comme objectif de « *répondre à une demande de la population* » (association sportive) en organisant, entre autre, des créneaux encadrés orientés sport-santé toute l'année.

Quelques propositions de pratiques sport-santé commencent par ailleurs à émerger. C'est le cas de la savate forme, du body karaté, du fit-ping, de la marche nordique, du running. Les clubs ont pour objectif de permettre au public de se faire plaisir dans leur activité afin de ressentir un certain bien-être.

Une association sportive se démarque davantage des autres associations rencontrées concernant cet aspect santé dans la discipline. Il s'agit, entre autre, de l'ASPTT Omnisport. Même si elle n'a pas de politique interne sur cet axe mais elle se pose dans une démarche d'accompagnement et de sensibilisation de la population à la prévention et à l'éducation à la santé par le sport et ce, au travers d'actions spécifiques telles que la participation à « Octobre Rose », l'organisation d'actions en escalade pour la recherche thérapeutique ou encore un match de handball pour des hémophiles.

ANALYSE CLUBS : Pour la majorité des clubs, la pratique d'une activité physique ne compte pas parmi leurs objectifs prioritaires en termes de bénéfices pour la santé de leurs pratiquants, mais elle est diluée dans leurs objectifs. Ce qui les intéresse au travers de la bonne santé de leurs athlètes, c'est la réalisation de la meilleure performance possible lors de compétition. Le suivi médical mis en place ainsi que les recommandations faites à l'entraînement servent en partie à prévenir les éventuelles blessures ou traumatismes. Les clubs ont une approche très physique et médicale à la fois de leur discipline et de la santé de leurs compétiteurs.

- **Sous-thème n° 3 : L'apport d'une pratique physique régulière sur la santé :**

Les diverses personnes rencontrées au niveau du mouvement sportif, au niveau des associations de quartier, ainsi qu'au niveau de la population féminine pratiquante se rejoignent sur les avantages d'une pratique physique régulière.

Néanmoins, des différences de perceptions de ce que peuvent être ces gains pour le public féminin et plus spécifiquement pour le public féminin en difficultés apparaissent.

En effet, « *la pratique d'une APS procure un certain bien-être à la fois physique et mental qui fait partie de la discipline. Le sport permet également de connaître son corps dans sa globalité et plus spécifiquement une connaissance de soi à travers sa propre personne* ». (associations de quartier et sportives)

Certaines personnes ont également mis en évidence le fait qu'une activité physique régulière permet de diminuer ou d'éviter la prise de médicaments et d'augmenter son espérance de vie : « *en ayant une hygiène de vie, on va très loin dans la vie sans avoir besoin de médicaments.* » (CD) Pour d'autres, l'activité physique semble donc être considérée comme un traitement ou un adjuvant thérapeutique de certaines maladies en agissant sur leurs facteurs de risques.

Le sport contribue largement à la santé, à travers la lutte contre la sédentarité et la prévention de maladies chroniques (obésité, diabète de type 2, ostéoporose, apparition de certains cancers, démence, dépression...).

Certaines entités du mouvement sportif sont très portées sur les impacts de la pratique régulière d'une activité physique sur la santé et tentent de développer des actions de santé en ce sens et en lien avec les notions de « *bien-être social et psychique* », comme le fait de « *pratiquer en groupe* », de « *rencontrer d'autres personnes* », de « *sortir de chez soi, de son quotidien et de ses problèmes, se détendre, décompresser, se changer les idées* ». (toutes entités)

Pour d'autres personnes interrogées du mouvement sportif, le sport a une incidence sur le ralentissement du déclin fonctionnel en participant à l'amélioration et à l'entretien de la condition physique et notamment en termes d'endurance cardiorespiratoire, de force et endurance musculaires, de souplesse et de composition corporelle : « *le sport participe à un maintien de l'activité en règle générale car si on ne fait rien, on risque une décadence, alors que si on s'entretient et qu'on pratique une activité physique, on a les avantages d'un maintien corporel.* » (CD)

Les associations de quartier évoquent une contribution au bien-être et à l'entretien physique des personnes qui passe par « *le faire ensemble* », c'est-à-dire le fait de pratiquer en groupe. Ce mode de pratique induirait le développement ou l'apparition de certains bénéfices liés particulièrement à des notions de motivation et de cohésion.

Dans les ressentis, l'intérêt d'une pratique pour la santé semble se traduire au travers de notions telles que « *l'amélioration de l'image de soi* », « *d'estime de soi* », « *valorisation de soi* » ; mais également « *connaissance, image du corps* » et « *rapport au corps* » (associations de quartier) que les femmes en difficulté financière et/ou sociale peuvent avoir. Ces éléments sont à prendre en compte dans la construction d'un parcours d'insertion.

Les associations de quartiers considèrent la pratique physique comme facteur d'intégration pour les femmes en difficultés qui, par l'intermédiaire de ce support, découvrent la structure qui les accueille, créent des liens avec d'autres personnes habitant un même quartier et rompent avec l'isolement et leur quotidien souvent compliqué.

La population féminine pratiquante au sein des dispositifs « Sport et Insertion » et « Sport pour Toutes » évoquent le fait de faire du sport comme étant très important pour elles : « *c'est un besoin vital ; c'est comme une drogue* ». Elles font principalement du sport dans un but de plaisir et de bien-être et abordent toutefois l'aspect esthétique.

Elles en parlent comme un moyen de « *surveiller leur corps, de garder ou retrouver la ligne, de perdre du poids* ».

D'ailleurs, concernant les influences dans leur choix de la discipline, c'est l'image véhiculée par les activités elles-mêmes qui influence celui-ci et non le choix des disciplines proposées.

Elles ont beaucoup de préjugés sur les activités physiques et sportives car elles en ont une méconnaissance, comme le fait qu'un art martial comme « *l'aïkido est une activité pour les hommes* », ou elles doutent de leurs capacités physiques car elles ne connaissent pas leur corps et leurs possibilités.

C'est pourquoi, leur choix reste finalement très relatif et basique et se porte sur la gym douce ou la gym fitness, tel que le step, qui est une des activités phares des associations de quartier. Elles répondent à une forte demande étant donné que c'est très à la mode depuis quelques années. Une autre raison soulevée au cours de nos rencontres pour comprendre ce qui les influence dans le choix de leur pratique s'explique dans l'image corporelle des femmes véhiculée par les médias. « *Le matraquage de corps maigres véhiculé au quotidien* » (centre social) les conduit naturellement à la gym car pour elles l'activité gym rime avec perte de poids et corps mince.

L'effet de groupe semble aussi avoir sa place dans les influences du choix d'une activité physique pour les femmes en difficultés. Effectivement, elles seront plus enclines à venir si une amie ou une voisine les accompagnent.

En outre, elles sont dans une dynamique de prendre soin d'elles pour « *être en bonne santé* » et à un moment donné « *se sentir mieux psychologiquement* » parce qu'elles font des choses pour elles et parce qu'elles prennent « *du plaisir* » à venir pratiquer (population féminine pratiquante).

ANALYSE TOUTES ENTITES : Concernant le mouvement sportif, les différents ressentis concernant l'intérêt et les enjeux de la pratique physique sur la santé sont, entre autre, d'ordre préventif et thérapeutique. L'activité physique diminue le risque de survenue de maladies en agissant sur leurs facteurs de risques et permet de limiter les complications qui leur sont associées. Elle permet aussi d'éviter ou de limiter la prise de médicaments ou d'atténuer les effets associés aux traitements.

Par ailleurs, elle est perçue comme une sorte de frein au vieillissement du corps, une source d'épanouissement psychologique et de bien-être global en luttant contre le stress et l'anxiété.

Un autre bénéfice du sport sur la santé est souvent évoqué par toutes les entités rencontrées: il concerne la santé sociale. En effet, le sport contribue largement à créer du lien social, de la convivialité et de la solidarité et par conséquent, à lutter contre l'isolement.

Quant aux associations de quartier, leurs perceptions du sport renvoient davantage aux bénéfices liés à la santé mentale et sociale, même si l'intérêt d'une pratique pour des gains de santé physique n'est pas écarté. Il est aussi ressorti que le sport ou l'activité physique est un prétexte, un tremplin pour accéder à autre chose, comme se sentir bien ou s'ouvrir au monde extérieur.

La population féminine pratiquante des dispositifs voit la pratique sportive comme un prétexte, un moyen de sortir de chez elle et de leur vie quotidienne.

Cela leur permet d'accéder à une certaine autonomie et une indépendance tout en prenant du plaisir à venir pratiquer, mais aussi à rencontrer de nouvelles personnes. Pour elles, l'activité physique est une pratique utilitaire pour rester en forme, apprendre le fonctionnement de leur corps, se sentir valoriser par leurs capacités et s'accorder du temps pour elles. Par rapport à d'autres activités de loisirs, l'activité physique et sportive tient une place de choix : elle a autant d'importance que des activités de loisir qu'elles seraient susceptibles d'avoir telles que « *regarder la télévision, écouter de la musique, aller au cinéma ou boire un café.* »

De manière générale, les différentes entités rencontrées s'accordent sur le fait qu'une pratique régulière d'une activité physique et sportive améliore la qualité de vie.

➤ **Thème 3 : Les freins à l'engagement dans une pratique physique régulière en associations :**

La plupart des associations sportives considèrent l'intégration des femmes dans leurs structures comme une opportunité. Effectivement, cela représente un intérêt en termes d'augmentation d'effectifs de licenciés, de mixité, d'égalité hommes-femmes, de prise de responsabilités au sein du club (bénévolat dans les postes d'arbitres ou de dirigeantes), de constance et d'assiduité dans leur pratique (implication).

Néanmoins, des difficultés existent. A été évoqué le fait que certains sports ont un côté un peu « machiste » : « *les femmes sont plus faibles que les hommes, elles n'ont pas la même force, leur façon de jouer n'est pas la même etc.....* ». Cela peut entraîner un déséquilibre à un moment dans leur intégration.

D'autres disciplines évoquent des freins à cette opportunité tels que « *l'hygiène des infrastructures, la typologie des vestiaires, le manque d'images féminines (pratiquantes, entraîneur), la tenue de pratique, le problème de créneaux horaires inadaptés, la disponibilité effective des pratiquantes, l'aspect culturel dans le rapport au corps et au sport* ». (CD et associations sportives)

Le signe économique des temps et plus spécifiquement l'aspect financier sont des freins supplémentaires à la pratique en association ou en club. En effet, la majorité des clubs sont inaccessibles financièrement pour notre public. Néanmoins, au regard de ce qu'évoquaient les personnes rencontrées, il semblerait que ce soit le frein le plus facile à lever.

De plus, en tant que mères de famille pour la majorité de ces femmes en situation de précarité, se donner du temps pour soi ne fait pas partie intégrante de leur logique, ce n'est pas quelque chose de naturel. Elles considèrent les loisirs comme un luxe, de ce fait elles préfèrent donner la priorité à leurs enfants et pensent que le sport n'est pas conçu pour elles, même si des aides financières sont possibles (cf. ce que les clubs pratiquent en termes d'aides financières). Également, même si certaines en ont les moyens, cela signifie qu'elles doivent faire garder leurs enfants pendant le temps de pratique puisque les créneaux proposés par les clubs sont en fin d'après-midi ou en soirée. Cela ajoute une charge financière supplémentaire, qui semble inenvisageable pour elles.

D'autres freins ont été soulevés lors de nos rencontres, comme celui des problèmes qu'elles rencontrent au quotidien et qui ne leur permettent pas d'être assidues dans leur pratique au sein des dispositifs.

Le manque de convivialité ressenti au sein des associations ou clubs a été abordé quelques fois lors des entretiens. En conséquence, le peu de femmes issues des dispositifs qui ont fait la démarche d'aller pratiquer en clubs ou associations sont revenues car cela ne correspondait pas ni à ce qu'elles recherchaient, ni à ce qu'elles avaient au sein de leurs dispositifs respectifs, à savoir la convivialité, le plaisir, la connaissance des éducateurs sportifs qui interviennent ainsi que des autres pratiquantes présentes.

ANALYSE : Le coût d'une adhésion en association sportive qui est très élevé (déjà évoqué plus haut), le problème des horaires de pratique ainsi que le trajet pour s'y rendre sont des éléments qui peuvent rentrer en ligne de compte et influencer la non-pratique de notre public. En effet, elles n'ont pas envie de faire du sport si cela apporte trop de contraintes. Il faut que ce soit facile au niveau de l'accessibilité à la fois géographique (il ne faut pas que le structure soit trop éloignée de chez elles), pécuniaire, convivial et adapté à leurs attentes et besoins.

Les associations de quartiers et la population féminine pratiquante des dispositifs ont une conception partagée de leur vision du monde sportif qui est assez cloisonné dans le sens où les personnes viennent, payent, pratiquent mais il n'y a pas ou peu d'échanges. Pourtant, certaines sont très ouvertes pour aller dans les clubs et font elles-mêmes la démarche de s'y intégrer. Par contre, l'état d'esprit dans lequel se passe la transition entre passer d'un dispositif « Sport pour Toutes » par exemple, où elles ne sont qu'entre elles (clan, famille, amies) et l'arrivée dans un club où il manque de la convivialité ne va pas forcément de soi. En effet, il semble que ce soit justement cet aspect qui, après celui de l'accompagnement et une fois le frein financier levé, pose problème dans le fait de s'engager au sein d'une association ou club. La démarche de franchir le pas ne se fait pas seule mais à plusieurs et est soumise au fait que le leadership du groupe le fasse aussi, sinon les autres ne le feront pas.

➤ **Thème 4 : L'incitation à la pratique physique et sportive du public féminin et des femmes en difficultés**

• **Sous-thème n°1 : Les actions mises en place en direction des femmes :**

Certaines structures du mouvement sportif mettent en place des pratiques physiques adaptées aux attentes du public féminin.

Leur adaptation se fait à la fois dans l'intensité physique qu'elles requièrent, au niveau des conditions de pratiques, dans le matériel utilisé mais également par rapport aux tendances actuelles en termes de pratiques.

Pour illustrer ces propos, *« l'escrime artistique qui se veut plus théâtrale, plus esthétique que sportive est très appréciée du public féminin, notamment parce qu'elle se pratique en coopération et non en opposition ; mais aussi parce qu'elle ne nécessite pas d'équipement ou de tenue spécifique. En effet, cette pratique physique s'exerçant sans masque et sans veste, le public féminin est plus enclin à venir s'y adonner puisqu'il n'y a plus de réticences liées à l'utilisation d'un équipement déjà porté et dans lequel une personne a déjà transpiré ».*(CD Escrime)

D'autres pratiques sportives se déclinent en activités physiques à destination des femmes : la savate forme, le body karaté et le fitping, qui mélangent les bases des disciplines sportives avec du fitness.

Les actions d'incitation à la pratique peuvent prendre également la forme *« d'aménagement de règlement lors de championnats ainsi que des aides aux déplacements »* (associations sportives) pour les clubs ou associations qui engagent des équipes féminines en compétition.

Une structure (association sportive de Toul) a l'intention de proposer pour la prochaine saison un créneau de gym pour des femmes en surpoids important (IMC supérieur à 40). D'autres proposent, ou prennent part à de nombreuses actions spécifiques, qui sont en outre des actions de santé (manifestations comme « Octobre Rose ») ou lancent une activité à destination de femmes atteinte ou ayant eu un cancer du sein en partenariat avec l'association Symphonie et la Ligue contre le Cancer du sein dans le but de les faire reprendre en douceur une activité physique et de pouvoir, par la suite les intégrer à un groupe qui existe déjà, avec les mêmes objectifs de sport-santé.

Un autre club tente de trouver des solutions en mettant en place des passerelles pour permettre aux mamans de venir pratiquer en même temps que leurs enfants.

Deux structures sportives, l'une en partenariat avec une association affiliée à la Ligue de l'enseignement (et non pas association sportive) a proposé l'année passée de l'activité physique pour les femmes d'un quartier défavorisé de Lunéville.

L'action a eu des retombées positives et il semble qu'elle soit reconduite cette année. L'autre, implantée au milieu d'un quartier défavorisé, accueillent des mamans au sein de leur structure suite à leur propre demande. Néanmoins, la question de prise de prendre une licence pour ces femmes au sein d'un club ou d'une association sportive pose problème car, à un moment donné, il est nécessaire de les assurer dans leur pratique et elles n'ont pas les moyens de payer une licence (où l'assurance y est incluse) pour l'année.

A l'heure actuelle, d'autres entités du mouvement sportif, quant à elles, ne proposent pas d'actions en direction des femmes pour les faire venir à la pratique. Les raisons invoquées pour expliquer cela sont de trois ordres. La première raison réside dans le fait que certaines structures possèdent déjà un fort effectif de licenciées féminines (cf. grilles d'analyse en annexe) de part les différentes activités proposées. La seconde relève plus d'un manque de temps dans la construction de leur projet de développement que d'un manque de volonté.

Par contre, pour d'autres et c'est la troisième raison, il s'agit réellement d'une intention de ne pas développer d'actions spécifiques féminines autant pour ne pas faire de discrimination, même positive que parce qu'elles n'en voient pas l'intérêt.

En ce qui concerne les associations de quartier, les MJC fonctionnent de la manière suivante : elles proposent des créneaux horaires différents et relativement diversifiés en fonction des activités (le matin, le temps de midi, en fin d'après-midi et en soirée), ce qui leur permet de toucher un large éventail de publics féminins. En effet, celles qui viennent en matinée sont plutôt des personnes âgées ou des femmes ne travaillant pas et n'ayant pas d'enfants non scolarisés à s'occuper. Le temps de midi est très prisé par les femmes qui travaillent et qui n'ont pas le temps de venir pratiquer en fin d'après-midi ou en soirée.

En général, en fin d'après-midi, ce sont des femmes qui sortent de leur travail et rarement des mamans qui s'occupent, justement pendant ce créneau horaire, de leurs enfants. Quant aux pratiques se déroulant en soirée, ce sont en général des femmes plutôt jeunes comme des étudiantes ou des femmes de plus de 40 ans qui n'ont plus ou pas de contraintes familiales qui y participent.

Les centres sociaux mettent en place ces créneaux de pratique pendant le temps scolaire et à moindre coût (0,50 cents / séance), justement pour ces mères et femmes issues des quartiers défavorisés qui ne peuvent pas et/ou n'ont pas les moyens financiers, ni de se déplacer d'accéder à une pratique physique dans un but de bien-être global.

L'implantation géographique des associations de quartier semble influencer l'engagement dans une pratique physique et faciliter l'accès à la pratique des femmes et plus spécifiquement des femmes en difficultés puisque ces structures sont peu éloignées des quartiers et par conséquent, largement accessibles soit à pieds ou en transports en commun.

Les MJC et centres sociaux sont en général plus dans une démarche commune d'accompagnement et d'encadrement de créneaux de pratiques adaptés orientés vers le fait de bouger et non dans un effort physique intense ou de compétition.

- **Sous-thème n°2 : Les actions pertinentes à développer en direction des femmes en difficultés :**

Quelques structures du mouvement sportif et des associations de quartier prennent part aux dispositifs « Sport et Insertion » et « Sport pour Toutes » (cf. 2ème partie : Le projet – 4. Participation du mouvement sportif dans les dispositifs). Parmi elles, certaines sont prêtes à s'engager dans une démarche d'accueil des femmes issues de ces dispositifs au sein de leurs structures en mettant à disposition un cadre et des installations sous deux conditions. La première consiste dans le fait que ce soit un organisme social qui leur en fasse la demande et qui fasse le lien avec le public cible.

La seconde inclut un soutien financier quel qu'il soit en termes de rémunération du cadre mis à disposition.

D'autres sont prêtes à s'investir en rencontrant les femmes dans les dispositifs pour ensuite tenter de les amener de manière indirecte à leur activité.

Dans le cadre de la mise en place d'un partenariat avec le conseil général, certaines évoquent des aménagements possibles et envisageables, surtout concernant le prix de licences pour faciliter l'accès de notre public à la pratique physique en club. Très peu envisage de pouvoir rendre la licence gratuite malgré le fait que certaines associations sportives le fassent ponctuellement en étudiant les dossiers au cas par cas.

La proposition d'étalement ou de fractionnement du paiement de la cotisation (en 4 à 6 fois) ou de mettre en place des tarifs spécifiques, préférentiels et adaptés pour les personnes issues des dispositifs sont les aménagements qui reviennent le plus fréquemment lorsque les personnes sont interrogées.

D'autres clubs pourraient envisager de proposer des pistes de réflexion à condition qu'il n'y ait pas de différence dans la pratique c'est-à-dire qu'il y ait une intégration totale des personnes au sein des groupes déjà existants (pas de créneaux réservés, ni de particularité).

Par ailleurs, un comité départemental possède les compétences nécessaires pour réaliser un travail de remise en confiance des personnes. En effet, la plupart des personnes en situation de précarité manque de confiance en elles, donc ce comité sait comment travailler sur des notions comme l'estime de soi, la confiance en soi : *« nous savons très bien que pour un public défavorisé la 1^{ère} année en association n'est pas toujours facile pour s'intégrer à un groupe donc nous, on sait faire tout ce qui touche aux ressentis de ces personnes, à ce qu'elles ressentent dans leur corps. »* (CD EPGV)

Un club sportif a également proposé une action pendant trois ans aux adolescents d'un quartier défavorisé : cotisation gratuite, entraînements les mercredis de 18h à 20h et si assiduité au bout de 10 séances, package offert (raquette, short et maillot du club). Malgré tout, l'action n'a pas fonctionné et n'a pas réussi à inciter les adolescents à la pratique. Ce club envisage la possibilité de retenter l'expérience avec des adultes et notamment des femmes. (CD Badminton)

- **Sous-thème n°3 : Les messages d'incitation à la pratique de notre public : les femmes en difficultés :**

Selon les entités interrogées, l'attrait du public féminin dans une pratique sportive s'observe à travers l'image que dégage la sportive. Un club qui a dans ses licenciés une femme ayant une carrière sportive, avec de bons résultats peut influencer l'envie de pratiquer un sport et plus particulièrement la discipline que l'athlète représente. En outre, le fait qu'un créneau de pratique soit encadré par quelqu'un de jeune, dynamique et qui physiquement « *présente bien* » influencerait aussi l'intérêt à s'engager dans une activité physique et/ou sportive.

Un message de motivation à la pratique pourrait s'argumenter avec des notions de compétences et de capacités qui passent par un travail sur la confiance en soi, l'amélioration de l'image de soi dans un objectif de valorisation de soi et de bien-être car dans la précarité, le rapport à l'image de soi est difficile et il n'y a pas ou peu de valorisation de soi. C'est un travail qui reviendrait, selon certaines personnes interrogées du mouvement sportif, aux éducateurs sportifs une fois que les personnes ont découvert le lieu de pratique et l'activité.

D'autres structures évoquent une sensibilisation sur le fait que le sport, de manière générale, peut être un moyen de s'évader, de se rassembler, de se trouver dans un autre contexte que celui des problèmes quotidiens, mais aussi de prendre du plaisir à s'occuper de soi, de se sentir « *bien dans son corps et dans sa tête* » et de « *retrouver la santé* ».

Pour ces structures, cette sensibilisation doit être faite en amont par une instance qui connaît le public des femmes défavorisées et en difficultés et qui sait comment s'y adresser. Puis, une fois que les associations sportives rentrent en contact avec elles, elles sont accueillies et des aménagements peuvent être effectivement mis en place.

Dans un objectif d'accueil, d'intégration et de leur donner l'envie de revenir et continuer à pratiquer au sein d'un club ou d'une association sportive, le mouvement sportif ainsi que les associations de quartiers se rejoignent sur la nécessité pour toutes les entités proposant du sport d'adapter l'offre sportive. En effet, il est fait référence au fait de proposer une démarche « *de reprise d'AP en douceur pour être à peu près sûr qu'elles reviennent* » (association sportive), associée à de la convivialité et sans trop de contraintes, sinon elles ne viendront pas.

Pour quelque uns, il ne s'agit pas d'un problème de message mais d'exemplarité et de visibilité. Apparemment, le message d'incitation à s'engager dans une pratique physique régulière passerait plutôt bien.

Par contre, ce qui ne passe pas, c'est la valeur de l'exemple : « *tant que ces femmes ne viendront pas voir ce qui se passent dans les clubs et ce que l'on propose, les choses n'évolueront pas* » (association sportive VNVB).

En ce qui concerne le problème de la visibilité, il s'agit d'un problème de communication. En effet, selon certaines personnes interviewées, « *un journaliste ne viendra jamais faire une photo de pratiquantes en section loisirs et montrer qu'il y a des gens de toutes nationalités, de toutes cultures et de toutes religions qui pratiquent en même temps. Par contre, les médias seront là le jour où une jeune femme voilée portera plainte contre X parce que quelqu'un sera rentré dans le vestiaire ou le jour où on aura des tags anti- X sur les portes des vestiaires du club. Mais quand toi, tu fais proposes des choses tous les jours pour faciliter l'accès à la pratique, ça n'intéresse personne donc les gens ne le savent pas !* » (association sportive VNVB). Et les clubs n'arrivent pas à le faire savoir parce qu'ils pensent, de manière légitime et lucide qu'ils ne peuvent pas communiquer n'importe comment avec n'importe quel public.

ANALYSE : La pratique sportive chez le public en difficultés n'est pas une priorité mais peut être un moyen de mettre de côté leur problématique quotidienne, en étant pris en compte comme une étape d'un parcours en vue d'une insertion ou réinsertion socioprofessionnelle.

Provoquer l'envie de continuer l'APS après les dispositifs au sein d'une association peut passer par les moyens suivants. Un premier impératif, non négligeable à prendre en compte si nous voulons parvenir à mettre en place des passerelles entre la fin de « Sport et Insertion » et « Sport pour Toutes » est l'adhésion au lieu de pratique avant même l'adhésion à l'activité en elle-même.

C'est pourquoi, il est important de faire découvrir à notre public les infrastructures ou les lieux de pratiques dans lesquelles elles seront, peut-être, amenées à venir car si elles n'adhèrent pas au lieu, elles n'adhéreront pas non plus à la pratique.

Dans un objectif d'incitation des femmes issues des dispositifs à l'engagement dans une pratique physique régulière, il est souhaitable de ne pas parler du sport comme du sport mais de l'aborder en termes de loisirs et lien social afin d'éviter un phénomène de réticence et d'amalgame sport = (égal) compétition et effort physique intense.

La sensibilisation doit donc être axée sur des notions de bien-être et de convivialité ; mais également sur le fait que c'est un moyen pour ces femmes de se réapproprier leur image, d'apprendre à connaître leur corps et reprendre confiance en elles et en l'image qu'elles renvoient. Tout ce travail doit se faire dans le cadre d'une coopération avec des partenaires, des structures relais comme les travailleurs sociaux, les CCAS, les CMS, les centres sociaux qui ont la connaissance de notre public.

Par conséquent, une réflexion est à mener quant à la mise en œuvre d'un partenariat réussi entre les organismes sociaux et le mouvement sportif sur les après-dispositifs et ce, dans une orientation de continuité de pratique et d'intégration des femmes au sein de leurs clubs ou associations, qui en sont issues. « *Le lien entre les après dispositifs et les clubs devrait donc se faire pendant les dispositifs sous la forme de rencontres et de découverte* » (CD)

Ensuite, la majorité des problèmes rencontrés par les différentes entités proposant de l'APS relève des créneaux de salle et de trouver des encadrants. En effet, concernant notre public, il faut trouver les créneaux horaires et réserver les équipements (d'infrastructures) adéquats pour pouvoir les accueillir.

Ce qui semble rester très compliqué pour les instances favorables à intégrer les femmes issues des deux dispositifs réside dans le fait que les créneaux de pratique en journée, à l'heure actuelle, sont pour ainsi dire à 100% réservés et occupés par les scolaires.

Et le second problème relève quant à lui, dans le fait que la plupart des éducateurs sportifs susceptibles de les encadrer durant le temps solaire ne sont pas forcément disponibles puisqu'ils encadrent déjà les élèves des écoles primaires à ces moments là ou sont présents dans les centres sociaux et dans d'autres infrastructures, notamment dans les dispositifs.

Autrement, il serait pertinent de « *développer des activités pour les femmes en parallèle de celles de leurs enfants* » (centre social) pour leur faciliter aussi l'accès à la pratique en clubs. Cela pourrait s'envisager de la manière suivante : soit mamans et enfants pratiquent ensemble c'est-à-dire au même moment, la même APS ; soit au même moment mais pas la même activité physique.

B. DISCUSSION

Dans l'optique de tenter de répondre à notre problématique, il nous semblait à la fois pertinent et incontournable de discuter de la place de l'activité physique et sportive chez les personnes en difficultés sociales et/ou financières.

Cette sous-partie sera consacrée dans un premier temps à l'analyse des textes de références concernant l'APS pour les personnes défavorisées. Nous discuterons en second point de la notion de bien-être et de santé globale par l'APS dans les différentes entités pouvant accueillir le public féminin issu de « Sport et Insertion » et « Sport pour Toutes ». Dans un troisième temps, nous évoquerons les recherches faites sur les actions mises en œuvre pour l'accès à la pratique d'APS de ce public. Puis un quatrième temps sera consacré à la présentation des dispositifs d'aides à la licence pour les personnes en difficultés, sur le territoire de Meurthe-et-Moselle.

Nous tenterons par la suite, dans la dernière partie de notre mémoire, de proposer des pistes de réflexion issues de l'analyse de nos entretiens.

I. L'ACTIVITE PHYSIQUE CHEZ LES PERSONNES DEFAVORISEES : PARADOXE ENTRE LES TEXTES OFFICIELS ET LA REALITE DE TERRAIN

1. Présentation des textes officiels

1.1. Les objectifs du ministère des Sports sur cette thématique :

« Le Ministère des Sports a mis en place depuis plusieurs années une **stratégie** visant à **promouvoir le développement de la pratique sportive pour tous les publics**. Il impulse une politique d'aide aux fédérations, ligues, comités et clubs accueillant les publics défavorisés » dont nous pouvons citer les **deux objectifs** suivants :

- « développer les activités physiques et sportives **pour les publics** qui en sont les **plus éloignés** et qui connaissent des **difficultés d'accès pour des raisons économiques et sociales**, géographiques ou physiques et, en particulier, les jeunes issus des quartiers sensibles, **et en mettant l'accent sur la situation des jeunes filles et des femmes** ;
- **s'appuyer en priorité sur les associations sportives**, dont l'activité doit permettre d'encourager la mixité sociale. Leur action doit s'inscrire dans une **démarche éducative et sociale construite, en partenariat avec l'ensemble des acteurs locaux, et, notamment, les collectivités territoriales.**»[15].

1.2. Le PNAPS : Plan National de prévention par l'Activité Physique ou Sportive

Le rapport préparatoire de la commission Prévention, Sport et Santé présidée par le Professeur Jean-François TOUSSAINT (réunie d'avril à octobre 2008) met en avant 16 **recommandations principales**, parmi lesquelles **trois** sont ou peuvent être considérées **à destination de notre public** :

- «favoriser toutes les conditions de l'accès du plus grand nombre à l'activité physique OU sportive ;
- **élargir l'offre des associations et des clubs** vers une pratique d'APS non compétitive ou familiale, et une pratique adaptée pour accueillir des personnes atteintes de maladie chronique, de maladie rare ou en situation de handicap (tous types de handicap).

- *mettre en place des incitations financières facilitant l'accès à la pratique physique ou sportive, par le biais de déductions fiscales (sur les licences) ou de « chèque actif » pour les scolaires, les familles, les seniors, les personnes souffrant de maladie chronique, de maladie rare ou de handicap ; ouvrir un dispositif permettant l'accessibilité des publics précaires aux offres sport-santé. » [16]*

1.3. L'expertise collective de l'Inserm sur : « Activité physique : contextes et effets sur la santé »

« Les différents facteurs qui conditionnent la pratique sportive dévoilent à la fois des déterminants purement matériels (le coût des activités, la disponibilité d'équipements, le temps de loisirs) et des déterminants culturels, liés aux modes de vie des personnes. (...)

La pratique d'une activité physique ou sportive est influencée par les facteurs d'insertion sociale qui jouent sur les motivations individuelles. » il y aurait donc selon l'Inserm des variables socio-économiques ayant une influence sur les motivations individuelles à la pratique physique, telles que : l'âge, le sexe, le niveau d'études et de diplômes, le niveau de revenus, la catégorie socioprofessionnelle, le style de vie, l'environnement.» [17].

1.4. Le PNNS 3 : Programme National Nutrition Santé 2011-2015

La nouvelle version du PNNS se décline en 4 axes, avec en supplément un axe transversal. Un des axes stratégiques de ce programme réside dans le développement de l'APS et la limitation de la sédentarité. Cet axe se décline en objectifs nutritionnels dont un nous intéresse particulièrement : *« augmenter l'activité physique et diminuer la sédentarité à tous les âges [...], notamment augmenter l'activité physique chez les adultes ».*

Cet axe stratégique s'appuie sur deux mesures :

- *promouvoir, développer et augmenter le niveau d'activité physique quotidienne pour tous ;*
- ***promouvoir l'activité physique et sportive adaptée (APA) chez les populations en situation de handicap, défavorisées, âgées ou atteintes de maladies chroniques.***

Cette seconde mesure retient notre attention concernant les actions recommandées par le Haut Conseil de Santé Publique pour atteindre les objectifs nutritionnels fixés par celui-ci (c'est-à-dire augmenter l'activité physique et diminuer la sédentarité à tous les âges, réduire l'obésité et le surpoids dans la population).

Les actions consistent donc à « *promouvoir l'accès aux APS pour les populations défavorisées par :*

- *le renforcement de la prise en compte de la **promotion de l'APS comme facteur de santé au sein de la politique de la ville ;***
- *le **développement des APS dans les quartiers défavorisés ;***
- *le développement des APS comme support de l'action d'éducation auprès des jeunes sous protection judiciaire. Exemple : le **challenge Michelet**, manifestation sportive annuelle à l'attention des jeunes sous protection judiciaire ou pris en charge dans le cadre de la politique de la ville et de la prévention de la délinquance participe à ce développement.»[18].*

2. Des paradoxes

2.1. Une absence de publication : une réalité

Le paradoxe est important entre ce qui est « prescrit, édicté » par les instances politiques et une réalité bibliographique.

En effet, nous avons pu constater que, malgré les divers textes officiels et lois émanant d'instances institutionnelles concernant l'accès du public défavorisé à l'activité physique, la réalité concernant les actions mises en œuvre pour leur faciliter l'accès à une pratique physique ou sportive en association reste peu documentée.

Effectivement, lors de notre recherche bibliographique sur ce thème de « l'activité physique et les personnes défavorisées », nous n'avons pas répertorié de bibliographie précise.

Toutes les références que nous avons pu trouver concernaient la santé et ses inégalités ainsi que l'accès aux soins des personnes adultes précaires, mais nous n'avons rien trouvé de précis sur la thématique sport. Les choses restent assez floues concernant les adultes dans la mesure où la plupart des actions mises en œuvre ou proposées « et dont on entend parler » les sont majoritairement en direction des jeunes des quartiers défavorisés. Toutefois, nous avons pu constater, au cours des différents entretiens que nous avons mené, des initiatives individuelles de la part des associations pour faciliter l'accès à la pratique sportive du public adulte féminin en difficultés, aussi bien en termes de conditions de pratique ou d'aménagements tarifaires sur le coût de pratique car rappelons : « *le coût est un élément déterminant dans les populations les plus fragilisées pour accéder à la pratique en clubs* » [19]

2.2. Lien PNNS 3 et Programme Alimentation et Insertion (PAI)

Un second paradoxe ressort également concernant une déclinaison du PNNS (2011-2015), le Plan Alimentation et Insertion, en direction des populations en situation de précarité et d'exclusion.

« Le PAI, initié en 2003 et inscrit dans les actions du Programme National pour l'Alimentation (PNA), a un double objectif :

- un objectif de santé publique, en diffusant de façon adaptée les préconisations du PNNS afin d'éviter les carences et les pathologies liées à une alimentation déséquilibrée et en travaillant sur l'amélioration de la qualité de l'aide apportée ;*
- un objectif d'insertion, en allant vers les personnes et en favorisant autour de l'alimentation toutes les actions créatrices de lien social.*

Un nombre important de personnes en situation de précarité et d'exclusion souffre de carences nutritionnelles graves, dues à l'alimentation déséquilibrée ou à une méconnaissance des règles nutritionnelles.

Ce plan agit, selon ses deux principes fondateurs, pour aider à améliorer l'équilibre alimentaire des personnes en situation de précarité et créer du lien social.» [20].

Comme nous l'avons indiqué plus haut, le Haut Comité de Santé Publique recommande la mise en place d'actions en faveur de la promotion d'APS à destination des publics défavorisés. Parmi les outils du PAI, il existe une fiche thématique intitulée « Bouger » avec la recommandation « Bouger 30 minutes par jour, c'est bon pour la santé ». Mais concrètement, malgré la remise de ce flyer lors des distributions alimentaires, qu'est-il préconisé dans ce PAI en matière d'activité physique et sportive pour le public adulte en situation de précarité? Et comment est-ce mis en place sur le terrain ?

II. LA NOTION DE BIEN-ETRE ET DE SANTE GLOBALE PAR L'APS DANS LES DIFFERENTES ENTITES POUVANT ACCUEILLIR LE PUBLIC FEMININ ISSU DE « SPORT ET INSERTION » ET « SPORT POUR TOUTES »

Nous l'avons constaté lors de l'analyse de nos entretiens, le mouvement sportif en général, excepté quelques structures et en comparaison aux associations de quartier, a une approche physique et médicale de la pratique physique et sportive. Cela s'explique par une volonté dans les politiques actuelles des fédérations de mettre en avant le sport de compétition et de haut niveau. D'où une politique gouvernementale de sport-santé orientée principalement par les fédérations sportives vers la lutte contre le dopage.

Toutefois, même si les avis se rejoignent sur les gains en termes de santé globale d'une pratique physique régulière pour tous les publics, il semble qu'il y ait un travail conséquent à mener au sein du mouvement sportif pour faire évoluer les mentalités au sujet du développement de la pratique féminine et du sport-santé. L'Inserm fait les constats suivants :

- « *les femmes font plus souvent du sport pour la santé ou l'apparence, les hommes pour le plaisir et la compétition* » ;
- « *le plaisir, la durée des sessions, un lieu adapté et approprié, un bon niveau de compétence et un programme personnalisé sont les facteurs qui apparaissent comme favorisant l'adhésion à une pratique d'activité physique chez la femme* » ;
- « *l'activité physique est démontrée comme étant bénéfique pour la santé psychologique. Généralement, il existe une corrélation positive entre l'exercice physique et l'estime de soi, l'efficacité, le bien-être psychologique et cognitif* » ;

- « *les bénéfiques de l'activité physique pour la réduction de l'anxiété sont généralement admis, en particulier sur le stress chronique* » ;
 - « *la diminution des symptômes dépressifs semble plus marquée chez la femme que chez l'homme* » ;
 - il existe une relation « *très positive entre l'exercice physique et la bonne humeur [...] L'humeur a été utilisée pour investir les perceptions post-exercice, comme le bien-être, l'anxiété, l'estime de soi. L'estime de soi est liée à l'image du corps. Dans ce contexte, les femmes attendent de l'activité physique, qu'elle leur permette de contrôler leur masse corporelle en influant sur la masse grasse et le tonus musculaire, alors que les hommes désirent contrôler leur masse grasse et développer leur musculature* » ;
 - « *l'activité physique a un effet positif sur le bien-être et sur la qualité de vie* ».
- [21]

En comparaison et d'après ce qui ressort de nos entretiens, il semble que les associations de quartier répondent plus aux besoins et attentes de notre public car elles sont beaucoup plus sensibles à l'aspect santé dans la pratique en termes de bénéfices mentaux et sociaux pour les femmes en situation de fragilité financière et/ou sociale.

Véritablement, les associations de quartier, à travers les disciplines qu'elles proposent, ne sont absolument pas dans la recherche de performance ni dans la maîtrise du geste technique. Ce qui prime, c'est la recherche d'un bien-être à la fois mental et physique qui est très étroitement lié à la recherche du lien social pour en finalité, pouvoir créer, développer ou maintenir un réseau de relations sociales solidaire, en évolution permanente. C'est également, pour le public féminin en difficulté, pouvoir ressentir un sentiment d'estime de soi et de valorisation de soi au travers de diverses compétences qui ne seraient pas exploitées s'il n'y avait pas le sport.

En conséquence, il serait peut-être pertinent d'orienter nos pistes de réflexion en ce sens sur le public féminin défavorisé, tout en essayant de sensibiliser le mouvement sportif à cette approche de l'activité physique et sportive pour notre public. Effectivement, cette manière d'envisager l'APS lui correspond et pourrait, en outre, l'être pour d'autres publics.

III. Quels sont les acteurs qui développent des actions d'accès à la pratique physique et sportive en direction du public adulte précaire ?

De ce que nous avons pu retenir de nos recherches concernant cette thématique, nous avons pu constater l'existence d'une multitude d'actions développées et mises en place au sein des associations sportives pour favoriser l'accès des jeunes des quartiers défavorisés à la pratique physique et sportive. Mais pour les adultes, nous n'avons aucun élément d'information sur ce qui se pratique.

➤ Deux raisons peuvent expliquer ce constat :

- il n'y a aucune publication, ni bibliographie sur ce qui se fait en matière d'accès à la pratique physique des personnes adultes en situation de fragilité ;

Et/ou

- il n'y a pas, pour le moment, de partage d'expériences sur ce qui existe et sur ce qui se fait. En effet, nous savons qu'il existe deux dispositifs (« Sport et Insertion » et « Sport pour Toutes ») sur le territoire de Nancy et couronne et qu'une association implantée en Bretagne « Breizh Insertion Sport » propose des actions en direction de ce public parce qu'il y a une communication qui commence à se mettre en place, mais concrètement nous ne savons pas quels autres acteurs agissent pour faciliter l'accès à une pratique physique régulière encadrée à notre public.

Nous supposons donc qu'il y ait plutôt **un manque de communication et de partage des expériences** sur ce qui existe comme actions en faveur du public adulte en difficultés, plutôt qu'un manque d'actions en elle-même.

Au cours des diverses rencontres et entretiens que nous avons pu avoir, nous avons pu faire le constat que certaines initiatives étaient prises au sein du mouvement sportif pour faciliter l'activité physique et sportive des personnes adultes en situation de précarité.

Ces prises d'initiatives se sont décidées individuellement au sein de chaque association sportive et sans concertation préalable entre elles. En effet, chaque structure s'adapte et facilite son adhésion soit par un aménagement des conditions de pratique, soit de conditions tarifaires.

Rappelons également que nous avons interviewé deux comités départementaux, particulièrement sensibles au public défavorisé et notamment le public féminin. En effet, leur politique et objectifs répondent à ceux de leurs fédérations. Nous citons donc le comité départemental de l'Education Physique et de Gymnastique Volontaire (EPGV) ainsi que celui de l'Education Physique du Monde Moderne (EPMM) Sport pour Tous.

L'EPGV s'engage également dans le concept « sport-santé » c'est-à-dire un sport différent, un sport accessible à tous, quels que soient son âge, ses capacités physiques ou ses revenus avec un travail axé sur la connaissance de son corps et l'estime de soi.

L'EPMM, quant à elle, prône les valeurs suivantes : ouvrir à une pratique de loisir multisports, promouvoir la santé et le bien-être, favoriser l'intégration sociale, développer l'échange et la générosité.

Les valeurs de ces deux fédérations correspondent bien aux besoins de notre public et sont disposées à pouvoir proposer des actions de promotion de l'APS axée sur le bien-être et la santé globale dans un objectif d'incitation à une pratique physique régulière des femmes défavorisées.

IV. LES DISPOSITIFS D'AIDE A L'ADHESION POUR LES PERSONNES DEFAVORISEES DU DEPARTEMENT 54

Dans ce troisième point, afin d'étayer notre réflexion, nous relèverons tout d'abord l'ensemble des différents dispositifs d'aide à l'adhésion donc à la prise de licence sportive présents en Meurthe-et-Moselle, en direction des populations en difficultés sociales et/ou financières donc, les plus éloignées de la pratique sportive. Puis, nous présenterons un constat concernant ces dispositifs.

Nous ne présenterons pas les deux dispositifs (« Sport et Insertion » et « Sport pour Toutes ») puisque nous les avons déjà présentés et détaillés en début de mémoire (cf. partie 1 : le contexte), nous les citerons uniquement.

➤ Les différents dispositifs d'aide à la licence

Les dispositifs d'aide présents sur le département sont donc :

- le Pass' Loisirs Caf
- le Pass' Sport et Culture
- Cap Sport 54 (actuellement suspendu, nous expliquerons pourquoi par la suite)
- Sport et Insertion (cf. contexte)
- Sport pour Toutes (cf. contexte)

1. le Pass' Loisirs Caf

Créé en 2007 par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), ce dispositif a pour objectif de favoriser l'accès aux loisirs, notamment des activités socio-éducatives, sportives ou culturelles des enfants, avec comme finalités le développement de l'autonomie, de la sociabilité et éviter une absence d'activités.

La CAF finance donc en partie l'inscription, en permettant aux enfants bénéficiaires du dispositif d'avoir une remise d'un montant de 50 € sur des frais de cotisation, de licence ou d'inscription. Cette aide est versée directement aux structures organisatrices de loisirs à caractère sportif, culturel ou socio-éducatif (hors Centre de loisirs).

Les familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 750 € ont droit à ce dispositif. Le droit au Pass' Loisirs Caf est ouvert pour chaque enfant de 11 à 16 ans.

Le Comité Départemental Olympique et Sportif de Meurthe-et-Moselle (CDOS 54) est le partenaire - relais choisi par la Caf pour faire le lien avec tous clubs sportifs affiliés à une fédération dans le dispositif Pass' Loisirs Caf.

2. le Pass' Sport et Culture

Issu de la loi contre les exclusions de 1998, ce dispositif permet de favoriser l'accès à une pratique culturelle ou sportive grâce à une convention signée par le conseil général de Meurthe-et-Moselle, la commune qui souhaite le mettre en place et l'association Pass' Sport et Culture.

Les critères pour en bénéficier sont :

- vouloir pratiquer régulièrement une activité culturelle ou sportive,
- habiter une commune qui a signé la convention,
- être âgé de 6 à 25 ans,
- avoir un quotient familial inférieur ou égal à 445 €.

Pour bénéficier du dispositif, il faut signer un contrat d'engagement moral dans lequel la personne bénéficiaire s'engage tout d'abord à pratiquer régulièrement l'activité choisie en respectant les règles de fonctionnement du club dans lequel elle est accueillie ; et ensuite à régler une cotisation de 8 € pour l'année.

Le conseil général de Meurthe-et-Moselle prend en charge le financement du dispositif :

- à 100% du coût total des frais de fonctionnement de l'équipe éducative (coût salarial et frais administratifs),
- à parité avec les communes, le coût des activités culturelles et sportives pratiquées par les jeunes.

3. Cap' Sport 54

➤ D'après le rapport de session du 21 février 2011 du CG 54 :

« Le dispositif « Cap Sport 54 » a pour objectif de favoriser l'accès au sport comme support, levier d'insertion dans le parcours professionnel ou socioprofessionnel des personnes en difficulté. Un premier règlement avait été adopté en session en mai 2006 par l'assemblée départementale et permettait aux habitants du département âgés de plus de 6 ans de bénéficier d'une réduction sur le coût d'une inscription dans une association sportive agréée.

Le dispositif s'adressait aux bénéficiaires du RSA, donc des adultes ou leurs ayants droits ainsi qu'aux familles ayant un quotient familial mensuel inférieur ou égal à 445 €, qui ne relevaient pas du dispositif « Pass Sport et Culture ».

En échange d'une participation minimum de 20% du coût de l'activité, le bénéficiaire pouvait profiter jusqu'à 50 € de réduction sur le montant de la cotisation déduit directement par l'association au moment de son inscription.

Chaque année, ce dispositif était mobilisé par 800 personnes dont 300 de moins de 18 ans. »

Ensuite, pour optimiser l'intervention du département, mais surtout pour renforcer la contribution de ce dispositif à l'enjeu de l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA, une évolution du règlement du dispositif a été proposée.

Elle consistait en la « *mobilisation du dispositif au profit des enfants de moins de 18 ans des bénéficiaires du RSA, des bénéficiaires adultes dont le contrat d'insertion intègre la pratique sportive comme partie prenante du projet d'insertion. Ainsi pour les adultes, l'inscription dans le contrat d'insertion d'une activité sportive comme levier d'insertion est une condition préalable à l'accès au dispositif.*

Une adaptation des conditions financières du dispositif aux coûts actuels des licences sportives a également été proposée :

- *financement à hauteur de 50% du coût de l'adhésion avec un plafond de 150 €,*
- *25% à la charge des bénéficiaires,*
- *demande de la collectivité aux clubs volontaires, d'intégrer au titre de la solidarité et du lien social, une remise de 25% du montant de leur cotisation pour les bénéficiaires de Cap Sport 54. »*

Malgré cette proposition d'évolution qui avait été approuvée par l'assemblée délibérante en février 2011, ces modalités de pratiques d'application n'ont pas pu être précisées puisque le dispositif a été suspendu par le CG 54 dans le courant de l'année 2011.

➤ Quelques éléments nous ont été fournis pour expliquer cet état de fait :

- D'une part, le département est actuellement en cours de réflexion concernant le développement des actions « Sport et Insertion » menées sur le territoire de Nancy et couronne et qui pourraient s'étendre progressivement aux autres territoires de Meurthe-et-Moselle ; ce qui implique d'y consacrer une enveloppe financière plus importante.

- D'autre part, le département a jugé le dispositif « Cap Sport 54 » pas suffisamment efficace. D'où une réflexion pour développer les actions « Sport et Insertion » en direction de l'ensemble des bénéficiaires du RSA de Meurthe-et-Moselle. En effet, les bénéficiaires du RSA sont ciblés à travers l'intérêt que représente une pratique sportive dans une logique de promotion personnelle et d'intégration sociale. Les personnes dont la participation à ces actions « Sport et Insertion » a été particulièrement constructive pourraient bénéficier d'une aide à l'inscription à une association sportive.

Un constat supplémentaire apparaît. Mis à part « Sport et Insertion » et « Sport pour Toutes », les dispositifs d'aide à l'adhésion répertoriés sur le département sont en direction du public fragilisé financièrement et/ou socialement âgé de 6 à 25 ans. De plus, « Sport et Insertion » et « Sport pour Toutes » ne sont pas des dispositifs permettant une continuité de pratique pour les bénéficiaires au-delà d'une année. « Cap Sport 54 » étant suspendu pour les raisons abordées plus haut, il n'existe en conséquence actuellement aucune aide (financière) à l'adhésion pour le public adulte en difficulté de plus de 25 ans.

QUATRIEME PARTIE : PISTES DE REFLEXION

Cette dernière partie est consacrée aux propositions de pistes de réflexion pour le CG 54, en partenariat avec le mouvement sportif et les associations de quartier afin de permettre une continuité de la pratique d'APS pour les personnes et plus spécifiquement, les femmes issues des dispositifs « Sport et Insertion » et « Sport pour Toutes ». Pour y parvenir, nous nous appuyerons sur l'analyse de nos entretiens.

Il est nécessaire de rappeler pourquoi cette commande nous a été faite. Les dispositifs « Sport et Insertion » et « Sport pour Toutes » ne sont que des étapes intermédiaires dans un parcours d'insertion sociale et/ou professionnelle. L'objectif est d'éviter le plus possible une rupture de la pratique physique pour ces bénéficiaires en permettant leur intégration dans les associations offrant de l'APS.

Il existe une réelle volonté du CG 54 de ne pas y « enfermer » les publics bénéficiaires, plus particulièrement le public féminin (un des axes de la politique sportive du CG 54) et de pouvoir trouver des passerelles entre l'après-dispositif et les associations proposant de l'APS et ce, dans une finalité d'intégration, de bien-être et de santé globale des femmes en situation de précarité.

Les propositions de pistes de réflexions qui vont suivre nécessitent la prise en compte de certains paramètres liés au public cible en lui-même et à ses spécificités. Ces paramètres apparaîtront de manière explicite au cours de nos propositions.

L'analyse de nos entretiens nous a permis de dégager onze propositions en direction du CG 54 et de ses partenaires pour permettre une continuité de pratique une fois notre public sorti des dispositifs. Pour les élaborer, nous nous sommes appuyés sur cette remarque revenue plusieurs fois au cours de nos interviews : « *Si il y a trop de contraintes pour accéder à la pratique, les femmes en situation de fragilité financière ou sociale n'auront pas envie de faire du sport !* » (centres sociaux et MJC)

Proposition n°1 : Associer l'ensemble de la famille sur le temps de pratique

- En proposant un système de garderie d'enfants pendant que les mères font leur activité, soit sur le même lieu de pratique ou à proximité. Cette proposition de réflexion serait intéressante à explorer à la fois pour les associations et le CG 54 et voir dans quelles mesures un partenariat pourrait être mis en place notamment sur les questions de financement du personnel qui serait mobilisé pour la prise en charge des enfants.
- En proposant une pratique familiale mixte. Prenons l'exemple mères/enfants, ils pratiquent la même activité, ensembles ou pratiquent chacun leur activités au même moment, mais dans un lieu différent. Il s'agit principalement d'une action pouvant être mis en œuvre directement par les associations, sans la mise en place d'un partenariat précis avec le CG.

Proposition n°2 : Signature d'un Contrat d'Objectif de Fonctionnement (C.O.F) ou d'un avenant avec des entités proposant des actions en direction du public cible

En privilégiant les entités (associations sportives, associations de quartier) qui proposent des activités de maintien en forme, de bien-être et de plaisir-loisir c'est-à-dire soit des activités d'expression corporelle, soit des activités à visée plus esthétique et conviviale que sportive. Ceci pourrait être envisagé et formulé par la signature d'un Contrat d'Objectif de Fonctionnement (ou d'avenants pour celles qui en bénéficient déjà) entre le CG et les associations souhaitant s'engager à l'accueil et à l'intégration du public en question.

Proposition n°3 : Sensibiliser et former le mouvement sportif au public éloigné de la pratique

- En se rapprochant du mouvement sportif et en le sensibilisant au public féminin défavorisé et à ses spécificités.
- En se rapprochant d'autres partenaires tels que l'Université de Lorraine, Espoir 54 et Profession Sport 54 afin de mettre en place une sensibilisation, une information dans les différentes formations sportives (soit universitaire avec la formation APAS, soit des Brevet d'Etat d'Educateur Sportif ou BPJEPS) aux problématiques spécifiques de notre public.

Proposition n°4: Envisager un partenariat avec le réseau SAPHYR

Le CG pourrait se rapprocher du réseau SAPHYR Lorraine (Santé par l'Activité Physique Régulière) qui est un dispositif régional de promotion et de pratique de l'activité physique à des fins de santé. Plus précisément, il s'agit d'un dispositif d'accompagnement vers la pratique d'une activité physique régulière porté par le Comité Régional Olympique et Sportif de Lorraine (CROSL).

SAPHYR est prêt à s'engager dans un partenariat avec le CDOS et le CG 54 pour intervenir dans l'accompagnement du public issu de l'après-dispositif (aussi bien « Sport et Insertion » que « Sport pour Toutes ») et, également dans une formation plus poussée sur ce public. Une bonne connaissance du public et de ses spécificités est une clé de réussite incontournable pour amorcer une relation de confiance avec le public. La dimension pédagogique des compétences des éducateurs est en outre à prendre en compte et ce, dans l'adaptation de la pédagogie au public encadré. C'est une clé de réussite pour l'engagement dans une pratique régulière du public féminin en situation de précarité financière et/ou sociale.

L'action de SAPHYR est de travailler sur la motivation et l'envie de s'inscrire dans une activité qui devienne pérenne pour un mieux-être et régler un certain nombre de problèmes. Ce dispositif semble être approprié pour mettre en place un partenariat puisqu'un accompagnement pour intégrer un club ou une association, en lien avec les travailleurs sociaux, pourrait se faire au cours des dispositifs, sous la forme de petits groupes.

SAPHYR, par l'intermédiaire de sa coordinatrice et chef de projet Mme Grazia Mangin, reste à la disposition du CDOS et du CG 54 pour voir comment formaliser et articuler ce partenariat.

Proposition n°5 : Réduire les coûts de pratique et d'adhésion

Plusieurs possibilités peuvent être envisagées pour inciter à la pratique :

- Prise en charge à 100% par le CG 54 du coût de la licence, cotisation ou adhésion la 1^{ère} année qui suit la sortie d'un dispositif, avec ensuite une diminution de la prise en charge sur 5 ans (80% les deux années suivantes, 60% les deux dernières années.) Si une régularité dans la pratique est observée, le département pourrait alors s'engager à financer ensuite 50% du coût de l'adhésion avec un plafond de 150 € et les clubs volontaires ou les communes volontaires prendraient à leur charge 25% du montant de leur appel d'offre (compensé par une augmentation de leur subvention) ; ce qui était prévu comme évolution du dispositif « Cap Sport 54 ».

Cette proposition d'aide pourrait s'envisager pour les personnes acceptant de signer un contrat d'engagement à la pratique régulière avec le service territorial d'insertion du territoire et le club ou l'association qui les accueille. Cela se formaliserait par un suivi obligatoire du pratiquant par le travailleur social et l'éducateur sportif.

- Une seconde sous-proposition consisterait à proposer des soutiens à la pratique par le biais financier, notamment dans l'attribution de subventions aux entités que le département soutient. Le CG pourrait être plus enclin à favoriser par une augmentation du montant de la subvention, une association mettant en œuvre des actions d'incitation et d'accessibilité (tarifs préférentiels, facilité de paiement, conditions de pratique) à la pratique à destination du public féminin en difficulté.

Proposition n°6 : Envisager un partenariat privilégié avec les comités départementaux et les associations sportives souhaitant s'investir et proposer des actions

Une autre piste de réflexion pourrait aussi être envisagée avec certains comités départementaux et clubs sportifs qui semblent vouloir s'investir et proposer des actions en direction de notre public (EPGV, EPMM, Badminton, Handball notamment pour les comités et l'ASPTT Omnisport, le COS Villers Karaté, le COS Villers Badminton, le Canoë-Kayak Club Nancy Tomblaine pour les associations sportives). Le CG pourrait se rapprocher d'eux et les rencontrer afin d'évoquer un partenariat et les conditions possibles de sa mise en œuvre pour pouvoir trouver des passerelles entre la fin des dispositifs et le passage en association.

Proposition n°7 : Améliorer la lisibilité des dispositifs d'aide à l'adhésion sportive des plus de 25 ans

Dans une optique de donner un peu plus de lisibilité aux dispositifs d'aide à l'adhésion sportive des adultes âgés de plus de 25 ans, présents sur le territoire de Nancy et couronne, il serait intéressant d'envisager de réunir les dispositifs « Sport et Insertion » et « Sport pour Toutes » sous une même appellation « Sports et Insertions » (donc au pluriel), tout en gardant certaines spécificités de chacun et en le déclinant pour le public éloigné de la pratique s'inscrivant dans un parcours d'insertion sociale ou socioprofessionnelle suivant l'axe de la santé, l'axe de la valorisation de soi, l'axe d'acquisition des valeurs éducatives et sociales du sport transposables à d'autres domaines de la vie quotidienne.

Proposition n°8 : Découverte des lieux de pratique et séances d'essai

Le passage en association de notre public passe par une proposition de découverte des infrastructures et des lieux de pratique. En effet, notre public doit adhérer au lieu de pratique avant même d'adhérer à l'activité en elle-même sinon, le passage ne pourra se faire.

L'objectif serait donc de permettre aux bénéficiaires des dispositifs « Sport et Insertion » et « Sport pour Toutes » d'aller découvrir ce qui est proposé dans les associations. Le lien entre les après-dispositifs et les clubs devrait donc se faire pendant les dispositifs sous la forme de rencontres et de découverte, d'essais.

Une réflexion est donc à mener quant à la mise en œuvre d'un partenariat réussi entre les organismes sociaux et le mouvement sportif sur les après-dispositifs et ce, dans une orientation de continuité de pratique et d'intégration des femmes au sein de leurs clubs ou associations, qui en sont issues.

Proposition n°9 : Elaboration d'un annuaire

Continuer le travail de recensement commencé par la stagiaire dans le but d'élaborer un diagnostic des associations mettant en œuvre des initiatives de soutien à la pratique des femmes qui en sont éloignées.

Ce diagnostic pourrait se présenter sous la forme d'un annuaire répertoriant donc toutes les entités proposant de l'APS susceptibles d'accueillir notre public et à destination du mouvement social, des collectivités territoriales, dont le CG 54 et du CDOS.

Cela pourrait se présenter sous la forme de fiches descriptives reprenant les coordonnées des structures, leur localisation géographique, le réseau de transports pour s'y rendre (en indiquant les coordonnées de l'agence Stan pour avoir les horaires), leur facilité d'accès, le coût d'adhésion et les solutions possibles pour faciliter son règlement, ainsi qu'une présentation des activités et des actions proposées par la structure.

Cet annuaire permettrait de rendre visible ce qui existe et ce qui se pratique sur le territoire. Il pourrait être envisagé d'en produire un à l'échelle départementale.

Proposition n°10 : Diversifier, adapter les créneaux horaires

En ce qui concerne une diversification de créneaux horaires, cela semble compliqué à mettre en place au sein du mouvement sportif pour deux raisons essentielles : la majorité des créneaux en journée sont réservés pour la pratique des scolaires et énormément d'associations demandent les mêmes réservations d'équipements, d'installations ou de salle pour un même créneau horaire. A moins que le club en question soit propriétaire de son installation sportive, cela semble plutôt difficile de proposer une pratique d'APS pour notre public en journée. Il serait peut-être pertinent à ce moment là soit de les orienter vers une association de sports de nature comme la randonnée ou de cyclotourisme où il n'y a pas besoin de réserver une installation spécifique. Soit d'envisager une ouverture des créneaux de pratique en journée des MJC en proposant une réduction financière du coût de l'adhésion pour notre public.

Proposition n°11 : Prise de contact avec *Breizh Insertion Sport*

Cette proposition ne relève pas de l'analyse de nos entretiens, mais il semble intéressant que le service Education Populaire et Sports du CG 54 prenne contact avec Mr Erwan Godet, coordinateur de projet de l'association Breizh Insertion Sport. En effet, cette association mène des actions utilisant le sport comme outil d'intégration sur la ville de Rennes et commence à avoir un fort rayonnement sur la région Bretagne.

Elle a organisé les 2 et 3 avril dernier un **colloque Insertion et Sport** en partenariat avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP 35). Une thématique abordée au cours de ce colloque nous intéressait particulièrement et semblait être en lien avec notre problématique : « **Les APS au service des personnes adultes en situation de fragilité** ».

Nous n'avons pas pu nous rendre à ce colloque pour diverses raisons. Toutefois, nous avons contacté à plusieurs reprises, en vain, le coordinateur de projet de l'association pour partager quelques éléments d'informations.

Cependant, un compte-rendu de ce colloque sera disponible au pôle ressources « Sport, Education, Mixité, Citoyenneté » courant juillet-août 2012 et le CG 54 pourra en prendre connaissance et voir s'il peut en retirer des préconisations concrètes et peu coûteuses.

Toutefois Mr Godet reste à la disposition du CG 54 s'il souhaite le contacter pour échanger sur leurs expériences en matière d'insertion par le sport pour le public adulte fragilisé.

CONCLUSION

Malgré une volonté ministérielle de promouvoir le développement de la pratique sportive pour tous les publics et notamment d'encourager le développement des activités physiques et sportives pour les publics qui en sont les plus éloignés, notamment les femmes et qui rencontrent des difficultés d'accès pour des raisons économiques, sociales, culturelles, géographiques ou physiques, l'accès à la pratique en association reste difficile. Les freins, évoqués en amont, sont multiples et variés.

Toutefois, il semble que d'autres facteurs rentrent en ligne de compte pour expliquer ces obstacles. Le mouvement sportif est très cloisonné et très centré sur sa logique fédérale. Les clubs sont obnubilés par leur nombre de licenciés et leurs championnats et permettre l'accès à la pratique sportive des publics défavorisés ne semble pas être une priorité pour eux, mis à part les jeunes issus des quartiers sensibles. S'agissant d'une demande du ministère des Sports faite en direction du mouvement sportif de manière générale (fédérations, ligues, comités et clubs), il semble plus enclin à proposer des actions à destination des jeunes défavorisés. Probablement parce qu'ils sont perçus comme des futurs licenciés potentiels, comparativement à un public adulte et plus particulièrement le public féminin qui pratique plus pour le plaisir, la détente, le côté esthétique, le bien-être et la convivialité que pour la compétition et la recherche de performance.

Le conseil général de Meurthe-et-Moselle permet l'accessibilité de la population aux pratiques sportives notamment celle des personnes pour lesquelles cet accès est le moins facile du fait de leur situation personnelle et sociale par l'intermédiaire de différents dispositifs, dont « Sport et Insertion » et « Sport pour Toutes » qui sont à destination du public adulte.

Cependant, les pratiquants ne pouvant en bénéficier que pour une durée limitée (un an pour « Sport et Insertion » et deux ans pour « Sport pour Toutes »), ils sont incités par la suite à s'intégrer un club ou une association pour pouvoir continuer à pratiquer.

Or, une rupture entre les dispositifs et les associations sportives a été constaté par le conseil général et le CDOS 54, partenaire des dispositifs. Des freins ont été pointés.

Mis à part l'aspect économique, ont été abordé notamment l'absence ou le manque d'accompagnement en association après les dispositifs, le problème des créneaux horaires de pratique, le manque de formation des éducateurs sportifs sur le public et ses spécificités, le manque de convivialité au sein des clubs.

En outre, la suspension actuelle du dispositif « Cap Sport 54 » qui permettait la prise en charge, en partie, du coût d'une cotisation intervient au plus fort d'un contexte de crise économique qui peut influencer sur la pratique sportive en association des personnes les plus défavorisées. Le résultat est qu'aujourd'hui il n'existe plus de dispositif d'aide à la pratique sportive en association pour le public adulte en difficulté.

Nous nous sommes donc interrogés sur quelles pouvaient être les possibilités pour lui faciliter l'accès à la pratique en association. Des propositions ont été formulées pour permettre au conseil général de Meurthe-et-Moselle, en partenariat avec les associations, d'envisager dans quelles mesures il pourrait poursuivre sa mission de service public, notamment au travers des orientations sa politique sportive et continuer à affirmer le rôle du sport comme facteur de solidarité et d'attractivité des territoires pour la population du département et plus particulièrement pour le public fragilisé financièrement et/ou socialement.

Parmi les propositions élaborées, certaines nous paraissent pertinentes et réalisables dans leur mise en œuvre en termes de coût et de temps, notamment le partenariat avec le réseau SAPHYR, l'élaboration d'un annuaire recensant ce qui se pratique sur le territoire en direction de notre public, mais aussi envisager la possibilité de mettre en place un C.O.F (ou un avenant pour celles qui en ont déjà un) avec les associations proposant des actions bien spécifiques en direction du public. Nous laissons le soin au conseil général de Meurthe-et-Moselle d'en décider.

PROPOSITION D'EVOLUTION DE LA POLITIQUE SPORTIVE DU CONSEIL GENERAL

Par ailleurs, notre immersion pendant ces cinq mois au sein du conseil général de Meurthe-et-Moselle, nous a permis de constater que la politique sportive, compétence optionnelle, était transversale à la politique de solidarité, qui est la priorité du département. Nous avons pu remarquer qu'elle se croisait uniquement avec un des domaines d'action de la politique de solidarité : l'insertion.

Or, l'action du conseil général en matière d'action sociale intervient dans d'autres domaines, notamment les personnes handicapées, les personnes âgées. Ce sont des domaines où la politique sportive pourrait être croisée, tout comme l'éducation.

Nous pensons que le CG 54 devrait songer à réorienter une partie de sa politique sportive dans les années à venir, en affirmant le rôle du sport comme besoin fondamentale, indispensable à la santé de la population du département. En effet, l'importance de l'activité physique pour la santé, le bien-être et l'amélioration de la qualité de vie est aujourd'hui largement reconnue et fait l'objet de nombreuses publications. L'activité physique y est notamment présentée comme un déterminant de la santé et un des champs d'action de la santé publique en termes de nutrition.

Nous pensons que le CG 54 devrait s'engager dans la voie du sport-santé puisque c'est un outil :

- d'éducation à la santé et à la citoyenneté, de cohésion sociale ;
- d'accès au bien-être et à la qualité de vie, de valorisation personnelle ;
- de maintien de l'autonomie ;
- de respect de l'environnement ;
- de valorisation du territoire ;
- de développement économique.

En réorientant une partie de sa politique sportive en ce sens, cela lui permettrait de la croiser avec d'autres champs de compétences cités en amont.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

[1] Union Européenne – Commission européenne. Livre blanc sur le sport [on line] juillet 2007 ; [20/12/2011]. URL: http://europa.eu/documentation/official-docs/white-papers/index_fr.htm#2007

[2] Loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions- J.O.R.F. n° 175 du 31 juillet 1998 ; Art 140 (relatif à l'accès à la culture, à la pratique sportive, aux vacances et aux loisirs) [on line] ; [28/12/2011].

URL:<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?dateTexte=&categorieLien=id&cidTexte=JORFTEXT000000206894>

[3] Code du sport, article L100-1 (relatif aux principes généraux concernant l'organisation des APS) [on line] 25 mai 2006 ; [18/01/2012].

URL:http://legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=F9E6207C04C58B5C397EE1D2E077294.D.tpdjo07v_3?cidText=LEGITEXT000006071318&dateTexte=20120614

[4] LEBAS J. Extrait du document de synthèse remis à M.Aubry et B. Kouchner le 28.02.1998 « A l'épreuve de la précarité, une certaine idée de l'hôpital » in Précarité et Santé, édition Flammarion, 1998

[5] ; [6] Ministère de l'emploi et de la solidarité - Haut Comité de Santé Publique. La progression de la précarité en France et ses effets sur la santé [on line] février 1998 ; [20/02/12]. URL: <http://fulltext.bdsp.ehesp.fr/Hcsp/Rapports/hc001043.pdf?8J919-9X0W7-J1JQ3-XW6JX-9D484>

[7] HELFELSTEIN, Michel. Précarité et Santé. Présentation power point Centre de Médecine Préventive, octobre 2007 (document interne CG 54)

[8] Ministère de l'intérieur - Rapport du Haut Comité à l'Intégration. L'intégration à la Française [on line] 1993 ; [12/06/12].

URL: <http://www.toupie.org/Dictionnaire/Integration.htm>

[9] Université de Rennes 1- Index International et Dictionnaire de la Réadaptation et de l'intégration sociale [on line] ; [12/06/12]. URL : <http://www.med.univ-rennes1.fr/iidris>

[10] Person, Julie. Mémoire Master Conduite de Projets et Développement des Territoires : Analyses et propositions d'amélioration des dispositifs d'aide à l'adhésion en association sportive, pour les populations fragilisées, menés par le conseil général de Meurthe-et-Moselle. Juin 2009.

[11] Loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association - J.O.R.F du 2 juillet 1901 page 4025 ; Art 1^{er} (définition) [on line] ; [25/02/12].

URL:<http://www.legifrance.gouv.fr/affichText.do?dateTexte=&categorieLien=id&cidTexte=JORFTEXT000000497458>

[12] Extrait de la Charte fédérale des centres sociaux de France [on line] ; [01/03/12].

URL: <http://www.centres-sociaux.fr/qui-sommes-nous/projet>

[13] LEFEVRE, N. Document de cours de master 1 SLEC-Méthodes et Techniques d'enquête- L'entretien comme méthode de recherche- [on line] ; [05/03/12]. URL:

URL: http://staps.univ-lille2.fr/fileadmin/user_upload/ressources_peda/Masters/SLEC/entre_meth_recher.pdf

[14] Revillard A. Cours de Méthodes qualitatives en sciences sociales [on line] 2006-2007 ; [06/03/12].

URL: http://www.melissa.ens-cachan.fr/IMG/pdf/aide_memoire_entretien.pdf

[14 bis] Publication de l'INJEP n°85. Sport-Filles-Cités : Une enquête dans les Yvelines. Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports des Yvelines, 2007.

[15] Ministère des Sports - Faire du sport – Education et Insertion – Les fonctions sociales et éducatives du sport [on line] ; [18/02/12].

URL: <http://www.sports.gouv.fr/index/faire-du-sport/education-et-insertion/>

[16] Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative. Plan National de prévention par l'Activité Physique ou Sportive (PNAPS). Rapport Préparatoire de la Commission Prévention, Sport et Santé présidée par le Pr Jean-François Toussaint et réunie d'avril à octobre 2008 [on line] ; [29/01/12].

URL: <http://www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/RapPreventionActivite-2008.pdf>

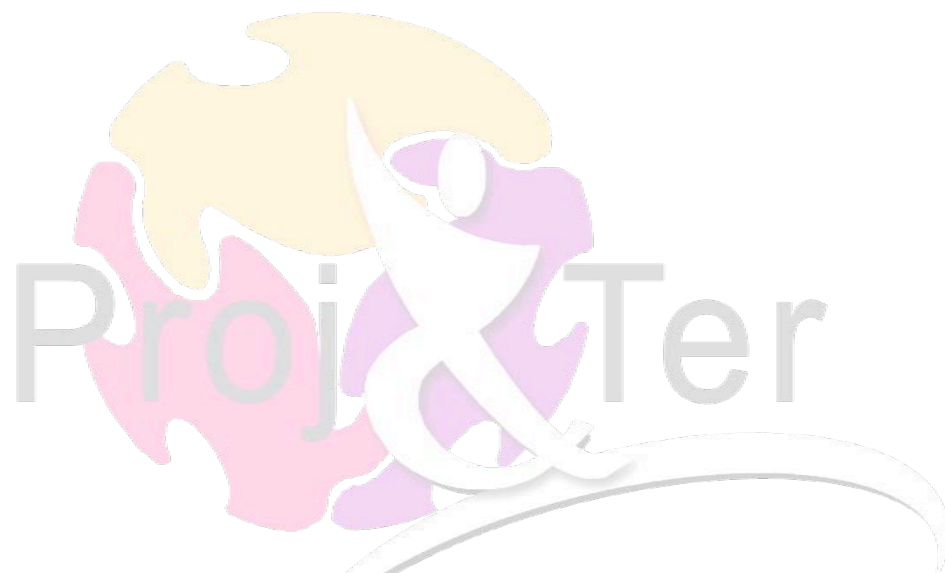
[17] ; [19] ; [21] Institut national de la santé et de la recherche médicale. Activité physique : contextes et effets sur la santé. Expertise collective. Paris : Inserm ; mars 2008.

[18] Ministère de la santé – Programme National Nutrition Santé 2011-2015 [on line] ; [02/11/12]. URL: <http://www.sante.gouv.fr/lancement-du-programme-national-nutrition-sante-pnns-2011-2015.html>

[20] Ministère de la Santé - Plan Alimentation Insertion 2012 [on line] ; [18/04/12]. URL: <http://www.mangerbouger.fr/pro/social/s-informer/populations-en-situation-de-precarite-et-d-exclusion-40/le-plan-alimentation-et-insertion-401.html>

+ intranet CG 54

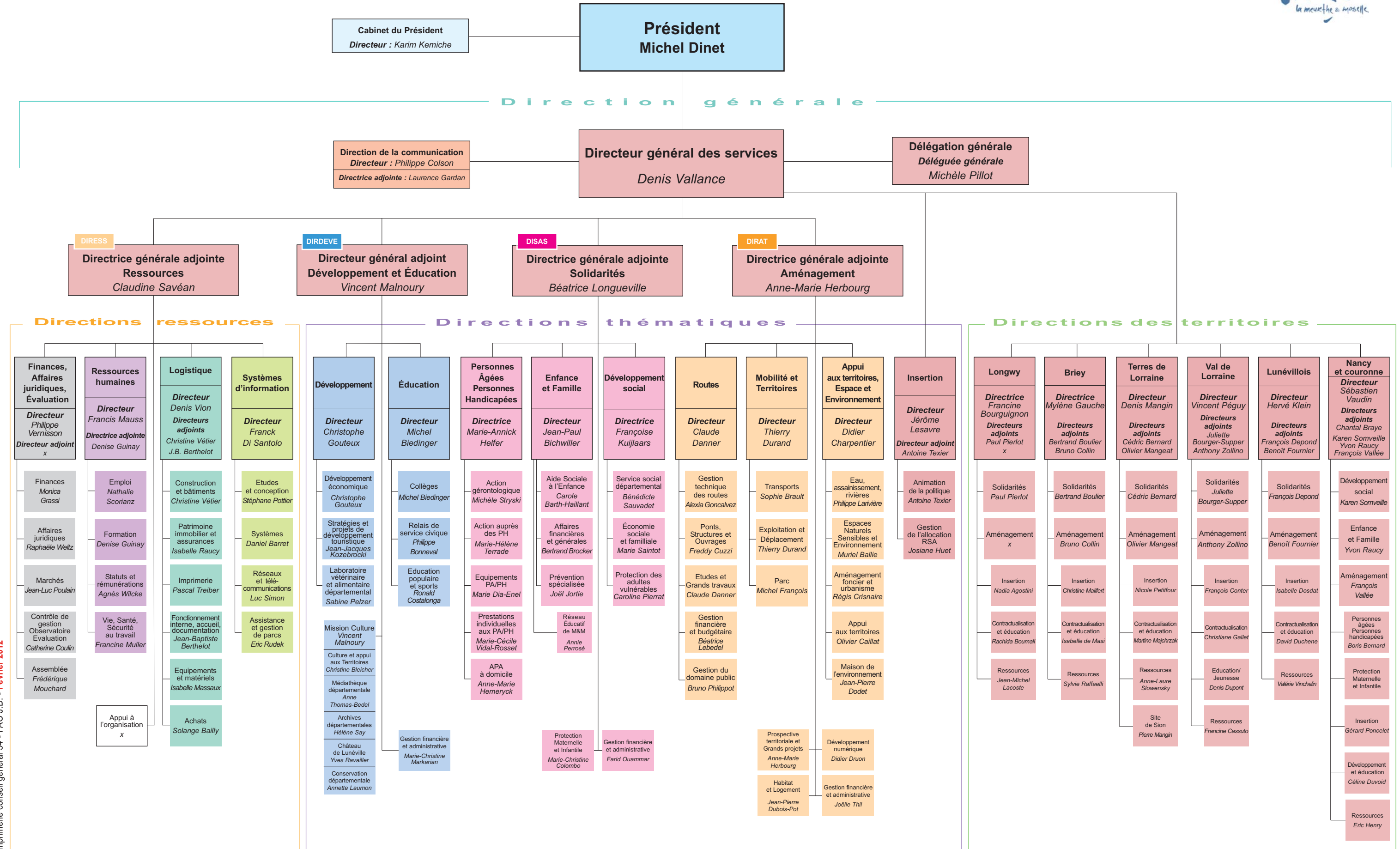
ANNEXES



*Pistes de réflexion pour une continuité de la pratique
d'activités physiques et sportives en association du public
féminin en difficulté financière et/ou sociale issu des
dispositifs « Sport et Insertion » et « Sport pour Toutes »
du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle*

**ORGANIGRAMME DU CONSEIL GENERAL
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

Organigramme des services départementaux



**PLAQUETTE POLITIQUE SPORTIVE DU
CONSEIL GENERAL DE MEURTHE-ET-
MOSELLE**



Le sport pour tous

EN MEURTHE-ET-MOSELLE



NOUVELLES ORIENTATIONS
DE LA POLITIQUE SPORTIVE DÉPARTEMENTALE

La politique sportive

À travers la contractualisation,
le département met en œuvre
une simplification des demandes
de subvention des clubs
au conseil général.

Progressivement,
le conseil général développe
une relation de proximité
avec les clubs sportifs,
notamment pour ceux bénéficiant
d'un contrat d'objectifs.

À partir de 2012,
s'engage une démarche participative
avec les acteurs associatifs
pour réaliser un état des lieux et fixer
les priorités en matière de développement
du sport sur chaque territoire.

Le **sport**
pour tous

EN MEURTHE-ET-MOSELLE



du conseil général

En juin 2011, la politique sportive du conseil général a été actualisée et restructurée. Elle prend en compte la nécessité de croiser l'ambition du département en matière sportive avec ses priorités de solidarité en direction des publics fragiles et son engagement en matière d'éducation. Elle se décline en trois grandes orientations.

Favoriser l'attractivité des territoires et encourager la solidarité

- Conjuguer qualité et diversité de l'offre d'activités sportives (soutien à la formation des encadrants sportifs et des jeunes pratiquants).
- Œuvrer à l'accessibilité de tous les publics à l'offre sportive et notamment aux publics fragilisés (promotion et développement du sport féminin, du handisport et du sport adapté, mise en œuvre d'actions d'éducation et d'insertion par le sport).

Soutenir l'engagement associatif

- Aider les structures sportives qui favorisent l'engagement bénévole et volontaire.
- Encourager les associations dans leur rôle de formation des bénévoles.

Promouvoir l'éducation

- Soutenir les structures départementales et locales qui œuvrent, dès le primaire et également aux collèges, à la prolongation et l'amplification de la mission éducative et citoyenne des établissements scolaires à travers la découverte, l'initiation et le développement des pratiques sportives (pour mémoire, actions de l'USEP, l'UNSS, l'UGSEL).
- Contribuer au respect de soi, des autres et des règles dans la pratique sportive avec l'appui des partenaires (comités départementaux, mouvement olympique, grands clubs, institutions sportives).



Une nouvelle

En 2009, le conseil général a créé une direction territoriale de ses services dans chacun des six territoires de Meurthe-et-Moselle (Longwy, Briey, Val de Lorraine, Nancy et couronne, Terres de Lorraine et Lunéville). L'objectif est d'être au plus près des habitants en construisant progressivement une relation de proximité avec les partenaires afin de mettre en œuvre l'action départementale.

Proximité

Cette démarche de contractualisation permet de croiser les orientations départementales avec l'action des partenaires dans les bassins de vie. Elle se traduit par la signature d'un Contrat territorial de développement durable (CTDD) d'une durée de trois ans entre les Pays, les intercommunalités et le conseil général. Les CTDD garantissent le soutien du département sur des projets présentés par les acteurs locaux et répondant aux besoins des habitants. Ils définissent les modalités de mise en œuvre de l'appui du conseil général.

Contrats territoriaux de développement durable (CTDD) 2012-2014

Six CTDD sont adoptés pour la période 2012-2014. Ils garantissent, malgré un contexte budgétaire tendu, le soutien du département aux projets de développement des acteurs locaux. La mise en œuvre de cette contractualisation est assurée par la direction territoriale des services du conseil général.

Les dossiers de partenariat de subvention sont examinés par les **conférences territoriales (une dans chaque territoire)**. Placées sous la responsabilité d'un vice-président, elles se composent d'élus départementaux locaux.

A compter de 2012, la politique sportive sera partiellement concernée par cette démarche d'envergure.

PRATIQUE

DOSSIERS

Les dossiers de demande de subvention sont téléchargeables sur le **site internet du conseil général 54** à la rubrique **Éducation-jeunesse**, puis **Sports**.

Vous pouvez également en faire la demande auprès de votre Maison du département ou auprès du service **Éducation populaire et Sports**.



Le sport
pour tous

EN MEURTHE-ET-MOSELLE



organisation

Actuellement, sur chaque territoire un délégué territorial à la contractualisation et à l'éducation est en charge des dossiers territorialisés dont ceux relevant de la jeunesse et de l'éducation. A compter de 2012, cette fonction est scindée en deux missions assurées par deux agents :

- > Un délégué territorial à la contractualisation.
- > Un délégué territorial à l'éducation et à la jeunesse.

Durant le 1^{er} trimestre 2012, chaque direction des services territoriaux recrute un délégué territorial à l'éducation et à la jeunesse (DTEJ). Il sera en poste au plus tard en mars / avril 2012.

Le DTEJ sera l'interlocuteur pour les clubs locaux bénéficiant d'une aide territorialisée. Dans cette attente, l'interlocuteur sera le délégué à la contractualisation.

LE SERVICE TERRITORIAL

zoom

DE DEMANDE DE SUBVENTION

Les dossiers doivent être retournés au service territorial dont dépend votre association au plus tard :

30 mars 2012 pour les dossiers d'aide au fonctionnement ;

30 mai 2012 pour les dossiers d'aide au *contrat d'objectifs et de fonctionnement* ;

3 mois avant le déroulement de votre manifestation pour les demandes d'aide aux manifestations.

Durant toute l'année pour les demandes d'aide à l'équipement et au matériel sportif.



Ce qui est géré au conseil général

à Nancy

Certaines aides aux associations sportives sont instruites par le service *Education Populaire et Sports* à Nancy :

- Aides au fonctionnement des clubs de haut niveau (Vandœuvre Nancy Volley Ball, Sluc Nancy Basket , Grand Nancy ASPTT Handball, ASPTT Nancy MM, Nancy Volley Maxéville Jarville).
- Bourses aux athlètes de haut niveau.
- Aide à la licence pour le sport scolaire.
- Aides exceptionnelles aux associations.
- Aides aux comités départementaux.
- Partenariats avec les structures sportives (CREPS, ADEPS...).
- Aide aux manifestations dont le budget prévisionnel est supérieur à 30 000 €.

dans les territoires

D'autres aides sont instruites par chaque service territorial :

- Aide au fonctionnement des clubs locaux.
- Aide au contrat d'objectifs et de fonctionnement des clubs locaux.
- Aide aux manifestations locales dont le budget prévisionnel est inférieur à 30 000 €.
- Aide à l'équipement sportif.



Le détail

Aide au contrat d'objectifs et de fonctionnement

Cette aide se traduit par un partenariat entre le conseil général et le club sportif. Il est formalisé par une convention. L'aide est constituée d'un soutien au club relatif :

- à des objectifs négociés,
- à la situation générale du club.

Le but est de mettre en œuvre des objectifs négociés entre l'association et le département. Ces objectifs correspondent aux orientations et enjeux de la politique sportive départementale. Le partenariat vise à inscrire les actions des associations sportives dans la durée et à atteindre des résultats concrets. Il vise également à soutenir efficacement et dans la durée les initiatives des clubs qui entrent dans le cadre des orientations du conseil général.

Instruction des dossiers et critères d'éligibilité

Cette aide concerne en priorité les clubs :

- sportifs agréés par l'Etat bénéficiaires précédemment d'un contrat d'objectif club,
- handisport et les clubs de sport adapté qui réalisent des objectifs croisant les orientations de la politique sportive du conseil général.

En cas de convention pluriannuelle, elle présentera une durée maximale de 3 ans :
1^{ère} année : détermination d'un montant en fonction de la situation globale du club et des objectifs négociés.

2^e et 3^e année : garantie d'un socle minimal s'élevant à 75 % du montant de la première année qui sera ajusté en fonction des objectifs réalisés par le club, après instruction du dossier annuel de subvention et rencontre avec le club.

Évaluation

L'appréciation de la réalisation des objectifs fixés de l'association sera réalisée sur la base :

- du dossier annuel de demande de subvention comprenant une rubrique sur les actions menées conformément aux objectifs fixés,
- du rapport de l'assemblée générale et plus particulièrement le rapport d'activité et le rapport financier,
- des éléments fournis par le comité départemental,
- de la rencontre annuelle entre le département et l'association.



Le sport
pour tous
EN MEURTHE-ET-MOSELLE



des aides

Aide aux manifestations sportives locales

Il s'agit d'un soutien financier ou matériel pour des manifestations locales dont le budget n'excède pas 30 000 €. L'association sportive doit être agréée par l'Etat.

Instruction des dossiers et critères d'éligibilité

Une seule demande par an et par association sauf pour les clubs omnisports qui peuvent effectuer une demande annuelle par discipline. Le formulaire de demande de subvention doit être déposé trois mois au minimum avant la réalisation de la manifestation.

Évaluation

Un bilan financier et un compte-rendu de l'opération après réalisation de l'événement devront être transmis au service territorial.

Aide à l'équipement sportif

Il s'agit d'une aide principalement prévue pour acquérir et renouveler du matériel sportif et de sécurité :

Instruction des dossiers et critères d'éligibilité

Une seule demande par an et par association. Le dossier est à remettre au service territorial. L'objet de la demande doit être conforme à une liste de matériel éligible. L'association sportive doit être agréée par l'État.

Évaluation

L'aide départementale est versée sur présentation des factures acquittées.



Aide au fonctionnement

Cette aide concerne les associations sportives qui bénéficiaient précédemment de :

- l'aide à la licence,
- l'aide aux championnats,
- l'aide à la licence et aux championnats.

Il s'agit de soutenir les clubs dans leur fonctionnement. Désormais, une seule aide au fonctionnement global est mise en œuvre au bénéfice des associations concernées.

Instruction des dossiers et critères d'éligibilité

L'association sportive doit être agréée par l'État. L'aide est accordée au regard de la situation globale du club (nombre de licenciés, âge, sexe, activités du club, niveau de compétition, nombre d'encadrants administratifs, sportifs et leur diplôme, situation budgétaire, activités de l'association en lien avec les orientations de la politique sportive départementale, etc).

Évaluation

L'appréciation des activités de l'association sera réalisée sur la base :

- du dossier annuel de demande de subvention ;
- du rapport de l'assemblée générale et plus particulièrement le rapport d'activité et le rapport financier ;
- des éléments fournis par le comité départemental.

contacts

Direction des services territoriaux

Longwy

16 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
54400 Longwy
03 82 39 59 65

Briey

3 Place de l'Hôtel des Ouvriers 54310 Homécourt
03 82 47 55 90

Terres de Lorraine

Rue Balland 54200 Toul
03 83 63 74 82

Val de Lorraine

9200 route de Blénod 54700 Maudières
03 83 82 88 74

Lunévilleois

28 rue de la République 54300 Lunéville
03 83 77 70 20

Nancy et couronne

4 rue de la Foucotte 54000 Nancy
03 83 98 84 87



Conseil général de Meurthe-et-Moselle

Service Éducation populaire et sports

48 esplanade Jacques-Baudot
CO 900 19
54035 Nancy cedex
03 83 94 58 53 - 03 83 94 58 09
eps@cg54.fr
www.cg54.fr

Le sport
POUR TOUS
EN MEURTHE-ET-MOSELLE

Les dossiers de demande de subventions sont téléchargeables sur le site Internet du conseil général www.cg54.fr rubrique Education-jeunesse puis Sports.

Vivre
la meurthe
& moselle

ANNEXE N°1

**FICHE D'IDENTITE DU TERRITOIRE DE
NANCY ET COURONNE**



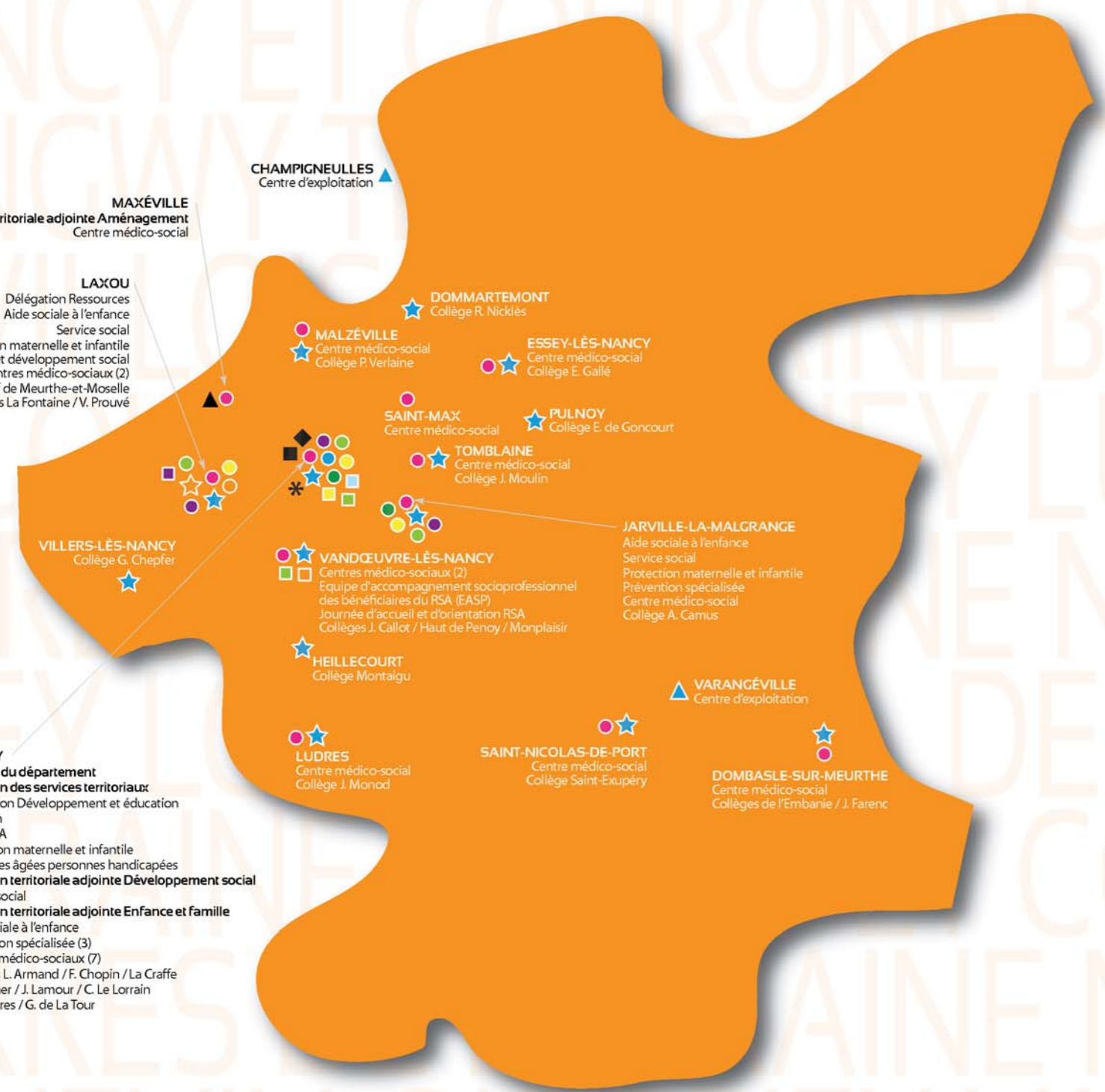
Structures intercommunales sur le territoire
 Communauté Urbaine du Grand Nancy
 Communauté de communes du Grand Couronné
 Communauté de communes du Sel et du Vermois
 Communauté de communes du Saintois au Vermois*

* Les communes de Saffais, Ferrières, Flavigny-sur-Moselle, Lupcourt, Ville-en-Vermois et Tonnoy, membres de la communauté de communes du Saintois au Vermois dépendent du territoire Nancy et couronne pour ce qui relève de l'intervention des services départementaux. Elles relèvent du territoire Terre de Lorraine pour la contractualisation.

- Agincourt
- Amance
- Art-sur-Meurthe
- Azelot
- Bouxières-aux-Chênes
- Buissoncourt
- Burthecourt-aux-Chênes
- Cerville
- Champenoux
- Coyviller
- Dombasle-sur-Meurthe
- Dommartemont
- Dommartin-sous-Amance
- Erbéville-sur-Amezule
- Essey-lès-Nancy
- Eulmont
- Ferrières
- Flavigny-sur-Moselle
- Fléville-devant-Nancy
- Gellenoncourt
- Haraucourt
- Heillecourt
- Houdemont
- Hudiviller
- Jarville-la-Malgrange
- Laître-sous-Amance
- Laneuvelotte
- Laneuveville-devant-Nancy
- Laxou
- Lenoncourt
- Ludres
- Lupcourt
- Malzéville
- Manoncourt-en-Vermois
- Maxéville
- Mazerulles
- Moncel-sur-Seille
- Nancy
- Pulnoy
- Réméréville
- Rosières-aux-Salines
- Saffais
- Saint-Max
- Saint-Nicolas-de-Port
- Saulxures-lès-Nancy
- Seichamps
- Sommerviller
- Sornéville
- Tomblaine
- Tonnoy
- Vandœuvre-lès-Nancy
- Varangéville
- Velaine-sous-Amance
- Ville-en-Vermois
- Villers-lès-Nancy

	Département	Territoire Nancy et couronne
Nombre d'habitants	731 019	297 254 soit 40,66 %
Nombre de communes	594	55

Source : INSEE, population municipale, recensement de la population 2009, limites territoriales au 1^{er} janvier 2011



Légende

- Maison du département - Direction des services territoriaux
- Délégation Développement et éducation
- Délégation Ressources
- Insertion
- Journée d'accueil et d'orientation / Revenu de solidarité active
- Personnes âgées personnes handicapées
- Protection maternelle et infantile
- ▲ Direction territoriale adjointe Aménagement
- ▲ Centre d'exploitation
- ◆ Direction territoriale adjointe Développement social
- Service social
- Service habitat et développement social
- Equipe d'accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA (EASP)
- ✱ Direction territoriale adjointe Enfance et famille
- Aide sociale à l'enfance
- Prévention spécialisée
- Centre médico-social
- ★ Réseau éducatif de Meurthe-et-Moselle
- ★ Collège

MAXÉVILLE
 Direction territoriale adjointe Aménagement
 Centre médico-social

LAXOU
 Délégation Ressources
 Aide sociale à l'enfance
 Service social
 Protection maternelle et infantile
 Service habitat et développement social
 Centres médico-sociaux (2)
 Réseau éducatif de Meurthe-et-Moselle
 Collèges La Fontaine / V. Prouvé

VILLERS-LÈS-NANCY
 Collège G. Chepfer

CHAMPIGNEULLES
 Centre d'exploitation

DOMMARTEMONT
 Collège R. Nickles

MALZÉVILLE
 Centre médico-social
 Collège P. Verlaire

ESSEY-LÈS-NANCY
 Centre médico-social
 Collège E. Gallé

SAINT-MAX
 Centre médico-social

PULNOY
 Collège E. de Goncourt

TOMBLAINE
 Centre médico-social
 Collège J. Moulin

JARVILLE-LA-MALGRANGE
 Aide sociale à l'enfance
 Service social
 Protection maternelle et infantile
 Prévention spécialisée
 Centre médico-social
 Collège A. Camus

VANDŒUVRE-LÈS-NANCY
 Centres médico-sociaux (2)
 Equipe d'accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA (EASP)
 Journée d'accueil et d'orientation RSA
 Collèges J. Callot / Haut de Fenoy / Monplaisir

HEILLECOURT
 Collège Montaigu

VARANGÉVILLE
 Centre d'exploitation

LUDRES
 Centre médico-social
 Collège J. Monod

SAINT-NICOLAS-DE-PORT
 Centre médico-social
 Collège Saint-Exupéry


DOMBASLE-SUR-MEURTHE
 Centre médico-social
 Collèges de l'Embanie / J. Farenc

NANCY
 Maison du département
 Direction des services territoriaux
 Délégation Développement et éducation
 Insertion
 JAO / RSA
 Protection maternelle et infantile
 Personnes âgées personnes handicapées
 Direction territoriale adjointe Développement social
 Service social
 Direction territoriale adjointe Enfance et famille
 Aide sociale à l'enfance
 Prévention spécialisée (3)
 Centres médico-sociaux (7)
 Collèges L. Armand / F. Chopin / La Craffe
 Guynemer / J. Lamour / C. Le Lorrain
 A. Mézières / G. de La Tour






Les conseillers généraux

 Mathieu Klein Vice-président territorial Vice-président délégué à l'éducation et à l'innovation citoyenne Canton de Nancy-nord	 Pierre Baumann délégué aux espaces naturels sensibles Canton de Laxou	 Jean-Paul Bolmont Canton de Malzéville	 Louis Causero Canton de Saint-Max	 Henri Chanut Canton de Seichamps	 Nicole Creusot Vice-présidente déléguée à l'université et à la recherche Canton de Nancy-sud	 Grégory Grandjean Canton de Lunéville-nord	 Stéphane Hablot délégué à la rénovation urbaine Canton de Vandœuvre Est
--	---	---	--	---	---	---	---

 Jean-Pierre Laurency Canton de Tomblaine	 René Mangin Vice-président délégué aux ressources Canton de Jarville-la-Malgrange	 Sophie Mayeux Canton de Nancy-Ouest	 Dominique Olivier Vice-présidente déléguée au logement Canton de Nancy-Est	 J.-Claude Pissenem Vice-président délégué à l'enfance et à la famille Canton de Saint-Nicolas-de-Port	 Marc Saint-Denis Canton de Vandœuvre Ouest	 Jean-Marie Uhrlich Canton de Pompey
---	---	--	--	---	---	--

Les services sur le territoire

DIRECTEUR DES SERVICES TERRITORIAUX  Sébastien Vaudin Maison du Département Nancy et couronné 4 rue de la Foucotte 54000 Nancy Tél. 03 83 98 91 84 Fax 03 83 98 91 70 svaudin@cg54.fr	DIRECTRICE TERRITORIALE ADJOINTE  Chantal Braye Maison du Département Nancy et couronné 4 rue de la Foucotte 54000 Nancy Tél. 03 83 98 55 11 Fax 03 83 98 91 70 cbraye@cg54.fr	DIRECTEUR TERRITORIAL ADJOINT AMÉNAGEMENT  François Vallée Antenne départementale Aménagement 18 rue Patton 54 320 Maxéville Tél. 03 83 32 26 28 Fax 03 83 32 52 59 fvallée@cg54.fr
---	---	---

DIRECTRICE TERRITORIALE ADJOINTE DÉVELOPPEMENT SOCIAL  Karen Somveille Direction territoriale adjointe Dév. social Maison du Département Nancy et couronné 4 rue de la Foucotte - 54000 Nancy Tél. 03 83 98 91 75 Fax 03 83 98 70 80 ksomveille@cg54.fr	DIRECTEUR TERRITORIAL ADJOINT ENFANCE ET FAMILLE  Yvon Raucy Direction territoriale adjointe Enfance et famille Maison du Département Nancy et couronné 4 rue de la Foucotte - 54000 Nancy Tél. 03 83 98 91 85 Fax 03 83 98 91 70 yraucy@cg54.fr
--	---

Les sites du conseil général sur le territoire

MAISON DU DÉPARTEMENT NANCY ET COURONNÉ	Direction territoriale adjointe AMÉNAGEMENT	Direction territoriale adjointe DÉVELOPPEMENT SOCIAL	Direction territoriale adjointe ENFANCE ET FAMILLE
<p>DIRECTION DES SERVICES TERRITORIAUX Secrétariat Tél. 03 83 98 91 84 / Fax 03 83 98 91 70 mthouvenin@cg54.fr</p> <p>Assistante territoriale communication Tél. 03 83 98 71 97 / Fax 03 83 98 91 70 lcarniato@cg54.fr</p> <p>Déléguée développement et éducation Tél. 03 83 98 91 72 / Fax 03 83 98 91 70 vroessler@cg54.fr</p> <p>DIRECTION ADJOINTE DES SERVICES TERRITORIAUX Secrétariat Tél. 03 83 98 55 11 / Fax 03 83 98 91 70 dcortelli@cg54.fr</p> <p style="background-color: #f4a460; color: white; padding: 2px;">4 rue de la Foucotte - 54000 Nancy</p> <p>ANTENNES DÉPARTEMENTALES Délégué ressources 80 bd Foch - 54520 Laxou Tél. 03 83 67 81 75 / Fax 03 83 67 81 71 erhenry@cg54.fr</p> <p>Service territorial insertion 109 bd. d'Haussouville - 54000 Nancy Tél. 03 83 90 22 44 / Fax 03 83 90 70 52 jpbarandon@cg54.fr</p> <p>Journées d'accueil et d'orientation (AO) / Revenu de solidarité active (RSA) Centre médico-social Calmette 54 rue des 4 églises - 54000 Nancy Tél. 03 83 17 03 35 / Fax 03 83 17 03 36 jao.nancycouronné@cg54.fr</p> <p>Service personnes âgées - personnes handicapées Galerie des Chênes 13/15 bd Joffre - 54000 Nancy Tél. 03 83 30 12 26 / Fax 03 83 45 84 93 painsnancy@cg54.fr</p>	<p>Secrétariat 18 rue Patton - 54320 Maxéville Tél. 03 83 32 26 28 Fax 03 83 32 52 59 cpieron@cg54.fr</p> <p>ANTENNES DÉPARTEMENTALES CENTRES D'EXPLOITATION</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Grande couronné Rue J. Monod - 54250 Champigneulle Tél. 03 83 19 18 29 Fax 03 83 17 19 83 jcfilaschgo@cg54.fr ● Varangéville 2 rue du Colonel Driant 54110 Varangéville Tél. 03 83 48 34 66 Fax 03 83 30 02 16 jcfilaschgo@cg54.fr <p>Service Protection maternelle et Infantile</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Secteur Jarville 2 rue J.P. Rameau - 54140 Jarville Tél. 03 83 56 90 10 / Fax 03 83 56 90 11 ceschneider@cg54.fr ● Secteur Laxou 80 bd Foch - 54520 Laxou Tél. 03 83 67 45 36 / Fax 03 83 67 81 71 iostermann@cg54.fr ● Secteur Nancy 4 rue de la Foucotte - 54000 Nancy Tél. 03 83 98 91 74 / Fax 03 83 98 70 80 lroyer@cg54.fr 	<p>Secrétariat 4 rue de la Foucotte - 54000 Nancy Tél. 03 83 98 91 75 Fax 03 83 98 70 80 mpviel@cg54.fr</p> <p>ANTENNES DÉPARTEMENTALES SERVICE SOCIAL</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Secteur Jarville 2 rue J.P. Rameau - 54140 Jarville Tél. 03 83 68 85 24 Fax 03 83 56 90 11 drobinet@cg54.fr ● Secteur Laxou 80 bd Foch - 54520 Laxou Tél. 03 83 67 81 74 Fax 03 83 67 45 44 vdbouhier@cg54.fr ● Secteur Nancy 4 rue de la Foucotte - 54000 Nancy Tél. 03 83 98 91 73 Fax 03 83 98 70 80 ilioris@cg54.fr <p>SERVICE HABITAT ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL 80 bd Foch - 54520 Laxou Tél. 03 83 67 45 41 Fax 03 83 67 45 44 cdemetz@cg54.fr</p> <p>ÉQUIPE D'ACCOMPAGNEMENT SOCIOPROFESSIONNEL DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA (EASP) Centre médico-social Laxou 3 rue Raymond Poincaré - 54 520 Laxou Tél. 03 83 27 66 58</p> <p>RÉSEAU ÉDUCATIF DE MEURTHE-ET-MOSELLE 7 unités d'accueil 1 A rue Bel Air - BP 54 54526 Laxou Cedex Tél. 03 83 40 16 57 Fax 03 83 90 38 80 mvoirirot@cg54.fr</p>	<p>Secrétariat 4 rue de la Foucotte - 54000 Nancy Tél. 03 83 98 91 85 Fax 03 83 98 91 70 malexandre@cg54.fr</p> <p>ANTENNES DÉPARTEMENTALES AIDE SOCIALE À L'ENFANCE</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Secteur Jarville 2 rue J.P. Rameau - 54140 Jarville Tél. 03 83 68 85 15 Fax 03 83 68 85 08 abouche@cg54.fr ● Secteur Laxou 80 bd Foch - 54520 Laxou Tél. 03 83 67 45 35 Fax 03 83 67 45 44 vbouhier@cg54.fr ● Secteur Nancy 4 rue de la Foucotte - 54000 Nancy Tél. 03 83 98 70 81 Fax 03 83 98 70 80 cgillet@cg54.fr ● Nancy Point Jeunes 25 bis rue des Ponts - 54000 Nancy Tél. 03 83 32 26 68 PointJeunes@cg54.fr <p>PRÉVENTION SPÉCIALISÉE</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Secteur Jarville 2 rue J.P. Rameau - 54140 Jarville Tél. 03 83 56 90 10 Fax 03 83 56 90 11 ● Secteur Nancy Nancy - Haussouville 12 av. du général Mangin - 54000 Nancy Tél. 03 83 27 29 28 Fax 03 83 27 77 99 ● Local EPS Haussouville Place de la 9^e DIC - 54000 Nancy Tél. 03 83 90 13 88 ● Nancy - Haut du lièvre Espace Bonnevey Rue Bonnevey 54000 Nancy Tél. 03 83 54 72 20

ANTENNES DÉPARTEMENTALES CENTRES MÉDICO-SOCIAUX

<ul style="list-style-type: none"> ● Beauregard 269 av. de Boufflers - 54000 Nancy Tél. 03 83 96 10 00 / Fax 03 83 96 24 67 secretariatcmsbeauregard@cg54.fr ● Calmette 54 rue des 4 églises - 54000 Nancy Tél. 03 83 17 03 30 / Fax 03 83 17 03 36 secretariatcmscalmette@cg54.fr ● Cèdre bleu Bât. Cèdre bleu 21 bis rue J. Mihé - 54000 Nancy Tél. 03 83 97 11 44 / Fax 03 83 97 81 30 secretariatcmscedrebleu@cg54.fr ● Dombasle Route de Lunéville - 54110 Dombasle Tél. 03 83 48 21 44 / Fax 03 83 45 20 78 secretariatcmsdombasle@cg54.fr ● Donzelot 12 av. du général Mangin - 54000 Nancy Tél. 03 83 27 06 15 / Fax 03 83 27 77 99 secretariatcmsjollibois@cg54.fr ● Frédéric Gross Terre plein St-Epvre - 54000 Nancy Tél. 03 83 35 25 67 / Fax 03 83 30 10 79 secretariatcmsgross@cg54.fr ● Jarville 4 rue J.P. Rameau - BP2 54140 Jarville cedex Tél. 03 83 56 84 42 / Fax 03 83 56 90 12 secretariatcmsjarville@cg54.fr ● Laxou 3 rue R. Poincaré - 54520 Laxou Tél. 03 83 27 74 79 / Fax 03 83 27 84 16 secretariatcmslaxou@cg54.fr 	<ul style="list-style-type: none"> ● Laxou Champ-le-Bœuf Rue de la Meuse - 54520 Laxou Tél. 03 83 96 29 43 / Fax 03 83 96 24 61 secretariatcmschampleboeuf@cg54.fr ● Loritz 22 rue Saverne - 54000 Nancy Tél. 03 83 35 84 76 / Fax 03 83 32 52 53 secretariatcmsloritz@cg54.fr ● Ludres Chemin du Bon Curé - 54710 Ludres Tél. 03 83 25 92 98 / Fax 03 83 25 60 99 secretariatcmsludres@cg54.fr ● Malzéville 44 rue du Colonel Driant - 54220 Malzéville Tél. 03 83 29 34 88 / Fax 03 83 33 22 27 secretariatcmsmalzeville@cg54.fr ● Maxéville 1 rue de la République - 54320 Maxéville Tél. 03 83 32 96 47 / Fax 03 83 37 82 26 secretariatcmsmaxeville@cg54.fr ● Pinchard (service aide sociale à l'enfance exclusivement) 1227 av. R. Pinchard - 54000 Nancy Tél. 03 83 96 53 15 / Fax 03 83 98 01 75 secretariatcmsdhll@cg54.fr ● (la) Porte verte Rue de la Pallée - 54270 Essey-lès-Nancy Tél. 03 83 33 19 12 / Fax 03 83 33 22 29 secretariatcmsseichamps@cg54.fr ● Saint-Max 10 rue J.F. Kennedy - 54130 Saint-Max Tél. 03 83 21 23 90 / Fax 03 83 21 46 75 secretariatcmsstmax@cg54.fr 	<ul style="list-style-type: none"> ● Saint-Nicolas-de-Port 2 bis rue Brudchoux 54210 Saint-Nicolas-de-Port Tél. 03 83 45 23 52 / Fax 03 83 45 81 20 secretariatcmsstnicolasdepott@cg54.fr ● Tomblaine 11 av. de la Paix - BP 57 54510 Tomblaine Tél. 03 83 29 22 98 / Fax 03 83 21 42 52 secretariatcmstomblaine@cg54.fr ● Vand'Est Bâtiment <i>Les Serins</i> 1 rue Goëthe - 54500 Vandœuvre Tél. 03 83 55 44 31 / Fax 03 83 56 71 94 secretariatcmsvandest@cg54.fr ● Vandœuvre Lorraine Bâtiment <i>Les Grives</i> 6 rue de Lisbonne - 54500 Vandœuvre Tél. 03 83 51 55 46 / Fax 03 83 56 72 15 secretariatcmsvandlorraine@cg54.fr
---	---	--

ANNEXE N°2

**PLAQUETTE DISPOSITIF SPORT POUR
TOUTES**

-

**PLAQUETTE DISPOSITIF SPORT ET
INSERTION**

Témoignages

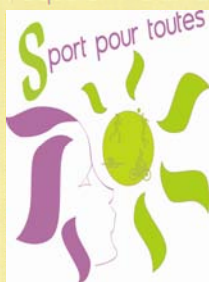
Roseta, 46 ans, Mariée 3 enfants Centre social La Clairière, Haut du Lièvre, Nancy

« C'est un rêve de petite fille, en Martinique, on m'a plus appris à être une bonne mère qu'une bonne sportive. J'ai appris le vélo à 40 ans au centre, depuis je roule à fond. J'ai acheté un vélo et pratique avec mes enfants. J'ai aussi appris la natation. C'est une source de bien être. Dans le sport, il n'y a pas de barrières et j'encourage les femmes à faire du sport.



Keira, 59 ans, 5 enfants d'origine marocaine

« J'ai appris le vélo à 43 ans. Au début, les gens se moquaient. J'ai continué. Grâce à cette expérience, j'ai gagné un grand prix d'écriture. Pour moi aussi c'est un rêve de petite fille. Faire du sport nous fait du bien, On oublie ce qu'il y a derrière.



Phong, 41 ans, Mariée, 2 enfants

«Lorsque j'étais malade, j'ai eut une brochure dans ma boîte aux lettres. J'ai essayé, depuis je suis en bonne santé. Je suis très contente, ça ravigote, on est bien et ça donne des forces, on est plus détendue. Le sport est un médicament. Il aide les femmes à s'épanouir dans la vie. Ma famille est ravie, je fais du vélo, de la gym, de la natation et du théâtre.

Fatima, 45 ans 4 enfants (Espace Jean Jaurès à Tomblaine, Association Acces)

C'est bien de faire du sport. Je fais de la gym et de la danse orientale. Les enfants sont contents, tout le monde est content.

Où pratiquer?

Contactez les structures suivantes

- Centre social la Clairière (Nancy),
03 83 96 15 20
- Centre social Beauregard (Nancy),
03 83 96 46 12
- Centre social Jolibois (Nancy),
03 83 28 45 45
- Centre social Jérico (St Max/Malzéville),
03 83 29 01 02
- Association Réponse (Jarville et Vandoeuvre),
03 83 56 92 70
- Association Accès (Tomblaine),
03 83 33 27 50
- Association SNI (Pont à Mousson),
03 83 83 12 06
- Centre social des deux Rives (Pont à Mousson),
03 83 81 17 91
- Association Ami (Pont à Mousson),
03 83 83 13 41

Les partenaires



SPORT POUR TOUTES

Une opération pour favoriser :

Le bien être des femmes

L'accès des femmes aux pratiques sportives

L'insertion sociale et professionnelle des femmes



SPORT

Origines

En 1999, le centre social «la Clairière», en lien avec le centre de médecine préventive et le carrefour santé, a développé une action intitulée «le sport accessible à toutes» autour de l'hygiène de vie et du bien être physique et moral.

D'avril 1999 à juin 2001, 128 femmes issues du quartier du Haut du Lièvre ont bénéficié de **11 animations thématiques** alternant informations générales et expériences pratiques autour du sport et de l'alimentation avec le concours de professionnels.

Le projet «le sport accessible à toutes» fut **lauréat du concours national d'insertion et d'éducation par le sport**, catégorie «public féminin», organisé par l'association «fais-nous rêver».

L'expérience pilote menée par le centre social la Clairière a été révélatrice d'une problématique puisqu'il a été observé une forte demande de pratiques sportives émanant de publics issus d'autres quartiers défavorisés. Le centre social la Clairière, n'ayant pas les moyens de répondre à cette demande, a sollicité la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports (DRDJS) de Meurthe et Moselle (début 2002). Faisant suite à ce premier contact, une réunion collégiale comprenant les représentants des 4 centres sociaux de l'agglomération nancéienne, la DRDJS, le Comité Régional Olympique et Sportif de Lorraine (C.R.O.S.L.), qui représente le mouvement sportif, a été décidée (5 avril 2002). Les centres sociaux souhaitent créer un lien avec le mouvement sportif, afin de répondre aux demandes laissées insatisfaites.

Fort de ce constat et d'un commun accord avec l'ensemble des partenaires présents, il a été décidé d'étendre l'expérience à l'agglomération nancéienne et à la ville de Lunéville.

POUR

Objectifs

Général

Donner l'occasion à des femmes de s'initier aux activités physiques et sportives dans un but de **bien être physique et moral**.

À partir de ces pratiques, créer un lien social, enclencher une dynamique propre à **valoriser la femme** dans son environnement social et familial et à la mobiliser dans son parcours d'insertion.

Secondaires

Former des cadres sportifs aux particularités de ce public spécifique, Sensibiliser le mouvement sportif à l'accueil de ce public.

Créer des passerelles entre le mouvement sportif et le secteur social.

Les acteurs du projet

- **Le Comité Régional Olympique et Sportif de Lorraine** est désigné comme porteur du projet initial, en raison de son statut associatif, de sa parfaite connaissance du réseau sportif et de sa mission «Sport, Insertion, Emploi» qui rentre dans la problématique. La mission qui lui a été confiée est de mobiliser le réseau et ses cadres sportifs, de coordonner le projet sous tous ses aspects et d'être le guichet unique notamment en ce qui concerne le volet financier. A partir de septembre 2005, le CROSL interviendra en tant qu'expert sur le projet Meurthe et Mosellan.

- **Le Comité Départemental Olympique et Sportif de Meurthe et Moselle**, dispose des mêmes prérogatives et structures que le CROSL. Il relaie dès la rentrée 2005 le CROSL dans sa mission de porteur du projet.

- **Le réseau des structures supports** concernées a pour rôle de mobiliser le public visé par le projet, de venir en aide au Comité Régional Olympique et Sportif de Lorraine pour la mobilisation des fonds publics et/ou privés, pour enrichir la réflexion et les perspectives du projet, pour son accompagnement et son évaluation.

- **Les associations sportives** mettent à disposition des cadres techniques, éducateurs diplômés et participent à la réflexion quant à l'insertion des publics cibles dans leur structure.

- **La DRDJS** intervient en tant qu'institution, participe au financement de l'opération et apporte son aide à la coordination générale.

TOUTES

Activités

Les activités proposées varient selon les structures

Les activités ont été identifiées selon les critères suivants :

- santé, hygiène de vie;
- bénéfique pour la vie quotidienne, familiale et sociale;
- facilité d'accès à la pratique;
- conditions pratiques;

Listes des sports proposés :

Badminton,	Natation,	Danses (en ligne et orientale),
Cyclotourisme,	Randonnée pédestre,	Echecs,
Gymnastique,	Secourisme,	Tir à l'arc
Marche d'orientation,	Volley-ball,	

Comment ?

Les activités se pratiquent soit :
 en cycle découverte de 6 à 8 séances,
 en pratique régulière tout au long de l'année
 en pratique saisonnière pour les sports de pleine nature

Quand ?

Les activités débutent en octobre, se terminent en juin et sont interrompues durant les vacances scolaires
 Les horaires et jours de pratique sont proposés pendant le temps scolaire en respectant autant que faire se peut les contraintes familiales du public.

Par qui ?

Ce sont **des associations sportives** qui assurent les prestations via leurs **éducateurs sportifs salariés** qui ont au préalable participé à la formation complémentaire proposée dans le cadre de ce dispositif.

Où ?

Les **éducateurs sportifs** se déplacent sur le centre social ou sur le lieu de rencontre habituel de l'association pour prendre en charge le public. Ils assurent les activités dans des lieux de pratique familiers aux participants.

Pour qui ?

Toutes femmes souhaitant pratiquer une activité régulière

Modalités financières

Une participation de 0,50€ par séance est demandée.

Envie de bouger ?



SPORT-INSERTION

C'EST GRATUIT POUR LES BÉNÉFICIAIRES DU RSA

C'EST UNE FOIS PAR SEMAINE

CA CHANGE TOUS LES TRIMESTRES

*Inscriptions et renseignements
auprès de votre travailleur social référent.*

Sports & insertion est une action du conseil général de Meurthe-et-Moselle.
Elle est destinée aux bénéficiaires du RSA du territoire de Nancy et couronne.
S'inscrire auprès de votre travailleur social référent.

Périodes	Activités	Lieux - Horaires - Transports
Octobre - décembre 2010	Gymnastique d'entretien	Gymnase Rimbach à Nancy (rue Croix Saint Claude) du 4 octobre au 13 décembre 2010 Lundi de 14h à 15h30 Bus N°112/ 121 et 138
	Natation	Piscine de Gentilly à Nancy du 6 octobre au 15 décembre 2010 Mercredi de 9h à 10h30 Bus N°121 : arrêt Colline
	Canoë-Kayak	Pôle Nautique à Nancy du 7 octobre au 25 novembre 2010 Jedi de 13h30 à 15h30 Tram : arrêt Saint-Georges/ Bus N°130 : arrêt Stade Matter
	Secourisme (P.S.C. 1)	ALNAS à Saint-Max (Espace Victor Hugo 32 rue Victor Hugo) 8 et 15 novembre 2010 Lundi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 Tram : arrêt Saint-Livier <i>5 € de participation / Uniquement en lien avec un projet professionnel/ Places limitées à 10</i>
	Randonnée pédestre	27 octobre 2010 Mercredi de 14h à 16h30
Janvier - avril 2011	Gymnastique d'entretien	Gymnase Rimbach à Nancy (rue Croix Saint-Claude) du 3 janvier au 28 mars 2011 Lundi de 14h à 15h30 Bus N°112/ 121 et 138
	Escrime	Parc des Sports à Vandœuvre du 4 janvier au 29 mars 2011 Mardi de 9h30 à 11h Bus N°138 : arrêt Poste
	Badminton	Well and Fit à Villers-lès-Nancy (113, boulevard Emile Zola) du 4 janvier au 29 mars 2011 Mardi de 15h45 à 17h Bus N°134-135 ou 122-126 : arrêt Zola
	Randonnée pédestre	2 mars 2011 Mercredi de 14h à 16h30
Avril - juin 2011	Tir à l'arc	Stade Convard à Nancy (Rue Mac Mahon, près de la VEBE) du 5 avril au 21 juin 2011 Mardi de 14h à 15h30 Tram : arrêt Division de fer + Bus ligne 141-142 : arrêt Mac Mahon
	Canoë-Kayak	Pôle Nautique à Nancy du 5 avril au 21 juin 2011 Mardi de 16h à 18h Tram : arrêt Saint-Georges / Bus N°130 : arrêt Stade Matter
	Cyclotourisme	Pôle Nautique à Nancy du 8 avril au 24 juin 2011 Vendredi de 14h à 16h Tram : arrêt Saint-Georges / Bus N°130 : arrêt Stade Matter
	Randonnée pédestre	27 avril 2011 Mercredi de 14h à 16h30

SPORT-INSERTION - Planning 2010-2011 -

ANNEXE N°3

GUIDE D'ENTRETIEN COMITES

DEPARTEMENTAUX

➤ Comités :

- données personnelles du représentant, responsabilités (à voir dans les dossiers des CD) et ancienneté dans le comité.
- budget 2012 (prévisionnel) et subventions du comité.
- y a-t-il des salariés, B.E ... ? Si non, comptez-vous en embaucher et sous quelles conditions ?
- objectifs et politique du comité : est-ce que les objectifs et la politique du comité répondent à ceux des fédérations ou des ligues ? Quels sont ces objectifs ?
- La question de la santé est-elle évoquée ? Comment l'est-elle ? si elle ne l'est pas de manière explicite, l'est-elle de manière implicite ?
- Est-ce qu'elle est une préoccupation de 1^{er} plan ?
- Quels sont les bénéfices ou avantages du « sport santé » selon vous ?

➤ Comité et les associations :

- Relations et communication avec les associations,
- Soutien financier et technique auprès des associations,
- Demandes particulières de la part des associations,
- Pilotage et mise en place d'action au sein des associations ; si oui, lesquelles ?

➤ **La pratique sportive féminine (les femmes et le sport):** évolutions observées de la pratique sportive féminine sur les 5 dernières années (voir la répartition hommes/femmes licenciés et l'âge des femmes – voir chiffres 2006 et 2011).

- Nbre de femmes pratiquant cette discipline ? (celle du comité)
- Y a –t-il eu une évolution de ce nbre ? si oui : comment l'expliquez-vous ? si non, vous paraît-il intéressant de le connaître ?
- Avez-vous des actions ciblées sur ce public ? si oui : lesquelles ? quels clubs et associations sont concernés par vos actions en direction des femmes ? si non : serait-il pertinent d'en mettre en place et quels associations ou clubs pourraient être concernés?
- Existe – t- il des clubs et associations concernés par des actions en direction des femmes en difficultés ? si ce n'est pas le cas, quels clubs ou associations pourraient être concerné ?
- Etes vous prêts et si oui dans quelles mesures (lesquelles), à mettre en place des actions en direction des femmes en difficultés sociales et financières ? **Sur quoi doit porter la sensibilisation selon vous ?** Quels messages à faire passer et dans quels lieux pour sensibiliser à la fois à la santé et à l'insertion par le sport ?
- **A qui revient selon vous ce travail de sensibilisation ?**

➤ Ces 2 questions semblent importantes dans le traitement des données.

+ présenter les 2 dispositifs du CDOS aux comités départementaux et savoir s'ils interviennent ou non. Et raisons ?

ANNEXE N°4

GUIDE D'ENTRETIEN ASSOCIATIONS

SPORTIVES

Présenter la politique du CG par rapport aux 2 dispositifs et présenter le public cible.

Expliquer que le but est de créer des passerelles entre les 2 dispositifs et les associations.

➤ Associations sportives :

- Données personnelles de la personne interrogée, notamment fonction dans l'association et profession en dehors de l'association, ancienneté dans l'association.
- Date de création de l'association et raisons de sa création,
- y a-t-il des salariés, B.E ... ? Si non, comptez-vous en embaucher et sous quelles conditions ?
- Objectifs de l'association sportive : quels sont ces objectifs ? La question de la santé est-elle évoquée ? Comment l'est-elle ? Comment est-elle mise en place ? Si elle ne l'est pas de manière explicite, l'est-elle de manière implicite ?
- Quels sont les bénéfices ou avantages du « sport santé » selon vous ?
- La question de la santé est-elle présente à travers vos actions ou est-elle diluée dans d'autres objectifs ?
- Avez-vous des subventions ? si oui, lesquelles ? et quelle part représentent-elles sur l'ensemble du budget de l'association ? Qui les donne ? Sont-elles en faveur des actions de santé notamment ?

- Quelles sont les modalités d'adhésion à votre association ? âge, lieu d'habitation, adhésion annuelle, ponctuelle, frais d'adhésion ?
- Mettez-vous en place des aides financières ? si oui, quels sont les critères pour pouvoir en bénéficier ? si non, pourquoi ?

➤ **Le sport dans les associations sportives:**

- Quelles pratiques sportives sont mises en place dans votre association ?
- Quand ont lieu les entraînements ? (moment et durée)
- Où se trouvent les lieux de pratique ? (accessibilité, type de lieu)
- Quel est l'encadrement ?
- Ciblez-vous une population en particulier ?
- Consultez-vous la population pour mettre en place des activités répondant directement à leurs besoins, leurs envies ? Si oui, comment ? Si non, comment se fait le choix des activités ?
- Quelles populations pratiquent ces sports ?
- Comment informez-vous la population des pratiques sportives proposées au sein de votre association ?

➤ **Les femmes et le sport dans l'association sportive :**

- Nbre de femmes pratiquant cette discipline ?
- Y a-t-il eu une évolution de ce nbre ? si oui : comment l'expliquez-vous ? si non, vous paraît-il intéressant de le connaître ?(chiffres 2006 et 2011)
- Avez-vous des actions ciblées sur ce public ? si oui : lesquelles ? si non : serait-il pertinent d'en mettre en place ? si oui, sous quelles conditions ? si non, raisons ?
- Quel est l'intérêt pour l'association de faire pratiquer les femmes ?
- Y a-t-il des difficultés/freins à intégrer les femmes dans votre association ? ou est-ce une opportunité ?

- Mettez-vous en place des actions particulières dans le milieu sportif en faveur de l'intégration des femmes et en particulier des femmes en difficultés sociales et financières ? si oui : pour quelles pratiques ? avez-vous pu déjà observer des résultats ? si non, pourquoi ? cela a-t-il été le cas par le passé ? si oui, quelles étaient les mesures ?
- Ou faites-vous une action particulière concernant le public féminin dit « en difficulté » ? si oui, lesquelles ? (ex : tarifs préférentiels...), pour qui ? comment ? (informations, intervenants), est-ce une demande des femmes ?
- Voir pour celles qui ont des actions qui fonctionnent sur la pratique féminine quels sont les partenariats mis en place et le financement.
- Quels messages à faire passer et dans quels lieux pour sensibiliser à la fois à la santé et à l'insertion par le sport ?
- A qui revient, selon vous, ce travail de sensibilisation ?

ANNEXE N°5

GUIDE D'ENTRETIEN ASSOCIATIONS DE QUARTIER

➤ Disciplines proposées :

- lesquelles ?
- sont-elles en lien avec les clubs ?
- sous quelles formes ça fonctionne ? éducateurs sportifs du club qui encadrent ou animateurs de MJC ?

➤ Au niveau des représentations :

- Perception du sport en général : avantages/inconvénients,
- Pratiques masculines/féminines : lesquelles et pourquoi ? (qui pratique quoi ? et pourquoi ?) = quelles disciplines sont pratiquées par les femmes ? et les hommes ? et pourquoi ?
- Perception des associations sportives, des clubs.

➤ Pratiques sportives :

- Vécu sportif des femmes,
- Pratique(s) actuelle(s) ou passée(s) en club ou en association, si non : raisons de la non-pratique (freins à la pratique sportive),
- Influences dans le choix et les apports de la pratique,
- Souhait de pratique dans le futur, (demande ?) quelle(s) orientation(s) : loisirs, santé ou lien social ?
- Quelles actions pour une éventuelle pratique ? (aides, horaires, accessibilité...)

ANNEXE N°6

GUIDE D'ENTRETIEN PRATIQUANTES FEMININES DANS LES DISPOSITIFS « SPORT ET INSERTION » ET « SPORT POUR TOUTES »

➤ Perception de la pratique sportive :

- Que pensez-vous en général du sport ?
 - Que vous apporte votre pratique ?
 - Que recherchez-vous dans le sport ? (loisirs, santé, rencontrer du monde, sortir de chez soi...)
 - Par rapport à d'autres loisirs, quelle importance a le sport ?
 - Comment voyez-vous les clubs sportifs, les associations sportives, les associations de quartiers ?
 - Quelles disciplines vous intéressent le plus ? le moins ? et pourquoi ?
 - Etes-vous prêtes à faire une pratique sportive régulière ? si oui, dans quel cadre et sous quelles conditions ? et quelles disciplines ? ou non, pourquoi ?
 - Avez-vous des possibilités d'aides financières ?
- En fonction de la réponse, voir s'il y a un frein à l'intégration dans un club (et son origine : financier, niveau de pratique, accessibilité et localisation géographique)

ANNEXE N°7

GUIDE D'ENTRETIEN PROFESSION SPORT 54 –

CDOS 54

- Comment Profession Sport 54 intervient et fonctionne dans le dispositif ?
- Est-ce que les éducateurs qui interviennent dans le dispositif ont eu une formation spécifique sur le public en situation de précarité ?
- Pour les éducateurs qui interviennent dans « Sport et Insertion », est-ce qu'il ne faudrait pas approfondir leur formation ?
- A qui reviendrait le travail de les sensibiliser, de les former ?
- Quelles marches de manœuvre avez-vous au sein du CDOS par rapport aux 2 dispositifs ?
- Au niveau du projet d'extension du dispositif « Sport et Insertion » sur d'autres territoires du département, quel est son état d'avancement ?
- Profession Sport rayonne sur tout le territoire, mais est-ce que c'est plus compliqué de trouver des éducateurs sur d'autres territoires que celui de Nancy et couronne ?

GUIDE D'ENTRETIEN RESEAU SAPHYR

- Comment le réseau SAPHYR pourrait-il être partenaire et intervenir dans l'accompagnement des publics issus des dispositifs « Sport et Insertion » et « Sport pour Toutes » vers les associations sportives dans un objectif de continuité de pratique ?
- Sachant que les éducateurs sportifs qui passent par le réseau ont une formation sur des thématiques « santé » bien précise, est-ce que cette formation pourrait être déclinée sur des aspects ou des notions de précarité, de santé mentale, de bien-être etc ?
- Comment le réseau SAPHYR pourrait être partenaire pour améliorer l'aspect « formation » ?
- Est-ce que l'accompagnement standard peut évoluer et être proposé sous une autre forme dérivée de l'initial ?

ANNEXE N°8

ENTRETIEN COMITE DEPARTEMENTAL 54 ESCRIME

- Entretien mené le 13/03/12 à 10h
- Durée : 35 min
- Personne interviewée : une femme
- Fonction : présidente
- Ancienneté dans le comité : 20 ans (en tant que présidente)
- Budget prévisionnel 2012 : 31 300€
- Subventions prévisionnelles du comité :
 - Conseil Général 54 : 6 500€ dans le cadre du COF (ancien COC) + 500€ d'aide à l'équipement ;
 - CNDS : 6 000€
 - CAF : 1 300€
 - frais d'engagement : 1 200€ (paient les frais d'arbitrage)
 - produits financiers : 300€

❖ Le comité départemental :

Question : le comité embauche-t-il des salariés, des brevets d'état ?

Réponse : Nous n'avons pas de salarié permanent, nous avons un salarié qui était un tiers CD et 2/3 club et maintenant, il est au club complètement. Par contre, il continue à intervenir dans les actions que nous faisons en été, les animations. Il intervient dans tout ce cadre là. Nous avons 3 BE et 1 animatrice fédérale.

Q : est-ce que les objectifs et la politique du comité répondent à ceux des fédérations ou des ligues ?

R : En général, oui. Nous sommes obligés plus ou moins de suivre: il y a une politique fédérale et en fait, c'est descendant. La ligue a sa politique et le comité a sa politique

également. Tout dépend, bien entendu, des comités départementaux parce que la fédération a parfois des objectifs auxquels nous ne pouvons pas répondre, parce que la conjoncture fait que le comité départemental n'a pas les moyens, ni la vocation :

il part de beaucoup plus bas ou au contraire, il a atteint ses objectifs et il a envie de faire autre chose. Donc tout dépend, mais la ligne directrice est en général la même !

Q : quels sont les objectifs du comité départemental ?

R : Les objectifs du comité départemental sont un développement de la discipline, une prise de connaissance de l'escrime à travers le département. C'est également augmentation des effectifs et c'est également, bien entendu, une valorisation des performances, obtenir des jeunes qu'ils soient de plus en plus performants. Et puis, surtout la formation de cadres et d'arbitres parce qu'il faut reconnaître une chose en escrime, c'est que nous manquons énormément de cadres. Donc il ne peut pas y avoir de développement s'il n'y a pas de cadre. Et des cadres diplômés, c'est de plus en plus difficile à obtenir. Donc il y a des mises en place de stages et en plus, par les animations justement, nous avons aussi besoin de cadres, de moniteurs ; mais il fallait qu'ils aient des diplômes de moniteurs de colonies de vacances donc, nous avons pris en charge leur BAFA.

Q : est-ce que vous avez des objectifs un peu plus précis, comme celui de la santé ?

La question de la santé est-elle évoquée au sein du comité ?

R : Dans l'aspect pratique, nous sommes tous obligés de faire passer des visites médicales, donc de toutes les manières de ce côté-là, on intervient. Mais on n'intervient pas, je sais que j'avais fait une demande au niveau du CDOS pour qu'il y ait des visites qui soient faites par un médecin référent. Mais ça ne se fait pas, donc à priori, chaque club est obligé de se mettre en question à ce niveau là. Par contre, au niveau de la santé, on est obligé d'avoir des médecins sur les lieux de compétition, mais on a pas un projet bien précis au niveau de la santé. On respecte les normes fédérales qui consistent à avoir obligatoirement des médecins dans toutes les compétitions du département et de la ligue. On est obligé de faire passer des visites médicales pointues pour les jeunes, mais nous n'avons rien mis en place au niveau du comité départemental.

Q : comment est évoqué le sport santé ? L'est-il de manière explicite ou implicite ?

R : Le sport santé bien-être fait partie de la discipline. On a rien mis en place de précis donc c'est implicite ; ça rentre dans les entraînements, dans tout. On fait avec les enfants, mais là encore ce n'est pas général, ce n'est pas le département qui le fait, ce sont les clubs qui le font. A partir du moment où ils ont un entraînement, ils sont tenus de surveiller leur nutrition, de travailler sur le plan hygiène. Nous les faisons connaître leur corps, mais ça, c'est dans le cadre de l'entraînement propre aux jeunes et il n'est pas dit que tous les clubs font pareils. Mais là, le comité départemental intervient s'il y a un stage départemental. Mais comme nos stages départementaux sont associés à ceux de la ligue dans le mesure où c'est une grosse partie des cadres du département de Meurthe-et Moselle qui interviennent dans les stages de ligue. Donc on a pas fait un détachement spécifique département.

Q : Est-ce que la santé reste tout de même une préoccupation de 1^{er} plan ?

R : Bien sûr, ça reste une préoccupation de 1^{er} plan mais comme je vous le dis, Elle n'est pas mise en place à proprement parler par le département, mais par les cadres du département.

Q : Quels sont les bénéfices ou les avantages du « sport santé » selon vous ?

R : Les avantages, c'est déjà la connaissance du corps, ce qu'il faut faire et ne faut pas faire, le contrôle de leur physiologie et apprendre à faire des exercices en sachant ce que l'on fait .C'est-à-dire qu'à partir du moment où on va faire tel exercice, faire travailler tel muscle, on va faire travailler le cardio, le pulmonaire : la connaissance du corps dans toute sa globalité et ça, on essaye de l'inculquer pour la connaissance de soi. Par exemple, si on réalise mal un mouvement, cela peut entrainer des déficiences. Donc c'est plus une connaissance personnelle de l'individu à travers sa personne : c'est donc une action d'observation, une action de prévention et nous essayons d'amener les

pratiquants à se connaître et savoir le pourquoi de la chose en fait ! et sur le plan nutrition également !

❖ **Le comité départemental et les clubs, associations :**

Q : Quelles sont vos relations et comment communiquez vous avec les clubs, les associations ?

R : En ce qui me concerne, je suis également maître d'armes dans un club donc je me retrouve sur les pistes tous les weekends donc c'est plus à ce niveau là qu'on communique. On communique par mail en demandant aux clubs quels sont leurs besoins. Il y a aussi une communication financière au niveau des subventions, du CNDS.

Q : Apportez-vous un soutien financier et/ou technique auprès des clubs, associations ?

R : On apporte des aides matériels au club : on achète et on met à disposition des clubs du matériel de sécurité, du matériel pour compétition etc....On apporte un soutien à la fois financier et technique au club notamment par l'aide matérielle.

Q : Est-ce que les clubs ou associations vous font remonter des demandes particulières ?

R : Oui, cela arrive mais c'est toujours du financier ou du matériel, notamment pour les petits clubs qui ne bénéficient pas du CNDS. Nous apportons également un soutien aux déplacements.

Q : Est ce que vous mettez en place des actions bien particulières au sein des clubs ? Et est-ce que vous pilotez ces actions ?

R : Si on fait la différence avec la Moselle par exemple, elle fait des actions coordonnées avec les clubs pour organiser un championnat. Nous, nous le faisons

différemment, c'est-à-dire que nous avons une ancienneté importante et 11 clubs en Meurthe-et-Moselle. On veut que les clubs soient présents donc on les laisse prendre les initiatives. Mais, nous les aidons financièrement en mettant à disposition le matériel d'organisation et parfois, en les aidant sur le plan logistique-informatique.

❖ **Les femmes et le sport :**

Q : Avez- vous observé une évolution de la pratique sportive féminine sur les 5 dernières années ? Et pouvez-vous m'indiquer la répartition Hommes-Femmes de plus de 18 ans en termes de licenciés ?

R : En 2011, on avait 77 compétitrices et 25 non compétitrices, ce qui fait un total de 102 femmes. La répartition est plutôt bonne puisqu'on a 158 compétiteurs et 17 non compétiteurs soit un total de 175 hommes.

En 2007, on avait 98 femmes et 198 hommes compétition et loisirs non différenciés. Vous pouvez constater avec moi qu'il y a eu une évolution, même si elle reste relativement faible.

Q : Nombre de femmes pratiquant l'escrime ?

R : 77 compétitrices et 25 en loisirs.

Q : Nous venons de constater qu'il ya eu une légère évolution du nombre depuis 2007, comment l'expliquez-vous ?

R : Je vais vous donner mon point de vue mais qui remonte depuis très très longtemps. Quand on a démarré le club avec mon mari, le fait qu'il y ait une femme maître d'armes a permis qu'on amène des filles à l'escrime. Et on a toujours eu depuis le départ des équipes féminines. Alors, il y a 2 choses qui peuvent jouer en faveur des filles : parfois, des femmes vont chercher une activité conviviale et mixte. Il y a également le fait que cela peut amener des couples, ce qui se produit assez fréquemment et notamment dans le « loisir ».

Sur le plan de l'activité en elle-même, l'escrime est une activité qui permet à des femmes qui n'ont jamais vraiment fait de sport de se mettre en valeur parce qu'elles sont toutes seules et c'est un sport individuel que l'on peut pratiquer à n'importe quel

âge. Alors que quand elles vont rentrer dans une équipe dans une autre discipline, il faut déjà rentrer dans l'équipe ! Donc là, c'est pas évident !

Alors que là, elles arrivent, elles sont prises en main et ont tendance généralement par la suite à s'investir beaucoup plus facilement dans le domaine associatif sur le plan responsabilité. Elles prennent plus facilement des responsabilités que les hommes. Je pense que c'est la recherche d'une activité individuelle, de la convivialité et de la mixité qui les fait venir plus facilement ; et puis, une chose qui joue chez nous, en escrime, c'est que les femmes accompagnent leurs enfants et donc du coup, elles voient aussi l'activité sous un œil différent. C'est plus un mot, elles ont le visuel en même temps.

Q : Est-ce que vous avez des actions ciblées sur les femmes ? Si oui : lesquelles ? Quels clubs et associations sont concernés par vos actions en direction des femmes ? Si non : serait-il pertinent d'en mettre en place et quels clubs ou associations pourraient être concernés ?

R : on a essayé de développer l'escrime artistique parce que c'est une escrime plus théâtrale, c'est un travail en coopération et non plus en opposition et c'est plus esthétique que sportif, tout en l'étant quand même, mais c'est plus un travail de composition. Il y a quelques femmes qui accrochent et qui accrochent bien car il n'y a pas de rejet de la tenue, ni du masque car c'est un obstacle chez les femmes ne serai ce que pour une question d'hygiène dans le fait de porter une tenue et un masque déjà porté par quelqu'un d'autre puisqu'on prête le matériel.

En escrime artistique, il n'y a pas ce problème puisque l'activité se fait sans matériel.

Cette activité existe au club de Vandoeuvre, de Laxou et au conservatoire.

Q : Existe-t-il des clubs ou associations concernés par des actions en direction des femmes en difficultés ? Si ce n'est pas le cas, quels clubs ou associations pourraient être concernés ?

R : Oui avec le dispositif « Sport –Insertion ».

Q : Etes- vous prêts, et si oui dans quelles mesures, à mettre en place des actions en direction des femmes en difficultés sociales et financières ?

R : Oui mais le problème, c'est de les trouver ! Donc, il faudrait que ce soit un organisme social qui s'en occupe et qui nous fasse la demande. Dans ce cas là, on se mettrait à disposition en mettant un cadre à disposition et des installations. Mais financièrement sans soutien, nous ne pouvons pas payer un cadre pour intervenir.

Q : Sur quoi doit porter la sensibilisation selon vous pour inciter les femmes en situation de précarité à la pratique d'une activité physique ?

R :

Q : Pour aider un peu, quels messages à faire passer et dans quels lieux pour les sensibiliser ? À la santé ? À l'insertion par le sport ? Ou autre ?

R : Faut déjà qu'elles découvrent d'une façon ou d'une autre, de l'activité en elle-même et du lieu de l'activité. Faut trouver des horaires qui leur conviennent, faut les motiver. Et puis, je pense que d'elle-même une femme toute seule ne viendra pas. Une femme, il faut vraiment qu'elle ait un besoin de faire quelque chose et auquel cas, elle ira chercher quelqu'un d'autre pour faire cette activité avec elle. Donc il faut qu'il y ait un lieu de rencontre de ces femmes où à partir du moment elles sont dans ce lieu de rencontre, elles vont essayer de développer cette activité. Mais autrement, je pense que tout seul une femme bénéficiaire du RSA ne viendra pas voir le club en disant « j'ai envie de faire ça ou ça ».

Q : A qui revient ce travail de sensibilisation selon vous ?

R : C'est à l'éducateur par l'intermédiaire de l'activité que revient ce rôle. Mais c'est au club de faire un geste financier pour permettre de faire continuer la pratique. Ce geste pourrait se traduire de la manière suivante : payer uniquement la licence.

ENTRETIEN COMITE DEPARTEMENTAL 54 KARATE

- Entretien mené le 14/03/12 à 10h30
- Durée : 20 min
- Personne interviewée : un homme
- Fonction : président
- Ancienneté dans le comité : 8 ans en tant que président
- Budget prévisionnel 2012 : à noter
- Subventions prévisionnelles du comité : à noter

❖ Le comité départemental :

Question : le comité embauche-t-il des salariés, des brevets d'état ?

Réponse : à noter

Q : Est-ce que les objectifs et la politique du comité répondent à ceux des fédérations ou des ligues ?

R : Oui, en général nous suivons la ligne directrice, à part certaines choses que nous faisons nous même telles que des formations de 1ers secours. C'est quelque chose que j'ai suggéré moi-même au comité directeur, qui l'a accepté. C'est quelque chose qui n'existait pas pour l'ensemble de nos pratiquants, mis à part ceux qui préparaient un diplôme. Ça a été créé pour cette année en cours. Et nous essayons de créer des sections féminines, notamment en développant le BodyKaraté.

Q : Quels sont les objectifs du comité départemental ?

R : Déjà, d'augmenter les effectifs, d'obtenir plus de ceintures noires, d'avoir des brevets d'état pour pouvoir ouvrir des clubs, ce qui fait que c'est un plus pour l'entraînement.

Q : La question de la santé est-elle évoquée au sein du comité ? Si oui, comment l'est-elle ? Si elle ne l'est pas de manière explicite, l'est-elle de manière implicite ?

R : C'est-à-dire que lorsque nous faisons des formations par les clubs, il y a des jeunes qui s'inscrivent, il y a quand même un médecin qui intervient pour tout ce qui touche aux addictions, à la nutrition au sein des clubs.

Q : Est-ce que la santé est une préoccupation de 1^{er} plan ?

R : Oui, oui ça reste très important. Ce qui nous intéresse au karaté, c'est la discipline. En effet, nous avons des règles, c'est un art martial. Ce qui fait que nous voulons former des citoyens responsables donc des gens qui sont bien dans leur peau et respectueux des règles ; donc vous voyez, c'est tout un ensemble. Ça on y tient beaucoup et moi en particulier. J'insiste beaucoup sur le respect d'autrui car c'est très important pour moi !

Q : quels sont les bénéfices ou les avantages du « sport santé » selon vous ?

R : Si on ménage son corps, on va très loin dans le sport. Par exemple, quand des personnes restent dans le karaté, à 75 ans, elles sont toujours dans le karaté. Elles commencent à 15-20ans, ce qui fait qu'en ayant une hygiène de vie, on va très loin dans la vie sans avoir besoin de médicaments, tout ça. C'est un tout, voilà je pense!

❖ **Le comité départemental et les clubs, associations :**

Q : Apportez-vous un soutien financier et/ou technique auprès des clubs, associations ?

R : Nous organisons des formations, des aides pour l'arbitrage pour le passage de ceintures noires, nous déléguons certains athlètes dans les clubs pour donner des cours.

Q : Est-ce que les clubs ou associations vous font remonter des demandes particulières ?

R : Non, c'est le point noir au karaté, c'est que chacun vit dans sa bulle : c'est un sport individuel. C'est un gros problème car nous essayons de faire passer l'information mais nous n'avons pas toujours le retour de la vie des clubs. Mais ceci peut être tout de même nuancé car sur 45 clubs, en tant que président du comité je reçois les dossiers CNDS et c'est moi qui vais les défendre à Jeunesse et Sports, ce qui fait que je connais la vie de certains des clubs et je fréquente les présidents des clubs et les responsables techniques. C'est cela que je connais et de qui j'ai les informations. Les autres ne font pas de demande particulière.

Q : Est ce que vous mettez en place des actions bien particulières au sein des clubs ? Et est-ce que vous pilotez ces actions ?

R : Non, on n'en fait pas, on ne s'immisce pas dans la vie des clubs : ils gèrent leurs actions. La mission du comité départemental de karaté est d'organiser 2 compétitions : les championnats Kata et les championnats Combat. Depuis 4 ans, j'ai créé l'Open de Meurthe-et-Moselle qui s'adresse aux ligues limitrophes, aux départements et aux pays comme le Luxembourg, la Belgique qui nous envoient des athlètes. Voilà ce que nous avons !

❖ **Les femmes et le sport :**

Q : Avez- vous observé une évolution de la pratique sportive féminine sur les 5 dernières années ? Et pouvez-vous m'indiquer la répartition Hommes-Femmes de plus de 18 ans en termes de licenciés ?

R : Au niveau du département, les femmes représentent 35% des effectifs de la pratique. C'est pour ça qu'on essaye de créer dans les clubs des créneaux de Body Karaté, c'est pour augmenter ces chiffres. Les cours de Body Karaté s'adressent aux femmes de plus de 20 ans qui veulent travailler sur le corps.

Au niveau des compétiteurs toute masse confondue, on peut dire qu'il y a 10% à 15% de compétitrices. Mais il est un fait qu'en Lorraine, nous avons de la qualité en termes de compétitrices. Je parle du COS Villers Karaté, mais Longwy a la même chose. On a des femmes qui vont très loin jusqu'au championnat de France donc il y a quand même de la qualité. Et on peut dire que quand les femmes sont dans le sport, elles sont, pour moi, plus performantes, elles en veulent plus, elles sont beaucoup plus droites.

Q : Nombre de femmes pratiquant le Karaté ?

R : Nous avons 2 500 personnes pratiquant cette discipline, vous prenez le tiers de ces 2 500, ce qui nous fait environ 750 à 800 femmes toutes licences confondues.

Q : Y a-t-il eu une évolution de ce nombre ? Si oui : comment l'expliquez-vous ? Si non : vous paraît-il intéressant de le connaître ?

R : Oui et vous savez le karaté est un sport de combat donc qui dit combat, dit self-défense et les femmes, dans un 1^{er} temps, viennent pour la défense. Mais après, quand elles voient que ce n'est pas aussi rébarbatif, qu'on ne reçoit pas de coup en karaté et qu'il y a moins de blessés que dans les autres sports dits ludiques, comme on dit ! Elles restent, elles sont plus constantes. Si quand elles y rentrent ça leur plaît, elles sont assidues !

L'évolution de ce nombre peut s'expliquer aussi parce que le karaté est plus visible aujourd'hui. On a quand même Chantal Jouanno qui a été ministre des Sports et on a senti comme un frémissement : les femmes se sont dites : « tiens voilà une belle femme qui présente bien, elle a fait du karaté... ».

Pour moi, l'image des sportives par les médias est une locomotive pour attirer les femmes.

Q : Est-ce que vous avez des actions ciblées sur les femmes ? Si oui : lesquelles ? Quels clubs et associations sont concernés par vos actions en direction des

femmes ? Si non : serait-il pertinent d'en mettre en place et quels clubs ou associations pourraient être concernés ?

R : Nous avons 7 clubs sur 45 qui proposent des cours de Body Karaté en direction des femmes ; sinon, nous n'avons pas plus d'action ciblant particulièrement ce public.

De plus, ce n'est pas un sport qui peut aller au devant des quartiers car ce n'est pas possible. il faut qu'il y ait d'abord une démarche à faire pour rentrer dans un club. Nous mettons en place des démonstrations, par exemple à Villers-Lès-Nancy, il y a la Fêtes du Sport, le Trophée des Sports où nous faisons des démonstrations et où nous essayons d'attirer du monde.

Pour faire venir le public féminin, il faut d'abord l'attirer et pour l'attirer, il faut une image ! Pour moi, en ciblant ce public là, il n'y a pas de raison qu'elles ne viennent pas au sport ! c'est tout naturel de nos jours !

Tous les clubs sont encouragés à aller au devant du public féminin. Pour attirer, il faut quelqu'un de jeune (30-40 ans), de dynamique, qui présente bien. Ce n'est pas moi à l'âge que j'ai qui va attirer des femmes au body karaté ! Une fois qu'il y en a qui sont venues, avec le bouche à oreille et la qualité de la prestation, d'autres viennent, vous voyez ?!

Et puis, on a crée des passerelles pour permettre aux mamans de venir pratiquer en même temps que leurs enfants.

Q : Existe-t-il des clubs ou associations concernés par des actions en direction des femmes en difficultés ? Si ce n'est pas le cas, quels clubs ou associations pourraient être concernés ?

R : ça je ne crois pas. Comme je vous le disais, on ne peut pas aller au devant, c'est spécifique d'un travail d'éducateurs d'aller au devant de ces femmes, qui connaissent le public. Dans un 1^{er} temps, je pense qu'elles sont plus attirées par une pratique ludique que par un sport de combat. Car un sport de combat, c'est plus de contrainte : il y a une discipline, c'est carré !

Q : Etes- vous prêts, et si oui dans quelles mesures, à mettre en place des actions en direction des femmes en difficultés sociales et financières ?

R : Oui, si le conseil général nous dit : « voilà nous avons un public », nous on ne demande pas mieux que de venir voir ce public et les amener d'une manière indirecte au karaté. Ça nous sommes preneurs à 100% !

Q : Sur quoi doit porter la sensibilisation selon vous pour inciter les femmes en situation de précarité à la pratique d'une activité physique ?

R : Le karaté va leur donner une confiance en soi, une meilleure image de soi. On va leur montrer que tout individu est capable de faire des choses de manière cadrée et qui leur donne confiance en elle. Si on peut retenir une chose dans le karaté, c'est qu'on gagne une confiance en soi et tout le reste découle.

Quelque soit la personne, même qu'elle soit en surpoids, elle prend confiance en elle et si les gens sont bien dans leur tête ils seront bien dans leurs corps !

Q : A qui revient ce travail de sensibilisation selon vous ?

R : Aux éducateurs

ENTRETIEN COMITE DEPARTEMENTAL 54 HANDBALL

- Entretien mené le 19/03/12 à 10h
- Durée : 19 min
- Personne interviewée : un homme
- Fonction : président
- Ancienneté dans le comité : 8 ans en tant que président
- Budget prévisionnel 2012 : environ 200 000 €
- Subventions prévisionnelles du comité : CG 54, DDCS dans le cadre du CNDS, le conseil régional en lien avec la DDCS pour l'emploi

❖ Le comité départemental :

Question : Le comité embauche-t-il des salariés, des brevets d'état ?

Réponse : Oui on en a un qui est Brevet d'Etat et qui est salarié du comité depuis 3 ans.

Q : Est-ce que les objectifs et la politique du comité répondent à ceux de la fédération ou de la ligue ?

R : Oui au niveau des objectifs, c'est ceux que nous donne la fédé. On doit développer au niveau fédéral un certain nombre d'actions.

Q : Quels sont les objectifs du comité départemental ?

R : Alors nous on a fait notre propre projet où on décline ces mêmes objectifs donc c'est la formation de cadres, arbitres, joueurs ; le parcours d'excellence ; les manifestations sur le territoire. D'ailleurs, le conseil général possède notre projet qui est maintenant

vieux de 4 ans et qu'on va dépoussiérer en regardant ce qui a marché, ce qui n'a pas marché etc.... et qu'est-ce qu'on envisage pour le prochain mandat.

Q : La question de la santé est-elle évoquée au sein du comité ? Comment l'est-elle ? Si elle ne l'est pas de manière explicite, l'est-elle de manière implicite ?

R : En fait, j'en parle pas car maintenant cette question de la santé est un peu rentrée dans les mœurs. Il y a environ 4-5 ans, on avait un axe qui était : « Bien manger, c'est bien jouer ! », donc sous cet angle là, il y a eu des sessions qui se sont faites un peu sur tout le département et on avait des gens qui venaient expliquer comment il fallait manger, ce qu'était la masse grasseuse, comment il fallait boire etc.... cette action existe toujours actuellement.

Q : Est-ce que la santé est une préoccupation de 1^{er} plan ?

R : Ah oui et de toute façon c'est clair ! Plus on va aller vers le parcours d'excellence du joueur, plus on y fait attention sinon on peut avoir des problèmes qui peuvent être très graves pour nos joueurs.

Q : Quels sont les bénéfices ou les avantages du « sport santé » selon vous ?

R : Pour moi ce qui est bénéfique à ce niveau là c'est essentiellement le bien-être c'est-à-dire être bien dans sa peau quand on joue ; et puis, éviter les accidents surtout au niveau musculaire.

❖ Le comité départemental et les clubs, associations :

Q : Quelles sont vos relations et comment communiquez vous avec les clubs, les associations ?

R : On communique de plusieurs méthodes, on ne va pas revenir sur le mail, pour moi ça c'est de la transmission d'informations et pas de la communication. Par contre, on essaye autant de fois qu'on peut le faire de voir les gens, d'être au plus près d'eux.

Au minimum et c'est vraiment le minimum, on se voit 2 fois par saison et on divise le territoire en 3 : il y a le sud, le centre et le nord et c'est le comité qui bouge et qui va vers les clubs.

Q : Apportez-vous un soutien financier et/ou technique auprès des clubs, associations ?

R : Alors on n'apporte pas de finances aux clubs, ça c'est une règle d'or ! En fait, nous comité, on a un rôle de formation et donc on donne la gratuité de formation aux clubs. On apporte également un soutien technique aux clubs.

Q : Est-ce que les clubs ou associations vous font remonter des demandes particulières ?

R : Non j'en vois pas de trop mis à part des demandes matérielles. Par exemple, la technique impose de réduire la hauteur de buts pour les gamins donc à ce moment là c'est nous qui prenons en charge l'achat de ces réducteurs de buts et qui les fournit aux clubs. Comme ça rentre dans les règles du handball, on ne peut pas demander aux clubs d'investir. Autre exemple, là actuellement, la fédé nous demande de passer en feuille de match électronique, donc il fallait équiper tous les clubs de PC donc on s'est tous serrés la main pour que quelque part ce ne soit pas une grosse dépense pour les clubs : pour un ordi d'une valeur d'environ 250 €, la ligue a pris 100 € à sa charge, le comité a pris 50 € à sa charge et le reste était à la charge du club. On a essayé de tous faire un effort pour que ce soit le moins lourd possible pour les clubs.

Q : Est ce que vous mettez en place des actions bien particulières au sein des clubs ? Et est-ce que vous pilotez ces actions ?

R : Alors on essaye de laisser tourner les clubs en autonomie, c'est très important, mais on est toujours derrière pour les aider tant au point de vue des moyens humains que techniques, matériels ou autres.

❖ Les femmes et le sport :

Q : Nombre de femmes pratiquant le handball ?

R : Grosso modo, si on prend à peu près 3 tiers de licenciés, il y a à peu près 1 tiers qui est féminin. Donc là on est aux alentours de 4 500 licenciés, donc ça représente à peu près 1 500 féminines. Et sur ces 1 500, je pense qu'il y a 2 tiers de compétitives et 1 tiers de non compétitives.

Q : Avez- vous observé une évolution de la pratique sportive féminine sur les 5 dernières années ?

R : Non, on n'a pas eu d'évolution et ce qui serait intéressant pour nous, c'est de savoir comment on peut faire pour faire évoluer ce nombre car franchement, on est un peu sec pour le moment.

Q : Est-ce que vous avez des actions ciblées sur les femmes ? Si oui : lesquelles ? Quels clubs et associations sont concernés par vos actions en direction des femmes ? Si non : serait-il pertinent d'en mettre en place et quels clubs ou associations pourraient être concernés ?

R : Oui je pense que ça serait pertinent d'en mettre en place mais à ma connaissance, je ne vois pas beaucoup d'actions en direction des femmes actuellement. Si on prend les clubs qui sont sur Nancy, il y en a beaucoup qui serait susceptibles d'être intéressés comme Villers, Nancy Sluc qui font du secteur féminin, le SMEPS, Jarville, Flavigny sur Moselle, Dombasle, Varangéville et Saint Nicolas de Port, Blainville sur l'eau. Ensuite si on remonte le sillon mosellan, Pont à Mousson Pagny sur Moselle, Homécourt, Villerupt, Lexy.

Q : Existe-t-il des clubs ou associations concernés par des actions en direction des femmes en difficultés ? Si ce n'est pas le cas, quels clubs ou associations pourraient être concernés ?

R : Pas à ma connaissance ! Les clubs que je viens de citer peuvent être concernés et je suis sûr que si on propose et qu'on monte une action en partenariat avec le conseil général sur ce sujet là, je sens très bien des aménagements possibles.

Q : Etes- vous prêts, et si oui dans quelles mesures, à mettre en place des actions en direction des femmes en difficultés sociales et financières ?

R : Bah à partir du moment où l'on a ce cas de figure, je pense que déjà la moindre des choses c'est de regarder comment on peut trouver des solutions au point de vue finances de la licence : on peut à mon avis trouver des aménagements sur des prix de licence. Après c'est à chaque club de regarder mais nous en tant que comité, on peut dire nous, à ce moment là on vous aide. Bien sûr après nous on regardera comment on peut obtenir des aides du conseil général et ainsi de suite et même au niveau du CNDS d'ailleurs car ça fait partie d'un des axes de développement du CNDS. Donc ça c'est des choses qu'on peut faire et monter un projet là-dessus ça doit être intéressant.

Q : Sur quoi doit porter la sensibilisation selon vous pour inciter les femmes en situation de précarité à la pratique d'une activité physique ?

R : Un échappatoire, moi je vois plus un échappatoire ! Leur dire que le sport ça permet de se rassembler, de se trouver dans un autre contexte que celui des problèmes quotidiens.

Q : A qui revient ce travail de sensibilisation selon vous ?

R : Le début de cette sensibilisation ne peut pas nous revenir parce que par quel bout le prendre ? On ne les connaît pas ! A partir du moment où l'on a effectivement cette recherche qui commence à être faite, nous on peut prendre en mains et mettre en place des aménagements pour elles !

C'est sûr que la majorité des problèmes pour nous que l'on va rencontrer, c'est les problèmes de créneaux de salle, le personnel qui va gérer ces entraînements, mais je suis sûr que si on règle déjà le problème des créneaux de salle, on aura aucun problème à trouver des encadrants.

ENTRETIEN COMITE DEPARTEMENTAL 54 BADMINTON

- Entretien mené le 22/03/12 à 11h30
- Durée : 17 min
- Personne interviewée : un homme
- Fonction : Président
- Ancienneté dans le comité : 15 ans en tant que président
- Budget prévisionnel 2012 : 54 100 €
- Subventions prévisionnelles du comité : 36 700 € par la ligue de Lorraine, CG 54, CR pour aide à l'emploi, DDCS par l'intermédiaire du CNDS

❖ Le comité départemental :

Question : Le comité embauche-t-il des salariés, des brevets d'état ?

Réponse : Oui, un conseiller technique départemental donc quelqu'un de terrain qui fait un peu d'administratif.

Q : Est-ce que les objectifs et la politique du comité répondent à ceux des fédérations ou des ligues ?

R : Tout à fait ! On a une fédération où c'est décliné au niveau national en passant par la ligue jusqu'au département. On a même très peu actuellement de champs de liberté avec la fédération qui nous impose des axes de travail très précis on va dire.

Q : Quels sont les objectifs du comité départemental ?

R : Un des 1ers objectifs c'est le développement de notre discipline. Le président de la fédé a pour objectif de devenir le 1^{er} sport de salle donc on a un gros effort à faire sur le développement du nombre de licenciés. On vient de passer le cap des 160 000, on a une progression quasiment à 2 chiffres tous les ans depuis 10 ans : entre 5 et 12% tous les ans donc on est passé de 50 000 licenciés à 160 000 en 10 ans.

**Q : Parmi ces objectifs, la question de la santé est-elle évoquée au sein du comité ?
Comment l'est-elle ?**

*R : Oui mais plus parce que, comment dire, c'est un peu la mode ! Le fait de pratiquer ça développe forcément l'aspect santé et le badminton est un sport exigeant au niveau cardiovasculaire etc donc c'est plus de ce côté-là qu'on essaye de faire attention avec des certificats médicaux assez rigoureux surtout pour les jeunes ou les vétérans. Mais d'ici à faire une action en favorisant, en valorisant l'aspect santé, non. **Donc elle est exprimée plus de manière implicite qu'explicite ? Tout à fait !***

Q : Est-ce que la santé reste tout de même une préoccupation de 1^{er} plan pour le comité ?

R : Ce n'est pas dans les objectifs prioritaires, c'est plus le développement, les jeunes, la compétition, le haut niveau. Après l'aspect santé on ne va pas dire qu'on le néglige, mais on n'a pas spécialement des actions qui visent à protéger les membres, sauf à part les certificats médicaux.

Q : Quels sont les bénéfices ou les avantages du « sport santé » selon vous ?

R : Déjà meilleur connaissance de soi et de son corps, meilleur connaissance de tout ce qui est accident au niveau traumatique et tout ce qu'on peut faire en termes de prévention : échauffement, hygiène, alimentation, récupération, repos etc....

❖ Le comité départemental et les clubs, associations :

Q : Quelles sont vos relations et comment communiquez vous avec les clubs, les associations ?

R : Beaucoup par mails et de temps en temps par réunions, mais surtout par mails et par le site internet mais ça c'est un petit peu pareil.

Q : Apportez-vous un soutien financier et/ou technique auprès des clubs, associations ?

R : Oui alors technique par la mise à disposition du CTD pour des actions ponctuelles car on ne veut pas que ça vienne en remplacement d'un autre cadre, il ne se substitue pas, il amène des aides ponctuelles pour que les clubs se structurent davantage. Concernant l'aide financière, ça fait maintenant 4-5 ans qu'on fait une contractualisation CODEP-clubs où on demande aux clubs justement de poursuivre les actions déclinées par la fédération. Et ces actions on le récompense sous forme de points qui se transforment en subventions en fonction des actions menées.

Q : Est-ce que les clubs ou associations vous font remonter des demandes particulières ?

R : Pas souvent, malheureusement ! On aimerait bien qu'il y en ait un peu plus des demandes mais.... Bon c'est vrai qu'on est relativement bien structuré depuis 10 ans et ça tourne donc on évolue normalement mais les clubs n'ont pas vraiment de demandes. Alors est-ce que les clubs se sentent bien ou pas, du moment qu'ils ont leur championnat, du moment qu'on offre une offre de pratique pour les jeunes, pour tout le monde, voilà. Donc non, il n'y a pas de grosse revendication.

Q : Est ce que vous mettez en place des actions bien particulières au sein des clubs ? Et est-ce que vous pilotez ces actions ?

R : Oui, les actions sont beaucoup en faveur des jeunes actuellement. On a lancé les – de 9 ans il y a 2 ans donc c'est une nouvelle population que l'on touche. Avant, on prenait dans les clubs à partir de 10 ans. Là on a des 5-9 ans, c'est ce qu'on appelle le mini-bad où on met une grosse action donc là le CTD essaye en ce moment de

développer ça en rentrant dans les clubs pour les structurer, former les cadres... ça c'est une action par exemple.

❖ Les femmes et le sport :

Q : Nombre de femmes pratiquant le badminton ? Et pouvez-vous m'indiquer la répartition Hommes-Femmes de plus de 18 ans en termes de licenciés ?

R : Le nombre je ne le connais pas par cœur ; par contre, à la louche c'est 45% de femmes qui pratiquent le badminton donc on est très très mixte. Sur ces 45% de femmes qui pratiquent le badminton, y en a à peu près 40% qui font de la compétition et 60% qui font plus de loisirs. Et c'est pareil, à peu près la même proportion pour les hommes. On est une fédération où on est presque à parité ! Bon, y a un petit peu plus d'hommes qui pratiquent et un peu plus de compétiteurs quand même mais ce n'est pas la GV où il y a 90% de femmes mais ce n'est pas non plus comme d'autres activités le rugby ou le foot où il y a 90% d'hommes, nous on est presque à l'équilibre.

Q : Avez- vous observé une évolution de la pratique sportive féminine sur les 5 dernières années ?

R : Alors honnêtement non parce que depuis 10 ans maintenant on essaye de mettre l'accent, je parle au niveau national, pas seulement en badminton mais toutes disciplines confondues, on essaye de faire un effort envers les femmes parce qu'on trouve que les femmes ne pratiquent pas suffisamment. Toutes les instances, conseil général, jeunesse et sports facilitent l'accès des femmes et nous, on n'a pas besoin de forcer ces actions car elles viennent naturellement. Nous, c'est vraiment un sport mixte, on est d'ailleurs un des rares sport mixtes en compétition. On fait du simple homme, du simple femme, du double hommes, du double femmes et la 5^{ème} discipline c'est du double mixte. Et à part égale avec les 4 autres et on est peut-être la seule discipline en compétition à faire du mixte. Donc nous on a toujours du mal quand on voit les actions

pour lesquelles on nous sollicite parce que c'est le développement durable, c'est les handicapés, les femmes. Nous les femmes les actions les concernant ce n'est pas la peine de les faire, on les fait naturellement ! ça fait partie de notre discipline qui est mixte.

Q : Est-ce que vous avez des actions ciblées sur les femmes ? Si oui : lesquelles ? Quels clubs et associations sont concernés par vos actions en direction des femmes ? Si non : serait-il pertinent d'en mettre en place et quels clubs ou associations pourraient être concernés ?

*R : Alors je répète ce que j'ai dit on ne mets pas d'actions particulières en direction des femmes ! **Oui, j'ai bien compris mais je suis obligée de vous la poser pour des questions d'ordre méthodologique, merci.** On ne le fait pas car toutes les formations qu'on organise, les stages, les compétitions c'est hommes-femmes mélangés et il n'y a donc pas de priorité à donner pour les femmes !*

Q : A votre connaissance, y a-t-il des clubs qui mettent en place des actions en direction des femmes en situation de précarité ?

*R : Pas à ma connaissance. Non pas spécialement et je pense que si des clubs le font ils doivent le faire aussi bien pour les femmes que pour les hommes puisqu'on est un sport mixte. **OK, alors êtes- vous prêts, et si oui dans quelles mesures, à mettre en place des actions en direction des femmes et des hommes en difficultés sociales et financières ?** Alors ponctuellement quelques clubs répondent mais parce que c'est plus l'imposition des instances institutionnelles qui font qu'on a besoin de s'occuper de ça. Je sais que le club Badminton Nancy Villers a fait à un moment donné un créneau au Haut du Lièvre pour le quartier sensible comme on dit, ZUP ect..... ils font ce genre d'actions mais ça reste vraiment infime et on fait ça plus pour satisfaire les institutionnels qui nous poussent à faire ça. Mais bon, on a tellement d'autres choses à faire, notre fédération nous pousse pour les – de 9 ans etc donc ce n'est pas une priorité pour nous. Alors puisqu'on a un gymnase dans un quartier sensible, on a essayé de s'adresser à ça et Mr Clesse a dû vous dire que ça ne marche pas bien car on a essayé de proposer à l'ensemble de la barre du Haut du Lièvre, je ne sais pas combien il y a de logements, mais on a mis des flyers dans toutes les entrées en précisant « cotisation*

*gratuite, prêt de matériel gratuit et si suffisamment fidèle, assidu, au bout de 10 séances, le matériel est offert (raquette, short et maillot du club) », on avait 4-5 personnes et c'était pas régulier des fois ils étaient 2 alors qu'ils n'avaient que la rue à traverser. **Ca Mr Clesse ne m'en a pas parlé mais c'est intéressant de le savoir !***

Alors peut-être qu'on n'a pas suffisamment communiqué, peut-être qu'il y a d'autres raisons encore, mais on a quand même essayé de faire savoir qu'il y avait une animation gratuite, il fallait juste montrer un justificatif de domicile comme quoi on habitait bien le quartier et ils pouvaient venir, on mettait un entraîneur à disposition tous les mercredis soirs de 18h à 20h. On a bouffé 2 heures de créneau pour 2 personnes régulières ou 4-5 pendant 1 an, donc c'est que ça ne les intéressait pas plus car je pense qu'ils sont plus attirés par du foot, par d'autres sports que le badminton. Je ne sais pas si le badminton a une connotation différente mais bon voilà.

Sur les 4 ou 5 personnes qui venaient, y avait-il des femmes ? *Je ne sais plus mais je ne crois pas car c'étaient des adolescents. **Et vous n'avez pas essayé de voir si en proposant aux adultes ça aurait fonctionné ?** Non, on n'a pas essayé avec les adultes. **Est-ce que vous seriez prêts par l'intermédiaire du club de retenter avec des adultes ?** Oui, pourquoi pas !*

Q : Sur quoi doit porter la sensibilisation selon vous pour inciter les femmes en situation de précarité à la pratique d'une activité physique ? Sur quel type de messages ?

R : C'est une question difficile car même les hommes ou les femmes, on n'arrive pas toujours à les attirer ! Alors dans les quartiers sensibles pourquoi elles ne viennent pas, je ne sais pas ! Je n'ai pas la réponse sinon on le ferait parce qu'on toucherait des subventions donc c'est bien : si on avait 15 personnes et qu'on toucherait 2 000€ de subventions, c'est tout bénéf par rapport à des actions où on a une énergie à dépenser pour des fois toucher 500 € ; donc ça rapporte beaucoup plus ! Sport et femmes et sport et insertion, c'est vrai que c'est à la mode mais nous ça ne marche pas trop parce que c'est un sport peut-être plus de riches quand même, car c'est vrai que les raquettes ça a un petit coût quand même et ça casse facilement, ce n'est pas comme la raquette de tennis. Et puis on a toujours l'idée du badminton de plage mais pour celui qui pratique vraiment le badminton, les chaussures s'usent vite, les raquettes et cordages cassent rapidement et les volants en plume coûtent très très chers. Donc c'est finalement un

sport de riches et les clubs ont besoin d'un très gros budget. Pendant 3 ans on a fait l'action au Haut du Lièvre, on a insisté mais ça n'a pas marché ! Mais comme nous on n'a pas forcément besoin de cette population non plus puisqu'on a déjà une progression à 2 chiffres donc..... faut pouvoir accueillir tout le monde aussi.

ENTRETIEN COMITE DEPARTEMENTAL 54 BASKET

- Entretien mené le 19/03/12 à 16h
- Durée : 39 min
- Personne interviewée : un homme
- Fonction : président
- Ancienneté dans le comité : 4 ans (en tant que président)
- Budget prévisionnel 2012 : 210 000€
- Subventions prévisionnelles du comité : CG 54, CNDS

❖ Le comité départemental :

Question : Le comité embauche-t-il des salariés, des brevets d'état ?

Réponse : On a une secrétaire salariée qui est à $\frac{3}{4}$ temps et une Brevetée d'Etat à temps complet.

Q : Est-ce que les objectifs et la politique du comité répondent à ceux des fédérations ou des ligues ?

R : De la fédé, oui on a une déclinaison par rapport à des objectifs qui sont certes déjà communs et qui pour d'autres diffèrent un petit peu. On est notamment sur une autre politique de détection, la fédé elle est totalement axée sur les grands gabarits, nous au sein du comité on n'est pas que sur les grands gabarits, on est sur d'autres critères.

Q : Quels sont les objectifs du comité départemental ?

R : Alors sur ce mandat là, le principal objectif c'est ce qu'on avait appelé le cap sur la base c'est-à-dire que comme il y avait changement de président, l'idée c'était de redonner le comité aux clubs et de retravailler sur principalement les jeunes,

donc notamment le mini-basket donc on a axé le travail de notre brevet d'état sur 70% de son temps sur les jeunes et la formation et la formation des entraîneurs de jeunes.

Ça fonctionne bien car on est en évolution régulière, 2%, de licences depuis 2009. Maintenant, on a analysé ce qu'on a fait et on repart justement sur l'idée des féminines puisque au niveau fédéral, on est en équilibre garçons-filles, 60-40 en Lorraine et en Meurthe-et-Moselle, on est à 75-25 donc ça veut dire qu'on n'est pas bon du tout par rapport aux ratios nationaux donc on va essayer de retravailler un peu là-dessus ! Donc ça c'est un des points du nouveau mandat puisque on pense que sur les jeunes on est plutôt bien car on ne va pas pouvoir multiplier par 2 le nombre de licenciés comme ça étant donné qu'on est presque à saturation. Par contre, si il y a un point qu'on peut parfaitement améliorer c'est le secteur féminin parce qu'on a forcément une réserve de licenciés là et qu'on a des clubs plutôt en sous effectifs et qui ont du mal à faire tourner leurs équipes par manque d'effectif donc on va passer de 6 à 10 joueuses, ça ne demande pas plus de moyens ni humains, ni financiers. Donc c'est un point sur lequel on va se pencher pour les 4 années qui viennent.

Parmi les objectifs qu'on s'était fixé, il y avait aussi revisité complètement notre situation financière car il y avait une grosse charge financière qui jouait sur les clubs donc on a joué énormément sur nos dépenses et notamment sur les dépenses superflus ! Donc on a baissé en 4 ans nos dépenses de 5% et parallèlement, on a aussi baissé nos recettes. Et puis maintenant, on est reparti sur un système de délégations qui n'existait pas avant car l'ancien président faisait quasi tout ! Donc ça paraît pas mais pour la mise en place, faut déjà compter une saison et puis après pour le peaufinage, les dysfonctionnements, il faut encore une saison.

Q : La question de la santé est-elle évoquée au sein des objectifs du comité ? Comment l'est-elle ? Si elle ne l'est pas de manière explicite, l'est-elle de manière implicite ?

R : Très peu pour l'instant et plutôt de manière implicite c'est-à-dire qu'on commence à travailler maintenant sur la partie alimentation dans la fête du mini-basket c'est-à-dire

qu'on joue sur 2 pans : l'alimentation et le développement durable, notamment dans le tri des déchets.

Ce sont 2 points qu'on commence à amener progressivement depuis 1 an ½ au travers de projet qu'on a présenté pour une subvention CNDS et qu'on a intégré sur nos manifestations. On a aussi bossé, alors là on n'est pas sur l'alimentation mais on est sur la santé indirectement, sur les déplacements.

Qui dit déplacements, dit risques donc tous nos championnats ont été recentrés sur une 1^{ère} partie de championnat qui est par zone géographique donc on limite les déplacements, les risques d'accident et les problèmes de pollution tout ça !

Q : Est-ce que la santé est une préoccupation de 1^{er} plan ?

R : Pas de premier plan, non. Le chantier était tellement vaste qu'on est partie sur d'autres objectifs. Si ce n'est que l'activité physique c'est bon pour la santé, on est quand même un peu sur ce plan là mais on n'a pas d'actions spécifiques sur l'alimentation, l'hygiène, sur ces choses là. Pour l'instant, c'est plus des choses qui restent du domaine des clubs au travers de leur charte interne de fonctionnement. La seule action marquante qu'on a eu dans le domaine de la santé, c'est l'an dernier quand on a formé l'intégralité de nos arbitres à l'utilisation du défibrillateur. On est partie de l'idée que maintenant il y a des défibrillateurs dans les salles, chaque fois qu'on a une rencontre, on a un arbitre donc on a au moins une personne dans la salle qui sait l'utiliser. C'est vraiment le seul point qu'on a développé sur la santé.

Q : Quels sont les bénéfices ou les avantages du « sport santé » selon vous ?

R : Moi je pense que c'est plutôt un service qu'on va amener à nos licenciés dans la mesure où à travers la pratique du sport, on va amener ces différents avantages pour leur santé à eux.

❖ Le comité départemental et les clubs, associations :

Q : Quelles sont vos relations et comment communiquez vous avec les clubs, les associations ?

R : Alors principalement par internet et mails, on a quasi supprimé tout ce qui était courrier sauf pour l'envoi des licences. Tout ce qu'est désignation d'arbitres ou résultats est fait par internet. On n'est pas encore en feuille de marque électronique, c'est actuellement en test au niveau fédéral.

Et puis on a de la rencontre « humaine » parce que ça reste important surtout dans le domaine associatif, par l'intermédiaire de l'assemblée générale qui reste le moment fort du lien entre le comité et les clubs ; mais aussi, par exemple cette année et parce qu'on est en fin de mandat, on organise en avril des assises avec 2 ou 3 personnes de chaque club pour échanger sur des points précis où on veut recueillir l'avis des clubs avant de bâtir le projet 2012-2016.

Q : Apportez-vous un soutien financier et/ou technique auprès des clubs, associations ?

R : Technique, oui c'est le boulot de notre brevet d'état qui a tous les horaires des entraînements minimes, poussins, benjamine et systématiquement, elle va les voir 2 fois par an sur site et assiste aux entraînements et leur donne un coup de mains. Ça c'est le 1^{er} point, ensuite le 2^{ème} point à leurs demandes aussi on intervient dans les clubs si ils ont un nouvel entraîneur qui vient d'arriver, qui n'est pas encore formé avant de le mettre face aux gamins, elle va l'aider sur 2,3,4 séances le temps de le mettre en route et d'intégrer ensuite nos formations d'animateurs que l'on prend en charge intégralement comme les formations initiateurs, y compris les repas, tout comme sur les formations arbitres donc c'est zéro dépense pour le club si ce n'est à la limite les frais de déplacement pour se rendre sur le lieu du stage.

En soutien financier, la principale aide qu'on accorde c'est en féminine car comme on a peu de licenciées, si on veut garder un championnat meurthe-et-mosellan, on est obligé de faire se rencontrer des équipes du sud du département et du nord du département. Donc là on apporte une aide financière de compensation sur les déplacements : on rembourse 15 centimes d'euros par joueuse du kilomètre sur les rencontres Nord-Sud mais pas entre rencontres Sud-Sud et Nord-Nord. D'une année à l'autre, ça représente entre 3 500€ et 5 000€. C'est la principale aide financière.

Ensuite, on aide un peu les écoles de mini-basket labellisées donc qui sont dans une démarche de labellisation avec un cahier des charges relativement précis sur le matériel mis en œuvre, la formation des cadres donc ça on apporte une aide sur les 2 premières années ; après en aides financières c'est à peu près tout !

Q : Est-ce que les clubs ou associations vous font remonter des demandes particulières ?

R : Rarement mais les demandes qu'on peut avoir, c'est sur des aménagements de championnats, sur des aides techniques mais en général, c'est plutôt nous qui sommes force de propositions que l'inverse.

Q : Est ce que vous mettez en place des actions bien particulières au sein des clubs ? Et est-ce que vous pilotez ces actions ?

R : Alors au sein des clubs au sein des clubs pour l'instant on n'intervient pas. Quand on met une action en place, soit il y a eu une demande de formation spécifique de marqueur-chronométreur, d'arbitre et là on amène la formation dans le club parce qu'ils ont un volant suffisant et que ce n'est pas la peine de faire déplacer 10 personnes sur Nancy, autant que ce soit le cadre qui se déplace. Donc là on intervient sinon on est pour l'instant sur des propositions inter clubs c'est-à-dire que l'on va créer une animation particulière ; on va regrouper par exemple les clubs de Saint Nicolas, Lunéville, Blainville, Bayon sur une action. On n'est pas encore à amener une action à l'intérieur du club.

❖ Les femmes et le sport :

Q : Nombre de femmes pratiquant le basketball ?

R : En 2010-2011, on était à 255 femmes, pour cette saison, on est à 246 donc une baisse de 9. Je pense qu'en plus de 18 ans, on devrait arriver à stabiliser. Pour les chiffres des années précédentes, il faudra que je vous envoie ça par mail.

Q : Avez- vous observé une évolution de la pratique sportive féminine sur les 5 dernières années ? Si oui, comment l'expliquez-vous ? Si non, vous paraît-il intéressant de le connaître ?

R : Oui mais négative ! On est en perte ! En fait, de 2006 à 2011, je pense qu'on est en hausse ; par contre, 2011-2012, on est plutôt en baisse. La hausse, je l'explique sur les jeunes parce qu'on a développé le basket chez les plus jeunes donc inévitablement chez les garçons et chez les filles. Pour les + de 18 ans, on est plutôt en baisse car on voit que le nombre d'équipes baisse. Je pense que c'est d'abord dû au fait qu'une équipe de filles, c'est plus difficile à gérer qu'une équipe de garçons et notamment quand on arrive chez les + de 18 ans. Je pense que sincèrement les filles c'est compliqué pour les clubs et ils se disent qu'à partir du moment où ils vont porter un effort, ils vont le porter sur le côté masculin plutôt que sur le côté féminin. Je le dis parce que je suis président de club, j'ai la chance d'être le 2^{ème} club féminin en nombre de licenciées donc je me dis que quand on porte l'effort sur les filles, les filles elles viennent ! Le tout c'est de vouloir aller les chercher et aussi de mettre les mêmes moyens à disposition des filles que les garçons. Pour une majorité des clubs, il n'y a pas la volonté d'aller vers le plus haut niveau féminin. On a un pôle espoir en Lorraine, la majorité des filles partent en centre de formation en dehors de chez nous car on n'a pas d'équipe phare pour les accueillir et parce qu'on ne met pas les moyens pour créer quelque chose sur Nancy de haut niveau. Donc pour en revenir votre venue, je pense que si on veut créer quelque chose, un mouvement, faut d'abord démarrer par ça pour les plus jeunes bien sûr et ensuite pouvoir donner la possibilité de créneaux loisirs. C'est ce qu'a pu vous dire un peu le club du Haut du Lièvre, qui eux sont partis vraiment au départ sur des mamans qui sont venues et qui se sont entraînées pendant une saison et qui ont ensuite voulu faire des matchs et puis on se prend au jeu et c'est comme ça qu'on crée une équipe, voilà ! Au départ, ils sont partis sur les gamins, les mamans amenaient des gâteaux et on leur a demandé si elles voulaient venir jouer un peu et puis ça s'est fait comme ça. On a aussi un tort, c'est qu'on propose le même sport aux garçons et aux filles alors que ce n'est pas la même chose, les attentes ne sont pas les mêmes : une des attentes des femmes, c'est d'avoir un championnat moins copieux que les hommes pour pouvoir

avoir des disponibilités. C'est comme ça, on l'entend et on nous le dit donc faut être beaucoup plus souple par moment car on n'est pas dans la même compétition.

Et je pense que c'est une erreur de vouloir dire que le basket c'est le basket et que le championnat séniors féminin doit être la même chose que le championnat séniors masculin. Donc les attentes ne sont pas les mêmes je pense.

Q : Est-ce que vous avez des actions ciblées sur les femmes ? Si oui : lesquelles ? Quels clubs et associations sont concernés par vos actions en direction des femmes ? Si non : serait-il pertinent d'en mettre en place et quels clubs ou associations pourraient être concernés ?

R : Alors oui, la fameuse histoire dont je parlais tout à l'heure sur les aides aux déplacements, donc on le fait pour les femmes. Ça c'est quelque chose qui est vraiment ciblé et puis on a fait nous en Meurthe-et-Moselle des aménagements de règlement sur le championnat féminin ; à savoir que par exemple quand on a 2 équipes normalement dans le même niveau, on doit faire ce qu'on appelle des équipes personnalisées c'est-à-dire équipe 1 est composée de telles ou telles personnes et même chose pour l'équipe 2 et un joueur de l'équipe 1 n'a pas le droit de jouer dans l'équipe 2 et inversement. Ça c'est le règlement, chez les filles on a adapté ce règlement parce que comme y a moins de monde, si on est à 15 joueuses, pour une équipe c'est trop mais pour 2 c'est limite donc on a permis à 3 joueuses d'une équipe de pouvoir évoluer dans l'autre équipe de telle sorte à pouvoir conserver ces équipes là. Alors c'est des points de détails, ce n'est pas des manifestations d'envergure mais au moins ça facilite les choses. Aussi chez les plus jeunes, on décroïsonne les choses c'est-à-dire qu'un club qui a 4 cadettes avec un autre club qui a 5 cadettes, on crée une coopération territoriale : les 2 clubs se réunissent sans recréer une association, une union c'est simplement une coopération territoriale et ils engagent leur équipe en championnat.

Ensuite, pour répondre à votre question sur quels clubs sont concernés par des actions en direction des femmes, il y a donc l'AS Haut Du lièvre, le Sluc Nancy pourrait faire un effort sur ce point là, les PTT Tomblaine, le club de Neuves Maisons qui est le club à l'équipe féminine au plus haut niveau du championnat de France féminin, le club de Saint-Nicolas de Port aussi. Ce weekend on a fait un weekend du basket féminin donc toutes les équipes de chez nous jouaient à domicile, on a créé une animation, on a offert des roses aux joueuses, des fleurs en bonbons pour les gamines donc il y a eu toute une

animation autour du basket féminin. La valorisation du sport féminin passe aussi par ça et autour de ça et c'est pas quelque chose qu'on ferait forcément pour les hommes. Donc c'était sympa, on avait tous au moins une chemise rose ou un polo rose et y avait quelque chose autour de la femme qui était plutôt sympa ! Et au moins, on a amené du public sur un match de femmes.

Q : Existe-t-il des clubs ou associations concernés par des actions en direction des femmes en difficultés ? Si ce n'est pas le cas, quels clubs ou associations pourraient être concernés ?

R : Alors il y a le Haut du Lièvre, ça c'est sûr et on l'a évoqué avant. Ensuite, il y a le club de Tomblaine qui a démarré des choses mais pour le moment ils en sont au stade des plus jeunes. Vraiment, je ne vois que l'action du Haut du Lièvre, le Sluc commence à s'y mettre aussi mais par contre, je ne suis pas sûr que le public soit en difficulté d'insertion. Pour les clubs qui ne le font encore pas, je pense que Vandoeuvre pourrait être concerné de part son bassin de vie et y a 2 structures au milieu, Longwy dans le haut du département pourrait être concerné aussi car il y a Mont-Saint-Martin pas loin et à mon avis il ya des gens à aller chercher en ZUS.

Q : Etes- vous prêts, et si oui dans quelles mesures, à mettre en place des actions en direction des femmes en difficultés sociales et financières ?

*R : Oui, on est ouvert à tout mais après il faut voir dans quelles mesures on nous sollicite, voir aussi ce que nous on peut proposer mais c'est toujours difficile pour un comité d'aller marcher sur les plates bandes d'un club.
On peut venir en appui ou en pilotage avec le club.*

Q : Sur quoi doit porter la sensibilisation selon vous pour inciter les femmes en situation de précarité à la pratique d'une activité physique ?

R : Je pense qu'en France, le basket ça reste le 1^{er} sport féminin parce que c'est un sport de salle, on peut adapter les formes de jeu assez facilement. Actuellement, on est un peu trop obnubilé par le 5 contre 5, on peut passer sur de la pratique en 3 contre 3 sur un demi terrain ce qui permet aux femmes qui n'ont pas pratiqué le sport depuis un

certain temps de se remettre dans un sport collectif sans avoir tout de suite une « violence » physique.

Car quand on a arrêté le sport et que l'on s'y remet, physiquement ce n'est pas évident ! Et donc là on a différentes formes de jeu qui peuvent être mises en place et en fait ça veut dire que le club a juste besoin de mettre en place et d'adapter l'offre qu'il propose. Je pense que sur les sports collectifs, il faut que l'on ait une démarche de reprise d'activité physique en douceur car sinon les femmes vont venir 2 fois et puis elles ne viendront plus. Faut proposer une convivialité et faire quelque chose sans trop de contraintes pour que petit à petit les pratiquantes imposent ce qu'elles veulent. A l'heure actuelle, on n'est pas bon avec les féminines parce qu'on propose la même chose que ce qu'on propose aux hommes !

Q : A qui revient ce travail de sensibilisation selon vous ?

R : Je pense que c'est à tout le monde ! Je pense que celui qui en 1^{er} est en contact ça reste le club : il est implanté, il est en général connu dans sa commune. Je pense qu'après la commune y est aussi pour quelque chose également mais c'est un travail de proximité et de contact donc c'est vraiment les gens qui sont sur le terrain, donc par exemple les travailleurs sociaux et je pense qu'il faut mettre du lien dans tout ça car le club il est dans son truc, il a son championnat à gérer, il a sa compétition. A côté il y a les travailleurs sociaux, les associations d'insertion et entre, pour l'instant y a rien.

ENTRETIEN COMITE DEPARTEMENTAL 54 CANOE-KAYAK

- Entretien mené le 20/03/12 à 20h
 - Durée : 27 min
 - Personne interviewée : un homme
 - Fonction : président
 - Ancienneté dans le comité : 2 mois en tant que président et secrétaire avant
 - Budget prévisionnel 2012 : 15 920 €
 - Subventions prévisionnelles du comité : 4 350 €
- Conseil Général 54 : 1 400€ dans le cadre du COF (ancien COC)
- CNDS : 2 500 €
- FFCK : 450 €

❖ Le comité départemental :

Question : Le comité embauche-t-il des salariés, des brevets d'état ?

*Réponse : Non, on est tous bénévoles mais l'idée est en gestation. **Comptez-vous en embaucher et sous quelles conditions ?** On compte en embaucher on ne sait pas encore, on est en train d'étudier un petit peu les conditions qui seront les plus favorables ou les moins défavorables pour nous, à savoir qu'il y a du boulot, y a de la demande ça c'est quelque chose de sûr ; après est-ce qu'on a les moyens ? On ne sait pas encore et si on avait tous les moyens est-ce que ça ne va pas nous bouffer tout notre capital et après qui pourrait nous être préjudiciable sur d'autres actions. Mais c'est dans les tuyaux, je pense que d'ici 6 mois à 1 an ça devrait se faire.*

Q : Est-ce que les objectifs et la politique du comité répondent à ceux des fédérations ou des ligues ? Quels sont les objectifs du comité départemental ?

R : Oui tout à fait ! En fait, on a un cahier des charges de nos statuts et missions. Nos missions, c'est l'animation sur les plus jeunes, nous on parle de pagaie blanche et

pagaie jaune et ensuite à partir de pagaie verte et 15 ans et + c'est la ligue régionale qui prend le relais.

Donc nous nos missions c'est plutôt les petits donc l'animation départementale. Ensuite, une de nos missions est la formation des assistants moniteurs pagaie couleur, les anciens initiateurs aides moniteurs. Donc on organise la 1^{ère} semaine des vacances une formation avec le CD des Vosges.

Et puis ensuite des aides dirigées vers les clubs, notamment l'aide aux compétitions et l'organisation de stages. Voilà nos missions qui nous ont été dédiées par la ligue. De tout façon, on n'est pas pieds et poings liés mais on travaille main dans la main, c'est obligé.

Q : Parmi ces objectifs, la question de la santé est-elle évoquée au sein du comité ?

R : Oui. Comment l'est-elle ? L'est-elle de manière explicite ou implicite ? Elle fait partie de notre projet de développement, notamment sur la lutte anti-dopage, l'échauffement. C'est quelque chose qu'on aborde toujours avec les + jeunes cette éducation sur la santé sur les étirements etc.... C'est quelque chose que l'on rend systématique. La lutte anti-dopage, on en parle assez rapidement parce qu'il peut y avoir des contrôles anti-dopage. Ensuite, on peut favoriser des évènementiels types « payer de bon cœur » le 1^{er} avril à Nancy. C'est vrai que là ça a été un peu frais pour que le CD rentre dans l'aide directe à cette manifestation là ; par contre, ça a été évoqué on va rentrer dans la communication pour qu'il y ait du monde. Donc voilà, oui on essaye de faire intervenir ce paramètre là !

Q : Donc est-ce que c'est tout de même une préoccupation de 1^{er} plan ?

R : De 1^{er} plan, non parce qu'on est un petit peu phagocyté par la compétition, l'animation, le calendrier... donc on ne peut pas dire que c'est une préoccupation première, ce n'est pas vrai et ça serait mentir. Par contre c'est une préoccupation, un peu comme le développement durable qui devient un petit peu un fil rouge que l'on essaye finalement de mettre à chaque fois. Donc même si ce n'est pas le titre de la journée, à un moment donné on va passer un petit mot aux cadres en leur disant « n'oubliez pas l'échauffement, n'oubliez pas l'alimentation » mais on ne va pas parler

de la mort subite du sportif. Par contre, tout ce qui est lié à la sécurité est lié à la santé des pratiquants.

Donc on fait des formations sécurité adultes : quand on fait des stages y a toujours une demi-journée où les jeunes font n'importe quoi et ça permet aux cadres de travailler la sécurité etc.... donc c'est la santé aussi, la santé au 1^{er} plan, après je dirais que c'est un fil rouge et pas une préoccupation 1^{ère}, pas encore mais ça pourrait le devenir ! On peut le décliner différemment dans un jeu d'écriture.

Q : Quels sont les bénéfices ou les avantages du « sport santé » selon vous ?

R : Les bénéfices c'est de garder les jeunes en bonne santé ! La santé, ce n'est pas éviter d'attraper froid et la grippe mais c'est éviter d'attraper des pathologies inhérentes à l'activité jeune ; donc ces pathologies là c'est tout ce qui est tendinites et des choses plus graves au niveau de l'épaule, au niveau du coude, au niveau du poignet, au niveau du dos, voilà faut être très attentif à la pratique du très jeune pagayeur. Faut que l'embarcation et la pagaie soient adaptées. Pour nous le but est de garder les jeunes pour pourquoi pas les emmener à haut niveau, on ne va pas se cacher qu'on aimerait bien avoir des nancéens sur les podiums aux JO.

Et pour des adultes, quels seraient les avantages d'une pratique orientée santé et pas forcément avec un but de compétition derrière ? *Alors le problème de l'adulte qui va commencer, on va le mettre dans une embarcation type dragon boat où c'est neuf, où il va se sentir bien. C'est super, c'est solide mais le problème c'est qu'on est sur une activité asymétrique, on se prend au jeu, on fait des grandes randonnées et on ne pense pas forcément à boire donc les pathologies d'adultes au niveau du dos, au niveau de l'épaule ; on a vu beaucoup de monde en dragon ou en C9 le lendemain complètement bloqué. Ça peut devenir rébarbatif, c'est comme pour les gamins, il faut durer ! Faut pas s'affoler et là on arrive sur des activités dissymétriques donc là pas évident pour les adultes quand même ! Après en plus, tout ce qui est éducation à la nutrition, à l'échauffement.*

❖ Le comité départemental et les clubs, associations :

Q : Quelles sont vos relations et comment communiquez vous avec les clubs, les associations ?

R : On a 2 grands types de communication : le comité directeur où on se réunit et on fait des réunions, on fait des comptes-rendus et le problème du comité directeur c'est que tous les clubs ne sont pas représentés. Alors non pas qu'ils sont contre le CD mais parce que les bureaux changent et y en a qui ne souhaitent pas s'investir plus parce que voilà au niveau famille et emplois du temps ce n'est pas simple ! Ensuite, on communique par mails, par téléphone. De toute façon, le but c'est de faire rentrer chaque club dans le système on va dire, puisque quand on fait le calendrier le but du jeu c'est que chaque club prenne une petite compétence qui va être son temps fort aussi !

Q : Apportez-vous un soutien financier et/ou technique auprès des clubs, associations ?

R : Financier, j'ai envie de dire non, si ce n'est dans la formation, dans l'organisation de stages ; sinon, non tout simplement parce qu'on n'a pas les moyens. Bon ensuite, c'est vrai que le CNDS a tendance à se diriger vers un CD tête de pont qui redistribuerait donc là à ce moment là on deviendrait aussi entre guillemets des acteurs financiers ; mais non, on ne peut pas dire qu'on rentre directement dans l'aide financière au club. Aides techniques, oui via les stages, les compétitions mais j'allais dire qu'on essaye de ne pas être trop inquisiteur dans les clubs : quand ils nous demandent quelque chose, on est là ; par contre on ne se permet pas d'intervenir comme ça on est un organisme facilitateur, organisateur, on n'est pas obligé de rentrer dedans. Moi le but en tant que président c'est de ne surtout pas être inquisiteur dans les clubs car ça pourrait être mal perçu, il y a des clubs qui préfèrent fonctionner seuls, je le respecte et d'autres qui sont plus discrets. Et finalement, ceux qui rentrent plus dans le système CD, finalement ça serait presque des clubs comme Nancy qui à priori n'en n'auraient pas besoin et en fait si parce qu'ils ont compris qu'on a besoin d'eux ! On a besoin d'un club fort, d'un pilier ! et Nancy joue bien le jeu alors qu'ils ne sont pas obligés de le faire !

C'est vraiment une volonté de leur part, c'est quelque chose qu'ils ont décidé de faire d'entrer dans l'animation du CD, de mettre des moyens dès qu'il y a un stage, ils mettent un BE.

Q : Est-ce que les clubs ou associations vous font remonter des demandes particulières ?

R : Pas trop ! On sollicite beaucoup, on demande aux clubs et c'est vrai qu'on n'a pas trop de demandes parce qu'il y a tellement de choses finalement qu'on a du mal à cibler. C'est plutôt le CD qui aurait une force de proposition et qui demande après aux clubs si ils auraient une utilité mais je pense que dans un avenir proche c'est-à-dire d'ici quelques mois, on va refaire un sondage pour savoir de quoi ils ont besoin et puis donner des pistes. Quand on propose, on arrive à des choses un peu plus ciblées. Après c'est de faire de l'achat groupé, clairement pour avoir des tarifs et puis après on rentre indirectement dans l'aide au financement des clubs.

Q : Est ce que vous mettez en place des actions bien particulières au sein des clubs ? Et est-ce que vous pilotez ces actions ?

R : Pilote, mets en place, non. Le comité favorise ou incite les clubs quand on fait le calendrier à faire quelque chose de cohérent par rapport à l'animation et aux challenges qu'on met en place.

❖ Les femmes et le sport :

Q : Nombre de femmes pratiquant le canoë-kayak ?

R : On a 85 femmes de + 18 ans et 283 – de 18 ans.

Q : Avez- vous observé une évolution de la pratique sportive féminine sur les 5 dernières années ? Et pouvez-vous m'indiquer la répartition Hommes-Femmes de plus de 18 ans en termes de licenciés ?

R : On a fait une enquête et un truc qui ressort tout de suite c'est que l'explosion de l'activité dragon boat dans certains clubs a fait venir des adultes d'une manière

générale et des femmes d'une manière particulière. Clairement, il y a eu une évolution du nombre de femmes ces 5 dernières années.

Je pense que ça s'explique en partie par la mise en place de nouvelles activités comme le dragon boat car le kayak ça n'est pas une activité facile. Des fois, on fait la part belle à l'eau vive, ce n'est pas facile de faire de l'eau vive quand on n'a pas forcément un vécu de gamin ! Ensuite en eau calme, les bateaux de course en ligne, faut tenir dedans. Par contre, on a vu des équipes d'adultes complètes qui finalement ont commencé par des cadres et qui ont emmené ensuite des parents. En fait, c'est beaucoup ciblés sur les parents des compétiteurs et ils viennent et se font des trucs très festifs.

Concernant la répartition hommes-femmes, on est à 183 licenciés de +18 ans pour 85 licenciées.

Q : Est-ce que vous avez des actions ciblées sur les femmes ? Si oui : lesquelles ? Quels clubs et associations sont concernés par vos actions en direction des femmes ? Si non : serait-il pertinent d'en mettre en place et quels clubs ou associations pourraient être concernés ?

R : Pas encore ! Mais je pense que tous les clubs peuvent faire cet évènementiel à condition qu'il soit porté par le CD, organisé par le CD, encadré par tous les cadres des clubs du CD. Je pense que c'est un truc qui doit être fait sur mesure par rapport au site, présenté par un club. Je pense que c'est un super truc, il faut le faire et tous les clubs peuvent le porter avec l'aide du CD !

Alors un évènementiel qui serait ponctuel ou renouvelé plusieurs fois dans la saison et qui pourrait se pérenniser et deviendrait une action qui durerait toute la saison sportive? Sur le modèle du challenge régional qui donne plus de points à la pratique féminine, c'est bien. Mais cette discrimination positive ne va pas amener, je pense, plus de filles. Ça va valoriser les filles qui sont là mais ça ne va pas en amener plus, je pense !

Alors qu'un évènementiel féminin ferait venir des filles et des femmes à l'activité. Après le pérenniser tous les ans, c'est l'idéal, trouver un intitulé sur le sport féminin avec un club différent qui le porte tous les ans ; je crois que ça serait un truc vraiment sympa, innovant et nécessaire ! Après je pense que l'activité kayak est une activité assez bien représentée au niveau féminin. Après la pratique féminine plus de 18 ans c'est plus compliqué !

Q : Existe-t-il des clubs ou associations concernés par des actions en direction des femmes en difficultés ? Si ce n'est pas le cas, quels clubs ou associations pourraient être concernés ?

R : A ma connaissance, non. Mais le club de Nancy pourrait être concerné car je pense que pour ce public là faut que ce soit facile d'accès et pas cher.

Q : Etes- vous prêts, et si oui dans quelles mesures, à mettre en place des actions en direction des femmes en difficultés sociales et financières ?

R : Tout à fait même un tarif adapté sur la licence. Pour un type d'action comme ça on peut être aidé par nos partenaires donc le but ça serait de faire du quasi gratuit. En tous cas, si on est aidé on peut se permettre de faire du gratuit.

Q : Sur quoi doit porter la sensibilisation selon vous pour inciter les femmes en situation de précarité à la pratique d'une activité physique ? Sur quel type de messages ?

R : Je dirais sur un message de plaisir, décompression, laissez les gosses à la maison avec leur papa et venez sans pré-requis physique vous éclater ! Nous dans le milieu rural, on propose des choses en famille, ça pourrait être transposé à la ville aussi ! Mais je pense que ce sont des femmes qui ont besoin de moments pour elles toutes seules.

Q : A qui revient ce travail de sensibilisation selon vous ?

R : Je ne sais pas, là il y a une réflexion à mener. Un truc qui est sûr c'est qu'il faut une structure intermédiaire, un organisme adapté qui connaisse les gens et qui savent comment on leur parle, comment on ne les vexes pas en ne les prenant pas pour des gens en difficultés qui n'ont pas de tunes ! Donc l'invitation à pratiquer, elle doit partir des organismes sociaux clairement et nous on accueille et on fait mais ce n'est pas à nous d'aller les chercher. Par contre, le côté social c'est tout un métier : savoir

*accompagner, parler donc ces gens là faut les prendre par la main et faut les amener.
On pourrait nous avoir la prétention de vouloir le faire mais on ne serait pas efficace.*

ENTRETIEN COMITE DEPARTEMENTAL 54 EPGV

- Entretien mené le 22/03/12 à 14h
- Durée : 23 min
- Personne interviewée : une femme
- Fonction : présidente
- Ancienneté dans le comité : animatrice depuis 1985 et présidente depuis 3 mois
- Budget prévisionnel 2012 : 229 500 €
- Subventions prévisionnelles du comité : 22 500 € dont 7 500 € du CNDS, 1 000 € CG 54, 14 000 € de la fédération.

❖ Le comité départemental :

Question : Le comité embauche-t-il des salariés, des brevets d'état ?

Réponse : Oui on a une secrétaire administrative, un conseiller de développement 10h/sem et puis des animateurs qui ont soit un brevet fédéral soit CQP ou BPJEPS. On en a en CDI mais ne font pas beaucoup d'heures : 10h/sem ; par contre les BPJEPS peuvent faire plus.

Q : Est-ce que les objectifs et la politique du comité répondent à ceux des fédérations ou des ligues ?

R : Tout à fait, on est en plein dedans !

Q : Alors quels sont les objectifs du comité départemental ?

R : On a un projet de développement départemental qui est calqué et en adéquation avec le projet de développement régional qui est en adéquation également avec le projet fédéral. Donc les objectifs sont de connaître le potentiel du territoire en termes de développement, connaître l'état de la concurrence, fidéliser les animateurs EPGV,

augmenter le temps de travail et les compétences, maintenir et augmenter le nombre d'animateurs en fonction des besoins, renforcer les partenariats existants, créer de nouveaux partenariats réseau sport-santé, optimiser le suivi des programmes pour proposer aux participants une poursuite régulière de l'activité physique à l'EPGV, améliorer la visibilité du sport-santé et des actions proposées auprès du plus grand nombre. Nous on a une option sport-santé ! Parfait, vous allez pouvoir répondre à la suite ! ah bah ça tombe bien !!

Q : La question de la santé est-elle évoquée au sein du comité ? Comment l'est-elle ?

R : C'est la partie prenante du comité, c'est notre concept : la lutte contre la sédentarité, le développement du sport à tous les âges puisqu'on peut avoir des programmes dès 3 mois à au bout, on va dire ! Si il y a une personne de 100 ans qui vient à un cours séniors, elle peut y trouver sa place, de la gym câline à la gym autonomie. Donc même les personnes qui sont en chaises roulantes dans un établissement vieillissant, on a la possibilité dans notre concept de pouvoir lui proposer quelque chose en adéquation avec sa forme actuelle, garder le capital qui existe voire la faire progresser.

Q : Donc la santé est bien une préoccupation de 1^{er} plan ?

R : Ah oui tout à fait, c'est notre concept et c'est notre force en plus !

Q : Quels sont les bénéfices ou les avantages du « sport santé » selon vous ?

R : C'est améliorer les capacités de chacun ou conserver celles qui existent déjà. Si c'est dans le concept « enfant », c'est faire acquérir un certain nombre de gestes, de postures, de travail sur l'équilibre, la motricité, tout ça. Si on est chez l'adulte, on est à la fois dans cette progression, dans la stabilisation et développer les capacités de l'adulte. Et si on est chez les séniors, c'est garder les capacités voire les améliorer. On est en plein dedans quoi ! Bien vieillir !!

❖ Le comité départemental et les clubs, associations :

Q : Quelles sont vos relations et comment communiquez vous avec les clubs, les associations ?

R : Par mails, par téléphone, par rencontres individuelles, réunions et par courrier.

Q : Apportez-vous un soutien financier et/ou technique auprès des clubs, associations ?

R : Oui, au niveau technique déjà par les animateurs, les formations, les contacts que le conseiller de développement peut avoir au niveau des dirigeants et des animateurs, puis aux questions qu'ils nous posent. Au niveau financier, c'est là qu'on introduit la tête de réseau c'est-à-dire que compte-tenu du CNDS qui n'est pas facile à demander avec un plafond minima, on a la possibilité nous de faire ces demandes pour les clubs sous réserve que le club ait un projet.

Q : Est-ce que les clubs ou associations vous font remonter des demandes particulières ?

R : De tous genres et le but pour nous est d'augmenter toujours le nombre de licenciés donc à partir du moment où l'on sait que dans telle association il y a du potentiel pour faire des nouveaux cours, on va être près d'eux pour les aider à ouvrir ces nouveaux cours. Ou alors ça va être un autre problème où ils vont être en perte de vitesse et en perte de licences donc nous on va les aider à stabiliser ou à remonter le nombre de licences etc.... Donc on est proche d'eux en fonction de leur problématique ou en fonction des projets qu'ils veulent mettre en place l'année suivante ou en fonction des animateurs si eux veulent se former sur de nouvelles spécificités pour après pouvoir encadrer un nouveau public par rapport à la formation qu'ils viennent de faire.

Q : Est ce que vous mettez en place des actions bien particulières au sein des clubs ? Et est-ce que vous pilotez ces actions ?

R : Chaque association est autonome, a son budget propre, son activité propre. On a quand même l'action « Europe, Bouge ! » pilotée par le comité régional sur l'Allemagne, la Lorraine et le Luxembourg qui consiste en une journée organisée par un pays chacun son tour avec des activités physiques et aussi culturelles avec aussi un bal et un thé dansant.

❖ **Les femmes et le sport :**

Q : Nombre de femmes licenciées à l'EPGV ? Avez- vous observé une évolution de la pratique sportive féminine sur les 5 dernières années ? Et pouvez-vous m'indiquer la répartition Hommes-Femmes de plus de 18 ans en termes de licenciés ?

R : On a été en progression jusque l'année dernière et en baisse depuis cette année. Alors on a 2023 licenciées femmes de + 18 ans (jusqu'à 59 ans) pour 68 hommes ; et on a 1173 femmes licenciées âgées de 60 à 69 ans pour 125 hommes, par exemple. On a 94% de femmes. Concernant l'évolution, je ne sais pas.

Q : Est-ce que vous avez des actions ciblées sur les femmes ? Si oui : lesquelles ? Quels clubs et associations sont concernés par vos actions en direction des femmes ? Si non : serait-il pertinent d'en mettre en place et quels clubs ou associations pourraient être concernés ?

R : On n'a pas d'actions propres femmes. Le public que l'on cible, c'est par tranche d'âges et par spécificité. On a la toute petite enfance, l'enfance, l'adolescence, la gym et la gym tonique et après on a le public vieillissant. Cela serait plus pertinent d'en mettre pour les hommes car on a 94% de femmes.

Q : Etes- vous prêts, et si oui dans quelles mesures, à mettre en place des actions en direction des femmes en difficultés sociales et financières ?

R : Oui on sait faire, par rapport au ressenti, à ce qu'elles ressentent dans leur corps nous est beaucoup sur le visuel, l'auditif, le kinesthésique. On sait très bien que pour un public défavorisés des fois la 1^{ère} année ce n'est pas toujours facile de s'intégrer donc nous on sait faire aussi pour pouvoir remettre en confiance les gens, l'estime de soi, la confiance en soi et après qu'ils ont acquis ces facultés pouvoir rentrer dans nos cours. Je pense qu'il faut passer déjà par cette étape là avant d'intégrer un cours. Si on a des aides financières pour pouvoir payer l'animateur c'est possible !

Q : Sur quoi doit porter la sensibilisation selon vous pour inciter les femmes en situation de précarité à la pratique d'une activité physique ? Sur quel type de messages ?

R : Sur le sport-santé, sur le bien-être, se sentir bien dans son corps, avoir confiance en soi parce que dans la précarité, il y a ce problème ; l'image de soi et la valorisation de soi.

Q : A qui revient ce travail de sensibilisation selon vous ?

R : Je pense qu'il faut que l'on travaille avec des partenaires, donc le relais c'est le CCAS, les travailleurs sociaux, les CMS, les centres sociaux qui ont la connaissance de ce public pour faire passer le message.

- *Licence collective : 160€ pour une 15aine de personnes*
- *Licence individuelle : 26€ à l'année*
- *Salle au Haut du Lièvre au Francas pour personnes en situation de précarité*

ENTRETIEN COMITE DEPARTEMENTAL 54 TIR A L'ARC

- Entretien mené le 19/03/12 à 14h
- Durée : 30 min
- Personne interviewée : un homme
- Fonction : président
- Ancienneté dans le comité : 27 ans en tant que président
- Budget prévisionnel 2012 : 28 000 €
- Subventions prévisionnelles du comité : CG 54 (1 615 €), CAF (764 €), DDCS (1177 €)

❖ Le comité départemental :

Question : Le comité embauche-t-il des salariés, des brevets d'état ?

Réponse : On avait un salarié en emploi jeune à qui on a payé le Brevet d'Etat, le CQH pour le handisport puisqu'on a aussi des activités comme ça. On lui a payé également le BAFD. Et puis, elle a eu un enfant et sans prévenir, rien elle s'est barrée ! Bah oui, elle avait tout ce qu'il fallait ! C'est pour ça d'ailleurs qu'il nous reste des bons subsides car c'était dans le cadre normal de l'emploi jeune. Pendant 5 ans, on touchait des indemnités et c'était réparti sur la suite pour pérenniser l'emploi. Donc à l'heure actuelle, on a plus de salarié ni de BE.

Q : Est-ce que les objectifs et la politique du comité répondent à ceux de la fédération ou de la ligue ?

R : Oui, on est dans la lignée.

Q : Quels sont les objectifs du comité départemental ?

R : Favoriser l'évolution des jeunes pour les amener à un plus haut niveau ; aider les clubs autant que possible, c'est ce qu'on est déjà en train de faire depuis un certain temps, lorsqu'ils n'ont plus de subventions ou de moyens financiers dans l'achat de matériel qui va être groupé ; organiser des compétitions spécifiques pour les jeunes ; aides spécifiques aux jeunes qui sont au pôle CREPS cette année ; aider un club à mettre en place une structure de « tirs bursaux » alors ça c'est un jardin d'arc dans la tradition où les archers tirent une flèche d'un côté, de l'autre et ainsi de suite. C'est de la tradition et y en avait plus en Lorraine, il y en a eu 2 à une certaine époque qui ont été supprimés.

Q : La question de la santé est-elle évoquée au sein du comité ? Comment l'est-elle ? Si elle ne l'est pas de manière explicite, l'est-elle de manière implicite ?

*R : alors qu'entendez-vous par là ? **La santé, au sens le plus large, ça peut être physique, mentale etc....** Alors on va dire tout le temps ! Dans tous les stages qu'on fait, on fait attention à ça ! C'est certainement implicite dans tous les clubs mais ça devient plus explicite quand les jeunes font des stages c'est-à-dire qu'on leur explique pourquoi il faut s'échauffer, pourquoi ceci, pourquoi cela, voilà pour leur dire attention ça va pas bien ! Si vous attaquez ça brutalement, vous risquez d'avoir des tendinites etc...*

Q : Est-ce que la santé est une préoccupation de 1^{er} plan ?

R : A priori, oui ! Pour moi, personnellement étant accidenté depuis 50 ans et étant passé par des centres de rééducation, l'activité physique ou le sport fait partie de la santé normale ! Donc moi j'ai toujours ça en tête !

Q : Quels sont les bénéfices ou les avantages du « sport santé » selon vous ?

R : Bah ya que des avantages j'ai envie de dire ! Un maintien de l'activité en règle générale car si on ne fait rien, on risque une décadence. Alors que si on s'entretient et qu'on fait une activité physique, on a les avantages d'un maintien corporel. C'est primordial, c'est tout !

❖ Le comité départemental et les clubs, associations :

Q : Quelles sont vos relations et comment communiquez vous avec les clubs, les associations ?

R : Alors au niveau communication, à la mode internet. Et puis, je suis présent pratiquement sur tous les concours le dimanche donc je les vois ! Donc si j'ai un message à faire passer, je le fais verbalement, directement ! Internet, c'est bien mais le verbal, c'est encore le mieux !

Q : Apportez-vous un soutien financier et/ou technique auprès des clubs, associations ?

R : Oui, en achetant du matériel notamment et les gens qui se sont qualifiés au championnat de France, on prend en charge depuis de nombreuses années une partie des frais de déplacements. Donc ça représente entre 2000 € et 3000 € par an pour 70 déplacements. La ligue, elle, ne prend en charge que si les gens ont fait des podiums.

Q : Est-ce que les clubs ou associations vous font remonter des demandes particulières ?

R : Oui mais faut que je les recherche car c'est pas évident, ils me font remonter des demandes auxquelles je ne peux pas répondre donc je ne les ai pas forcément en tête. Par contre si, c'était un petit club de Pulligny qui avait besoin de matériel d'initiation donc des arcs d'initiation parce qu'il avait plein de jeunes, on lui a fourni ces arcs.

Q : Est ce que vous mettez en place des actions bien particulières au sein des clubs ? Et est-ce que vous pilotez ces actions ?

R : On va dire que normalement chaque club est autonome et que logiquement, on n'a pas beaucoup à y mettre le nez. C'est l'interne au club qui va décider, nous intervient pas mais il faut qu'il reste dans les clous de la fédération et de la ligue.

Donc il n'y a pas d'ingérence sauf demande. Et puis piloter une action, ce n'est pas forcément notre rôle.

❖ Les femmes et le sport :

Q : Nombre de femmes pratiquant le tir à l'arc?

R : En gros, le nombre de licenciées féminines atteint à peu près 22-23%.

Q : Avez- vous observé une évolution de la pratique sportive féminine sur les 5 dernières années ?

R : ça ne doit pas avoir beaucoup varié et je n'ai pas de statistiques à ce niveau là. De toute façon, j'y fais attention tout de même mais il faudrait qu'il y ait un gros coup pour que ce soit significatif.

Q : Est-ce que vous avez des actions ciblées sur les femmes ? Si oui : lesquelles ? Quels clubs et associations sont concernés par vos actions en direction des femmes ? Si non : serait-il pertinent d'en mettre en place et quels clubs ou associations pourraient être concernés ?

R : On n'a pas d'action ciblée que pour les femmes, on a que des actions ciblées pour tout le monde ! On est bien content qu'il y ait des femmes et on ne demande pas mieux ! Alors à ce moment là, est-ce qu'il vous serait pertinent de mettre en place des actions un peu plus ciblées pour les femmes ? Bah si vous en avez à me donner, oui car on recherche mais on ne trouve pas !

On ne sait pas comment les faire sortir de chez elles. Donc quels clubs pourraient être susceptibles d'être concernés par ce public ? Tous sans exception !

Q : Existe-t-il des clubs ou associations concernés par des actions en direction des femmes en difficultés ? Si ce n'est pas le cas, quels clubs ou associations pourraient être concernés ?

R : Oui mais alors moi je veux bien savoir aussi quels sont les critères parce qu'on veut bien les accueillir mais.... Attendez, vous êtes en train de répondre à la question que je vais vous poser après. Pour le moment, ma question ça n'est pas de savoir si vous voulez bien les accueillir mais, est-ce qu'il y a des clubs concernés par des actions en direction des femmes en difficultés ? Si vous pouviez d'abord répondre à celle-ci s'il vous plaît ? Je vais vous dire oui tous mais j'en reviens encore à la même chose, c'est-à-dire on va les accueillir sans rien leur faire payer ou quoi ? C'est ça le problème ! Moi à l'heure actuelle, je ne peux pas vous répondre par rapport à ça. Donc à l'heure actuelle, est-ce qu'il y a des clubs qui mettent en place des tarifs dégressifs ? Alors ce qu'on met en place pour des femmes ou des gens en difficultés, peu importe, c'est que la cotisation au lieu de la payer cash, ils l'étalent sur 5-6 mois. Ça pratiquement tous les clubs le font.

Q : Etes- vous prêts, et si oui dans quelles mesures, à mettre en place des actions en direction des femmes en difficultés sociales et financières ?

R : Oui mais le problème c'est d'aller les toucher. Même à la limite sans subvention, si on arrive à les contacter et à ce qu'elles viennent, je précise les 2, aucun souci, tout le monde va le faire ! et 1 faut pouvoir les contacter et 2 faut qu'elles se décident à venir !

Q : Sur quoi doit porter la sensibilisation selon vous pour inciter les femmes en situation de précarité à la pratique d'une activité physique ?

R : En général, les femmes qui viennent sont celles qui viennent avec leurs enfants ou avec leurs maris et comme ça, ils sont ensemble. Si elles viennent toute seule, c'est qu'elles sont seules.

Mais si elles sont mariées avec enfants en bas âges, on voit les hommes mais pas les femmes. Les messages pour les inciter seraient autour de la santé comme le sport, c'est bon pour la santé par exemple.

Q : A qui revient ce travail de sensibilisation selon vous ?

R : On va dire que ce n'est pas forcément notre rôle de faire du social, on n'est pas outillé pour ça ! On est association sportive et pas association sociale. Par contre, il y a des associations d'aides à la personne ou ceci ou cela et pas forcément aux vieux, il y a des jeunes aussi qui ont besoin. Elles sont au contact des gens qui ont des problèmes quand même ces associations là, à moins que je me trompe mais il me semble que c'est comme ça. Et ça serait peut-être pas mal que ce soit elles qui fassent la pub ! Et il leur faudra quand même un moyen de déplacement car il ya des associations dans toutes les communes mais pas forcément toutes adaptées aux difficultés. Alors je parle de toutes les difficultés, aussi bien fauteuil que pécuniaire etc...Faut qu'elles se déplacent et qu'elles arrivent au club donc c'est tout une démarche quand même à faire ! Déjà dans certains cas, il y a des démarches qui sont difficiles, qu'elles ne font pas seules car faut qu'on les aide. Y en a d'autres c'est l'inverse mais enfin ça c'est autre chose, mais ça ce n'est pas notre rôle en tant qu'association sportive.

ENTRETIEN COMITE DEPARTEMENTAL 54 UFOLEP

- Entretien mené le 21/03/12 à 10h
- Durée : 35 min
- Personne interviewée : une femme
- Fonction : animatrice, mise en place de projets de développement et accompagnement technique des associations
- Ancienneté dans le comité : 2 ans
- Budget prévisionnel 2012 : non communiqué
- Subventions prévisionnelles du comité : en 2010, 36 140 €

❖ Le comité départemental :

Question : Le comité embauche-t-il des salariés, des brevets d'état ?

Réponse : Oui on a l'équivalent de 0,7 temps plein au comité mais on embauche aussi des animateurs donc on a un animateur embauché sur de l'accompagnement éducatif qui fait quelques heures dans la semaine ; et on a un dispositif qui s'appelle école de sport donc on met à disposition un éducateur pour des associations c'est-à-dire que c'est nous qui l'embauchons et sa prestation est refacturée à l'association. Ces 2 animateurs là ont une licence STAPS et il y en a un des 2 qui a un BE judo et moi j'ai un BE handball mais ça ne me sert pas particulièrement dans mes activités.

Q : Est-ce que les objectifs et la politique du comité répondent à ceux des fédérations ou des ligues ? Quels sont les objectifs du comité départemental ?

R : Oui alors au niveau fédéral, on a un plan de développement qui se fait sur 4 années donc sur une olympiade donc le dernier plan de développement il est sur 2009-2013. On

est bien accompagné car l'UFOLEP national nous demande de rédiger un plan de développement qui colle évidemment aux objectifs de la fédé. Donc après il y a des comités dans certains départements qui n'ont pas envie de se mettre là dedans donc nous ici on le fait.

Donc les objectifs généraux c'est bien entendu développer le sport pour tous, éduquer par le sport tout au long de la vie, faire du sport associatif un facteur de cohésion sociale et développer l'engagement des citoyens.

C'est 4 grands objectifs en sachant que l'UFOLEP par définition j'ai envie de dire c'est vraiment une fédération qui a pour vocation de prendre le sport sous son volet éducatif et la convivialité. Y a du championnat et de la compétition mais c'est pas du tout l'objectif principal. L'objectif principal c'est de se servir du sport comme un vecteur de valeur, un outil d'éducation pour les enfants et tout le monde aussi et tout au long de la vie.

Q : Parmi ces objectifs, la question de la santé est-elle évoquée au sein du comité ?

R : Alors elle est évoquée au niveau national et nous au niveau départemental, ce n'est pas un axe qu'on a eu encore le temps de développer. On essaye de développer des actions sur le plan sociétal mais la santé n'est pas encore très abordée alors on prend quand même part à des manifs comme « sentez-vous sport, sentez-vous bien », ou on met des expositions pendant des manifestations sur la lutte contre le dopage, des choses comme ça.

Q : Donc est-ce que la santé reste tout de même une préoccupation de 1^{er} plan ?

R : Bien entendu, on ne néglige pas cette question là mais on n'a pas encore mis d'action à proprement dite en place sur cette thématique. On a la possibilité de labelliser nos associations qui le font. Maintenant, je pense qu'on n'a pas encore suffisamment communiqué là-dessus pour avoir des associations labellisées. Par contre, une chose importante, comme on est une fédé multisports on touche à plusieurs activités, les activités les plus développées en termes de licenciés, ce sont les activités physiques d'entretien c'est-à-dire tout ce qui est fitness, stretching etc... et aussi avec plutôt des femmes et plutôt au-delà de 40 ans. C'est une activité très bien développée

en Meurthe-Et-Moselle et ça serait peut-être bien qu'on se penche un peu plus sur la question du sport-santé.

Q : Quels sont les bénéfices ou les avantages du « sport santé » selon vous ?

R : Pour moi, le sport ça contribue largement à la santé, y compris au-delà de tout ce que l'on connaît notamment pour éviter les problèmes d'obésité, les problèmes respiratoires, les problèmes cardiaques ; je pense que le sport est très important, ça j'en ai conscience. Et le comité est très porté là dessus. Maintenant, nous au niveau du département on développe des actions de santé dans le sens bien-être social et bien-être psychique. C'est quelque chose d'important pour nous, on touche notamment des femmes, par une action qu'on a menée l'année dernière, vraiment défavorisées sur le quartier de Lunéville. Ce sont des femmes qui sont pour la plupart en surpoids et mises à l'écart de la société et on a mis en place cette activité en leur disant c'est du bien-être ! Au-delà de vouloir leur faire perdre du poids parce que le programme n'était pas suffisamment long pour que ça contribue à leur faire perdre du poids, et au-delà de l'aspect physique ce qui était important pour nous était de contribuer à leur bien-être social dans le sens où il fallait qu'elles pratiquent une activité en collectivité, qu'elles rencontrent des personnes etc... ; et aussi au bien-être psychique parce que pour nous c'est important de les faire sortir de leur quartier, de leur quotidien. C'est se détendre, penser à autre chose, se changer les idées, voilà c'est comme ça qu'on essaye de contribuer à la santé. Pour nous, ça a cet intérêt là ! Dans les actions qu'on essaye de développer et qu'on va essayer de développer plus à l'avenir, la marche nordique qui pour moi s'adresse plutôt à des séniors et qui permet de mobiliser une grande partie des muscles, qui est bonne pour la circulation sanguine, qui a des vertus en matière de santé très importantes, l'objectif c'est qu'elle se développe dans nos associations. Voilà c'est un des exemples d'actions qu'on a pas eu encore le temps de pousser mais qu'on essaye de faire.

❖ Le comité départemental et les clubs, associations :

Q : Quelles sont vos relations et comment communiquez vous avec les clubs, les associations ?

R : En fait, on a un fonctionnement un peu spécial dans le sens où l'UFOLEP c'est la fédération sportive de la ligue de l'enseignement donc en fait vu qu'on travaille dans les locaux de la ligue on est en relation directe avec la ligue. A la ligue de l'enseignement, on a des animateurs de secteur qui suivent les associations dans un secteur géographique peu importe leur affiliation c'est-à-dire les associations culturelles comme les associations affiliées à l'UFOLEP. Comme ils sont référents ils peuvent être un 1^{er} relais vers les associations. Ensuite, moi je suis en relation avec elles c'est-à-dire quand elles ont un problème ou qu'elles ont besoin du comité pour x ou x raison elles se tournent vers moi. Sinon nous quand on a des informations à leur donner, on passe beaucoup par les mails : on a un logiciel où toutes nos associations sont recensées avec leurs coordonnées, on a tous nos licenciés qui sont enregistrés dans notre base de données. Donc on communique beaucoup par mails et par téléphone, on a un site internet qu'on a recréé l'année dernière et qui est en cours de construction mais voilà on en a un qui existe ! On utilise aussi beaucoup les outils de la ligue : il y a un profil facebook de la ligue, y a le site internet de la ligue aussi. Pour communiquer, on a aussi la newsletter mise en place par la ligue sur la vie associative, donc on s'en sert pour faire passer des info sur le comité. Et on fait des petits articles sur des associations ciblées.

Q : Apportez-vous un soutien financier et/ou technique auprès des clubs, associations ?

R : Alors si on n'est pas beaucoup engagé sur la santé, on est très engagé sur le développement durable donc le comité départemental a proposé aux associations qui s'engageaient sur cette question lors d'une manifestation soit en mettant en place du tri de déchets, soit en achetant des éco cup par exemple ou de la « ruballise » biodégradable, tout ce qu'elle peut acheter ou investir pour essayer au moins de sensibiliser au développement durable, nous on peut contribuer à financer cet investissement là.

Sur de la compétition, on soutient les associations en prenant en charge une partie des frais de déplacement. On soutient aussi les associations d'un point de vue technique sur du prêt de matériel. On les aide aussi beaucoup par des lots, notamment des tee-shirts bios pour récompenser les participants et la même chose pour des coupes ou des médailles.

On les soutient également dans la communication de leurs manifestations en diffusant pour qu'elles aient le plus de participants possibles. Encore un soutien qu'on leur apporte, c'est une aide pour remplir les dossiers de subventions, notamment le dossier CNDS.

Q : Est-ce que les clubs ou associations vous font remonter des demandes particulières ?

R : Y a des demandes de formation par exemple en cyclisme et en moto ; c'est une obligation pour des officiels ou des bénévoles dans l'animation. Après c'est au cas par cas quand c'est quelque chose de bien précis mais je n'ai pas d'exemple particulier à vous citer.

Q : Est ce que vous mettez en place des actions bien particulières au sein des clubs ? Et est-ce que vous pilotez ces actions ?

R : L'association ASAL pour l'exemple des femmes à Lunéville n'est pas du tout une association sportive mais affiliée tout de même à notre réseau car affiliée à la ligue de l'enseignement, mène des actions à destination des mamans d'un quartier de Lunéville et l'idée, c'est le soutien à la parentalité. Et pour appuyer un peu leur action, nous on a essayé d'intégrer un programme sportif. Après on a une association comme l'Alcadénatienne qui organise tous les ans un semi-marathon, on participe à l'organisation de la manifestation en mettant par exemple à disposition notre service civique et en mettant en place des animations le jour de la manifestation. Après on organise des journées : le 13 mai prochain on organise une journée fête du sport et c'est en partenariat avec une association locale c'est-à-dire qu'à chaque fois qu'on met en place une action, on essaye de s'appuyer sur une association affiliée à l'UFOLEP si possible, bien entendu, une association locale pour la valoriser.

❖ Les femmes et le sport :

Q : Nombre de femmes licenciées à l'UFOLEP ? Avez- vous observé une évolution de la pratique sportive féminine sur les 5 dernières années ? Et pouvez-vous m'indiquer la répartition Hommes-Femmes de plus de 18 ans en termes de licenciés ?

*R : Alors en 2011, des femmes licenciées à l'UFOLEP + 18 ans, il y en avait 1016 toutes disciplines confondues pour 964 hommes ; en 2006, 999 hommes pour 1331 donc on a une diminution mais en règle générale, on a une diminution des licenciés. **Qui s'explique comment selon vous ?** Nos licences sont classées par risques en fait puisqu'avec une licence, une personne peut faire toutes les activités qu'elle veut. Donc comme nos activités sont classées par risques, le prix de la licence n'est pas le même selon que l'on fait du risque 1 c'es-à-dire de la marche, de la rando, du footing, du modelisme que quand on fait du risque 3 de la moto, du cyclisme etc puisqu'en terme d'assurance ça n'engage pas du tout les mêmes choses. Donc le problème en risque 1 par exemple, les gens qui font de la randonnée se disent à un moment donné qu'ils n'ont pas besoin de licence pour le faire ! Du coup, ça fait diminuer le nombre de licenciés ; de la même façon, on a de la danse mais notre système est un peu bancal car au niveau des adhérents de la ligue de l'enseignement ces adhérents ont une carte culturelle et sont assurés pour leurs activités par la carte et dans les activités culturelles, il y a de la danse ; il y en a aussi en UFOLEP donc forcément les gens ont tout intérêt à prendre une carte ligue qui coûte moins chère plutôt qu'une licence UFOLEP donc ça nous fait passer des licenciés UFOLEP en ligue en fait et du coup, ça nous en fait perdre.*

Q : Est-ce que vous avez des actions ciblées sur les femmes ? Si oui : lesquelles ? Quels clubs et associations sont concernés par vos actions en direction des femmes ? Si non : serait-il pertinent d'en mettre en place et quels clubs ou associations pourraient être concernés ?

R : Alors l'année dernière, on a essayé de se pencher sur la question donc on a pris un stagiaire en Master STAPS qui avait pour mission de mettre en place un diagnostic sur

ce qui se faisait etc.... Très vite, il a profité du réseau associatif qu'on a au-delà de l'UFOLEP avec les associations qu'on a à la ligue.

Et on s'est penché sur des associations qui n'ont pas d'activités sportives type l'ASAL à Lunéville et on leur a proposé des activités pour ces mamans là. Au-delà du programme d'activités qu'on a mis en place avec cette association, on s'est rapproché d'une autre association de femmes sur Vandoeuvre qui est l'association 5^{ème} art et qui ne fait pas du tout partie de notre réseau associatif donc on a mis en relation l'ASAL et 5^{ème} art et donc des cours de fitness ont été proposé aux femmes de l'ASAL. Ce qu'on a fait aussi, c'est qu'on s'est dit que ce n'est pas seulement sur un programme d'activités à long terme, on s'est dit que c'était bien de cibler les femmes et leur famille. Donc comme elles n'ont pas les moyens de se déplacer, on leur à proposer de mettre à leur disposition un bus pour les emmener sur notre manifestation du 13 mai à Champigneulles et de leur permettre de sortir de leur quartier et d'aller pratiquer ailleurs et de rencontrer d'autres personnes.

Maintenant, on se penche vraiment sur la question de prise de licence pour ces femmes là parce qu'on aimerait bien qu'il y ait un engagement dans l'association mais à un moment donnée il faut les assurer dans leur pratique et elles n'ont pas les moyens de payer une licence aussi peu chère soit elle car ça va leur coûter 26,68 € pour l'année et elles n'ont pas les moyens de la financer. Donc moi je cherche à connaître les aides à la licence pour ce public là.

Q : Etes- vous prêts, et si oui dans quelles mesures, à mettre en place des actions en direction des femmes en difficultés sociales et financières ?

R : Je pense qu'il faudrait qu'on ait une idée plus claire de ce qui peut exister parce qu'aujourd'hui je ne sais pas ce qui existe. Par exemple, on sait que pour les gamins, y a les bons CAF, ça existe on le sait ! Par contre je ne connais pas les autres aides, il faudrait qu'il y ait un état des lieux des aides existantes pour les adultes pour savoir ce que le comité pourrait faire pour ces personnes là et ce que ça impliquerait pour le comité.

Q : Sur quoi doit porter la sensibilisation selon vous pour inciter les femmes en situation de précarité à la pratique d'une activité physique ? Sur quel type de messages ?

R : A mon avis, il ne faut pas parler du sport comme du sport en fait. Pour moi, il faut plus parler en termes de loisirs et d'activités parce que l'exemple des femmes de Lunéville quand tu leur dis « on va faire du sport », elles ont une réticence parce que physiquement c'est compliqué pour elles, elles ont une image du sport qui se rapporte à la compétition, à l'effort physique. Donc nous on s'est axé sur la notion de bien-être et de convivialité etc.... Moi ce que je pense important et que je voudrais développer ça serait intéressant de développer des activités pour les femmes en parallèle des activités pour les enfants, soit à pratiquer ensemble pourquoi pas ou soit sur le même créneau horaire mais une activité différente.

Q : A qui revient ce travail de sensibilisation selon vous ?

R : Nous en tant que comité. C'est à nous à inciter les associations à mettre en place des actions pour les femmes. Je pense aussi que les communes ont un rôle à jouer dans les actions proposées aux enfants pour proposer en parallèle des actions aux mamans.

ENTRETIEN COMITE DEPARTEMENTAL 54 EPMM

- Entretien mené le 24/04/12 à 10h
- Durée : 20 min
- Personne interviewée : une femme
- Fonction : présidente
- Ancienneté dans le comité : depuis 2004 en tant que présidente
- Budget prévisionnel 2012 : 58 500 €
- Subventions prévisionnelles du comité : 6 700 € de la DDCS par le CNDS, CG 54, de la fédération.

❖ Le comité départemental :

Question : Le comité embauche-t-il des salariés, des brevets d'état ?

Réponse : Une salariée à mi-temps (20heures) mais pas de BE.

Q : Est-ce que les objectifs et la politique du comité répondent à ceux des fédérations ou des ligues ?

R : Les objectifs de la fédération actuellement sont de développer au maximum tous les publics à problèmes de santé par des programmes comme par exemple le programme P.I.E.D qui est un programme d'intégration à l'équilibre dynamique qui est destiné aux personnes âgées qui commencent à être en difficultés ; le programme Diabète Action qui s'adresse aux diabétiques et aux obèses et qui sont donc je dirais des programmes passerelles pour intégrer nos clubs par la suite. Donc par ce biais là la fédé touche le public à problèmes de santé. Ils essayent aussi de développer un peu le milieu social en quartiers difficiles et en ce qui concerne les femmes ce n'est pas tellement le problème de notre fédération puisque nous devons être à 97 % de femmes et ils auraient plutôt envie de développer les hommes !

Q : Alors quels sont les objectifs du comité départemental ?

R : Oui tout à fait et au niveau du comité régional c'est essentiellement faire augmenter le nombre de licences et développer la formation. Au niveau du comité départemental, on va dire que j'essaie de me calquer un peu plus sur les objectifs fédéraux puisque la formation ce n'est pas mon rôle.

Q : La question de la santé est-elle évoquée au sein du comité ? Comment l'est-elle ? L'est-elle de manière explicite ou implicite ?

R : Elle est exprimée de manière explicite dans la mesure où l'an dernier on a fait des programmes P.I.E.D et pour des raisons financières on a mis ça un peu en suspend vu qu'on était en déficit de 2000 € en fin d'année. Mon objectif pour cette année est de refaire le point sur tous les clubs parce que je voudrais refaire des programmes spécifiques : programme P.I.E.D, programme Diabète Action ; développer aussi l'animation « enfant » qui n'est pas très développée dans notre département. Et éventuellement pourquoi pas développer des séances pour des femmes en surpoids en relation avec « Femmes Relais ». Ceux sont des femmes qui ne peuvent pas intégrer d'autres structures pour le moment. Je ne peux rien faire toute seule en tant que comité donc mon but ça serait de pouvoir m'appuyer sur les clubs donc je dois faire le point sur les clubs cette année.

Q : Donc la santé est bien une préoccupation de 1^{er} plan ?

R : Absolument !

Q : Quels sont les bénéfices ou les avantages du « sport santé » selon vous ?

R : J'ai passée 40 ans de ma vie à essayer de persuader les gens qu'il fallait qu'ils fassent de l'activité physique alors vous prêchez une convaincue ! L'activité physique va aider à la lutte contre tous les facteurs de risques cardio-vasculaires, va être une sorte de freins au vieillissement de notre corps, va être une source

d'épanouissement sur le plan psychologique. C'est aussi le lien social, voir du monde, c'est un bienfait au niveau moral et physique. On ne peut pas se passer de sport, on ne peut pas !

❖ Le comité départemental et les clubs, associations :

Q : Quelles sont vos relations et comment communiquez vous avec les clubs, les associations ?

R : Alors les relations avec les clubs sont très difficiles parce que je dirais que pendant de nombreuses années à la tête du comité 54 c'était des gens orientés vers le plein air et on a un petit peu oublié la gymnastique. Actuellement avec la fermeture du centre de pleine nature de Bures le plein air est tombé. Enfin, ce n'est pas une fermeture mais un abandon de la fédération. On a quand même encore du plein air mais beaucoup moins. Du coup les clubs de gym ont eu l'habitude de fonctionner tous seuls, loin du CD 54 et je n'arrive pas à rétablir le contact donc c'est mon objectif de cette année : rétablir le contact avec les clubs pour pouvoir avancer parce qu'actuellement les clubs ronronnent. Il y a des clubs qui se plaignent parce que les gens arrivent ils ont une 80aine d'années et ils arrêtent donc il n'y a personne pour reprendre la suite puisqu'il n'y a pas eu de renouveau, il n'y a rien eu de fait entre temps. Et je dirais qu'on a beaucoup de petits clubs qui ne peuvent plus assumer le salaire d'une animatrice ; actuellement les bénévoles c'est fini ! On ne fonctionne plus qu'avec des animateurs salariés, donc quand leur animatrice bénévole s'arrête parce qu'elle a plus de 80 ans, il n'y a personne derrière. Et le club qui fonctionne avec 10 ou 12 adhérents il ne peut pas reprendre donc on a perdu récemment 3 ou 4 clubs de cette façon là parce qu'il n'y a pas d'argent pour payer une animatrice. C'est vrai que si il y avait eu par le passé un contact où on les aurait encouragés à se développer, en sachant qu'il faut au moins 30 personnes dans un club pour survivre actuellement, ça aurait été possible mais tout ce travail là n'a pas été fait donc.... Alors c'est un petit peu ma démarche, c'est d'essayer de les convaincre de se développer un petit peu pour assurer l'avenir. Et pour se développer, pourquoi pas faire des séances pour des personnes en difficultés. C'est une porte parce qu'à l'heure actuelle, dans les clubs en campagne les gens en difficultés personne ne s'en occupe.

Q : Apportez-vous un soutien financier et/ou technique auprès des clubs, associations ?

R : Alors on apporte un soutien technique qu'on aimerait beaucoup plus important ne serait-ce que dans les demandes de subventions où on leur dit « renseignez-vous », mais non. Ils font leur cuisine dans leur coin. Sur le plan financier, il peut y avoir des aides mais par l'intermédiaire du conseil général, c'est la subvention que je reçois et y en a une partie qui repart vers les clubs dans la mesure de mes possibilités. Il y a quand même quelques clubs qui bougent et y a une aide pour leurs frais en fonction des actions de développement qu'ils mènent et aussi les formations d'animateurs.

Q : Est-ce que les clubs ou associations vous font remonter des demandes particulières ?

R : « J'ai besoin d'une animatrice quand l'animatrice s'en va en retraite ! » et bien sûr j'ouvre mon tiroir et j'en ai plein de dedans ! Bien sûr que non !

Q : Est ce que vous mettez en place des actions bien particulières au sein des clubs ? Et est-ce que vous pilotez ces actions ?

R : J'aimerais en mettre mais les clubs sont très indépendants et très jaloux de leur indépendance. Ils n'aiment pas trop qu'on s'immisce dans la vie du club.

Personnellement, je suis président d'un club à Toul et avec une copine voisine club j'ai essayé mais ils se débrouillent très bien tous seuls. Chaque club a encore vouloir actuellement être le meilleur du secteur et les autres sont des concurrents.

❖ Les femmes et le sport :

Q : Nombre de femmes licenciées au comité ?

R : Alors pour 2011, on avait 1368 femmes pour 300 hommes

Q : Avez-vous observé une évolution de la pratique sportive féminine sur les 5 dernières années ? Et pouvez-vous m'indiquer la répartition Hommes-Femmes de plus de 18 ans en termes de licenciés ?

R : Je dirais que le pourcentage de femmes a augmenté. Dans la mesure où avant on avait beaucoup d'adhérents du centre de pleine nature de Burres qui était plutôt masculins que féminins donc je dirais qu'on a un pourcentage qui est à la hausse en ce qui concerne les femmes. Je l'explique en partie par la séparation d'avec le centre de plein air de Burres. Depuis 2006, on avait 1700 femmes licenciées et cette année 1368 donc il y a une baisse des licenciées mais c'est une baisse générale mais je dirais quand même que de part la fermeture du centre, on a eu une augmentation du nombre de licenciées chez les femmes.

Q : Est-ce que vous avez des actions ciblées sur les femmes ? Si oui : lesquelles ? Quels clubs et associations sont concernés par vos actions en direction des femmes ? Si non : serait-il pertinent d'en mettre en place et quels clubs ou associations pourraient être concernés ?

R : Alors à ma connaissance, non mais il est possible qu'il y en ait dans des clubs et que je ne le sache pas. Mais ça serait pertinent d'en mettre en place et c'est ce que je veux faire ! Et puis j'aimerais bien que tous les clubs soient concernés mais le problème c'est qu'il va falloir trouver des gens qui soient disposés à faire un petit peu de développement. Le projet de mon club c'est d'ouvrir une séance à des femmes en surpoids important, IMC > à 40.

Q : Existe-t-il des clubs ou associations concernés par des actions en direction des femmes en difficultés ? Si ce n'est pas le cas, quels clubs ou associations pourraient être concernés ?

R : Je l'ignore, on n'a pas de remontée. On n'arrive même pas à savoir le nombre de séances dans la semaine, les heures des séances et ce qu'ils font.

Q : Etes- vous prêts, et si oui dans quelles mesures, à mettre en place des actions en direction des femmes en difficultés sociales et financières ?

R : Moi toute seule en tant que CD c'est impossible. Mais si les clubs sont derrière moi, oui mais faut déjà pouvoir les contacter et travailler ensemble !

Q : Sur quoi doit porter la sensibilisation selon vous pour inciter les femmes en situation de précarité à la pratique d'une activité physique ? Sur quel type de messages ?

R : Bon, y a déjà les bienfaits sur la santé, y a aussi le contact humain et je dirais le plus pour affronter les difficultés de la vie c'est d'être entouré ! on est plus fort à plusieurs que seul donc jouer aussi sur l'intérêt du groupe.

Q : A qui revient ce travail de sensibilisation selon vous ?

R : Moi je pense que ça ne peut se faire que localement au niveau des clubs lors des journées de forum organisées par les communes. Ou je verrais bien la possibilité de les faire se rencontrer pendant qu'ils sont dans le dispositif, que le responsable du dispositif s'adresse aux clubs pour faire voir ce qui se passe dans les clubs aux gens du dispositif et essayer d'organiser des rencontres et que les gens participent à une séance à ce moment là. Il faut que le lien se fasse pendant le dispositif. Si je devais faire les choses c'est comme ça que je le ferais !

ANNEXE N°9

ENTRETIEN AS HAUT DU LIEVRE NANCY BASKET

- Entretien mené le 13/03/12 à 14h
- Durée : 45 min
- Personne interviewée : un homme
- Fonction : président
- Profession : retraité
- Ancienneté dans le club : 4 ans en tant que président
- Date de création et raisons : 1992 ; section faisant partie de la MJC du Haut du Lièvre qui a eu des soucis financiers et a été remise en question en 2000 : la ville de Nancy qui était le principale subventionnaire a retiré la section foot et la section basket de la MJC. Donc elles sont devenues indépendantes et un partenariat avec la ville de Nancy a été mis en place. En 2002, il y a eu séparation des 2 sections et le SLUC et l'ASPTT sont arrivées etc....

❖ Le club sportif:

Question : le club embauche-t-il des salariés, des brevets d'état ?

Réponse : On a 2 brevets d'états et des diplômés fédéraux et départementaux principalement.

Q : Quels sont les objectifs de l' AS Haut du Lièvre Nancy Basket ?

R : Ils sont doubles : premièrement, pouvoir pratiquer le sport en compétition et en loisirs ; deuxièmement, pouvoir lutter contre les discriminations, apprendre le respect, la mixité. Le but est à la fois social et sportif, on utilise le sport comme moyen de socialisation.

Q : La question de la santé est-elle évoquée au sein du club ? Si oui, comment l'est-elle ? Si elle ne l'est pas de manière explicite, l'est-elle de manière implicite ?

R : Oui, d'ailleurs on est un des rares clubs sportifs où il n'y a jamais d'alcool car nous avons beaucoup de joueurs et de joueuses de confession musulmane qui ne boivent pas d'alcool. Sur la santé, ce qui est mis en place, ce n'est pas grand-chose.... Après c'est à chaque éducateur de mettre en place des principes dans ses équipes. Elle est évoquée mais plus de manière implicite pendant les entraînements avec des conseils sur l'hygiène ou recommandations nutritionnelles.

Q : quels sont les bénéfices ou les avantages du « sport santé » selon vous ?

R : Je vais vous dire franchement, moi je n'ai plus le droit de m'entraîner depuis 6 mois pour cause de problèmes cardiaques et honnêtement, moi ma santé elle est moins bien car j'ai pris du poids et je ne me sens vraiment pas bien dans ma tête. Donc le sport ça permet d'aider à se sentir bien et je peux vous dire que moi j'ai fait du sport toute ma vie et c'est le sport qui m'a permis de rester toujours, malgré les problèmes sentimentaux, familiaux, de boulot et tout, le sport ça permet de conserver déjà une santé morale. On dit toujours aussi que « le sport, c'est la santé ! », mais en même temps, quand on fait trop de sport, il y a aussi toutes ces histoires de blessures etc. qui sont assez contraignantes dans la vie de tous les jours. Donc c'est un mélange de tout mais en tous cas, je pense que le sport améliore la santé mais ça passe surtout par la tête. Ça permet de sortir de son quotidien et de ses problèmes et c'est déjà la priorité !

Q : La question de la santé est-elle présente à travers vos actions ou est-elle diluée dans d'autres objectifs ?

R : Oui mais pas de manière prioritaire. Vous savez le sport apprend à connaître son corps. J'ai fait 17 ans de rugby et ça fait 15 ans que je fais du basket, on apprend à connaître son corps, on apprend à mieux appréhender les choses qui nous arrive sur le plan musculaire ou sur d'autres plans. Et je pense que c'est important mais ça, il n'y a pas besoin de l'expliquer aux gens, vous le ressentez en tant que sportif si vous voulez.

En plus, il y a différentes phases : on a les gamins, les adolescents, les jeunes adultes et les adultes ; donc il y a des phases bien précises. Et concrètement, les gamins, quand on parle de santé dans le sport, mis à part répéter ce qu'on leur a dit comme ça ou ce qu'ils ont entendu à la télé, ça ne leur parle pas vraiment parce que physiquement ils sont capables de courir dans tous les sens sans qu'il ne se passe rien.

Par exemple, quand on les voit courir dans une cour d'école et qu'ils ne s'échauffent pas avant de courir, pourquoi en sport, on doit s'échauffer avant de courir. Ça, c'est une préparation aux changements du corps quand ils arrivent à l'adolescence où ils commencent à avoir des problèmes musculaires si c'est mal fait etc. parce que la physiologie du corps change. Donc là, ils comment petit à petit à découvrir certaines choses. Ils découvrent leur corps et les choses qui sont positives et négatives pour eux.

Voilà, il y a très peu d'enfants qui se blessent petit, mais arrivé à 14-15 ans, là on commence à avoir des blessures parce que l'engagement est différent, parce que la préparation est différente, parce que le sommeil est différent. Et après, une fois 30 ans, on se dit « tiens, j'ai des courbatures le lendemain » et ça, c'est des choses auxquelles avant, on n'y pensait pas ! Donc les adultes deviennent plus attentifs à leur façon de pratiquer et petit à petit, la santé prend le pas sur le sport. C'est-à-dire que plus on grandit et plus on vieillit, plus le sport devient différent car on peut être moins compétiteur une fois 35 ans et là, ça devient plus un vrai plaisir et un vrai état d'esprit pour sortir un peu du quotidien du travail etc. Avant, quand on a 15 ans, on ne pense pas à ça !

Q : Avez-vous des subventions ? Si oui, lesquelles ? Qui les donne ? Quelle part représentent-elles sur l'ensemble du budget de l'association ? Sont-elles en faveur des actions de santé notamment ?

R : Oui mais pas assez ! On peut diviser ça en 3 parties : cotisations des adhérents, subventions des collectivités et de l'Etat, des partenaires privés.

On est sur un quartier dit « sensible » et avec des gens en difficultés sociales, qui ont peu de revenus. Et l'idée, pour nous en tous cas, c'est de contribuer au bien-être des gens. Et pour ça, c'est de permettre à chaque gamin ou personne de faire une activité sportive sans qu'il y ait un frein financier parce qu'à un moment donné, ça l'est !

Vous êtes déjà en train de me répondre aux questions d'après, mais ce n'est pas grave, on y reviendra pour des questions d'ordre méthodologiques !

Ce n'est pas grave, on y reviendra, on se répètera ; et du coup, notre cotisation, elle est minime. Ce qu'il faut savoir, c'est que nous, basketteurs, on a une licence qu'on achète au comité départemental de basket qui l'achète à la ligue de Lorraine qui l'achète à la fédération. Et chacun prend sa part du gâteau pour fonctionner. Nous, on demande 50 euros à la famille : c'est le prix que l'on paye au comité pour faire une licence.

Ça veut dire que là, il y a 0 entrée pour nous. A ça, il y a même cette année et on avait anticipé ça, on paye en plus l'assurance c'est-à-dire qu'on paye 3,30 euros. Donc on verse 53,30 euros au comité mais on reçoit que 50 des familles. Soit les familles nous versent directement les 50 euros si elles le peuvent, soit il existe des dispositifs d'aides auxquels elles peuvent faire des demandes pour payer la cotisation.

La partie cotisation représente un petit tiers du budget.

La seconde partie, ce sont les subventions publics : il y a les collectivités territoriales et notamment la ville de Nancy car on est sur le territoire de Nancy, on a également une subvention du conseil général notamment par l'intermédiaire de contrat d'objectifs qui est d'un cinquième de ce que la ville de Nancy nous donne. Ensuite, il n'y a rien d'autre car le Grand Nancy ne nous donne rien, la région Lorraine ne donne rien. Il y a les subventions du CNDS (Jeunesse et Sports).

La troisième partie, c'est les partenaires privés c'est-à-dire des sponsors qui attendent d'être vus et que les gens viennent chez eux ; les petites manifestations comme la tenue de buvettes ou l'élaboration d'un calendrier.

Et nous au Haut du Lièvre, on est dans un quartier qui a déjà une mauvaise image à la base. Donc le sponsor a aussi cette mauvaise image donc soit c'est un mec qui a envie de dire « non, mais attendez, c'est des conneries tout ça ! » et moi je vais vous aider, je vais vous montrer ; mais j'en ai pas vu beaucoup. Soit, il ne fait pas.

Q : Quelles sont les modalités d'adhésion à votre club ? Et quels sont les frais d'adhésion, adhésion annuelle, ponctuelle ?

R : C'est ouvert à tout le monde, on ne fait pas de discrimination !

Pour être totalement franc, la licence coûte 100 euros mais nous, on a fait le choix de ne demander aux gens que 50 euros pour que ce soit accessible au plus grand nombre.

Q : Mettez-vous en place des aides financières ? Si oui, quels sont les critères pour pouvoir en bénéficier ? Si non, pourquoi ?

R : Oui, en ne faisant payer que 50 euros aux gens. Et puis, nous fonctionnons comme la CAF pour les critères pour en bénéficier, nous demandons aux gens quel est leur coefficient familiale avec justificatifs. On arrive même des fois à faire la gratuité totale pour les gens qui n'ont pas d'aides et qui n'ont pas les moyens.

❖ Le sport dans votre association sportive:

Q : Quelles pratiques physiques et sportives sont mises en place dans votre association ?

R : On fait uniquement du basket !

Q : Quand ont lieu les entraînements ? (moment et durée)

R : Toute la semaine, du lundi au vendredi et de 18h à 22h. Ce sont des créneaux d'à peu près 2 heures et il y a entre 1 et 2 séances par semaine. La plupart des groupes ont des matchs le weekend mis à part les 2 groupes loisirs.

Q : Où se trouvent les lieux de pratique ? (accessibilité, type de lieu)

R : Ça se passe au gymnase Buffon qui est en plein milieu du quartier.

Q : Quel est l'encadrement ?

R : ces créneaux sont encadrés par soit des brevets d'états, soit des brevets fédéraux, soit des joueurs mais qui n'ont pas de diplômes. Cette année, on a 4 jeunes filles qui assistent des entraîneurs et qui après les remplaceront. Mais elles ont quand même passé le brevet animatrice-formatrice, mais l'année dernière, elles ont assisté les entraîneurs mais elles n'avaient pas de diplômes.

Q : Ciblez-vous une population en particulier ?

R : Non, ça va du baby basket à 60-65 ans.

Q : Consultez-vous la population pour mettre en place des activités répondant directement à leurs besoins, leurs envies ? Si oui, comment ? Si non, comment se fait le choix des activités ?

R : Non, à la base on ne les consulte pas mais là où ça a été l'inverse, ça a été par rapport au groupe de loisirs femmes car ça a été une demande des mamans qui amenaient leurs gamins aux entraînements. Donc on ne les consulte pas mais on fait des choses pour aller vers eux : on fait des portes ouvertes, des journées basket en famille, basket féminin.

❖ Les femmes et le sport dans votre association sportive:

Q : Nombre de femmes pratiquant cette discipline au sein du club ?

R : on a 2 équipes séniors qui font de la compétition : elles sont 20-25. Et on a un groupe loisir qui est fluctuant : l'année dernière, on en avait énormément, cette année un peu moins. Elles doivent être à peu près 18-20. Donc c'est un peu variable en fonction des années. Sur le groupe compétition, on sait pourquoi on s'engage sur la compétition et en générale, on est plus assidu. Dans le loisir, on peut venir ou ne pas venir, il n'y a pas cette rigueur là. Et la plupart des gens qui font le loisir ont un travail qui ne leur permet pas d'être là à chaque fois.

Q : Y a-t-il eu une évolution de ce nombre ? Si oui, comment l'expliquez-vous ? Si non, vous paraît-il intéressant de le connaître ? (chiffres 2006 et 2011)

R : Oui, 100% d'augmentation car en 2006, il n'y en avait pas ! Elles sont venues à la pratique car on leur a ouvert la possibilité d'en faire. Et puis, c'est partie d'une demande de leur part.

Q : Est-ce que vous avez des actions ciblées sur ce public ? Si oui, lesquelles ? Si non, serait-il pertinent d'en mettre en place ? Si oui, sous quelles conditions ? Si non, raisons ?

R : Mis à part d'avoir monter des équipes féminines, non.

Q : Quel est l'intérêt pour l'association de faire pratiquer les femmes ?

R : Nous, ça a été de se développer. On était une association avec un certain nombre d'adhérents et quasiment que des garçons. Et on est en concurrence directe avec le foot, faut pas se le cacher, le foot prend la plupart des garçons ! Donc nous on s'est dit que si on voulait évoluer et s'agrandir, il fallait ouvrir aux filles ! Donc on a ouvert aux filles et sur le quartier c'est facile : on va vers elles, il y en a une qui vient, puis 2, 3 Un garçon qui veut faire du sport, il y va. Une fille, faut qu'elle soit dans un contexte particulier, faut pas qu'il n'y ait que le sport, l'éducateur et les copines rentrent en considération dans le choix de venir à la pratique. Aujourd'hui, elles font du basket car il n'y a rien d'autre !

Q : Y a-t-il des difficultés ou freins à intégrer les femmes dans votre association ? Ou est-ce une opportunité ?

R : Nous, ça a été une opportunité ! C'est clair !! En plus de ça, il faut savoir que les femmes s'impliquent plus mais pas que dans le sport, dans plein de choses. Et puis, il faut bien dire les choses, j'espère que votre dictaphone marche bien et que ça enregistre : au quartier, dans le club, on a des gâteaux après l'entraînement !
Plaisanterie mis à part, on a quand même 4 jeunes filles qui sont devenues entraîneurs, on a une jeune fille qui est devenue arbitre. On a 4 ou 5 femmes qui font parties du bureau et qui sont dirigeantes ! Elles ont pris des responsabilités au sein du club et c'est bénéfique !

C'est un vrai plaisir d'intégrer les femmes ! et sportivement, si on veut évoluer et être compétitif, ça va plus vite qu'avec les hommes car il y a moins de femmes qui pratiquent.

Q : Comme vous intégrez des femmes au sein de votre association, mettez-vous en place un partenariat avec des structures sociales ? Mettez-vous en place des actions particulières dans le milieu sportif en faveur de l'intégration des femmes en difficultés sociales et financières ?

R : Oui j'ai déjà expliqué avant ce qu'on faisait. Mais à un moment donné, on a essayé de se rapprocher du centre social de La Clairière en allant y faire des démonstrations et puis ensuite, elles devaient venir voir des matchs et puis ça ne s'est pas fait !

Le problème, c'est que ce sont des femmes très traditionnalistes et elles ont du mal à franchir le pas ! Le problème aussi dans le quartier du Haut du Lièvre, c'est qu'il y a des structures mais elles sont indépendantes les unes des autres et il n'y a pas de lien entre elles ! Et nous, on a essayé d'aller vers les gens en proposant des manifestations mais ça n'a jamais pris ! Je pense aussi que chaque association a peur de perdre des adhérents, donc du coup, elles restent fermées.

Q : Sur quoi doit porter la sensibilisation pour inciter ces femmes au sport selon vous ?

R : Au départ, elles sont venues car les mamans nous on fait une demande de créneau et puis, après elles sont venues par le bouche à oreilles. Si elles viennent faire une activité, c'est pour se sentir bien et pour le plaisir !

Q : A qui revient ce travail de sensibilisation ?

R : Les principaux acteurs, ce sont les éducateurs, les gens qui sont sur le terrain !

ENTRETIEN CANOE KAYAK CLUB NANCY TOMBLAINE

- Entretien mené le 15/03/12 à 9h30
- Durée : 40 min
- Personne interviewée : un homme
- Fonction : président
- Profession : consultant en Ressources Humaines indépendant
- Ancienneté dans le club : 10 ans en tant que vice – président et 3 ans en tant que président
- Date de création et raisons : 1966 et créée par 5 copains pour des activités de loisirs et le club s'est structuré ensuite différemment, 2 des 5 copains sont restés et le club a grossi et orientation de la pratique vers les jeunes, les collèves. On est passé d'une logique pratique personnelle à une pratique un peu plus associative.

❖ Le club sportif:

Question : le club embauche-t-il des salariés, des brevets d'état ?

R : On a 4 Brevets d'Etat : 1 BE 2 et 2 BE 1 et 1 encore en formation ; 1 secrétaire à plein temps et 1 femme de ménage qui nous est imposé dans le contrat que l'on a d'utilisation des locaux par la CUGN.

Q : Quels sont les objectifs du CKCNT ?

R : Il y en a plein ! avant tout, on a l'objectif de formation, ce qu'on appelle nos écoles de pagaie où on forme nos jeunes sur la pratique toutes techniques cad le canoë pagaie simple, le canoë pagaie double sur les 3 milieux sur lesquels on opère cad eau calme (plan d'eau), eau vive (bras vert), mer. Et on a rentré nos jeunes dans le processus de formation fédéral qui s'appelle « pagaie couleur » cad 1 an de pratique = pagaie jaune,

2 ans de pratique = pagaie verte, pagaie bleue, pagaie rouge et noire sur les 3 milieux de pratique et ça va jusque – de 15 ans.

Après, comme on est un club de sport avant tout, on a tout l'aspect compétition : en interne, on a créé lors de mon arrivée en tant que président il y a 3 ans, le centre d'entraînement et on a négocié auprès des instances scolaires des aménagements horaires pour que nos athlètes, qui sont soit en liste « espoirs » ou qui visent le haut niveau, puissent s'entraîner 5 à 7 fois par sem, à raison de 2 heures. Ce sont des gens qui sont dans un processus de sport de haut niveau et qui veulent intégrer les équipes de France. Aujourd'hui, on a 5 personnes en équipes de France, on espère en avoir 6 ou 7 dans les années qui viennent ; et un objectif sportif qui est « Rio 2016 » et d'avoir au moins un athlète dans chaque discipline olympique cad le slalom et la course en ligne présents à Rio. J'ai décliné ceci dans une partie du projet club pour le prochain mandat.

Q : La question de la santé est-elle évoquée au sein du club ? Si oui, comment l'est-elle ? Si elle ne l'est pas de manière explicite, l'est-elle de manière implicite ?

R : Elle l'est des 2 manières. D'abord, elle a fait l'objet d'une analyse de ce qu'on était capable de faire et d'autre part, de ce qui nous était demandé. Donc on a de plus en plus de gens qui viennent à 45 ans donc qui sont des vétérans et pas forcément intéressés par la compétition, donc on a encadré ces gens là pour le permettre de venir pratiquer et d'en avoir envie sous forme non pas de compétition, mais de loisirs, bien-être et de santé. Donc c'est ce qu'on appelle chez nous « développer le concept santé, bien-être, loisirs » qui a plusieurs objectifs : répondre à la demande, organiser plus de créneaux encadrés car on en a 2 (1 le jeudi soir pour tout ce qui est stretching principalement, abdos ..., 1 le samedi matin qui est un créneau spécifique eau calme sur lequel les gens pratiquent ce qu'on appelle le « dragon boat » qui est une activité de déplacement doux sans avoir de risques traumatiques comme on peut avoir en slalom ou de la course en ligne par exemple. Là on recherche la cohésion cad qu'on pagaie tous ensemble pour aller vite et du coup, on peut avoir dans le même bateau des gens de 70 ans et de 40 ans. Aujourd'hui, la demande que l'on a de ces publics là, c'est d'organiser des stages spécifiques pour eux : stages techniques et de bien-être.

Au sein du club, on a identifié un certain nombre de compétences en termes d'entraînement donc on a une jeune femme qui va s'occuper de toute l'activité « stretching » à partir du 1^{er} avril, une autre qui va s'occuper de tout l'aspect diététique et un prof de sport qui va s'occuper de tout l'aspect cohésion, organisation de stages etc.

Des objectifs qui sont entre guillemets sportifs, pour valoriser le travail qui a été fait faut qu'il y ait des choses à proposer derrière et leur proposer un peu de confrontation. Donc le 27 mai, on les emmène à Venise sur la manifestation qui s'appelle « La voga longa » qui est un des plus gros regroupement d'eau calme sur Venise. Le club met à disposition ses véhicules, ses bateaux pour partir et les gens se paient leur voyage. On est vraiment sur un encadrement séniors avec un objectif de santé tout au long de l'année, de confrontation en fin d'année pour ceux qui le souhaitent mais uniquement pour voir ce que l'on vaut et quelle évolution on peut observer....

On a aussi un objectif d'accompagnement sur la pratique cad tout ce qui est prévention de risques cardiovasculaires chez les gens avec la mise en œuvre des règles de bonnes pratiques et d'hygiène. Depuis 2 ans, on organise tous les ans un évènement qui s'appelle « pagayer de bon cœur ! » et qui touche à la fois la santé, la solidarité.... Donc on évite de vendre des saucisses et merguez ce jour là, on propose un repas de crudités !!

Q : Quels sont les bénéfices ou les avantages du « sport santé » selon vous ?

R : Il y a pour moi 2 choses qui sont des évidences : c'est que ça répond à une demande ! Je pense qu'il y a de plus en plus de gens qui sont là, non plus pour faire de la compétition, mais par plaisir et si en plus, on peut leur amener des conseils en termes de prévention, de santé, ils sont preneurs. Ça c'est le 1^{er} avantage car c'est une vraie demande : les gens sont prêts à faire des efforts mais pas n'importe comment ! L'intérêt pour les associations sportives de mettre ça en place, c'est effectivement d'intéresser des adultes au projet associatif global. Par exemple, pour transporter les bateaux pour le 27 mai à Venise, le club a acheté une remorque d'occasion à 750 € alors qu'une neuve, ça vaut 9000 €, donc tous les samedis matins, ils la remettent en état et c'est atelier peinture, soudure etc... donc les gens adhèrent au projet associatif.

Q : La question de la santé est-elle présente à travers vos actions ou est-elle diluée dans d'autres objectifs ?

R : cf. les 2 questions précédentes.

Q : Avez-vous des subventions ? Si oui, lesquelles ? Qui les donne ? Quelle part représentent-elles sur l'ensemble du budget de l'association ? Sont-elles en faveur des actions de santé notamment ?

R : D'une part, elles ne sont pas en faveur d'actions de santé mais je pense que ça va venir car on sent bien aujourd'hui que les pouvoirs politiques sont plus à réfléchir à une politique de projets qu'autre chose. Moi ça me convient, je suis prêt, mais y en a qui sont pas prêts, ça c'est certain ! Le montant des subventions pour l'ensemble du budget du club en fonctionnement représente à peine 32% répartis sur 5 collectivités : la ville de Nancy, le Grand Nancy, la Région Lorraine, le CG 54 et le CNDS. On a un budget de l'ordre de 330 000 €, ce qui fait à peine 110 000 € de subventions donc un tiers. Pour un club de haut niveau, c'est très très faible, par ex la ville de Nancy, c'est 26 000 € de subvention, on est en N1 en courses en ligne, en N2 en slalom, on a cette année 5 podiums internationaux, 1 titre de champion d'Europe, 1 titre de vice – champion d'Europe, 7 titres de champions de France. Bref, je connais bien le sport pour vous dire qu'il n'y a pas un club en Lorraine qui a le palmarès qu'on a. Je ne vais pas en dire plus sinon je vais me fâcher.....

Q : Quelles sont les modalités d'adhésion à votre club ? Et quels sont les frais d'adhésion, adhésion annuelle, ponctuelle ?

R : Tout le monde peut venir ! Sur 600 adhérents, on a 58 communes de la Région Lorraine représentées. Donc on rayonne au-delà de la CUGN.

On a 2 types d'adhésion : la 1^{ère} c'est celle que j'appellerais la licence compétition et qui compte à peu près 200 personnes et en 2nd, on a les adhésions temporaires ou de loisirs. On a plusieurs formes de titres et on utilise pour ça les produits qui sont mis en place par la fédération cad la carte canoë plus, les titres tempo et les titres journaliers.

A travers les titres tempo, vous avez d'autres titres qui sont pris uniquement pour certains stages ou événements pour des personnes extérieures : ce sont des licenciés pour 1 semaine sur la base du projet « pagaie couleur » par exemple. Les cartes tempo sont des cartes journalières pour les gens qui viennent louer un bateau à la journée pour aller se balader etc.... Et puis, on a les cartes open qui sont des cartes qui permettent la participation à une compétition, même si les personnes ne sont pas licenciées FFCK.

Q : Mettez-vous en place des aides financières ? Si oui, quels sont les critères pour pouvoir en bénéficier ? Si non, pourquoi ?

R : Le tarif est en fonction de pas mal de chose : on a un tarif pour les jeunes et pour les étudiants donc ils ont un tarif spécifique qui doit être de 220 € à l'année. Il faut savoir que la fédération a changé son mode de calendrier de fonctionnement : on parle en année civile la licence se prend au 1^{er} janvier et jusqu'au 31 décembre. Je ne vous cache pas que pour nous, c'est une grosse « connerie » car nous on fonctionne en année scolaire en termes de saisonnalité. Donc ça nous a énormément pénalisés l'année dernière ! Ensuite, on a des tarifs familles nombreuses cad qu'une famille de 3 enfants ne paiera pas plus de 300 € à l'année pour les 3 enfants cad que les familles ne paient que la part fédérale pour les enfants supplémentaires. Ça me semble important et juste que nous fassions cet effort pour les familles nombreuses. En plus, ils peuvent avoir des aides, notamment avec « Pass sport et culture » dont le club est adhérent. On a également un partenariat avec la ville de Vandoeuvre qui prend 50 € sur le prix de la licence pour les – de 18 ou 21 ans, je ne sais plus les critères exacts. Notre licence adulte sénior est à 190 € à l'année sachant qu'on fournit le bateau, la pagaie et qu'on a 45 € de part fédérale sur ces 190 €. Si on était aidé plus, on aurait un prix de licence moins cher ! C'est ce que j'explique depuis longtemps déjà à beaucoup de monde car sur le marché de l'économie du sport : aujourd'hui quand une association touche 180 000 € de subventions et qu'elle a une licence à 72 €, on crée forcément de la distorsion.

Surtout qu'en tant que président de la commission finance de l'office municipal des sports, je vois tous les dossiers passer et je râle car à partir du moment où en assemblée générale, une association ne prend pas de décisions de gestion et laisse sa cotisation depuis 10 ans à 72 € et n'a que pour but de réclamer aux pouvoirs publics de nouvelles subventions pour combler les trous, il y a quand même des distorsions pas très top !!!

❖ Le sport dans votre club sportif:

Q : Quelles pratiques physiques et sportives sont mises en place dans votre club ?

R : La question est vaste alors je vais la découper, la tronçonner. Comme je vous l'ai dit au préalable, on pratique les 2 disciplines olympiques : le slalom et la course en ligne. On fait pratiquer les 2 disciplines indifféremment à tous publics jusqu'en séniors cad – de 23 ans et avec l'organisation classique d'équipes : poussins, benjamins...

A l'intérieur de tout ça, on a nos écoles de pagaie, notre centre d'entraînement ; on a aussi des gens qui font un peu de compétitions sans être au centre d'entraînement et qui viennent pour le plaisir parce qu'ils ont toujours fait de la compétition et que ça les intéresse de participer au projet.

On a une pratique de haut niveau, on a de supers résultats, donc on va pas se plaindre ! Ensuite, on a du « dragon boat » pour les séniors (+ de 45 ans), du stretching, on fait également le marathon de l' Ardèche etc....

Q : Quand ont lieu les entraînements ? (moment et durée)

R : Toute la semaine, on a des séances d'entraînement en musculation d'une heure ; pour le reste des entraînements, ce sont des séances de 1h30 à 2h. J'ai voulu que l'on propose aux jeunes autres choses que du canoë kayak donc on leur fait faire du run and bike, de la course d'orientation, du VTT, du roller, du ski de fond. On organise aussi 2 stages spécifiques dans l'année : un PPG dans les Vosges en hiver et un spécifique pour le slalom et la course en ligne où là on est obligé un petit peu de bouger.

Q : Où se trouvent les lieux de pratique ? (accessibilité, type de lieu)

R : cf avant

Q : Quel est l'encadrement ?

R : Par des brevets d'états ou des animateurs fédéraux diplômés.

Q : Ciblez-vous une population en particulier ?

R : Non, on accueille tout le monde ! Par contre, on a des actions spécifiques type « Sport et Insertion » ; mais on ne cible pas de public en particulier car on a la possibilité de recevoir tout le monde. On a quand même une difficulté : c'est le sport handicap par manque de structures et de formations de nos cadres.

Pouvez-vous m'en dire un peu plus les activités mises en place pour « Sport et Insertion » ? *On travaille avec le CDOS donc de avril à juin, on met 12 créneaux en place pour les personnes du dispositif. C'est Maximilien qui s'en occupe, avec des publics extrêmement compliqués : un coup on les voit, un coup on les voit pas. Il y a aussi parfois des gens qui sont en traitement suite à des cures de désintoxication donc l'idée c'est la resocialisation c'est-à-dire venir au rendez-vous, s'organiser pour prendre une tenue adéquate, s'habiller et aller faire du kayak. On est vraiment sur des objectifs de ce type là, on ne va pas en faire des sportifs de haut niveau. Mais c'est vraiment je vous redonne un sens, ce jour là telle heure j'ai un rendez-vous je viens je dis bonjour, je dis au revoir, voilà on est sur des choses avec des publics extrêmement compliqués. Et ça fait 3 - 4 ans qu'on fait ça avec le CDOS et on a des supers résultats. On a des gens qui venaient avec le dispositif et qui ceux sont après licenciés au club !*

❖ **Les femmes et le sport dans votre club sportif:**

Q : Nombre de femmes pratiquant cette discipline au sein du club ?

R : Au total sur les 600 adhérents, on a en adultes femmes 29 licenciées et en – de 18 ans tous confondus car je n'ai pas les chiffres exactes des licences canoë, open etc..., j'en ai 221. Ce qui représente un tiers de l'effectif. Mais ce qui est intéressant à mon avis, c'est les 29 adultes en séniors dames. Ce chiffre là va augmenter car nous avons des actions spécifiques qui sont également des actions de santé. A partir du 1^{er} avril, on lance chez nous ce qu'on appelle le « dragon boat lady » avec l'association symphonie et la ligue contre le cancer du sein.

On met en place un créneau le dimanche matin pour ces dames là encadré par une psychologue clinicien qui est vice – présidente du club pour lancer le projet avec les bons gestes, les bonnes paroles parce qu'on sait que c'est des publics extrêmement sensibles, on l'a vu avec la ligue contre le cancer, on ne peut pas utiliser n'importe quel mot à n'importe quel usage parce qu'effectivement, ce sont des gens qui sont en soins et donc il faut être extrêmement prudent. Et le but, c'est de les intégrer au groupe de dragon boat avec les mêmes objectifs de sport-santé !

Il y a eu lieu « octobre rose », je pense que c'est des bonnes actions mais un peu trop ponctuelles à mon goût et que c'est pas comme ça qu'on crée une dynamique au sein d'un club en créant un événement. L'évènement peut servir à la création du système mais il faut qu'il ya ait en interne des choses de mise spécifiques en termes de créneaux, d'encadrement et ainsi de suite. Voilà, c'est comme ça que je réfléchis à la pratique sport-santé !

Q : Quel est l'intérêt pour le club de faire pratiquer les femmes ?

R :

Q : Y a-t-il des difficultés ou freins à intégrer les femmes dans votre club ? Ou est-ce une opportunité ?

R : c'est une opportunité ! Si les freins existent, ils sont plutôt dans la structure du bâtiment : l'accueil du public féminin est important car les femmes sont en générales plus difficiles en matière d'hygiène, de santé et ainsi de suite. On est dans un milieu qui n'est pas un milieu neutre : la Meurthe, c'est pas la piscine Nancy Thermal, hein ?

C'est le moins que l'on puisse dire !! *La Meurthe, vaut mieux être au-dessus que dedans parce que en termes d'hygiène ou de santé, c'est pas un truc super sympa ! Donc tout ça ce sont des freins qui existent : la qualité de l'eau, la propreté de l'eau, les typologies de vestiaires : on a que des vestiaires collectifs donc il y a des choses qui sont des freins à la pratique féminine, c'est évident ! Donc il faut qu'on soit meilleur dans l'encadrement, la gestion des publics, des séances etc....*

Q : Mettez-vous en place des actions particulières en faveur des femmes et en particulier des femmes en difficultés sociales et financières ? Si oui, pour quelles pratiques ? Avez-vous déjà pu observer des résultats ? Si non, pourquoi ? Cela a-t-il été le cas par le passé ? Si oui, quelles étaient les mesures ?

R : en particulier pour les femmes en difficultés financières, je dirais non puisque ça à la limite je dirais qu'avec le CDOS on en a donc elles sont identifiées. On ne va pas vraiment vers elles, on attends que ce soient elles qui viennent vers nous puisque c'est aussi ça l'intérêt, on leur donne les bases pour qu'elles reviennent mais on a pas d'actions spécifiques dans ce domaine parce que je pense qu'on fait déjà tellement de choses qu'à la limite, ça ne nous vient pas forcément à l'esprit ! On a pas forcément réfléchi à ce type de propositions et si on devait construire une réflexion par rapport à ça, la réflexion se construit comme toute réflexion à partir d'une demande et comme on a pas eu de demande, c'est difficile de construire quelque chose.

Et si vous aviez une demande seriez-vous prêts à mettre en place une action spécifique en direction des public et notamment des femmes issues des dispositifs « Sport et Insertion » et « Sport pour Toutes » ? *Oui, complètement avec la possibilité de mettre en place des tarifs préférentiels. Sous quelles conditions, alors ? en regardant ce qu'on est capable de faire, comment on peut les intégrer dans le dispositif de séances, est-ce qu'elles veulent être seules ou avec tout le monde, car on a eu le problème avec les handicapés où à un moment donné, on s'est battu en interne pour savoir ce qu'on faisait des handicapés. Est-ce qu'on les mettait avec tout le monde ou est-ce qu'on les mettait dans des groupes à part ? je fais partie de ceux qui pensent qu'il faut les mettre avec tout le monde mais le gros soucis que l'on a en canoë kayak, c'est que celui qui se met en danger met en danger tout le groupe ! Donc effectivement,*

*il y a des gens qui avaient des bons arguments notamment en termes de sécurité, bon voilà quoi ! après c'est compliqué, faut voir qu'elle est la formation des cadres, comment ils ont été formé, pourquoi, est-ce qu'ils ont la compétence de le faire ?
Moi je n'ai pas d'opposition à faire des choses qu'on ne fait pas aujourd'hui ou qu'on ne fait pas forcément très bien !*

Q : Sur quoi doit porter la sensibilisation pour inciter ces femmes au sport ?

R : moi je suis ancien sportif de haut niveau et pour moi, il y a 2 éléments : 1, la pratique sportive en termes de transmission de valeurs comme le dépassement de soi, le respect de l'adversaire etc... ; le 2^{ème}, c'est tout ce qui est la santé et avec la santé, on arrive à la confrontation, au dépassement de soi etc... le résultat sportif en lui-même, je m'en fous, je suis pas dans la construction de champions car la construction de champions ne vient que si le socle général est le même c'est-à-dire que chaque athète qui rentre ici doit pouvoir avoir la même chance d'aller faire du haut niveau si il a envie de le faire que n'importe lequel.

Q : A qui revient selon vous, ce travail de sensibilisation ?

R : aux cadres et aux bénévoles ; pour moi, c'est un travail d'ensemble !

ENTRETIEN COS VILLERS KARATE

- Entretien mené le 14/03/12 à 11h
- Durée : 20 min
- Personne interviewée : un homme
- Fonction : président
- Profession : retraité
- Ancienneté dans le club : 12 ans en tant que président
- Date de création et raisons : 1971 et créée pour dispenser des cours de karaté

❖ Le club sportif:

Question : le club embauche-t-il des salariés, des brevets d'état ?

Réponse : oui, on a 4 brevets d'état

Q : Quels sont les objectifs du COS Villers Karaté ?

R : On va créer une section Body Karaté pour amener plus de féminine. Nous avons mis en place également un créneau de karaté le mercredi après-midi en direction d'un public primo délinquant. D'ailleurs, nous pourrions tout à fait envisager d'accueillir des femmes en situation de précarité puisque nous avons l'infrastructure et les éléments pour le faire.

Q : La question de la santé est-elle évoquée au sein du club ? Si oui, comment l'est-elle ? Si elle ne l'est pas de manière explicite, l'est-elle de manière implicite ?

R : Oui car nous avons un médecin : le médecin du club qui est en même temps le médecin des équipes de France et qui insiste sur la santé des athlètes et de tous les licenciés du club.

Q : quels sont les bénéfices ou les avantages du « sport santé » selon vous ?

R : cf. réponse comité

Q : La question de la santé est-elle présente à travers vos actions ou est-elle diluée dans d'autres objectifs ?

R : Elle n'est pas présente spécifiquement, elle est englobée dans un tout car nous avons un préparateur physique qui informe, conseille et répond aux diverses sollicitations des licenciés sur cet aspect.

De plus, nous faisons partie des 20 clubs élites de France donc nous sommes obligés de respecter la charte de santé de la fédération.

Q : Avez-vous des subventions ? Si oui, lesquelles ? Qui les donne ? Quelle part représentent-elles sur l'ensemble du budget de l'association ? Sont-elles en faveur des actions de santé notamment ?

R : Il y a la ville de Villers-Lès-Nancy, notre plus gros pourvoyeur de subventions. Ensuite, il y a le conseil général qui nous permet d'avoir cette politique là.

Egalement le CNDS et le Grand Nancy car nous sommes également club universitaire c'est-à-dire que les étudiants viennent s'entraîner chez nous, donc ce qui fait qu'on a signé un partenariat. Et nous organisons les championnats de Lorraine universitaires qui sont qualificatifs pour les championnats de France au COS Villers Karaté.

Ces subventions représentent 50% de l'ensemble du budget du club. Je pense que le COS Villers n'existerait pas, je parle au niveau résultats sportifs et de tout cela sans ces subventions.

Q : Quelles sont les modalités d'adhésion à votre club ? Et quels sont les frais d'adhésion, adhésion annuelle, ponctuelle ?

R : Tout le monde peut venir ! On propose aux gens de faire 2 ou 3 séances gratuites avant de s'inscrire, le temps d'essayer et de voir si cela leur plaît. les gens peuvent venir quand ils le veulent et nous les accueillons quelque soit le public ! C'est une adhésion annuelle.

Les gens paient une adhésion annuelle mais ce que l'on fait payer, c'est l'assurance, la licence ; après nous fractionnons le paiement pour certaines familles et nous faisons des tarifs dégressifs à partir de 2 licences par famille.

Q : Mettez-vous en place des aides financières ? Si oui, quels sont les critères pour pouvoir en bénéficier ? Si non, pourquoi ?

R : A part ce que nous recevons de la CAF, nous ne le faisons pas de nous-mêmes ; sinon, vous ne vivez pas, ce n'est pas possible.

❖ **Le sport dans votre club sportif:**

Q : Quelles pratiques physiques et sportives sont mises en place dans votre club ?

R : on fait du Budo, du Karaté compétition et loisirs, du Karaté familles et nous allons donc créer du Body Karaté. Ce sont les 5 disciplines autour du Karaté que nous proposons.

Q : Quand ont lieu les entraînements ? (moment et durée)

R : Tous les jours de 19h30 à 21h du lundi au vendredi ; le mardi, mercredi, le vendredi de 17h à 18h, le samedi de 14h à 15h pour les jeunes. Pour le Body Karaté, ce sera le samedi.

A l'heure actuelle, il n'y a pas de créneaux de pratique proposés pendant que les enfants sont à l'école, par exemple ?

Non car c'est une question de disponibilité de salle : en journée, c'est réservé aux écoles. Nous ne sommes pas propriétaires d'une salle, c'est la mairie qui nous met à disposition l'infrastructure.

Et en plus de cela, après ça devient problématique pour la personne qui va donner des cours car il n'y a que quelqu'un comme moi qui pourrait donner ces cours car pour quelqu'un qui travaille, ce n'est pas possible !

Q : Où se trouvent les lieux de pratique ? (accessibilité, type de lieu)

R : Nous n'avons qu'un lieu de pratique : c'est le gymnase aux Ecrennes là-haut à Villers. C'est bien accessible par les transports en commun.

Q : Quel est l'encadrement ?

R : Par des brevets d'états ou des animateurs fédéraux diplômés.

Q : Ciblez-vous une population en particulier ?

R : Non, on cible tout le monde !

Q : Consultez-vous la population pour mettre en place des activités répondant directement à leurs besoins, leurs envies ? Si oui, comment ? Si non, comment se fait le choix des activités ?

R : Non, on regarde ce qui se fait ailleurs dans d'autres clubs et si ça marche, on propose l'activité ensuite chez nous.

Q : Quelles populations pratiquent ce que vous proposez ?

R : Nous avons des enfants, des jeunes, des étudiants et des adultes.

Q : Comment informez-vous la population des pratiques physiques et sportives proposées au sein de votre club ?

R : C'est la mairie qui édite une brochure avec les différentes activités. Deuxièmement, il y a des événements sportifs : il y a la Fête des Vendanges à Villers à laquelle nous participons en faisant des démonstrations, la Fête du Sport qui va se dérouler au mois de mai et les Trophées des Sports au cours desquelles nous faisons également des démonstrations pour faire connaître le Karaté. A côté de cela, on a régulièrement des articles sportifs que l'on met dans un presse book et que l'on donne aux collectivités. Comme nous avons de bons résultats sportifs, nous avons droit à un article dans la presse 1 à 2 fois par mois.

❖ **Les femmes et le sport dans votre club sportif:**

Q : Nombre de femmes pratiquant cette discipline au sein du club ?

R : Nous sommes 100 licenciés, il doit y en avoir 35 licenciées dont environ 12 compétitives.

Q : Y a-t-il eu une évolution de ce nombre ? Si oui, comment l'expliquez-vous ? Si non, vous paraît-il intéressant de le connaître ? (chiffres 2006 et 2011)

R : Non, on est à peu près stable chez nous et moi, c'est ce qui m'ennuie un petit peu. Depuis des années, 7 ou 8 ans, j'avais envie de créer une section Body Karaté mais mon directeur technique, comme il est de la vieille école du Karaté comme on dit et assez traditionnel, il n'était pas très chaud. Donc il a fallu le travailler au corps, comme on dit et ça y est, il s'est enfin décidé à dire oui. On espère donc pour le mois de septembre augmenter cette proportion avec cette nouvelle activité. Pour moi, l'idéal serait d'avoir 50% de féminines.

Q : Est-ce que vous avez des actions ciblées sur ce public ? Si oui, lesquelles ? Si non, serait-il pertinent d'en mettre en place ? Si oui, sous quelles conditions ? Si non, raisons ?

R : Oui, nous venons de l'évoquer : le Body Karaté + cf. interview Comité Départemental.

Q : Quel est l'intérêt pour le club de faire pratiquer les femmes ?

R : Dans le sport, elles sont beaucoup plus constantes. Dans un cours avec des femmes, contrairement à ce que l'on croît, il n'y a pas de dissipation. Quand elles sont dans le sport, elles sont dans le sport !

Q : Y a-t-il des difficultés ou freins à intégrer les femmes dans votre club ? Ou est-ce une opportunité ?

R : C'est vraiment une opportunité ! Et on voit bien, comme on a des femmes à haut niveau, comme Laura Vallet. Ce sont des filles très dynamiques, elles s'entraînent comme les garçons, il n'y a pas de distinction : les femmes ne s'entraînent pas entre elles et les garçons entre eux. Les femmes se confrontent aux hommes !

Q : Mettez-vous en place des actions particulières en faveur des femmes et en particulier des femmes en difficultés sociales et financières ? Si oui, pour quelles pratiques ? Avez-vous déjà pu observer des résultats ? Si non, pourquoi ? Cela a-t-il été le cas par le passé ? Si oui, quelles étaient les mesures ?

R : Oui mais non en direction des femmes en situation de précarité. Jusqu'à présent, ça n'a pas été le cas ! Néanmoins, nous sommes prêts à mettre en place des tarifs adaptés pour ce public.

Q : Sur quoi doit porter la sensibilisation pour inciter ces femmes au sport ?

R : Tous les clubs sportifs quel qu'il soit doivent par l'intermédiaire de leur éducateur avoir un message de santé, de bien-être, de plaisir etc...

Q : A qui revient selon vous, ce travail de sensibilisation ?

R : A l'éducatrice !

ENTRETIEN BADMINTON NANCY VILLERS

- Entretien mené le 15/03/12 à 18h
- Durée : 16 min
- Personne interviewée : un homme
- Fonction : président
- Profession : professeur d'EPS
- Ancienneté dans le club : 2 ans en tant que président
- Date de création et raisons : ça fait bien une 15aine d'années suite à une fusion entre 2 clubs donc pour le grossir et augmenter le nombre de licenciés et le niveau

❖ Le club sportif:

Question : le club embauche-t-il des salariés, des brevets d'état ?

Réponse : On a eu mais on n'en a plus car on a eu un départ cette année. Donc on est en recherche et ce sera moitié terrain et moitié administratif.

Q : Quels sont les objectifs du Badminton Nancy Villers ?

R : Nous, on a 3 grands pans : le développement du loisir, le côté adultes compétition car on a une équipe en national et puis le côté jeunes car on est le plus gros club formateur de la région. Voilà, on a ces 3 pans là qui nous intéresse.

Q : La question de la santé est-elle évoquée au sein du club ? Si oui, comment l'est-elle ? Comment est-elle mise en place ? Si elle ne l'est pas de manière explicite, l'est-elle de manière implicite ?

R : Elle est mise en place car on l'a dans notre projet mais c'est implicite finalement parce qu'on ne l'a pas centré ni développé.

Mais forcément, dans la pratique elle est développée, notamment sur l'orientation loisir. Mais je ne peux pas vous en dire plus car pour le moment notre projet est en cours d'élaboration.

Q : Quels sont les bénéfices ou les avantages du « sport santé » selon vous ?

R : Le bien-être déjà, ça permet quand même d'avoir des effets sur la santé morale et la santé physique car le fait de rencontrer du monde, moralement ça peut faire du bien !

Q : Une fois votre projet élaborée la question de la santé sera-t-elle présente à travers vos actions ou sera-t-elle diluée dans d'autres objectifs ?

R : Bah ça fait partie d'un de nos objectifs quand même donc il va être écrit. Mais je ne peux pas vous expliquer sous quelle forme elle apparaîtra car c'est en cours d'élaboration.

Q : Avez-vous des subventions ? Si oui, lesquelles ? Qui les donne ? Quelle part représentent-elles sur l'ensemble du budget de l'association ? Sont-elles en faveur des actions de santé notamment ?

R : On en a beaucoup : il y a le conseil général, le conseil régional, les villes de Nancy et de Villers puisqu'on est sur les 2 villes, le CNDS, le CODEP. Après les montants, je ne peux pas vous les donner comme ça de tête car je ne les connais pas !

Q : Quelles sont les modalités d'adhésion à votre club ? Et quels sont les frais d'adhésion, adhésion annuelle, ponctuelle ?

R : On est ouvert à tout le monde : de 5-6 ans à 99 ans ! L'adhésion est annuelle et dans nos frais d'adhésion, on a une partie qui est reversée au comité départemental donc à la ligue même c'est autour de 40 € et nous, on fait payer 135 € pour l'année. Et on fait moins chers pour les gamins.

Q : Vous venez d'en parler mais je vous la pose quand même : mettez-vous en place des aides financières ? Si oui, quels sont les critères pour pouvoir en bénéficier ? Si non, pourquoi ?

R : On a pas d'aides financières mais comme on est ouvert à tout, ça pourrait être envisageable tout en sachant que comme on est un club privé, faut qu'à un moment on puisse rentrer dans nos frais, mais peut-être sous la forme d'un partenariat ou autre chose, c'est à voir pourquoi pas !

❖ Le sport dans votre association sportive:

Q : Quelles pratiques physiques et sportives sont mises en place dans votre association ?

R : On est centré uniquement badminton

Q : Quand ont lieu les entraînements ? (moment et durée)

*R : Alors tous les jours mais ça va dépendre des groupes et de l'objectif de chaque adulte. **Sur l'aspect loisir ?** Alors en loisirs, ils peuvent pratiquer presque tous les jours : on a des créneaux de pratique libre le lundi, le mercredi et le vendredi. Et puis, on a des créneaux encadrés aussi pour le loisir le jeudi 20h30-22h30 et le lundi de 20h à 22h. Pour les adultes qui veulent faire de la compétition, ça dépend du niveau mais tous les créneaux ont lieu en fin de journée après 18h et le soir.*

Q : Où se trouvent les lieux de pratique ? (accessibilité, type de lieu)

R : A Villers comme le Well & fit donc c'est facile d'accès avec les bus.

Q : Quel est l'encadrement ?

R : On a des personnes diplômées Brevet d'Etat.

Q : Ciblez-vous une population en particulier ?

R : Non

Q : Consultez-vous la population pour mettre en place des activités répondant directement à leurs besoins, leurs envies ? Si oui, comment ? Si non, comment se fait le choix des activités ?

R : Non mais comme on a des personnes qui ne veulent pas faire de compétition, faut bien qu'on s'en occupe donc c'est pour ça que la section loisir existe.

Q : Quelles populations pratiquent ce que vous proposez ?

R : Tout le monde

Q : Comment informez-vous la population des pratiques physiques et sportives proposées au sein de votre club ?

R : On a une plaquette que l'on diffuse sur des manifestations. Et puis, chaque ville a un registre des associations donc on est dedans. C'est essentiellement comme ça.

❖ Les femmes et le sport dans votre club sportif:

Q : Nombre de femmes pratiquant cette discipline au sein du club ?

R : Elles sont très peu et en compétition, on est obligé de limiter le nombre d'équipe car on manque de femmes. Par contre, en loisir, elles sont un peu plus.

Q : Y a-t-il eu une évolution de ce nombre ? Si oui, comment l'expliquez-vous ? Si non, vous paraît-il intéressant de le connaître ? (chiffres 2006 et 2011)

R : Je dirais plutôt une baisse et je ne peux pas vous l'expliquer mis à par que déjà chez les petits, il n'y a pas beaucoup de filles donc peut-être que c'est ça ou pas !

Q : Est-ce que vous avez des actions ciblées sur ce public ? Si oui, lesquelles ? Si non, serait-il pertinent d'en mettre en place ? Si oui, sous quelles conditions ? Si non, raisons ?

R : Actuellement, non mais je pense et suis convaincu qu'il serait pertinent dans mettre en place mais sous quelles conditions, on y a pas encore réfléchi ; mais ce qui est sûr c'est que c'est un objectif très très proche parce que comme on manque de compétitrices, ça nous limite de trop !

Q : Quel est l'intérêt pour le club de faire pratiquer les femmes ?

R : Bah voilà, déjà ça : avoir des équipes ! Après c'est aussi le seul sport de raquette où il y a de la mixité puisqu'on joue en mixité donc cet aspect est intéressant à prendre en compte.

Q : Y a-t-il des difficultés ou freins à intégrer les femmes dans votre club ? Ou est-ce une opportunité ?

R : Je pense qu'il y a des difficultés. Je pense qu'il y a un côté machiste quand même car le jeu des femmes n'est pas du tout le même que celui des hommes. Donc quelque part, il y a un certain déséquilibre.

Q : Mettez-vous en place des actions particulières en faveur des femmes et en particulier des femmes en difficultés sociales et financières ? Si oui, pour quelles pratiques ? Avez-vous déjà pu observer des résultats ? Si non, pourquoi ? Cela a-t-il été le cas par le passé ? Si oui, quelles étaient les mesures ?

R : Non, pas du tout. Le problème, c'est que au club, on vit au jour le jour si vous voulez ; et puis, il y a des contraintes notamment celle des créneaux mais peut-être que dans le cadre d'un partenariat ce serait quelque chose à étudier.

Q : Sur quoi doit porter la sensibilisation pour inciter ces femmes au sport selon vous ?

R : Moi je pense qu'actuellement, on vit très bien sans ce public donc je pense que ça doit venir de ces personnes là elles-mêmes ou d'un organisme comme le conseil général qui incite à ces ouvertures parce que de l'intérieur, je pense qu'on n'en voit pas la nécessité. Après si on avait ce type de public, je pense que le message à leur faire passer pour les inciter à l'APS, c'est un message d'intégration dans le groupe, de bien-être physique et moral.

ENTRETIEN BOXE FRANCAISE VANDOEUVRE

- Entretien mené le 16/03/12 à 13h45
- Durée : 13 min
- Personne interviewée : un homme
- Fonction : Manager général et entraîneur de club
- Profession : professeur d'EPS
- Ancienneté dans le club : depuis 1997 en tant que manager général et depuis 1991 comme entraîneur
- Date de création et raisons : 1973 ; enseignement de la boxe française

❖ Le club sportif:

Question : le club embauche-t-il des salariés, des brevets d'état ?

Réponse : Oui, actuellement on a un salarié et 3 Brevets d'Etat.

Q : Quels sont les objectifs du club ?

R : Le 1^{er} objectif, c'est l'enseignement de la boxe française ; 2^{ème} objectif, c'est amener le plus de compétiteurs au haut niveau ; 3^{ème} objectif, c'est intégrer les femmes dans ce sport dit masculin ; 4^{ème} objectif, c'est accueillir toute personne quelque soit son appartenance sociale et lui permettre l'accès au sport.

Q : La question de la santé est-elle évoquée au sein du club ? Si oui, comment l'est-elle ? Comment est-elle mise en place ? Si elle ne l'est pas de manière explicite, l'est-elle de manière implicite ?

R : Oui, par exemple, pendant les échauffements, on dit pourquoi on fait des échauffements, quel est l'intérêt de l'échauffement, quand on fait un exercice, pourquoi on fait ça, quel est l'objectif de l'exercice... On intervient tout le temps, sur l'hygiène etc donc c'est vraiment de manière explicite.

Q : Quels sont les bénéfices ou les avantages du « sport santé » selon vous ?

R : Je pense que c'est intéressant dans plusieurs domaines. Par exemple, si on prend sur le plan physique, le fait de pratiquer une activité physique permet d'être plus endurant, plus souple, plus résistant, moins de fatigue à l'effort, voilà tout ça ! Et puis tout ce qu'on sait comme un bon système métabolique qui permet d'éliminer les graisses. Sur le plan psychique aussi c'est important, ça permet de faire tomber le stress.

Q : La question de la santé est-elle présente à travers vos actions ou est-elle diluée dans d'autres objectifs ?

R : Elle est présente concrètement tout le temps, notamment au travers des explications que l'on donne ou dans notre façon d'intervenir.

Q : Avez-vous des subventions ? Si oui, lesquelles ? Qui les donne ? Quelle part représentent-elles sur l'ensemble du budget de l'association ? Sont-elles en faveur des actions de santé notamment ?

R : On a des subventions par le conseil général, la ville de Vandoeuvre, le CNDS. Actuellement, la seule pratique qu'on met en place en faveur de la santé, c'est la savate forme pour les femmes. C'est 2 fois par semaine : les mardis et les jeudis de 18 à 19h. Ça c'est pour les femmes. Ceci dit, on n'a pas une politique axée sur ça, ça fait partie de notre politique dans son ensemble.

Q : Quelles sont les modalités d'adhésion à votre club ? Et quels sont les frais d'adhésion, adhésion annuelle, ponctuelle ?

R : En général, pour adhérer, il faut payer sa cotisation à l'année mais en fonction des publics, on différencie les cotisations. On fait des tarifs pour les étudiants, les travailleurs, les chômeurs, les moins de 14 ans et on fait aussi des tarifs au cas par cas comme par exemple, pour quelqu'un qui est là que pour 4 mois, on fait un tarif.

Pour adhérer, il faut payer sa cotisation et avoir un certificat médical de non contre – indication à la pratique. La licence elle-même coute 30 €, ensuite il y a l'assurance.

Q : Mettez-vous en place des aides financières ? Si oui, quels sont les critères pour pouvoir en bénéficier ? Si non, pourquoi ?

CF. ci-dessus

❖ Le sport dans votre association sportive:

Q : Quelles pratiques physiques et sportives sont mises en place dans votre association ?

R : Donc nous avons du sport de masse pour tout le monde, du sport loisir où les gens viennent là pour se défouler, du sport de haut niveau : on a une championne du Monde, une championne d'Europe qui s'entraînent 2 fois par jour. On a aussi des gens qui viennent se perfectionner mais qui ne veulent pas faire de compétition et puis la savate forme qu'on a évoqué tout à l'heure.

Q : Quand ont lieu les entraînements ? (moment et durée)

R : Tous les jours ça dépend des groupes mais pour les adultes c'est en fin de journée.

Q : Où se trouvent les lieux de pratique ? (accessibilité, type de lieu)

R : Au parc des Sports de Vandoeuvre, à côté du parc de loisirs. En plus, c'est extrêmement bien desservi par les bus, y a plein de parkings.

Q : Quel est l'encadrement ?

R : En tout, on est 7 entraîneurs : moi je suis manager général, on a des BE et des moniteurs et des initiateurs.

Q : Ciblez-vous une population en particulier ?

R : Non, on refuse personne, on accepte des personnes avec des handicaps ! Sauf quelqu'un qui aurait des gros problèmes de santé qu'on ne se sentirait pas capable de gérer !

Q : Consultez-vous la population pour mettre en place des activités répondant directement à leurs besoins, leurs envies ? Si oui, comment ? Si non, comment se fait le choix des activités ?

R : Oui car on a des gens qui viennent et qui nous disent qu'ils ne veulent pas faire de match donc on s'adapte. Et quand quelqu'un arrive dans notre club, il y a 3 niveaux de pratique : débutants, confirmés, experts donc chacun peut trouver le niveau qui lui convient.

Q : Quelles populations pratiquent ce que vous proposez ?

R : Tout le monde

Q : Comment informez-vous la population des pratiques physiques et sportives proposées au sein de votre club ?

R : Nous avons un site internet, des brochures et puis des articles dans les journaux.

❖ Les femmes et le sport dans votre club sportif:

Q : Nombre de femmes pratiquant cette discipline au sein du club ?

R : En 2011, sur 220 licenciés, on a 79 femmes pour 141 hommes et sur 220 licenciés, on a 129 qui ont moins de 18 ans garçons et filles confondus.

Q : Y a-t-il eu une évolution de ce nombre ? Si oui, comment l'expliquez-vous ? Si non, vous paraît-il intéressant de le connaître ? (chiffres 2006 et 2011)

R : Oui car en 2006, on avait 28 femmes pour 78 hommes et 31 moins de 18 ans pour un total de licenciés de 102. Donc on a doublé notre effectif total en 5 ans et plus que doubler le nombre de femmes. Ça s'explique pour la simple et bonne raison que j'ai mis beaucoup en avant les filles et à travers les médias, je montre que la boxe française n'abime pas du tout la plastique féminine, bien au contraire ! Après ça dépend de la pratique que l'on fait bien évidemment. Et donc, quand on voit des femmes qui deviennent championne d'Europe ou du Monde, pour beaucoup de femmes ça représente un modèle ! Chez nous, il y a 2 types de pratique : il y a l'assaut où on ne doit pas faire mal et il y a le combat et en fonction des femmes, il y en a qui choisissent cette voie et d'autres l'autre voie.

Q : Est-ce que vous avez des actions ciblées sur ce public ? Si oui, lesquelles ? Si non, serait-il pertinent d'en mettre en place ? Si oui, sous quelles conditions ? Si non, raisons ?

R : Oui, il me semble y avoir répondu dans les questions précédentes.

Q : Quel est l'intérêt pour le club de faire pratiquer les femmes ?

R : Bah ça amène plus de monde, aussi bien chez les garçons que chez les filles ; en termes de licenciés et de subventions, c'est vachement important, tout comme l'égalité hommes-femmes c'est très important !

Q : Y a-t-il des difficultés ou freins à intégrer les femmes dans votre club ? Ou est-ce une opportunité ?

R : Non, c'est plutôt une opportunité pour nous !

Q : Mettez-vous en place des actions particulières en faveur des femmes et en particulier des femmes en difficultés sociales et financières ? Si oui, pour quelles pratiques ? Avez-vous déjà pu observer des résultats ? Si non, pourquoi ? Cela a-t-il été le cas par le passé ? Si oui, quelles étaient les mesures ?

R : Oui et ce qu'on fait pour les femmes qui ont des difficultés, on les fait payer en plusieurs fois c'est-à-dire 4 ou 5 fois et je les oriente aussi vers les aides qu'elles peuvent avoir. Ça nous arrive aussi d'en avoir qui n'ont pas du tout les moyens de leur faire des prix, alors au lieu de leur faire 80 € par exemple, on leur fait 50 €. C'est pour dire que c'est pas gratuit et pour qu'elles se responsabilisent.

Q : Sur quoi doit porter la sensibilisation pour inciter ces femmes au sport selon vous ?

R : Pour amener les femmes, il faut d'abord montrer ce que l'on fait donc ça passe par le site internet et les articles dans les journaux, ça c'est capital ! On fait aussi des actions dans les quartiers quand on organise des championnats en mettant les filles en avant. Mais également sur la base de messages de bien-être, d'occupation.

ENTRETIEN COS VILLERS ATHLE

- Entretien mené le 15/03/12 à 14h
- Durée : 22 min
- Personne interviewée : un homme
- Fonction : président
- Profession : retraité
- Ancienneté dans le club : 6 ans en tant que président
- Date de création et raisons : il y a plus de 25 ans et créée car il n'y avait pas d'athlétisme à Villers. Il y avait des sections foot, rugby, mais pas d'athlé donc la section s'est ouverte.

❖ Le club sportif:

Question : le club embauche-t-il des salariés, des brevets d'état ?

Réponse : On a 1 Brevet d'Etat mais qui n'est plus reconnu par la fédération, ce qui est bien dommage ! Faut que j'essaye de les relancer. On a un salarié essentiellement et 2 jeunes qui sont là et qui sont à l'UFRSTAPS et qu'on rémunère.

Q : Quels sont les objectifs du COS Villers Athlé ?

R : La pratique et l'enseignement de l'athlétisme pour tous !

Q : La question de la santé est-elle évoquée au sein du club ? Si oui, comment l'est-elle ? Comment est-elle mise en place ?

R : Bah de toute façon, pour prendre une licence, il faut un certificat médical. C'est obligatoire ! On a 2 types de licences : on a la licence compétition et sur le certificat médical il faut bien que ce soit précisé « compétition » ; et si le médecin juge que la personne n'est pas apte à pratiquer en compétition, il peut toujours le déclarer apte pour une licence loisirs.

*On a aussi une section marche nordique et sur le certificat médical, ce n'est pas obligé de préciser que c'est en compétition. **Au niveau des objectifs du club, la santé est-elle mise en place de manière explicite ou implicite ?***

La santé est tout de même un objectif prioritaire pour le club car dans la section loisirs et dans la section marche nordique, on est bien sur ces aspects pour la santé des gens, pour des apports. En compétition, l'aspect santé est moins primordial, moins mis en valeur puisque ce sont des gens qui sont en bonne santé et qui sont jeunes. Alors qu'en loisirs, on a beaucoup de vétérans (+ de 40 ans) qui font ça pour leur santé.

Q : Quels sont les bénéfices ou les avantages du « sport santé » selon vous ?

R : Bah, y a qu'à regarder ceux qui pratiquent un sport et ceux qui n'en pratiquent pas. Morphologiquement, c'est déjà pas la même chose, ensuite ça apporte un équilibre à la personne aussi bien physique que psychique, se sentir bien dans sa peau... Moi, j'ai toujours pratiqué le sport, donc pour moi c'est une évidence !

Q : La question de la santé est-elle présente à travers vos actions ou est-elle diluée dans d'autres objectifs ?

R : Bah oui car nous avons la section loisirs et la section marche nordique.

Q : Avez-vous des subventions ? Si oui, lesquelles ? Qui les donne ? Quelle part représentent-elles sur l'ensemble du budget de l'association ? Sont-elles en faveur des actions de santé notamment ?

R : Alors, on a une grosse subvention de la municipalité, après on a le CG 54 qui nous aide notamment dans l'achat de matériels, et sur des actions bien spécifiques on a aussi le CNDS. Une petite partie a servi pour des présentations de marche nordique qui s'adressaient à tous publics licenciés ou non. Et ça a permis à des gens de venir découvrir cette activité.

Q : Quelles sont les modalités d'adhésion à votre club ? Et quels sont les frais d'adhésion, adhésion annuelle, ponctuelle ?

R : C'est ouvert à tous quelque soit l'âge et le niveau de compétences, pourvu qu'il y ait le certificat médical et une prise de licence. Ensuite, l'adhésion est une adhésion annuelle et ça dépend ensuite du type de licence que l'on souhaite, mais c'est de l'ordre de 100 €.

Q : Mettez-vous en place des aides financières ? Si oui, quels sont les critères pour pouvoir en bénéficier ? Si non, pourquoi ?

R : On est plus sur des possibilités d'étalement de règlement déjà, puis on accepte les bons de la CAF, on accepte les chèques vacances, on a travaillé aussi avec le conseil général quand il y a eu le pass sport (cap sport) et on a eu un bénéficiaire d'ailleurs de ce pass.

❖ Le sport dans votre club sportif:

Q : Quelles pratiques physiques et sportives sont mises en place dans votre club ?

R : Le cœur du métier, c'est l'athlétisme. Donc on a de l'athlétisme de compétition : le saut en hauteur, le saut en longueur, la course etc..., enfin l'athlétisme tel qu'on le connaît sur les stades. Après, on a toute la section joggeur c'es-à-dire que ce sont des gens qui vont courir, notamment certains sur route. On a la marche nordique qui est donc une pratique un peu plus ludique et puis, on a toute la partie gamins c'est-à-dire les jeunes de 6 à 15 ans qui font l'apprentissage de l'athlétisme.

Q : Quand ont lieu les entraînements ? (moment et durée)

R : Alors les entraînements adultes ont lieu le mardi et le jeudi essentiellement ; après le lundi, on se retrouve car il y a un peu de renforcement musculaire ; le samedi, il y a de la PPG (préparation physique générale) ;

*le mercredi, il y a le groupe débutants et le samedi, marche nordique. **Alors à quelle heure ? Et ça dure combien de temps ?** En moyenne, ça dure entre 1h30 et 2h. Par exemple, le groupe débutants adultes et athlé santé, c'est le mercredi de 18h à 19h30 et c'est du footing ; la marche nordique, c'est le samedi matin de 8h30 à 10h.*

Q : Où se trouvent les lieux de pratique ? (accessibilité, type de lieu)

R : Tout le monde se retrouve ici au stade municipal Roger Bambuck car on bénéficie d'une piste toute neuve donc c'est extra ! Et pour la marche nordique, on part d'ici et après on va dans la forêt. Ensuite, au niveau accessibilité, on est bien desservi par les bus : le 126 et le 122 qui s'arrêtent à côté et de l'arrêt de bus, il y a 300 m à faire.

Q : Quel est l'encadrement ?

R : On a des entraîneurs adultes qui sont bénévoles, hommes et femmes pour les adultes. Après, on a 1 entraîneur salarié dont je vous parlais tout à l'heure qui entraîne les minimes et les cadets et toute la partie compétition.

Q : Ciblez-vous une population en particulier ?

R : Non, non

Q : Consultez-vous la population pour mettre en place des activités répondant directement à leurs besoins, leurs envies ? Si oui, comment ? Si non, comment se fait le choix des activités ?

R : Non, sauf la marche nordique car on avait bien senti que d'abord la fédération nous poussait un peu pour qu'on en fasse, et qu'en plus c'était un besoin dans la population. Après les gens choisissent les activités en fonction de ce qu'on leur propose en début d'année.

Q : Quelles populations pratiquent ce que vous proposez ?

R : Tout le monde !

Q : Comment informez-vous la population des pratiques physiques et sportives proposées au sein de votre club ?

R : Avec des plaquettes qu'on distribue devant les écoles, on a un site internet aussi.

❖ Les femmes et le sport dans votre club sportif:

Q : Nombre de femmes pratiquant cette discipline au sein du club ?

R : Aujourd'hui, en féminine tous âges confondus, on en a 123 pour 127 masculins. On a 44 femmes chez les vétérans contre 57 hommes, 15 séniors femmes pour 18 hommes, 10 espoirs femmes pour 8 hommes et 2 juniors femmes et hommes. Pour la marche nordique, il faut regarder les chiffres des vétérans.

Q : Y a-t-il eu une évolution de ce nombre ? Si oui, comment l'expliquez-vous ? Si non, vous paraît-il intéressant de le connaître ?

R : Oui, il y a eu une évolution du nombre et on l'a vu quand on a ouvert la section marche nordique car il n'ya que des féminines. Et on a vu aussi une évolution du nombre de femmes dans la section loisirs pour les + de 40 ans. On peut l'expliquer peut-être par le fait que les femmes arrivent à se libérer plus, peut-être aussi car le sport loisirs se développe de plus en plus.

Q : Est-ce que vous avez des actions ciblées sur ce public ? Si oui, lesquelles ? Si non, serait-il pertinent d'en mettre en place ? Si oui, sous quelles conditions ? Si non, raisons ?

R : Ciblées pas spécifiquement mais quand on a ouvert la section marche nordique, on a eu que des femmes !

Q : Quel est l'intérêt pour le club de faire pratiquer les femmes ?

R :

Q : Y a-t-il des difficultés ou freins à intégrer les femmes dans votre club ? Ou est-ce une opportunité ?

R : Bah, c'est plutôt une opportunité pour nous ! On est bien content qu'il y ait des dames qui viennent car la mixité, c'est tout à fait favorable !

Q : Mettez-vous en place des actions particulières en faveur des femmes et en particulier des femmes en difficultés sociales et financières ? Si oui, pour quelles pratiques ? Avez-vous déjà pu observer des résultats ? Si non, pourquoi ? Cela a-t-il été le cas par le passé ? Si oui, quelles étaient les mesures ?

R : Alors pour les femmes, on vient de l'évoquer, mais pour ce qui est des femmes en difficultés, non pas à l'heure actuelle et il me semble que ça n'a jamais été le cas.

Q : Seriez-vous prêts à mettre en place une action particulière concernant le public féminin dit « en difficultés » ? Si oui, lesquelles ? (ex : tarifs préférentiels....) Comment ? (informations, intervenants...) Est-ce une demande des femmes ?

R : Alors peut-être qu'il y a de la demande mais en tous cas, on n'en a pas connaissance. Mais oui, tout à fait, on pourrait envisager de proposer quelque chose mais avec comme condition qu'après, il n'y ait pas de différence dans la pratique !

C'est-à-dire qu'il n'y ait pas de créneaux réservés ni de particularité mais qu'il y ait une intégration totale, pas de différence ! On ne voudrait pas être obligé de créer tout une structure pour les accueillir.

Q : Sur quoi doit porter la sensibilisation pour inciter ces femmes au sport ?

*R : J'en sais rien, je ne connais pas ce public là, il y a des gens qui sont en contact avec elles et qui les connaissent mieux. Mais moi, je pense qu'en leur disant que le sport c'est primordial pour leur santé, le jour où elles ont envie d'arrêter de fumer, le sport ça peut les aider et que la course à pieds c'est donner à tout le monde parce que nous on a tous les niveaux de course. La personne qui débute peut venir mais dans une certaine limite évidemment. **C'est-à-dire ?** Bah, il faut quand même si on veut faire un sport pouvoir courir un petit peu, c'est quand même un club d'athlétisme. Après il y a la marche nordique et ça c'est tout à fait autre chose, c'est une alternative.*

Q : A qui revient selon vous, ce travail de sensibilisation ?

R : Moi je pense que ce n'est pas au club de le faire mais plus aux instances supérieures. C'est-à-dire que tant que les gens ne sont pas au club, c'est aux instances de les inciter à venir pratiquer et une fois qu'elles sont là, c'est à l'éducateur ou à l'entraîneur de les encourager à avoir une pratique régulière avec un message de santé !

ENTRETIEN ASPTT OMNISPORT

- Entretien mené le 20/03/12 à 10h
- Durée : 45 min
- Personne interviewée : un homme
- Fonction : secrétaire général
- Profession : postier mis à disposition de l'ASPTT depuis 1976
- Ancienneté dans le club : 25 ans en tant que secrétaire général
- Date de création et raisons : 10 octobre 1926 ; création d'un club de foot par des jeunes postiers, maintenant c'est une marque déposée, un sigle, un nom générique comme la Fnac peut l'être

❖ Le club sportif:

Question : Le club embauche-t-il des salariés, des brevets d'état ?

Q : Quels sont les objectifs de l'ASPTT ?

R : Nous, notre leitmotiv c'est le sport ça se partage ! Donc c'est le sport pour toutes et tous, le sport pour la santé, la convivialité, c'est un club familial et un vrai club omnisport où on mélange les uns et les autres dans différentes disciplines et où les gens aiment à se retrouver. Malheureusement à Nancy on n' a pas un vrai centre de vie donc c'est un peu difficile, mais le siège fait partie du centre de vie où on voit beaucoup de dirigeants de section venir donc c'est vraiment un partage des compétences, du sport loisir, du sport de compétition, du sport de haut niveau, des écoles de sport car pour nous, c'est très important !

C'est un partenaire très fort de 3 collectivités sur le bassin de Nancy : la ville de Nancy, le Grand Nancy et le CG 54 ; et la région Lorraine pour le sport de haut niveau donc on est vraiment multi disciplines car on veut être complémentaire de ce qui existe déjà et pas créer des sections qui existent déjà. Notre but, c'est vraiment d'accompagner les politiques sportives qui sont déclinées dans les collectivités et être au plus près de ce qu'elles demandent.

Q : La question de la santé est-elle évoquée au sein du club ? Si oui, comment l'est-elle ? Comment est-elle mise en place ? Si elle ne l'est pas de manière explicite, l'est-elle de manière implicite ?

R : La santé est mise en place par des dispositifs généraux qui sont mis en place par les collectivités, par Jeunesse et Sports. On n'a pas une politique interne de santé, ce qu'on évoque nous dans notre organisation c'est de dire « venez faire du sport, ça vous aidera à vous sentir bien, à être bien dans votre corps et dans votre tête ». C'est le discours qu'ont les entraîneurs et c'est ce qui nous permet de dire qu'on fait du sport – santé, c'est qu'on a un éventail d'activités qui nous permettent de proposer à pas mal de personnes d'aller nager pour se faire plaisir, d'aller faire de la randonnée pédestre ou de la marche nordique ou faire du cyclotourisme ; expliquer aux gamins qui sont dans les écoles de sport quelle hygiène de vie on doit avoir pour faire du sport et quelles sont les règles à avoir pour ceux qui ont envie de faire un temps soit peu du sport mais pas forcément du haut niveau.

Après on a des règles : ne peuvent être licenciés à l'ASPTT que les gens qui sont en possession d'un certificat médical annuel de non contre indication à la pratique quelque soit la décision de la fédération délégataire. Après on a des suivis médicaux selon les différentes disciplines avec des disciplines de haut niveau où on a effectivement un médecin référent, des kinés référents. Et puis on essaye de participer à différents colloques sur le dopage, sur le sport – santé. On intervient également sur des manif comme Octobre Rose avec le semi-marathon où on a fait courir 2000 femmes alors qu'on pensait à la base en avoir que 600. Donc on accompagne aussi les différents services de santé des collectivités qui nous sollicitent. On a fait une action avec l'escalade sur la recherche thérapeutique, au niveau du handball on a une action sur un match avec des hémophiles ; le tennis de table, ça fait 3 ans qu'ils font octobre rose. Et en même temps en parallèle de ces animations on laisse libre des stands pour des professionnels de santé pour expliquer la prévention du cancer du sein et pourquoi la recherche thérapeutique. On essaye d'apporter un peu le côté sportif et en fait on mutualise les moyens pour faire connaître soit la maladie, soit explique ce que sont des hémophiles.

On a également fait une action hand fauteuil parce qu'on était très touché par le fils d'un entraîneur de handball qui est myopathe donc avec des joueurs et avec des gamins pour leur montrer quel était la difficulté pour les personnes handicapées de faire du handball. On essaye vraiment d'accompagner et de sensibiliser les gens mais au travers d'actions bien spécifiques et on est sollicité pour ça. On essaye de répondre aux besoins et aux attentes en participant aux actions qui sont mises en place par les collectivités ou par le monde sportif.

Q : Quels sont les bénéfices ou les avantages du « sport santé » selon vous ?

R : C'est déjà de promouvoir une activité sportive indispensable à l'hygiène de vie des gens. Le sport, ça n'a que des avantages pour la santé et en même temps, ça peut avoir des inconvénients parce que la pratique d'un sport à haut niveau peut être contraignante et être cause d'une santé qui se dégrade au niveau des articulations, des os etc... donc il faut un accompagnement et un suivi qui soit bien clair à ce niveau là à haut niveau. En revanche, pour l'accompagnement de personnes en mal-être physique ou mental, moi je pense qu'on est là pour répondre à leurs attentes sur des actions bien précises pas forcément tournées vers la compétition mais tournées vers un accompagnement du bien-être. On a une section de gym volontaire où il y a des gens qui viennent aussi pour se refaire une santé ou en tous cas pour avoir le sentiment de faire une activité physique qui leur permette de faire des choses autres que dans les clubs fitness où il y a un mélange des genres pour moi ; là c'est vraiment la recherche du bien-être. On a une autre activité qui peut être intéressante aussi, c'est le wing tsun ou le taïchi avec un prof qui est dans une fédération qui est plus à la recherche du bien-être que de la compétition.

Q : La question de la santé est-elle présente à travers vos actions ou est-elle diluée dans d'autres objectifs ?

R : Oui elle est présente et diluée aussi, on en a parlé avant. Mais elle est diluée à partir du moment où on fait une activité sportive de compétition. Après, elle est présente obligatoirement quand on essaye de faire des choses de prévention,

d'accompagnement anti-tabac, c'est pas grand-chose mais cette prévention elle est importante car dans le contrat des joueurs, il y a un règlement intérieur qui leur dit de ne pas fumer devant la salle les jours de match, quand y a du public qui arrive, vous fumez, vous vous cachez etc...

C'est en même temps préventif, dilué et présent tous les jours !

Q : Avez-vous des subventions ? Si oui, lesquelles ? Qui les donne ? Quelle part représentent-elles sur l'ensemble du budget de l'association ? Sont-elles en faveur des actions de santé notamment ?

R : Des subventions on en a eu pour des actions bien spécifiques pour la recherche thérapeutique pour acheter des tee-shirts et les offrir aux personnes qui participaient ; pour octobre rose, on a eu la clinique pasteur qui nous a soutenue ; le CNDS c'est dilué dans le fonctionnement général. En revanche, au Handball on n'a pas une subvention dédiée à ça mais par exemple, on a une obligation qui est une charge de l'ordre de 10 000€ pour le médecin, le kiné et les produits médicaux pour l'équipe de pro D2 mais aussi pour le centre d'entraînement donc ça c'est une obligation et c'est pris dans une subvention générale qui nous permet d'avoir ce fonctionnement. Après sur octobre rose par exemple, j'ai eu une petite subvention de la fédération des ASPTT pour m'aider à l'organisation d'octobre rose. Après pour les hémophiles, on le met dans nos actions. En revanche, toutes ces actions vers le sport-santé, vers le sport handicap, par exemple au niveau du handball, on a un marché négocié : on a 20 000€ d'objectifs dans le cadre du handicap. Donc on a bien des actions bien ficelées et spécifiques dans des contrats d'objectifs qu'on signe avec les collectivités et au travers de ces subventions générales, il y a des actions très axées sur le sport santé ou l'accompagnement de manifs sur le sport-santé.

Est-ce que vous pouvez me donner le montant total de vos subventions ainsi que le budget prévisionnel 2012 ?

??

Q : Quelles sont les modalités d'adhésion à l'ASPTT ? Et quels sont les frais d'adhésion, adhésion annuelle, ponctuelle ?

R : Alors, pour adhérer à l'ASPTT, tout le monde est sur le même pied d'égalité : il y a une adhésion statutaire qui est de 16 € à laquelle on ajoute 4 € de licence FSASPPT c'est-à-dire que dès l'instant où on est une fédération sportive, on a obligation de délivrer une licence. Alors les difficultés qu'on avait nous en tant qu'ASPTT, c'était de dire on a une licence ASPTT et en même temps on a une licence de basket par exemple donc ça fait double emploi donc comme on a obligation, on a une licence à minima responsabilité civile ou première assurance qui est de l'ordre de 4 € qu'on reverse à la fédération des ASPTT et on l'incluse dans la cotisation statutaire c'est-à-dire que les gens paient 20 € et avec 20 €, ils sont adhérents de l'ASPTT.

Ensuite, on paye la licence de la fédé délégataire et les gens paient une participation au fonctionnement de l'activité. C'est-à-dire que ça peut aller pour la randonnée de 45 € pour l'année (c'est 20 € + la licence FFRP+ 3 € de fonctionnement) ; pour le basket, c'est en moyenne 110 € ; pour le hand, c'est 175 € ; après ça dépend on fait une différence entre les petites catégories et les adultes. Chaque section détermine avec le secrétaire général et le président et le prix de la cotisation, la piscine par exemple ça doit être de l'ordre de 180 € en ayant la possibilité de s'entraîner 2, 3, 4 fois dans la semaine.

Q : Mettez-vous en place des aides financières ? Si oui, quels sont les critères pour pouvoir en bénéficier ? Si non, pourquoi ?

R : Bah au niveau des aides financières, y a déjà les tickets sport. Je pense que pas mal de monde a l'opportunité d'avoir une aide financière comme les tickets sport ou les chèques vacances, on offre la possibilité aux gens de régler en 3 fois, on fait une remise sur la 2^{ème} personne quand il s'agit d'une famille importante présente sur plusieurs activités, on fait uniquement payer la cotisation statutaire des 20 € + la licence fédérale et la participation au fonctionnement on ne la demande pas. Et puis, on a aussi des dispositifs pour les étudiants, on fait un tarif suivant les sections. Et puis, les gens en difficultés on est capable de dire que c'est la gratuité, on essaye toujours de faire payer 20 € pour dire qu'il y a une appartenance et ça pour moi c'est indispensable c'est-à-dire quand on annonce 3 000 adhérents, c'est 3 000 personnes qui ont payé et qui sont saisi dans le logiciel d'adhésion donc ce n'est pas 3 000 personnes comme ça,

il y a 3 000 personnes qui ont payé au moins 20 €. Donc globalement, c'est ça et quand il ya gratuité, il faut quand même que le bulletin d'adhésion soit rempli par tout le monde et faut qu'on justifie la gratuité ou le remboursement sous forme de frais de déplacement mais on veut qu'il y ait une trace.

❖ Le sport dans votre association sportive:

Q : Quelles pratiques physiques et sportives sont mises en place dans votre association ?

R : On propose 32 disciplines : athlé, baby-sport, basket, boules lyonnaises, cyclisme, cyclotourisme, équitation, escalade, foot, golf, gym de maintien et d'entretien, handball, multisports mais ça c'est pour les enfants de 8 à 16 ans sur juillet-aôut, natation, natation synchro, parapente, pêche, pétanque, plongeon, poney, qi gong, randonnée pédestre, ski alpin, ski nordique, sport d'éveil, tai chi chuan, tennie, tennis de table, VTT rando, water-polo, wing tsun et la dernière arrivée : le florball.

Q : Quand ont lieu les entraînements ? (moment et durée)

R : Plutôt en soirée, en fin d'après-midi et pour des sections comme la rando ou le cyclotourisme, c'est le samedi ou dimanche matin ou le jeudi. Ça dure entre 1h et 2h pour la plupart des sections et pour la rando ou le cyclo c'est entre 1h à 4h voire une demi-journée.

Q : Où se trouvent les lieux de pratique ? (accessibilité, type de lieu)

R : Bah ça dépend des activités mais en termes d'accessibilité ça reste quand même bien desservi par les bus.

Q : Quel est l'encadrement ?

R : La majorité de nos activités sont encadrées par des gens soit brevets d'états soit diplômés de la fédération. Nous, on fait en sorte que toutes nos activités soient encadrées par des gens compétents qui ont en tous cas un diplôme qui soit validée par la fédération. Les brevets d'états sont généralement rémunérés sous forme de fiche de paye même si ils ne font qu'une heure, pour les autres on prend en charge leurs déplacements sous forme d'indemnités kilométriques entraîneurs.

Q : Ciblez-vous une population en particulier ?

R : On cible déjà je dirais ceux qui ont envie de faire du sport, après on a un outil qui est intéressant, c'est le site internet où les gens peuvent y trouver des infos et s'inscrire, et après on prend la population de proximité car maintenant le sport se pratique à proximité c'est-à-dire qu'avant, on avait des tennismans qui habitaient Seichamps et qui montaient s'entraîner à Villers ; maintenant, ça n'est plus le cas !

Q : Consultez-vous la population pour mettre en place des activités répondant directement à leurs besoins, leurs envies ? Si oui, comment ? Si non, comment se fait le choix des activités ?

R : On ne les consulte pas, on attend qu'il nous consulte ! Ou alors on répond à une demande comme pour le florball par exemple. Pour créer une activité, il faut qu'on sache d'abord comme de personnes ont envie de la faire, une petite étude de faisabilité, qui la dirige et que ça s'autofinance. Voilà la règle pour qu'on accepte de recréer une section supplémentaire et qu'il n'y ait pas de concurrence avec quelque chose qui existe déjà.

Q : Quelles populations pratiquent ce que vous proposez ?

R : Tout le monde

Q : Comment informez-vous la population des pratiques physiques et sportives proposées au sein de votre club ?

R : les forums, les revues, l'OMS, l'Office du Tourisme de Nancy, dans les différentes collectivités en y déposant des affiches, flyers, par internet sur le portail du site.

❖ Les femmes et le sport dans votre association sportive:

Q : Nombre de femmes pratiquant cette discipline au sein du club ?

R : Sur les + de 18 ans, on est à peu près à 30% de femmes.

Q : Y a-t-il eu une évolution de ce nombre ? Si oui, comment l'expliquez-vous ? Si non, vous paraît-il intéressant de le connaître ? (chiffres 2006 et 2011)

R : Oui alors ça s'explique par les médias, par les résultats du sport féminin aux JO ou dans différentes compétitions, je pense aussi à l'implication des femmes dans les dirigeants. Et puis aussi car comme elles travaillent, elles ont besoin d'un échappatoire et c'est le sport. Je pense qu'avant pour les femmes au foyer, il n'y avait pas ou peu de possibilités de pratiquer du sport, peut-être qu'elles se faisaient montrer du doigt je ne sais pas. Maintenant, c'est un peu plus banalisé, c'est l'évolution de la société qui fait que et puis je pense que les médias ont fait beaucoup ainsi que le marketing vestimentaire qui a et qui est fort en accentuant pas mal sur certaines modes dédiées au sport féminin. On voit vraiment que les gens ont évolué avec ce marketing là.

Q : Est-ce que vous avez des actions ciblées sur ce public ? Si oui, lesquelles ? Si non, serait-il pertinent d'en mettre en place ? Si oui, sous quelles conditions ? Si non, raisons ?

R : Non, on les a au niveau des sections elles –mêmes comme en water-polo, en basket, en volley-ball, en tennis, tennis de table. A partir du moment où dans les écoles de sport, on a cette formation avec de la mixité, on n'a aucun souci pour faire fonctionner une structure de haut niveau ou même de niveau de compétition en féminin et de le privilégier puisque ça a été le cas quand on avait le volley et le water polo. Après, il y a des disciplines comme la randonnée pédestre où il y a pas mal de femmes, un peu plus de femmes que d'hommes et là je pense qu'on a plus un rôle social que dans les autres

disciplines car on accompagne des femmes qui ont besoin de parler. Et puis, les présidents de la rando et du cyclo sont 2 femmes et peut-être que quelque part ça incite les femmes à s'inscrire.

Q : Quel est l'intérêt pour l'ASPTT de faire pratiquer les femmes ?

R : On essaye déjà même au comité directeur d'avoir un certain nombre de femmes puisque c'est la loi qui malheureusement n'est pas appliquée au comité olympique, qui malheureusement n'est pas appliquée dans certaines fédérations, qui n'est pas appliquée à l'assemblée nationale, qui n'est pas appliquée dans pas mal d'instances. Nous, on essaye de le faire mais ce qui m'énerve tout le temps, c'est que souvent on a des postes vacants parce qu'on n'a pas eu assez de femmes qui se présentent donc on pourrait avoir un comité directeur à 15 postes dont 5 postes vacants parce qu'on n'a pas de femmes qui se présentent, je trouve ça complètement débile ! je dirais que de l'autre côté il peut y avoir de la discrimination masculine aussi : pourquoi imposer autant de femmes et pas imposer autant d'hommes, donc l'histoire de la parité j'arrive pas à la comprendre. Je pense qu'on a des gens compétents que ce soit des hommes ou des femmes, après c'est de la disponibilité ! y a des femmes qui veulent prendre de la disponibilité pour s'investir et nous à l'ASPTT on le souhaite parce que l'esprit féminin est super intéressant à avoir dans de la réflexion. On a besoin d'être entouré et pour moi c'est naturel, je ne me pose même pas la question ! je ne supporte pas que dans ces politiques sportives on mette le sport féminin, le sport de quartier etc....., pourquoi faire des différences ? On joue le jeu parce que c'est la loi, parce que c'est l'objectif sinon on n'a pas d'argent, mais pourquoi ça ? Comment on peut faire du sport dans les quartiers ? Comment on peut faire du sport féminin dans certains quartiers où la culture, la religion les empêchent de pratiquer alors qu'on (phrase non terminée).

Q : Y a-t-il des difficultés ou freins à intégrer les femmes dans votre club ? Ou est-ce une opportunité ?

R : Aucune difficulté, je n'en connais pas !

Q : Mettez-vous en place des actions particulières en faveur des femmes et en particulier des femmes en difficultés sociales et financières ? Si oui, pour quelles pratiques ? Avez-vous déjà pu observer des résultats ? Si non, pourquoi ? Cela a-t-il été le cas par le passé ? Si oui, quelles étaient les mesures ?

R : Au même titre que pour les hommes parce que encore une fois, je ne vois pas pourquoi on doit privilégier certaines choses. Après si c'est une demande qui est faite parce qu'on sait que dans tel milieu la femme est mise plus bas que terre et on ne lui permet pas de le faire et qu'on nous demande de faire une action, on la fera ! Mais faut pas faire quelque chose pour dire qu'on fait quelque chose !

Q : Sur quoi doit porter la sensibilisation pour inciter ces femmes au sport selon vous ? Sur quel type de message ?

R : Sur un message de partage, de bien-être surtout mental, moral. Le bien-être physique, c'est facile à mettre en place dès l'instant où on est bien mentalement et moralement. Je pense que la 1^{ère} démarche c'est de leur expliquer qu'il faut faire du sport pour être bien dans sa tête et après bien dans son corps. Pour pouvoir sortir de la précarité, il faut être fort mentalement et voir le sport peut-être à moindre coût comme une opportunité d'être un peu mieux et de se faire plaisir et de sortir un peu de son univers noir de vie ! Le bien-être physique vient après, ça n'est pas la priorité !

Q : A qui revient selon vous, ce travail de sensibilisation ?

R : Aux politiques et puis après nous on est là pour accompagner, encore faut-il qu'on ait des gens qui soient formés.

ENTRETIEN RONDADE SALTO TOMBLAINE

- Entretien mené le 28/03/12 à 14h30
- Durée : 15 min
- Personne interviewée : une femme
- Fonction : entraîneur
- Profession : ETAPS mise à disposition par la mairie
- Ancienneté dans le club : 12 ans en tant qu'entraîneur
- Date de création et raisons : Mme H. était embauchée comme emploi jeune à la ville de Tomblaine et une des demandes de l'emploi jeune était de créer une association de gym donc l'association a été créée en septembre 2000.

❖ Le club sportif:

Question : L'association embauche-t-elle des salariés, des brevets d'état ?

Réponse : On est 3 Brevets d'Etat donc on a un salarié qui est BE 2^{ème} degré, on a un bénévole qui est BE 2^{ème} degré, moi je suis ETAPS mise à disposition par la mairie sur un volume horaire mais le reste c'est du bénévolat donc je suis BE aussi et puis on a une personne qui intervient et qui est prof d'EPS et puis une autre personne qui est professeur de sport.

Q : Quels sont les objectifs de l'association Rondade Salto Tomblaine ?

R : La pratique de la gymnastique dans sa globalité donc ça va de la pratique petite enfance jusqu'à la gym adulte, en passant par la pratique de loisirs et la pratique compétitive.

Q : La question de la santé est-elle évoquée au sein du club ? Si oui, comment l'est-elle ? Comment est-elle mise en place ? Si elle ne l'est pas de manière explicite, l'est-elle de manière implicite ?

R : Elle est évoquée déjà par le biais de la pratique sportive et de la pratique de loisirs, au niveau du suivi médical des enfants et puis dans notre quotidien, dans notre démarche de manger équilibré surtout par rapport à nos gymnastes compétitifs. C'est plus du global dans nos discussions avec nos adhérents donc je dirais que c'est quand même assez explicite.

Q : Quels sont les bénéfices ou les avantages du « sport santé » selon vous ?

R : Bah c'est déjà la pratique sportive au niveau musculaire, au niveau du cardio ; on développe quand même pas mal de choses au niveau de la santé, sur des rythmes de repos, sur des rythmes de travail et puis sur la pratique d'un sport de manière globale.

Q : La question de la santé est-elle présente à travers vos actions ou est-elle diluée dans d'autres objectifs ?

R : Non, on n'a pas d'action spécifique, c'est dilué dans nos objectifs.

Q : Avez-vous des subventions ? Si oui, lesquelles ? Qui les donne ? Quelle part représentent-elles sur l'ensemble du budget de l'association ?

*R : Alors la part précise je ne peux pas vous dire, faudrait que je regarde sur le budget mais on est en partenariat avec le conseil régional, le conseil général, la mairie, l'Etat par le CNDS. **Mais de manière globale, quelle part représentent-elles sur l'ensemble du budget ? Je ne sais pas du tout !***

Q : Quelles sont les modalités d'adhésion à votre association sportive ? Et quels sont les frais d'adhésion, adhésion annuelle, ponctuelle ?

R : On a une fiche de renseignements à remplir, un certificat médical de non contre-indication à la pratique et puis le règlement de la cotisation et puis un volet assurance à remplir. Ensuite l'adhésion est annuelle et tout est compris : l'assurance, la licence, la cotisation pour un montant qui diffère en fonction des niveaux de pratique.

Alors pour les adhérents qui viennent 1 à 2 fois par semaine, c'est 145 € ; ceux qui viennent 3 fois par semaine c'est 160 € et ceux qui viennent + de 3 fois c'est 180 €.

Q : Mettez-vous en place des aides financières ? Si oui, quels sont les critères pour pouvoir en bénéficier ? Si non, pourquoi ?

R : Bah les aides financières y a déjà pour ceux qui paient la globalité de la cotisation, on met en place une démarche de paiement en plusieurs fois pour ceux qui le souhaitent. On accepte les chèques vacances et on fonctionne avec l'association Pass Sport et Culture où les familles qui sont en-dessous d'un certain quotient peuvent pratiquer la discipline et paient 8 € à l'année.

❖ Le sport dans votre association sportive:

Q : Quelles pratiques physiques et sportives sont mises en place dans votre association ?

R : Alors on a la baby gym pour les 18 mois-3 ans, on a l'éveil gymnique pour les 3-5ans, les écoles de gym de 5 à 12-13 ans, la gym ado, la gym adulte. Et puis en parallèle de ça, on a tous les créneaux compétitifs donc à partir de catégorie poussins-poussines c'est-à-dire 6 ans jusqu'aux juniors, séniors.

Q : Quand ont lieu les entraînements ? (moment et durée)

R : On est dans la salle tous les jours du lundi au samedi : le lundi, mardi, jeudi et vendredi c'est en soirée, le mercredi et le samedi c'est toute la journée. Ensuite la baby gym et l'éveil gymnique c'est $\frac{3}{4}$ d'heure, les écoles de gym 1h15, la gym adulte 1h30 et puis après les créneaux compétitifs c'est de 1h30 à 3h.

Q : Où se trouvent les lieux de pratique ? (accessibilité, type de lieu)

R : Ici à Tomblaine

Q : Quel est l'encadrement ?

R : Ce sont les BE

Q : Ciblez-vous une population en particulier ?

R : Non, tout le monde ! On est ouvert à tous puisqu'on est une association loi 1901, il n'y a pas de public particulier.

Q : Consultez-vous la population pour mettre en place des activités répondant directement à leurs besoins, leurs envies ? Si oui, comment ? Si non, comment se fait le choix des activités ?

R : Indirectement oui, il n'y a pas de consultation directe. Mais moi du fait d'être salariée par la mairie, j'interviens sur les écoles et puis j'interviens également sur autre chose que de la gymnastique sur des manifestations donc le public je le rencontre et si y a des besoins et tout ça.... Ce n'est pas une démarche précise de questionnaire ou d'enquête, y a la rencontre avec le public et les attentes.

Q : Quelles populations pratiquent ces sports ?

R : Tout le monde ! De 18 mois à 62 ans chez nous !

Q : Comment informez-vous la population des pratiques proposées au sein de votre association ?

R : On a des brochures, des dépliants et puis au niveau de la mairie, il y a un fascicule qui est distribué tous les ans dans les boîtes aux lettres à la rentrée. Et puis il y a aussi le site internet.

❖ **Les femmes et le sport dans votre association sportive:**

Q : Nombre de femmes pratiquant cette discipline au sein du club ?

R : On est à 2/3 pour 1/3.

Q : Y a-t-il eu une évolution de ce nombre ? Si oui, comment l'expliquez-vous ? Si non, vous paraît-il intéressant de le connaître ? (chiffres 2006 et 2011)

R : On a eu une augmentation globale de licences donc on a eu une augmentation de la part des femmes aussi. Cette augmentation peut s'expliquer par le fait que déjà la gym au départ c'est un sport féminin entre guillemets et l'activité principale de l'association c'est vrai que c'est les filles donc forcément quand on augmente le nombre de licences, automatiquement on augmente les licences féminines. Mais on a augmenté au même rythme les licences masculines.

Q : Est-ce que vous avez des actions ciblées sur ce public ? Si oui, lesquelles ? Si non, serait-il pertinent d'en mettre en place ? Si oui, sous quelles conditions ? Si non, raisons ?

R : On a des cours où on sépare les filles des garçons après est-ce que c'est une pratique ciblée ? Je ne sais pas. Alors est-ce que vous avez des actions ciblées pour les femmes c'es-à-dire + 18 ans ? Non. Est-ce qu'il serait pertinent d'en mettre en place et pourquoi ? Non, on sépare les filles des garçons sur les pratiques compétitives puisque c'est pas les mêmes agrès mais sur les pratiques de loisirs, on a une politique de mixité.

Q : Quel est l'intérêt pour l'association de faire pratiquer les femmes ?

R : Bah y a pas d'intérêt particulier parce que ça me paraît logique.

Q : Y a-t-il des difficultés ou freins à intégrer les femmes dans votre association ? Ou est-ce une opportunité ?

R : Il y a eu des difficultés au début de la création de l'association surtout sur le public maghrébin où les parents avaient du mal à laisser les filles pratiquer un sport, la gymnastique en priorité parce que la tenue de compétition et la tenue de pratique c'est le juste au corps donc y avait des réticences.

Après le fait d'intervenir sur les écoles primaires et de s'installer et de faire partie du quartier et de l'image du quartier, maintenant on n'a plus de problème d'intégration entre guillemets des filles. Donc ça se passe sans problème.

Q : Comme vous intégrez des femmes au sein de votre association, mettez-vous en place un partenariat avec des structures sociales ? Mettez-vous en place des actions particulières dans le milieu sportif en faveur de l'intégration des femmes en difficultés sociales et financières ?

R : Non ça n'a pas été fait par notre association mais ça a été fait par une autre association de Tomblaine qui est l'association Accès. Est-ce que vous trouveriez intéressant de proposer justement des actions un peu plus ciblées sur ce public là ? Bah disons que ça ne sert à rien de faire double emploi en fait. Sur Tomblaine, il y a un tissu associatif qui est très... enfin je veux dire il y a beaucoup d'échanges et beaucoup de pratiques donc si on a une association qui vise déjà ce public là en priorité on ne va pas faire double emploi et puis reproposez des créneaux.

Si éventuellement il y avait ce type de public qui souhaiterait adhérer à votre association, est-ce que vous seriez prêts à mettre en place des tarifs préférentiels pour leur permettre d'accéder plus facilement à l'activité physique ?

R : Bah je crois que la question ne se posera pas entre guillemets puisque nous on est dans une pratique particulière qui est la gym aux agrès. Après c'est plus les associations de gymnastique d'entretien, fitness et tout ça. Nous je ne pense pas qu'on soit dans cette démarche là puisque la gym adulte ça cible les anciens gym et les parents de gym et c'est vrai qu'on n'a jamais été confronté à ce genre de demande du fait de la pratique qu'on propose.

Alors si il y avait une demande de ce type de public pour développer autre chose que la pratique gymnique en elle-même, est-ce que l'association serait prête à proposer autre chose ? Non, c'est uniquement gym aux agrès !

Q : Sur quoi doit porter la sensibilisation pour inciter ces femmes au sport selon vous ?

R : Sur des dispositifs d'aides financières et sur des dispositifs d'accession sans mal à l'aise entre guillemets au niveau de la tenue, de l'accueil mais en tous cas sur un message globale de bénéfices de pratique.

Q : A qui revient ce travail de sensibilisation ?

R : Bah aux associations !

ENTRETIEN SLUC NANCY TENNIS DE TABLE

- Entretien mené le 18/04/12 à 13h
- Durée : 24 min
- Personne interviewée : un homme
- Fonction : trésorier et joueur
- Profession : documentaliste
- Ancienneté dans le club : /
- Date de création et raisons : faisait partie du Sluc toutes sections et ensuite le club s'est professionnalisé parce qu'il y avait une équipe à haut niveau donc il a fallu séparer les finances et les 1ers statuts sont apparus en 1987.

❖ Le club sportif:

Question : Le club embauche-t-elle des salariés, des brevets d'état ?

Réponse : On a une salariée et on a 3 BE

Q : Quels sont les objectifs du Sluc Nancy Tennis de Table ?

R : Alors un des objectifs c'était le maintien de l'équipe en National 2 ; un autre objectif c'est une réelle école de Tennis de Table avec à ce jour un 50aine de jeunes ; le 3^{ème} objectif c'est d'accueillir de plus en plus de personnes en « loisir » qui jouent à des niveaux départementaux et régionaux pour augmenter le nombre de licenciés de l'association.

Q : La question de la santé est-elle évoquée au sein du club ? Si oui, comment l'est-elle ? Comment est-elle mise en place ? Si elle ne l'est pas de manière explicite, l'est-elle de manière implicite ?

R : Non, pas spécialement mais c'est quelque chose qu'on évoque avec les gamins quand on part en compét : « ne mangez pas de bonbons, ne mangez pas trop gras », ce genre de choses, « couchez vous tôt en période de compétition », mais voilà ça s'arrête là ! Des trucs basiques quoi !

Q : Quels sont les bénéfices ou les avantages du « sport santé » selon vous ?

R : Bah au niveau cardiovasculaire c'est déjà bon ; ça permet d'être tonique, d'avoir des réflexes et puis ça fait beaucoup de bien au mental ! Et puis ça permet de créer du lien social.

Q : Je reviens sur la question de la santé : est-elle présente à travers vos actions ou est-elle diluée dans d'autres objectifs ?

R : Alors elle n'est pas présente à travers nos actions mais c'est un discours que l'on tient parmi un discours plus globale, plus générale de l'activité en elle-même.

Q : Avez-vous des subventions ? Si oui, lesquelles ? Qui les donne ? Quelle part représentent-elles sur l'ensemble du budget de l'association ?

R : Alors elles représentent entre 95 et 100% du budget et donc ceux qui nous les donnent sont le CG54, la mairie de Nancy pour 80%, la CUGN pour l'encadrement des étudiants, le CNDS, le plan Sport-emploi financé par la Région et l'Etat.

Q : Quelles sont les modalités d'adhésion à votre association sportive ? Et quels sont les frais d'adhésion, adhésion annuelle, ponctuelle ?

R : Faut payer une cotisation, remplir une fiche d'inscription, avoir une tenue de sport ou tout du moins des baskets propres (non portées à l'extérieur), fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique. C'est obligatoire que pour les compétiteurs mais moi je le demande aussi pour les loisirs.

Après l'adhésion c'est une adhésion annuelle qui est de 130 € pour les compétiteurs et 100 € pour les loisirs.

Q : Mettez-vous en place des aides financières ? Si oui, quels sont les critères pour pouvoir en bénéficier ? Si non, pourquoi ?

R : Alors il y a les bons CAF, les chèques vacances et on peut faire payer en plusieurs fois. Après on a pas de critères particuliers, on évoque la possibilité de payer en plusieurs fois quand les gens viennent s'inscrire.

❖ Le sport dans votre association sportive:

Q : Quelles pratiques physiques et sportives sont mises en place dans votre club ?

R : Que du tennis de table

Q : Quand ont lieu les entraînements ? (moment et durée)

R : En soirée et les entraînements dirigés durent entre 1h15 et 1h30 et après il y a possibilité de venir jouer en libre pendant l'ouverture de la salle ; par exemple pour le créneau loisir c'est le lundi de 19h à 23h, le mardi, jeudi c'est 18h-20h.

Q : Où se trouvent les lieux de pratique ? (accessibilité, type de lieu)

R : Ici (salle en face du conservatoire de Lorraine) et c'est relativement facile d'accès pour les transports en commun puisqu'on est en plein centre ville. Néanmoins il y a des gros problèmes de stationnement donc pour ceux qui ont des voitures c'est pas si facile !

Q : Quel est l'encadrement ?

R : Les 3 BE et accessoirement des bénévoles

Q : Ciblez-vous une population en particulier ?

R : Non, pas spécialement mais on aimerait développer 3 axes l'année prochaine : les féminines que ce soit en loisir ou en compét ; le baby ping et l'école de tennis de table.

Q : Consultez-vous la population pour mettre en place des activités répondant directement à leurs besoins, leurs envies ? Si oui, comment ? Si non, comment se fait le choix des activités ?

R : Ce n'est pas en direct et les seuls contacts réels qu'on a avec la population c'est quand il y a par exemple la fête du sport à Nancy donc là on participe dans ce cadre là et on distribue des plaquettes.

Q : Comment informez-vous la population des pratiques proposées au sein de votre association ?

R : Alors par internet mais pour le moment on a des problèmes avec le fournisseur d'accès et par des tracts.

❖ Les femmes et le sport dans votre association sportive:

Q : Nombre de femmes pratiquant le tennis de table au sein du club ?

R : Ah ça a beaucoup chuté ces derniers temps ! On a eu une époque où on avait des équipes féminines et même à haut niveau. Actuellement, elles doivent être 5 : 2 qui viennent en loisir et 3 en compétition pour une 10aine d'hommes donc c'est pour ça que ça fait partie de notre projet de développement.

Q : Y a-t-il eu une évolution de ce nombre ? Si oui, comment l'expliquez-vous ? Si non, vous paraît-il intéressant de le connaître ? (chiffres 2006 et 2011)

R : Alors nous c'est plutôt une évolution mais vers le bas et en fait on peut expliquer cette diminution parce qu'arrivées à l'adolescence, elles ne viennent plus. Elles s'en vont en cadettes ou en juniors (15-16-17 ans) dès qu'elles commencent à grandir un petit peu ou au début des études parce qu'elles partent. Mais je pense que ça va changer dans les années futures pour le club de part le fait d'être encadré par une femme (on a un BE femme qui n'est pas là depuis longtemps) va peut-être changer un peu les choses. Et puis les filles elles veulent bien faire un peu de sport mais elles recherchent aussi le côté convivial et au club pour le moment il nous manque un peu ce côté-là, pour les filles je veux dire.

Q : Est-ce que vous avez des actions ciblées sur ce public ? Si oui, lesquelles ? Si non, serait-il pertinent d'en mettre en place ? Si oui, sous quelles conditions ? Si non, raisons ?

R : Non mais c'est un de nos objectifs ! Et le but ça serait déjà d'avoir un groupe exclusivement féminin alors l'idée ce n'est pas de dire « les filles s'entraînent qu'avec les filles » mais plutôt de dire « une fois par semaine, il y a un groupe uniquement féminin » parce que ça ça marche bien vu qu'on n'encadre pas de filles comme on encadre des hommes. C'est clair ce n'est pas du tout la même mentalité, à part 2-3 qui sortent du lot.

La plupart elles viennent pour faire ce qu'on appelle un sport santé donc pour bouger un petit peu donc par rapport à ça, ce qu'on souhaiterait mettre en place en collaboration avec la ligue de Lorraine c'est du Fitping qui est une pratique mélangeant à la fois le tennis de table et le fitness et là je pense qu'on aura des femmes ! Et puis on voudrait aussi réinscrire une équipe en régionale filles de façon à ce qui il y ait aussi des compétitrices parce qu'il ne faut pas se leurrer ce qui attire aussi c'est d'avoir des compétitrices qui ont des résultats !

Q : Y a-t-il des difficultés ou freins à intégrer les femmes dans votre association ? Ou est-ce une opportunité ?

R : Ce serait plutôt une opportunité je pense. Après un des freins peut être le fait qu'il n'y ait pas beaucoup de femmes au départ, ça ne les incite pas à revenir ! Et puis je pense que quand on revient sur la politique du club depuis quelques années, y a rien qui a été fait pour attirer les filles, y a pas eu de politique féminine. Donc après c'est une question de volonté politique qui se tourne vers ça. Donc ça veut peut-être dire passer par des achats de tenues un peu plus féminines parce qu'actuellement c'est très masculins : short, tee-shirt donc pourquoi pas avoir des tenues styles jupettes et maillots bien coupés !

Q : Faites-vous une action particulière concernant le public féminin dit « en difficulté ? » Si oui, lesquelles ?

R : Non mais on pourrait tout à fait envisager de le faire. D'ailleurs il n'y a pas si longtemps que ça, il y a 4-5ans, on a eu quelques hommes en situation de précarité donc ils venaient s'entraîner en créneau loisir et maintenant ils sont parfaitement intégrés au club. Y en a même qui ont retrouvé du travail, qui se sont resociabilisés.

Q : Sur quoi doit porter la sensibilisation pour inciter ces femmes au sport selon vous ?

R : Bah je pense qu'à la base, il faut tourner ça sous un message de sport-santé car ça c'est important pour les femmes en leur disant de venir pratiquer pour se défouler, prendre du plaisir, oublier leurs soucis. Mais je ne sais plus quelle ligue ni dans quelle région mais ils ont mis en place un système de garderie pendant que les mamans faisaient du ping : des nounous s'occupaient de leurs enfants pendant leur séance. Après on peut les inciter en mettant en avant aussi la convivialité que l'on peut partager dans un groupe. Donc mettre en avant aussi la sociabilité.

Au départ, ça peut être aussi un moyen de se réapproprier leur image, de connaître leur corps, reprendre confiance en elle et en l'image qu'elle renvoie.

Q : A qui revient ce travail de sensibilisation ?

R : A nos éducateurs

ENTRETIEN VANDOEUVRE NANCY VOLLEY BALL

- Entretien mené le 05/04/12 à 11h
- Durée : 29 min
- Personne interviewée : un homme
- Fonction : président du VNVB
- Profession : professeur d'EPS- Directeur Régional de l'UNSS
- Ancienneté dans le club : fait parti du club depuis 1997
- Date de création et raisons : 30 juin 1960 à l'initiative de 2 profs d'EPS du Lycée Callot et qui ont créent en même temps que le VNVB, l'US VANDOEUVRE.

❖ Le club sportif:

Question : Le club embauche-t-elle des salariés, des brevets d'état ?

Réponse : Oui, bien sûr. Actuellement on a 14 salariés et on a 4 Brevets d'Etat et parmi ces 4 il y en a 3 qui interviennent en qualité de bénévoles et pas de salariés.

Q : Quels sont les objectifs du VNVB ?

R : Les objectifs généraux c'est d'organiser et de développer le mieux possible la pratique du volleyball de compétition et de loisir sur le bassin nancéen.

Q : La question de la santé est-elle évoquée au sein du club ? Si oui, comment l'est-elle ? Comment est-elle mise en place ? Si elle ne l'est pas de manière explicite, l'est-elle de manière implicite ?

R : Forcément quand tu fais du sport, dans l'objectif général non mais dans les objectifs ensuite oui ! On l'aborde essentiellement dans 2 domaines : d'abord avec les tous petits parce que ça fait partie du rôle des entraîneurs et du cadre technique de faire un

minimum d'infos sur les bienfaits du sport en termes de santé, d'entretien etc.... Donc ça c'est entre guillemets une politique volontariste du club. Après on a des passages obligés puisqu'on a des joueuses qui sont des joueuses professionnelles auprès desquelles on est tenu de faire une information sur la santé, le respect des règles d'éthique qui relèvent en particulier d'informations sur les pratiques addictives, le dopage etc.... Donc il y a 2 aspects à la santé : il y a la façon de l'aborder, l'éducation qu'on fait auprès des jeunes et l'obligation qu'on a d'organiser l'information et le suivi des joueuses professionnelles. Donc la question de la santé est exprimée de manière explicite si l'on veut.

Q : Quels sont les bénéfices ou les avantages du « sport santé » selon vous ?

R : Nous au départ on n'est pas orienté santé. On organise une pratique sportive donc forcément quand on dit pratique sportive, de façon implicite on induit une orientation santé. Les gens viennent pratiquer donc forcément quelque part c'est bon pour eux. Maintenant on ne développe pas une activité strictement centrée sur la santé dans laquelle les gens viendraient avec pour seul objectif de s'entretenir. On en a très peu qui viennent pour ça, on va dire peut-être 25 sur 180. Après celui qui veut vraiment s'entretenir et qui veut vraiment développer une pratique d'entretien, je lui dis d'aller courir dans les bois 3 fois par semaine. C'est mieux que de pratiquer le volleyball car en termes d'amélioration de la santé ou de condition physique ce n'est pas ce qu'il y a de plus central ; je veux dire qu'en terme cardiovasculaire on n'est pas dans les sports les plus prégnants dans ce domaine là ; en terme d'entretien musculaire, le volley ne requiert pas forcément des qualités de force extraordinaire dans une pratique de loisir ; après en terme traumatologique on est comme les autres voire un peu plus parce qu'on est sur des problématiques de sauts et de réceptions et de contact fort avec le ballon donc ce n'est pas forcément le meilleur sport qui soit pour le lambda qui veut s'entretenir. Courir dans les bois 2 fois par semaine c'est moins traumatisant que faire 3 fois 1h30 de volley par semaine en loisir. Je pense que les gens qui viennent en loisir ils viennent avant tout pour rechercher l'esprit du jeu et pas forcément pour perdre leur ventre.

Q : Avez-vous des subventions ? Si oui, lesquelles ? Qui les donne ? Quelle part représentent-elles sur l'ensemble du budget de l'association ?

R : Oui, elles représentent 78,7 % du budget global et elles nous sont versées par les 5 collectivités de référence qui sont la ville de Vandoeuvre, la ville de Nancy, la Communauté Urbaine du Grand Nancy, le conseil général et le conseil régional. Et partant du principe que tout est dans tout, forcément l'argent on l'utilise aussi pour la santé mais on n'organise rien spécifiquement dans la dimension santé sauf pour l'organisation du suivi médical des joueuses.

Q : Quelles sont les modalités d'adhésion à votre association sportive ? Et quels sont les frais d'adhésion, adhésion annuelle, ponctuelle ?

R : Comme dans toutes les associations, une adhésion et une cotisation. Alors en moyenne parce que la fédération de volley a des contraintes particulières avec des structures particulières, on va dire que globalement la cotisation c'est-à-dire le prix de la licence, la moyenne cette année c'est 77 €, ça c'est la licence obligatoire. Et la cotisation au club c'es-à-dire licence + adhésion c'est 150 € pour les adultes, 100 € pour les enfants de – de 13 ans et on adapte pour tous ceux qui ne peuvent pas payer 100 ou 150 €.

Q : Mettez-vous en place des aides financières ? Si oui, quels sont les critères pour pouvoir en bénéficier ? Si non, pourquoi ?

R : On est obligé et les critères sont complètement subjectifs. Les dossiers sont traités par le comité directeur au cas par cas parce qu'on est à Vandoeuvre et qu'on ne peut pas faire autrement ! Si on se met à faire des critères à Vandoeuvre, faut au moins 70 critères donc on traite au cas par cas. Il y a des familles de 5 enfants qui payent plein pot et il y a des familles de 2 enfants qui ne payent pas.

❖ Le sport dans votre association sportive:

Q : Quelles pratiques physiques et sportives sont mises en place dans votre club ?

R : On part du baby volley c'est-à-dire on ouvre à 6 ans sur une activité qui se pratique sur un terrain de volleyball avec des ballons mais qui est ni plus ni moins une découverte de l'activité physique et du jeu pour les enfants de – de 10 ans. Mais ça n'a rien à voir avec le volley en lui-même car en tant que professeur d'EPS je ne suis pas favorable à la pratique du volley chez les petits. Après c'est de la formation dans la tranche des 10-18 ans donc 10-16 on est sur la formation du volleyeur sur les apprentissages lié à la pratique du volleyball en compétition parce qu'on se refuse à organiser de la pratique loisir chez les enfants. Et puis chez les adultes de la compétition depuis le niveau régional jusqu'au niveau national et maintenant une dimension loisir adultes.

Q : Quand ont lieu les entraînements ? (moment et durée)

R : Globalement une séquence moyenne, tous nos entraînements durent environ 1h45, après ça peut être 1h30 ou 2h. Les entraînements ont lieu après 17h30 et jusque 22h30 parce que les gens ne sont pas dispo et les gosses sont à l'école sauf le mercredi où on commence un peu plus tôt avec les enfants.

Q : Où se trouvent les lieux de pratique ? (accessibilité, type de lieu)

R : On travaille dans 2 gymnases : celui du parc des sports et le gymnase Montplaisir. Et puis c'est facile d'accès on est en plein milieu de Vandoeuvre donc on n'a pas de problème d'accessibilité, les gens peuvent venir à pied ou en bus car c'est très bien desservi.

Q : Quel est l'encadrement ?

R : D'abord et majoritairement des bénévoles indemnisés parce qu'on n'est pas en mesure d'avoir des cadres techniques salariés devant toutes les équipes.

Mais sont tous à minima diplômés de la fédération française de volleyball et d'autres sont brevets d'état.

Q : Ciblez-vous une population en particulier ?

R : A Vandoeuvre ce n'est pas possible de cibler une population en particulier et puis ça serait discriminatoire de cibler ! Il y a des clubs qui ciblent plus les enfants, d'autres les adultes etc donc... Donc nous on cible tous ceux qui veulent faire du volleyball quelque soit leur niveau !

Q : Consultez-vous la population pour mettre en place des activités répondant directement à leurs besoins, leurs envies ? Si oui, comment ? Si non, comment se fait le choix des activités ?

R : Non parce que je ne suis pas en mesure de consulter 50 000 habitants. Après on essaye d'être au plus près de la politique municipale donc on essaye de répondre aux attentes de la politique municipale.

Q : Comment informez-vous la population des pratiques proposées au sein de votre association ?

R : De façon très empirique ! On a les vecteurs habituels comme la page vandoeuvre dans la presse locale, c'est le « 54 500 », le magazine de la ville, affiches dans les gymnases, contacts auprès des profs d'EPS des collèges de la ville, le site internet.

❖ Les femmes et le sport dans votre association sportive:

Q : Nombre de femmes pratiquant le volley au sein du club ?

R : 61 cette année.

Q : Y a-t-il eu une évolution de ce nombre ? Si oui, comment l'expliquez-vous ? Si non, vous paraît-il intéressant de le connaître ? (chiffres 2006 et 2011)

R : Bah on est toujours dans la même dimension : entre 50 et 60. Il y a eu une année où on a explosé on ne sait toujours pas pourquoi, on a augmenté le nombre de licenciés mais on n'a jamais su pourquoi. Donc il n'y a pas eu trop d'évolution et si il y en avait une maintenant je serais en grande difficulté car moi je dispose pas des salles dans lesquelles on propose la pratique donc ça veut dire que si demain j'ai 50 licenciés supplémentaires, je n'ai pas les créneaux pour les accueillir. Hier soir je suis passé voir le créneau loisir, ils étaient 25 dans un gymnase si demain ils sont 50 c'est impossible. A la limite sur 2 terrains on peut faire jouer 2 groupes donc on peut en mettre 25-30 mais 50 je ne saurais pas où les mettre et je n'ai pas de créneaux supplémentaires ailleurs. Donc nous le développement il passe aussi par la possibilité de se développer, chez les petits on peut mais chez les adultes c'est super compliqué, tous les clubs du territoire veulent pouvoir disposer de créneaux d'entraînement de 18h à 22h sur le créneau + de 18 ans. Sur la ville de Vandoeuvre, à la louche on doit être 25 associations à demander les mêmes créneaux.

Q : Est-ce que vous avez des actions ciblées sur ce public ? Si oui, lesquelles ? Si non, serait-il pertinent d'en mettre en place ? Si oui, sous quelles conditions ? Si non, raisons ?

R : Chez nous, oui forcément parce que déjà y a le haut niveau féminin donc c'est déjà une action ciblée. Ensuite, on est sur le territoire de Vandoeuvre donc forcément faut qu'on ouvre des propositions à un public féminin qui est demandeur tout en essayant de ne pas tomber dans le discriminatoire ou le communautarisme.

Donc oui on est obligé de faire attention à ce qu'on propose chez les femmes et on fait attention à ce qu'on leur propose. Pour le moment on y arrive bien, on ne communique peut-être pas assez dessus, on est peut-être un peu « con » mais pour le moment on y arrive bien. Si vous venez en loisir le mercredi soir, on a 2 filles qui pratiquent voilées et habillées de la tête aux pieds mais qui pratiquent avec des hommes. Le deal c'est « vous voulez pratiquer, ok donc nous on adapte certaines choses, on accepte que vous veniez voilées parce que c'est votre culture et que je me fiche de savoir dans quelle tenue vous venez à partir du moment où vous acceptez de venir sur des créneaux où il y a des hommes et des étudiants en short et étudiantes en body. »

Q : Quel est l'intérêt pour l'association de faire pratiquer les femmes ?

R : On a aucun intérêt à faire pratiquer les femmes, on fait en sorte qu'elles puissent pratiquer dans les meilleurs conditions, c'est différent !

**Q : Y a-t-il des difficultés ou freins à intégrer les femmes dans votre association ?
Ou est-ce une opportunité ?**

R : Nous les difficultés on les connaît car on est surdimensionné au niveau féminin donc quand on fait un créneau loisir le soir de 19h à 21h on s'aperçoit qu'il y a très peu de femmes ou de jeunes filles qui viennent pratiquer. Quand on fait le créneau 20h15-22h on en a alors qu'à 19h elles sont à la maison et globalement la culture judéo-chrétienne dans laquelle on est fait qu'à 19h tu fais à manger t'y vas pas. A 20h t'as fini de manger t'as rangé ton lave vaisselle et tu peux aller faire du sport donc on s'est adapté par rapport à ça. Comme c'est un public particulier donc t'es toujours obligé de t'adapter. Nous notre souci c'est de ne pas discriminer et de ne pas enfermer donc même si on est surdimensionné du côté féminin, même si à la limite on pourrait avoir des créneaux exclusivement féminins à certain endroits sur les pratiques loisirs en particulier, on persiste à organiser des pratiques mixtes.

Q : Faites-vous une action particulière concernant le public féminin dit « en difficulté ? » Si oui, lesquelles ?

R : Oui avec l'exemple du deal de tout à l'heure et puis comme je l'ai dit au début on étudie les dossiers au cas par cas donc financièrement on peut faire en sorte de proposer quelque chose.

Q : Sur quoi doit porter la sensibilisation pour inciter ces femmes au sport selon vous ?

R : Alors pas sur un type de message mais sur de l'exemplarité. J'en ai discuté un peu à droite et à gauche et ce n'est pas un problème de message. Le message il passe, il passe par Jeunesse et Sport, par la télé avec les émissions de coaching etc...

Ce qui ne passe pas c'est l'exemple, c'est juste ça le problème. On a vu nous que le loisir s'est développé quand on a dit « viens voir comment ça se passe et tu verras que chez nous il y a des filles voilées etc ». Les autres ils l'appellent tortue ninja, c'est pour vous dire mais ça passe très bien ça les fait rire ! Par contre, hier quand je suis passée il y avait une 10aine de jeunes femmes à l'entraînement, je leur fais la bise et à Fatma je lui tends la main parce que je sais qu'on ne se fait pas la bise ; quand elle est arrivée elle nous a dit « chez nous, on ne fait pas la bise » donc pas de souci on ne se fait pas la bise et c'est tout. Le problème c'est la valeur de l'exemple il faut qu'on arrive à faire en sorte qu'un certain nombre de personnes et pas que les femmes voilées arrivent à venir voir pour se rendre compte qu'elles seront comme tout le monde.

Exemple dans un autre domaine mais c'est pareil : cette année on a emmené une jeune aveugle au cross et bah hier à une compét on avait 5 jeunes aveugles simplement parce que tout d'un coup y a quelqu'un qui a dit « c'est possible du faire du sport à l'école quand on est aveugle » et bah hier ils étaient 5 en compét ce n'est jamais arrivé en Lorraine ! Ils font de la compét mais quand ils sont entre eux. Et jusqu'à maintenant ils n'étaient jamais venus en compét avec des valides et là du fait qu'il y en ait une qui soit venue et qui ait dit aux autres « c'est vachement bien, vous devriez venir », eh bien ils sont venus et on va les emmener encore aux championnats de France UNSS. C'est exactement la même problématique de l'exemple et de la visibilité. Après le problème de la visibilité c'est de la communication et bien entendu la communication c'est toujours le même cinéma. Un journaliste ne viendra jamais faire une photo en loisir pour faire un article et montrer qu'à Vandoeuvre, il ya des gens de toutes nationalités, de toutes cultures et de toutes religions qui pratiquent en même temps. Il s'en tape ! Il viendra juste le jour où la nénette qui est voilée portera plainte contre je sais pas qui parce qu'il est rentré dans le vestiaire ou le jour où on aura des tags anti-musulman ou anti – je sais pas quoi sur la porte du vestiaire. Là ils seront tous là même la télévision nationale elle sera là. Mais quand toi tu le fais tous les jours, tu proposes des choses pour faciliter l'accès à la pratique ça n'intéresse personne donc les gens ne le savent pas ! et on arrive pas à le faire savoir parce qu'on ne peut pas communiquer n'importe comment, je ne peux pas dire à Fatima « on va prendre une photo de toi et la mettre dans le magazine de la ville », je ne peux pas.

Elle, elle essaye de convaincre ses copines mais dans ce cas bien précis ce n'est pas les copines qu'il faut convaincre mais les copains.

La démarche pour nous elle est simple : on est open et le message un jour il passera avec une 3^{ème}, une 4^{ème}, une 5^{ème}. Le jour où elles seront 15 il faudra qu'on se pose la question de qu'est-ce qu'on fait, comment on fait ? je l'ai dit la dernière fois et j'ai choqué un élu « si demain y a 10 filles voilées qui viennent me dire on voudrait jouer et faire une équipe, elles joueront, elles joueront voilées moi j'en ai rien à foutre !.

ANNEXE N°10

ENTRETIEN CENTRE SOCIAL JOLIBOIS

- Entretien mené le 02/04/12 à 10 H
- Durée : 27 min
- Personne interviewée : une femme
- Fonction : directrice de l'animation

❖ Les disciplines proposées :

Question : Quelles sont les disciplines proposées par le centre social ?

Réponse : Alors dans le cadre du dispositif « Sport pour Toutes », nous proposons tous les lundis matin de l'activité gym tonique avec après une demi heure de step après. Ensuite on a un créneau step d'1 heure le jeudi matin qui fonctionne très bien et c'est elles qui en étaient demandeuses. Et puis j'ai proposé de mettre en place une activité découverte sur un cycle entre 6 et 10 séances et donc on a commencé par du tennis de table qui n'a pas fonctionné, du badminton qui n'a pas fonctionné. Là maintenant, on est dans un cycle tir à l'arc qui fonctionne bien et ensuite on sera sur un cycle de marche. J'ai voulu leur montrer qu'il y a d'autres disciplines.

Q : Ces activités sont-elles en lien avec des clubs ou associations sportives ?

R : Alors non c'est le dispositif « Sport pour Toutes » qui nous met à disposition des animateurs sportifs donc nous nous n'avons pas vraiment le choix d'avec qui on travaille.

Q : Sous quelles formes ça fonctionne ? Qui encadre ?

R : Comme je viens de le dire c'est le CDOS qui nous fournit les animateurs mais on travaille également beaucoup avec Profession Sport 54 qui nous met à disposition des éducateurs et également on travaille régulièrement aussi avec l'association 5^{ème} art de Vandoeuvre. Voilà un petit peu les catégories d'animateurs avec lesquels on travaille mais on n'est pas du tout en lien avec les clubs. Et de toute façon ce n'est pas à nous de faire ça.

❖ Le sport et ses représentations :

Q : Concernant la perception du sport en général, quels sont les avantages et les inconvénients d'une pratique physique ?

R : C'est vrai que le pratique sportive chez le public en difficulté ce n'est pas une priorité. Donc ils ne vont accéder au sport que quand leur problématique quotidienne sera ou est réglée. Moi souvent elles viennent au centre social et me disent être en situation de mal-être, elles veulent se retrouver, elles veulent retrouver leur féminité donc là elles vont venir, elles ont cette envie de venir et de s'occuper d'elles. Après leur problème quotidien fait qu'elles sont très irrégulières dans leur pratique parce qu'effectivement ce sont des personnes qui vivent essentiellement des prestations sociales, familiales donc si il y a un souci à ce niveau là elles vont être assez réactives pour faire ; l'insertion professionnelle aussi ça veut dire elles veulent parfois chercher du travail alors qu'elles ne sont pas forcément en mesure de tout de suite travailler. Et moi je dis toujours que le sport c'est un moyen pour elles de s'ouvrir à autre chose et notamment à l'insertion professionnelle. Il y a des femmes qui sont venues avant et qui étaient très discrètes, très introverties qui, grâce à la pratique sportive se sont épanouies en tant que femmes, en tant que mères et elles se sont ouvertes, elles ont pris confiance en elles et après ça a facilité l'insertion professionnelle. Voilà les bienfaits du sport c'est que c'est vraiment un tremplin pour accéder à autre chose, alors soit un certain bien-être mais également de l'insertion professionnelle, à se sentir femme,

à se sentir bien parce qu'il y en a qui me dise que « grâce à la pratique du sport je me sens bien ! ». Elles retrouvent aussi l'image de leur corps. Il ya tout de même tout un cheminement à faire.

Ici on travaille dans le cadre du dispositif « Sport pour Toutes » la régularité aussi, je leur demande d'être très régulières dans la pratique, quand elles ne peuvent pas, elles s'excusent, c'est un peu une préparation à la vie, à l'insertion professionnelle un petit peu.

Des femmes aussi qui sont voilées, qui vont arriver voilées et petit à petit au fil de la pratique elles vont se dévoilées, elles vont retirer les couches enfin des choses comme ça. On travaille aussi sur l'insertion sociale car par exemple elles ne veulent un groupe que pour elles fermé et moi j'essaye d'ouvrir, de leur dire qu'il faut s'ouvrir aussi à ça. Justement j'essaye de lever un peu tous les freins pour qu'elles puissent après aller à leur tour sur l'extérieur.

Mais c'est quand même un long travail et elles se sentent bien ici aussi donc ça veut dire qu'une fois qu'elles pratiquent ici, aller à l'extérieur c'est difficile parce qu'ici y a la proximité de chez elles, elles se sentent bien, en confiance, elles se font des amies au sein du groupe donc aller ailleurs ça veut dire retravailler tout ça et elles ne sont pas accompagnées donc ça fait peur.

Q : Quelles disciplines sont pratiquées par les femmes ? Et dans quel but ?

R : Alors on est déjà là pour leur faire découvrir des pratiques, ça marche ou ça ne marche pas. Quand ça marche, elles me disent Sophie, on aimerait bien continuer l'année prochaine donc après on essaye de planifier ça l'année suivante donc du coup on n'est pas dans la réponse immédiate ce qui peut être des fois un tort parce que quand on va remettre ça en place au mois de septembre, il n'y aura peut-être plus cet engouement, elles ne seront peut-être plus dynamiques, elles ne seront peut-être plus dans cette dynamique là. Donc des fois on perd, entre le moment où elles souhaitent la faire et le moment où l'on peut la réaliser. Il y a ça ! Ensuite, y a des activités qu'elles ont choisies et qu'elles aiment faire, par exemple le step c'est une grosse demande, elles m'ont demandé, elles sont régulières, elles sont là. Donc on a des activités comme ça qui répondent bien à leurs attentes. Et puis qu'est-ce qu'elles viennent y trouver ?

Bah moi j'ai beaucoup de personnes et notamment des mamans qui veulent reprendre une activité pour retrouver la ligne, un certain bien-être, un certain équilibre, voilà qui veulent prendre soin d'elles donc j'ai beaucoup de ce type de mamans en ce moment qui se disent « j'ai envie de me retrouver ».

Q : Comment percevez-vous les clubs, les associations sportives ?

R : Alors ça avec elles on en parle très peu mais elles disent « c'est plus loin, c'est cher » donc elles ont un peu de mal à y aller. Je trouve aussi que ce public là a un besoin d'accompagnement, il faudrait même presque pouvoir mettre une personne derrière chaque personne qui s'oriente vers un club ou une association, comme un intermédiaire. Nous en tant que travailleurs sociaux on n'a pas forcément toujours le temps de les accompagner dans cette démarche mais je crois que c'est ça qui les bloque à un certain moment parce que dans le cadre du dispositif « Sport pour Toutes » on a le 2^{ème} volet de ce travail qui est aussi l'accès à la pratique sportive sur des clubs extérieurs ; on essaye d'y travailler mais on voit bien qu'il y a des freins. Le monde associatif est pas forcément préparé à accueillir ce type de public donc faudrait un accompagnement supplémentaire et que les clubs revoient les créneaux horaires proposés.

Ce qui va être intéressant là : elles ont fait du tir à l'arc avec un animateur qui est en train de diversifier son activité et qui va ouvrir une structure avec le jorkyball donc il a invité les femmes du dispositif à aller gratuitement découvrir ce qu'il fait, je trouve ça super ! C'est une démarche vraiment super et moi je suis très attentive à ça parce que je vais voir si les familles sont en capacité de sortir du quartier, d'aller là-bas en famille parce qu'il leur a proposé de venir en famille avec leurs enfants. Donc je suis très attentive à ça parce que du coup je voudrais voir si elles sont en capacité d'y aller et si ça va se faire et si ça ne se fait pas, pourquoi ? Parce que par un moment je leur ai dit « on ira ensemble si vous voulez » et elles ont dit « non, non on veut y aller avec nos enfants » donc je trouve la démarche super intéressante et je suis ça de près car je me dis est-ce qu'elles vont être en capacité d'y aller ? c'est intéressant de voir ! je veux voir si elles vont lever les freins, si effectivement le transport va être un frein ou pas, si l'accès à ce milieu là va bien se passer ? etc...

Vous voyez elles ont un lien privilégié avec l'animateur donc là aussi c'est important car c'est peut-être plus facile quand elles connaissent l'animateur c'est-à-dire il vient dans la structure, il développe une relation avec elles et après il propose de les accompagner pour la suite dans son club.

❖ **Les pratiques sportives :**

Q : Connaissez-vous le vécu sportif des femmes qui pratiquent ?

R : Alors elles le disent rapidement, ça fait un moment qu'elles n'ont pas fait de sport donc oui elles étaient vraiment éloignées de la pratique du sport. Elles en ont fait quand elles étaient jeunes à un certain moment. Mais bon ce qu'il faut savoir aussi c'est qu'on a du public en difficultés qui a des problèmes de santé. Un peu de problème de surpoids, elles ne connaissent pas correctement leur corps ni comment il fonctionne. On a ce type de public donc c'est pour ça qu'il y a tout un travail à faire sur son corps, sur ses capacités. Quand je les vois se lancer dans du step et que je les vois souffler, des fois ça me fait peur car je me dis est-ce qu'elles ont bien demandé à leur médecin si elles pouvaient faire ce genre d'activité car elles ne se rendent pas compte de l'intensité de l'effort. Elles partent, elles sont tellement contentes qu'elles y vont mais elles ne se rendent pas compte de leurs capacités à faire je pense !

Q : Est-ce que vous savez si ces femmes pratiquent également ou ont pratiqué par le passé en club ? Si non, quels sont les raisons de la non-pratique (freins) ?

R : Non pas à ma connaissance. Quant aux freins c'est simple on en a parlé avant c'est le fait de ne pas y aller toute seule, les horaires, le tarif, le transport (mais peut-être pas tant que ça). On a aussi des femmes maghrébines donc les hommes les laissent venir mais uniquement parce qu'ils savent qu'elles sont au centre social et qu'il n'y a que des femmes mais ailleurs ça n'est pas possible. D'ailleurs dans certaines de nos activités on ne peut pas y mettre un homme comme animateur donc ça le milieu sportif il ne connaît pas car si tel créneau c'est tel animateur il ne se préoccupe pas de savoir si c'est un homme ou une femme.

Y a un animateur vous le prenez comme il est alors que nous y a certaines activités où elles préfèrent quand c'est une femme. D'ailleurs on le voit bien, quand c'est un homme, elles sont moins régulières, elles ne vont pas enlever leur foulard ou elles vont moins oser. Donc on est un petit peu vigilant là-dessus car l'aspect culturel est un peu à prendre en compte, surtout si on veut leur permettre d'accéder à la pratique.

Après c'est sûr qu'on va travailler l'intégration et quand elles m'ont dit « pour le tir à l'arc on veut une femme » je leur ai dit non et leur expliquer que ça ne peut pas être toujours une femme.

Q : Comment choisissent-elles leur pratique (influences dans le choix) ? Et qu'est-ce que ça leur apporte ?

*R : Elles ne sont pas déjà dans des activités inabordables c'est-à-dire qu'elles ne vont pas me demander de l'équitation ou du golf par exemple. Elles vont me demander des choses courantes : on fait de la gym douce, tonic, step et tir à l'arc c'est moi qui leur ai proposé pour découvrir quelque chose de différent. Mais elles, leur choix, il est basique : c'est de la gym ! **Alors pourquoi ? Parce que c'est une méconnaissance des disciplines selon vous ou autre chose ?** Je pense que c'est une méconnaissance des disciplines et peut-être aussi « je ne suis pas capable ou ce n'est pas de mon.... ». Par exemple, la pratique du vélo qui a été mise en place par le centre social du Haut du Lièvre pour les femmes maghrébines, c'était quelque chose d'inimaginable pour elles, elles ne s'imaginaient pas pouvoir faire du vélo. La piscine c'est pareil on en a mis en place mais pour permettre aux femmes d'aller à la piscine dans les communautés maghrébines, c'est terrible ! Mais on y est arrivé sous certaines conditions bien sûr ! donc tout ça c'est un travail à long terme, c'est un travail de confiance entre le travailleur social et l'animateur donc ce n'est pas rien ! Mais celles qui sont dans l'activité piscine actuellement, elles me demandent le hammam donc on est encore dans quelque chose de bien fermé et confiné et pour arriver à leur faire accepter le regard des gens ça va être difficile ! c'est pareil, elles veulent bien faire une démonstration de ce qu'elles savent faire mais pas devant les hommes donc vous voyez le frein est bien là !*

Q : Est-ce qu'elles vous ont fait remonter une demande particulière de souhait de pratique avec une orientation loisir, santé ou lien social ?

R : Dans le cadre du dispositif on travaille tous ces volets donc c'est assez complet. Elles me disent que le sport ça leur fait du bien, ça leur permet de voir du monde, de sortir de chez elles, de s'occuper d'elles et ça leur permet de décompresser.

Celles qui l'ont compris c'est celles qui vont être régulières et moi je leur dit toujours de voir les choses à l'envers « c'est pas parce que j'ai des problèmes que je ne peux pas venir parce que justement en venant ça va vous faire oublier pendant un temps vos soucis et quand vous avez fait votre sport, vous vous sentez mieux car ça libère des hormones de bien-être et après vous êtes mieux pour affronter vos difficultés ». Des fois, y en qui font l'inverse « je vais déjà gérer mes difficultés et le sport je viendrais quand j'aurais le temps ! » donc moi je leur dis de faire l'inverse et maintenant celles qui sont très régulières elles me le disent, quand elles en ont pas (du sport) ça leur manque ! Dès qu'on en est là, je trouve qu'on a gagné car elles ont pris conscience que le sport pouvait être quelque chose qui leur apportait et qui pouvait les booster pour la suite.

Q : Quelles actions sont proposées pour faciliter une éventuelle pratique ?

R : Moi je pense qu'un centre social ne pourrait pas se passer du sport et encore moins de ce dispositif car ça nous facilite grandement les choses : on nous met à disposition du personnel compétent et formé, régulier donc ça c'est quand même un grand souci en moins pour nous centres sociaux. Le sport fait partie des moyens d'insertion socioprofessionnelle , comme d'autres activités du centre social (cuisine...) car ça fait participer le public et sa contribue à son épanouissement et à son bien-être !

ENTRETIEN MJC LANEUEVILLE-DEVANT-NANCY

- Entretien mené le 30/03/12 à 9H
- Durée : 15 min
- Personne interviewée : un homme
- Fonction : directeur

❖ Les disciplines proposées :

Question : Quelles sont les disciplines proposées par la MJC ?

Réponse : Alors toutes disciplines confondues, il y a les activités d'école de musique, des activités de danse, des activités de pratiques sportives, des activités dites de loisirs type couture, dessin, arts créatifs d'une manière générale et puis après le gros de l'activité aussi c'est tout le pôle jeunesse avec tout ce qui est centre de loisirs donc de 4 à 17 ans.

Au niveau des pratiques sportives en elles-mêmes, on va parler uniquement de ce que vous proposez pour les adultes, + de 18 ans. *Alors on a de l'aquagym, ça concerne une 50aine d'adhérents donc on travaille en lien avec le pôle aquatique et la piscine de Laneuveville en particulier. Ensuite, il y a ce qu'on appelle la gym d'entretien qui représente 3 heures/semaine, de la gymnastique douce qui est plus destiné à un public séniors 1heure/semaine. En judo et en jujitsu, il y a une section adultes. On a également une activité de marche qui représente une 50aine-60aine de personnes 2 après-midi/semaine. Après on propose également du yoga hatha, de la méditation, de la relaxation ; et puis toutes formes de danse comme de la danse africaine ou du jazzy-salsa ou claquettes pendant 1 heure/semaine.*

Q : Ces activités sont-elles en lien avec des clubs ?

R : Il y a 2 activités qui sont affiliées directement à une fédération sportive : le judo et le taekwendo.

Q : Sous quelles formes ça fonctionne ? Qui encadre ?

R : Ce sont des éducateurs sportifs qui encadrent nos activités ou des diplômés d'Etat pour la danse par exemple.

❖ **Le sport et ses représentations :**

Q : Concernant la perception du sport en général, quels sont les avantages et les inconvénients d'une pratique physique ?

R : Les avantages du sport, ça permet dans le cadre d'une diversité d'offre socio-culturelle d'une manière générale d'une structure comme la notre, de contribuer au bien-être d'une certaine façon et à l'entretien physique des gens qui viennent y pratiquer les activités en question. Après pour moi il n'y a pas d'inconvénient en particulier, c'est une activité comme une autre.

Q : Quelles disciplines sont pratiquées par les femmes ? Par les hommes ? Et pourquoi ? (qui pratique quoi et pourquoi ?)

R : On va dire qu'on arrondit et qu'il y a 1 000 adhérents à la MJC de Laneuveville et sur ces 1 000 adhérents la moitié sont des mineurs et sur le reste les 2/3 sont des pratiquantes donc des femmes. Alors c'est lié au fait des pratiques de danse, de yoga, de gym douce etc... et les femmes préfèrent ces activités là. Si on rapporte à l'ensemble de l'offre d'activités qu'il y a sur la commune, si vous allez au club de foot, y aura plus d'hommes que de femmes etc.... Je pense en tous cas que c'est culturel et je fais un constat c'est comme ça je n'ai pas plus d'explication à vous donner.

Q : Comment percevez-vous les clubs, les associations sportives ?

R : Pour ce qui nous concerne, les associations sportives sont des partenaires à l'échelle locale.

Après chaque association a son secteur d'activité et on peut être amené à se retrouver sur de l'organisation d'évènements essentiellement donc il y a une certaine solidarité associative classique qui existe car on se prête du matériel, on se rend des services etc... En tous cas, à l'échelle du territoire ça se passe bien !

❖ **Les pratiques sportives :**

Q : Connaissez-vous le vécu sportif des femmes adhérentes à votre MJC ?

R : De ce que je peux observer si je m'en réfère aux statistiques que j'ai pu voir, grosso modo les effectifs dans une activité sont assez stables en général, d'une année sur l'autre les 2/3 sont fixes et il y a un turn over d'un tiers à peu près ; avec des effectifs qui peuvent varier à la hausse ou à la baisse d'une année sur l'autre mais c'est relativement stable. Cette année par contre, on est plutôt dans une année de baisse et c'est probable que ce soit dû à un signe économique des temps !

Q : Est-ce que vous savez si ces femmes pratiquent également ou ont pratiqué par le passé en club ? Si non, quels sont les raisons de la non-pratique (freins) ?

R : Non, je n'ai pas d'éléments là-dessus.

Q : Comment choisissent-elles leur pratique (influences dans le choix) ? Et qu'est-ce que ça leur apporte ?

R : De ce que j'observe ici, les gens vont venir et certains vont venir pour reprendre une activité physique parce qu'ils sont jeunes retraités, d'autres c'est pour avoir une activité physique d'entretien, d'autres qui viennent pour rencontrer des gens, d'autres parce qu'elles ont une copine qui vient donc c'est aussi une forme de lien social. Après les proportions de tout ça je ne peux pas le dire !

Q : Quelles actions sont proposées pour faciliter une éventuelle pratique ?

R : En fonction des activités, les créneaux horaires sont différents : il y a des activités en fin d'après-midi et d'autres plus en soirée. Nos activités ont lieu pour la plupart à la salle des sports de Laneuveville à côté de la piscine ou ici à la MJC.

ENTRETIEN CENTRE SOCIAL SAINT-MICHEL JERICHO

- Entretien mené le 05/04/12 à 9H30
- Durée : 24 min
- Personne interviewée : un homme
- Fonction : directeur du centre social

❖ Les disciplines proposées :

Question : Quelles sont les disciplines proposées par le centre social ?

Réponse : On a beaucoup d'activités sportives, on a tout ce qui concerne le maintien de la forme donc on a des cours de gym à différents niveaux donc gym volontaire et gym un peu plus approfondie donc on a 3 cours ; on a une activité stretching, on a également l'atelier de vélo et d'apprentissage qui fonctionne depuis un petit moment, on a des cours de danse en ligne et de danse country donc c'est quand même un peu physique, on a des cours de rock et un peu de marche donc voilà les activités sportives adultes. Ah j'oubliais on a un cours de boxe anglaise aussi.

Q : Ces activités sont-elles en lien avec des clubs ou associations sportives ?

R : Aucune.

Q : Sous quelles formes ça fonctionne ? Qui encadre ?

*R : Alors il faut nuancer. Quand je dis aucune n'est en lien avec des clubs, la gym est sous couvert de la GV donc ce n'est pas un club mais c'est une fédération de gym volontaire ; la danse en ligne est affiliée à un club de country, mais ce n'est pas un club sportif en tant que tel. **Oui, oui je précise que le terme « sport » on l'entend au sens large du terme c'est-à-dire qu'on entend aussi activité physique.***

D' accord ! Donc les intervenants sont des vacataires du centre social ou des bénévoles titulaires de diplômes.

❖ Le sport et ses représentations :

Q : Concernant la perception du sport en général, quels sont les avantages et les inconvénients d'une pratique physique ?

R : Bah c'est très compliqué et très subjectif mais attendez je vais vous répondre, je réfléchis..... Nous en tant que centre social, notre rapport à l'activité c'est un biais pour rentrer en contact avec le public. Donc on ne recherche pas l'activité pour la pratique de l'activité, on recherche ce qu'elle peut apporter dans la relation que va avoir la personne avec la structure. Ça pour nous, c'est fondamental ! Ce qui veut dire que d'entrée de jeu, l'activité, elle a la place dans la relation globale du public avec la structure et avec les professionnels. Ça c'est un préalable et là, je nuance : la pratique de l'activité elle-même renforce le lien social et permet aux gens de prendre du plaisir dans une pratique sportive, elle permet du maintien en forme et en bonne santé et elle fait du lien avec d'autres actions prévention santé que l'on peut mener autour de l'alimentation, l'accès aux soins que l'on peut mener sur le centre. Donc pour nous c'est quand même un secteur assez important, on avait même fait un axe transversal entre nos objectifs globaux, généraux et nos objectifs transversaux et le sport en fait partie donc pour nous c'est un axe assez important et ça nous permet d'aborder à la fois l'aspect santé et l'aspect intergénérationnel. En fait, on essaye de privilégier une pratique familiale mais c'est bien compliqué donc du coup on est plutôt sur des pratiques individuelles. Le sport a une place importante dans la vie sociale du centre social, ça draine énormément d'adhérents, il a une valeur transversale, il est effectivement réinterroger dans les rapports qu'on peut avoir avec la santé et l'alimentation, aux accidents domestiques etc... et il est un angle d'attaque pour toucher un certain nombre de public et notamment réaliser ce que nous on appelle la mixité sociale donc c'est quelque chose qui représente une masse d'actions et d'activités.

Q : Quelles disciplines sont pratiquées par les femmes ? Et dans quel but ?

R : Cela dépend des femmes et de l'origine socioculturelle, c'est clair ! Si vous voulez dans les cours de gym, on a un groupe de femmes d'origine maghrébine et un groupe de femmes non d'origine maghrébine, elles peuvent se mélanger mais pour amener les femmes maghrébines, il a fallu ouvrir un créneau particulier pour elles et donc faire 2 groupes pour le même prof. Sur le vélo, ce sont essentiellement des femmes d'origine maghrébine qui se sont mises sur l'activité mais on les a ciblées comme ça. Donc pour certaines c'est davantage une manière de sortir de leur vie quotidienne que de pratiquer une activité sportive. C'est un prétexte ! Elles sortent de chez elles, elles ont l'autorisation des maris et des fils aînés, c'est plutôt quelque chose qui leur donne un peu d'autonomie, un peu d'indépendance, elles se font plaisir entre elles. Pour d'autres, je dirais que c'est une pratique utilitaire pour rester en forme et se faire plaisir avec un petit côté hédonisme bien entendu, elles apprennent des choses, elles rencontrent de nouvelles personnes. La danse en ligne par exemple les amène à aller rencontrer d'autres gens sur des évènementiels donc ça fait sortir les gens du quartier donc c'est intéressant par rapport à ça. Après je dirais que le fait d'être souvent un peu soit isolées soit avec des enfants le fait de proposer les activités en journée, ça permet de prendre du temps pour elles, porter un regard sur leur propre corps à travers « comment je suis, comment je me vois et comment je me veux etc.... » donc c'est important de travailler autour de ces axes là.

Ensuite, on a quand même quelques hommes qui pratiquent mais pas dans le cadre du dispositif « Sport pour Toutes ». Alors eux ils font principalement de la boxe et on en a quelques uns en GV, et puis une certaine mixité dans la danse en ligne.

Q : Comment percevez-vous les clubs, les associations sportives ?

R : Alors par rapport à un public adulte et par rapport à notre public je dirais que les clubs sportifs en général n'ont pas ou peu de contact avec le public des quartiers. Ils ont le contact pour des gamins, énormément, ils recherchent d'ailleurs, le foot et le basket ratissent très large donc là y a aucun souci. Donc ceux qui sont passés par ce créneau là, les jeunes adultes d'aujourd'hui sont volontaires dans une pratique mais quand on est dans des tranches d'âges plus âgées ou quand ceux ne sont pas des gens

qui sont passés par ces créneaux là, il n'y a pas ou peu de relation avec un club sportif. Si nous, nous ne proposerions pas de sport, la plupart des gens n'en ferait pas ! Alors quant aux clubs eux-mêmes, on n'est pas dans leur filière de recrutement et là je vais avoir un avis très personnel... **Allez-y !** Les clubs recherchent avant tout des compétiteurs et des gens que nous on a et qui ont une 40aine d'années ils sont déjà considérés en tant que catégorie séniors donc pour eux ça ne les intéresse pas, enfin je suppose que ça ne les intéresse pas ! Les clubs où il n'y aurait pas de freins ne sont pas présents sur le territoire, club de marche par exemple ou club vosgien beaucoup trop élitiste donc c'est un peu trop compliqué. Et puis là on se heurte aussi aux moyens économiques des personnes et la disparité économique peut à un moment peser dans la relation de groupe. Ça peut être un élément d'exclusion ou de limitation des personnes à s'inscrire dans un club. Et puis on a eu aussi pas mal de gens du quartier qui ont bénéficié du dispositif « Sport - Insertion » et au-delà de la séquence faite par le biais de ce dispositif, elles ne pratiquent plus c'est-à-dire que quand on les accompagne ça roule, quand l'accompagnement s'arrête, ça s'arrête ! Et là je dirais que c'est pareil pour tout. Ce qu'on peut constater c'est que si nous on ne fait pas l'effort de mettre en place quelque chose, les gens n'y vont pas et puis si ce n'est pas accompagné par un travailleur social, les gens n'y vont pas. On voit bien qu'il faut qu'on les prenne par la main, qu'il y ait un intermédiaire. Et quand l'intermédiaire n'est pas là, il faut une grosse capacité de l'encadrement sportif à avoir l'habitude de ce type de public car c'est différent, c'est structuré différemment et puis en général et en premier, ce public vient pratiquer l'activité parce qu'il adhère au lieu avant d'adhérer à l'activité elle-même. Un de nos gros soucis c'est qu'on a du mal à les autonomiser et on s'aperçoit que face à des gens qui ne rateraient une séance pour rien au monde, il y a des gens qui viennent qui ne viennent pas, qui n'ont pas de régularité qui ont un peu l'impression d'être dépassés par d'autres et puis qui viennent quand ça les arrange, du coup une pratique régulière avec progressivité par niveau on se rend compte que c'est difficile parce que pour les gens c'est un engagement et ils ont beaucoup de mal à le suivre. D'où l'intérêt d'avoir une formation très spécifique des personnes qui encadrent. Ça veut dire que si l'encadrant est sensibilisé à ce phénomène là, si il est capable de prendre en compte... on le voit bien nous avec les clubs de foot que pour les gamins ils font des efforts, les gamins sont structurés à l'école, ils sont mobiles, ils n'ont pas de soucis à part s'occuper d'eux, faire leurs devoirs et être en vacances donc on voit que

là aussi c'est pas simple pour des raisons économiques et les clubs font des efforts. Pour les adultes, on voit bien que là la démarche n'y est pas.

Et c'est normal parce que quand on regarde l'investissement que ça demande pour intégrer quelqu'un dans une équipe ou quelqu'un dans un niveau, à un moment donné le club va rechercher peut-être un compétiteur qui est déjà formé plutôt que de former eux-mêmes quelqu'un qui à un moment donné dans sa pratique n'ira pas très loin. Beaucoup d'activités sportives sont considérées comme du loisir à partir d'un certain âge.

❖ Les pratiques sportives :

Q : Connaissez-vous le vécu sportif des femmes qui pratiquent ?

R : Oui bien sûr on les connaît bien. Alors on a de tout, on va faire abstraction des jeunes adultes mais pour des femmes plus âgées elles n'ont pas de vécu sportif, elles ont un rapport au sport quasi nul : elles ne marchent pas ou peu, elles ne font pas de vélo, elles ne se déplacent que de manière utilitaire parce que ça ne fait pas partie de leur patrimoine culturel et parce que ça ne fait pas partie de leur construction personnelle donc elles découvrent le sport à travers leurs gamins donc c'est souvent par cette 1^{ère} approche qu'elles découvrent la pratique du sport. Après tout ce qui est gym volontaire, ce sont des femmes qui en ont déjà fait par le passé ou qui en font également à côté. Donc elles sont capables de choisir et d'aller vers quelque chose qui va leur plaire, les autres ce n'est pas comme ça. Voilà la différence de public que l'on a.

Q : Est-ce que vous savez si ces femmes pratiquent également ou ont pratiqué par le passé en club ? Si non, quels sont les raisons de la non-pratique (freins) ?

R : cf. ci-dessus. Je pense que concernant les freins, l'éloignement physique joue un peu mais l'éloignement culturel lui il est énorme, je pense qu'il est considérable. Pour moi c'est 2 mondes qui ne se côtoient pas et il faut faire énormément d'efforts pour qu'ils se côtoient car ce n'est pas naturel.

Q : Comment choisissent-elles leur pratique (influences dans le choix) ? Et qu'est-ce que ça leur apporte ?

R : Le choix est relatif car il est très limité. Nous notre manière de fonctionner est telle qu'on est toujours un petit peu dans une demande explicite et implicite, plutôt implicite quand même car explicite ça arrive mais rarement et c'est aussi souvent lié à un phénomène d'opportunités et d'aubaines. Le vélo par exemple c'était une demande des mamans du quartier. Donc nous on essaye de répondre aux attentes des habitants en voyant les possibilités que l'on a pour tenter d'y répondre.

Q : Est-ce qu'elles vous ont fait remonter une demande particulière de souhait de pratique future avec une orientation loisir, santé ou lien social ?

R : Sur la pratique loisir on n'a pas de demandes qu'on pourrait qualifier de sportives qui vient spontanément ; par exemple, récemment on a négocié dans le cadre d'un projet d'accès à des produits frais un jardin partagé qui était à une heure de marche d'ici et nous on voyait que ça serait un truc où ils seraient tranquilles mais ils nous ont dit « non c'est trop loin et puis avec les gamins ça va être trop fatigant. » je dirais que l'effort physique ce n'est pas naturel pour eux donc faudrait aborder tout ça sous l'angle du loisir, du ludique pour que ça fonctionne.

Q : Quelles actions sont proposées pour faciliter une éventuelle pratique ?

R : Concernant la tarification des activités pour celles qui ne bénéficient pas du dispositif, on se base sur le quotient familial donc ça varie. Concernant les horaires ce sont des horaires de journée donc on s'adresse à des gens qui ont des contraintes domestiques et pas forcément économiques. On n'a peu de créneaux classiques de soirée. Et puis la proximité du lieu de pratique est très importante.

ENTRETIEN CENTRE SOCIAL LA CLAIRIERE HAUT DU LIEVRE

- Entretien mené le 13/04/12 à 14 H
- Durée : 22 min
- Personne interviewée : une femme
- Fonction : travailleur social sur le pôle adultes : soutien et accompagnement à l'action parentale ; membre du comité technique et suivi des activités des femmes depuis 2009 pour l'action « Sport pour Toutes »

❖ Les disciplines proposées :

Question : Quelles sont les disciplines proposées par le centre social ?

Réponse : Alors il y a du step, de la gym danse, de la natation avec 2 niveaux : un initiation et un perfectionnement et pour les femmes qui savent déjà nager ; du vélo en initiation.

Q : Ces activités sont-elles en lien avec des clubs ou associations sportives ?

R : Non, pas du tout. Nous on travaille avec le dispositif « Sport pour Toutes » uniquement. Donc l'étape 2 ça fait plusieurs années qu'on essaye d'y travailler mais après c'est aussi dans le dispositif, au comité de pilotage d'initier un peu cette passerelle et de faire venir aussi des clubs pour les inviter à réfléchir, à ce qui pourrait faire en sorte que les femmes puissent y accéder à la suite du dispositif à des activités pour elles-mêmes vers des clubs privés donc on est encore là-dessus sur cette réflexion donc ici c'est avec « Sport pour Toutes » avec des éducateurs sportifs qui nous sont mis à disposition.

Q : Sous quelles formes ça fonctionne ? Qui encadre ?

R : Le CDOS nous met à disposition des éducateurs sportifs, ce qui fait que l'intérêt sur des quartiers comme ici en ZEP c'est d'avoir des activités à moindre coût puisque c'est 50 centimes la séance pour elles donc 15 € à l'année, ce qu'on n'a pas dans les clubs.

❖ Le sport et ses représentations :

Q : Concernant la perception du sport en général, quels sont les avantages et les inconvénients d'une pratique physique ?

R : Bah pour elles, c'est déjà sortir de chez elles, retrouver déjà un rythme dans leur quotidien parce que pour la plupart elles ne travaillent pas et qui ont déjà besoin de prendre soin d'elles, de s'intéresser à leur corps pour la 1^{ère} fois, il y a un peu ça aussi ; besoin de se retrouver mieux, de maigrir, de voilà donc le bien-être passe déjà par là : prendre soin de son corps, prendre un temps pour soi dans la semaine et puis revenir à la maison en étant plus en forme. En ayant pris du temps pour soi, du coup on est mieux avec sa famille, avec ses enfants et puis reprendre un rythme hebdomadaire c'est pour elles aussi réapprendre à avoir des horaires et s'inscrire dans une activité de groupe aussi, dans une dynamique d'avoir du plaisir à se retrouver avec d'autres femmes du quartier qu'elles n'auraient pas eu l'occasion de rencontrer ailleurs donc c'est se faire aussi tout un réseau de connaissances. Et puis ici après au sein du centre social c'est rebondir aussi peut-être sur autre chose parce que du coup nous dans le pôle adultes on a aussi les moyens de les accompagner et de les accompagner vers d'autres choses donc d'autres activités du centre social ou un suivi plus individualisé sur de l'insertion, sur des cours de français, voilà donc ça ne se borne pas qu'à l'activité sportive, ça peut être un tremplin pour bon nombre d'autres choses puisque le suivi des travailleurs sociaux permet vraiment un accompagnement très fin des personnes.

Après au sein du dispositif, il y a aussi ce questionnaire sur la santé donc il y a eu des actions de santé qui ont été régulières et chaque année, il y a une réflexion qui est menée à ce niveau là.

Donc il y a 2 ans par exemple, on a travaillé avec la Maison de la Nutrition et du Diabète, on a organisé une semaine pendant la semaine du goût et on s'est regroupé avec 2 autres centres sociaux et du coup on a fait profiter aussi des autres disciplines sportives qui sont pratiquées ailleurs et on y a associé une information sur la nutrition par une diététicienne. Donc c'est sûr que les femmes ont des questionnements et puis on parle de bien boire, mieux se nourrir etc...donc c'est des questions sur lesquelles elles commencent à s'interroger. Et puis cette année, on a travaillé avec l'école de kiné donc on était sur un axe santé un peu différent. Les années passées il y avait eu avec la médecine préventive donc c'était encore un autre aspect de la santé : le dépistage des maladies donc on avait organisé une visite à la médecine préventive. Après on s'est plus recentré sur des actions je dirais plus collectives et plus dynamiques autour de l'alimentation. C'est vrai que l'information sur la nutrition ça avait bien marché.

Pour en revenir à notre partenariat avec l'école de kiné pour cette année, on avait demandé à ce qu'il y ait un mixte de tout parce que les femmes ont une représentation de leurs corps des fois très éloignées, elles sont très loin de se représenter leurs corps, comment il fonctionne etc... donc on a demandé à l'école de kiné que ce soit vraiment une information qui parte de la base et qui explique bien les positions du corps. Donc on a fait une 1^{ère} séance au mois de mars qui a duré 2h et qui était vraiment globale, on parlait du schéma corporel, de la position, de la stature et puis après on allait vers le quotidien, comment on se positionne pour faire les choses, qu'est-ce qu'on ressent quand on a les yeux fermés, l'équilibre donc après elles ont fait de petits exercices et l'idée c'est d'avoir d'autres séances qui vont peut-être un peu plus loin et suivant les besoins aussi.

Q : Quelles disciplines sont pratiquées par les femmes ? Et dans quel but ?

R : Bah c'est un peu du cas par cas ! Il y a des femmes qui ont besoin de faire du sport, après l'activité en soi je pense qu'elle n'est pas si importante que ça ! On va faire du sport, après ce qu'on propose là gym danse ou step ce sont des disciplines qui se ressemblent quelque part ; après les femmes qui viennent au vélo, c'est un peu différents les groupes sont plus petits y a plus d'échanges donc c'est vrai que..... et puis là pour le coût c'est une vraie initiation donc faut apprendre à faire du vélo, ce n'est pas

un gros groupe on ne peut pas se cacher. C'est vrai que les femmes qui viennent au vélo, elles sont moins effacées....

Après c'est le ressenti que moi j'ai pour cette année, elles sont plus volontaires, elles ont plus l'envie d'acquérir un savoir, vaincre une peur (un peu comme à la natation). Le sport ça participe plus de faire une activité physique, de se faire du bien, maigrir, de se sentir bien après, d'évacuer aussi les tensions et les conflits, les soucis parce que ce sont des femmes du quartier avec un quotidien compliqué avec plein de stress donc ça leur fait du bien à ce niveau là.

Et pour la natation, ça ne pose pas de souci de se mettre en maillot de bain ? Si, si.
C'est aussi vaincre des à priori, des préjugés parce qu'en plus ce sont des éducateurs sportifs masculins qui encadrent donc il y a aussi cette barrière là des sexes qu'il faut vaincre et de se dire que si on fait du sport on peut aussi se retrouver avec des hommes.

Q : Comment percevez-vous les clubs, les associations sportives ?

R : Alors il se trouve qu'on a déjà essayé d'entamer un partenariat avec l'ASHDL Basket qui est donc sur ce quartier du Haut du Lièvre. On a essayé de travailler un peu avec eux il y a 2 ans avec leur équipe féminine qui est venue ici montrer le basket, après ce sont des femmes qui sont déjà dans une autre dynamique donc elles sont déjà souvent en emploi donc elles font ça le soir donc pour elles, pratiquer le basket c'est déjà une activité en plus. Donc il y a eu cet essai là et on aimerait bien continuer donc éventuellement aller les voir s'entraîner. Après nous la vision qu'on a du monde sportif, c'est que c'est assez cloisonné, on vient, on paye, on pratique mais pour les femmes d'ici je ne pense pas que ce soit ce qu'elles recherchent. Se retrouver ici dans l'univers du centre social, c'est un endroit familier, c'est dans leur quartier donc ça c'est rassurant et puis de retrouver d'autres personnes qu'elles ont croisé, il y a tout cet aspect là, convivial qui est très important parce que pour le moment y en a peu qui sont en désir ou en besoin d'aller à l'extérieur pour faire du sport. L'idée déjà c'est de prendre soin de soi, de se faire du bien et puis en plus d'avoir ce confort d'être là avec d'autres femmes, d'être accompagnées aussi, d'être écouté voilà c'est déjà quelque chose de très important pour elles. C'est vrai que cette étape 2 du dispositif serait pour nous intéressante mais faut aussi qu'il y ait des volontés de l'extérieur. Nous les emmener c'est une chose mais faut aussi que ça s'ouvre de l'autre côté parce que

l'aspect financier pour moi il est vachement important voilà et pratiquer un sport dans un club ça n'est pas à la portée de tous !

Donc déjà il y a un enjeu financier qui est très important et puis le fait que ce n'est pas facile de se déplacer, les entraînements ont lieu le soir.

❖ **Les pratiques sportives :**

Q : Connaissez-vous le vécu sportif des femmes qui pratiquent ?

R : La plupart elles n'ont jamais fait de sport avant. Si elles ont pratiqué c'est ici, ou c'est leur mère ou même il y a des femmes qui pratiquent ici depuis le début du dispositif. Faut savoir aussi qu'une grande majorité des femmes qui pratiquent sont maghrébines, elles viennent de pays où le sport ça n'est pas dans la tradition culturelle. Donc ici en France elles ont conscience qu'on a aussi les moyens de s'intéresser à son corps, de faire attention à sa santé donc elles s'intéressent à ce phénomène là et du coup elles ont envie. Mais la pratique sportive c'est quelque chose qui leur ait inconnu. C'est aussi valable pour les plus jeunes.

Q : Est-ce que vous savez si ces femmes pratiquent également ou ont pratiqué par le passé en club ? Si non, quels sont les raisons de la non-pratique (freins) ?

R : Cf. ci-dessus

Q : Comment choisissent-elles leur pratique (influences dans le choix) ? Et qu'est-ce que ça leur apporte ?

R : Cela leur apporte du bien-être moral, physique, un sentiment de lâcher prise du quotidien, des soucis, avoir un rythme de vie. Par exemple, il n'y a pas de sport pendant les vacances donc les femmes ont demandé si elles pouvaient aller marcher donc cette semaine on a fait 3 demi-journées (matinées) de marche justement pour maintenir ce rythme, se maintenir dans une activité physique régulière donc ça a été un besoin qui nous a été exprimé. 15 jours d'arrêt c'est long pour elles et elles le disent.

Après concernant la perception qu'elles peuvent avoir de leur propre corps, ce n'est pas quelque chose dont elles parlent parce que c'est assez intime.

Ce sont des choses qu'elles ne disent pas forcément, après nous on le voit ou on le sent parce qu'elles sont plus à l'aise, elles communiquent davantage avec les autres, parce qu'elles sont en mesure d'inviter une amie à venir, parce qu'elles se positionnent un peu différemment dans l'activité. C'est plus par là qu'on va se rendre compte d'une évolution ou pendant l'activité si elles sont plus détendues et qu'elles participent, les mouvements sont faits un peu plus en conscience. Voilà ce sont des choses de perception qu'on peut avoir. Après d'elles-mêmes on a pas forcément de retour là-dessus.

Q : Est-ce qu'elles vous ont fait remonter une demande particulière de souhait de pratique avec une orientation loisir, santé ou lien social ?

R : Cf. ci-dessus

Q : Quelles actions sont proposées pour faciliter une éventuelle pratique ?

R : Bah nous on propose déjà pas mal de choses pour les inciter à venir pratiquer. On en a parlé avant. Mais les clubs pourraient eux organiser des portes ouvertes, des journées découvertes, de l'initiation ou venir voir un match ; découvrir ce que peut être un sport féminin ou autre. En termes de tarifs pouvoir adapter en fonction du quotient familial. Et puis il faut un intermédiaire pour cette étape là, quelqu'un qui mobilise et coordonne tout ça, comme les travailleurs sociaux. Je pense aussi que le CDOS devrait faire le tour des associations sportives en disant « voilà nous on est un dispositif qui travaille avec le public en difficultés sur les quartiers, on a besoin d'ouvrir à vos clubs mais comment on peut le faire ? » donc recenser les clubs qui seraient partenaires, à quelles conditions etc.... et puis après nous transmettre les informations avec un calendrier et puis après libre à nous d'organiser des sorties. Mais il faut recenser qui serait partenaire, comment et à quelles conditions.

ENTRETIEN CENTRE SOCIAL OHS BEAUREGARD

- Entretien mené le 10/04/12 à 9H30
- Durée : 23 min
- Personne interviewée : une femme
- Fonction : directrice de l'animation

❖ Les disciplines proposées :

Question : Quelles sont les disciplines proposées par le centre social ?

Réponse : Alors on a de la gym, du taïchi, du stretching et la piscine, ça dans le cadre du dispositif « Sport pour Toutes ». Hors dispositif, on a du raffermissement musculaire et du maintien de la forme pour séniors.

Q : Ces activités sont-elles en lien avec des clubs ou associations sportives ?

R : Non

Q : Sous quelles formes ça fonctionne ? Qui encadre ?

R : Pour « Sport pour Toutes », c'est Profession Sport 54 qui nous met à disposition les animateurs ; concernant le raffermissement et le maintien de la forme, on a nous un éducateur sportif.

❖ Le sport et ses représentations :

Q : Concernant la perception du sport en général, quels sont les avantages et les inconvénients d'une pratique physique ?

R : Bah pour nous en tant que centre social, c'était pour apporter du bien-être à la personne, pour mettre en avant le fait que le physique peut permettre à un moment donné de se sentir mieux psychologiquement parce que justement on va faire quelque chose pour soi. Et ensuite, parce que nous on pense qu'au niveau santé c'est bien de faire du sport parce que si d'emblée on était bien psychologiquement de toute façon c'est pour une bonne santé. On travaille sur le sport, sur l'hygiène alimentaire, sur les rythmes de vie ; en fait pour nous c'est un tout pour l'équilibre de vie. Et donc l'activité physique, je dis activité physique parce que nous on en parle d'activité physique et on ne dit pas « sport » parce qu'on ne le voit pas en tant que sport club mais on le voit comme une activité adaptée au sens général qui permet de bouger pour être mieux au niveau santé mais pour être mieux aussi de manière globale parce que de toute façon, après l'effort physique on a un mieux être quoiqu'il arrive donc on le voit dans ce sens là. Et puis pour nous aussi c'est un facteur d'intégration et de lien social parce que pour certains ça permet aussi de découvrir la structure, de créer des liens avec des personnes qui habitent sur un même quartier donc ça fait de la rupture d'isolement mais ça peut créer aussi de la solidarité. Pour nous c'est très global, ça a des tas d'avantages.

Sinon, je ne vois pas d'inconvénients à la pratique mis à part que parfois on a des difficultés dans la mise en place mais ce n'est pas un inconvénient pour moi ça ! Je veux dire que suivant les moments où c'est positionné, ça peut permettre à certains d'y accéder ou pas mais c'est plus en termes d'inconvénients pour y accéder que d'inconvénient pour la pratique.

Q : Quelles disciplines sont pratiquées par les femmes ? Par les hommes ? Et pourquoi ? (qui pratique quoi et pourquoi ?)

R : Alors là ça va être compliqué parce que la majorité ce sont des femmes et dans le cours de maintien de la forme c'est en direction des séniors et là on a hommes et femmes parce que c'est très adapté : c'est fait en prévention des chutes, maintien de l'autonomie donc là il y a hommes et femmes sans distinction. Quant à l'autre activité, le raffermissement, qu'on fait en soirée, on a un homme. Mais comme on ne propose pas d'autres activités, c'est compliqué de vous dire où vont les femmes,

où vont les hommes ; et puis dans le dispositif c'est uniquement pour les femmes, alors ! Par contre, on a eu des demandes d'hommes pour du Taïchi, stretching.

Est-ce que les activités proposées dans le dispositif « Sport pour Toutes » font-elles suite à une demande de la part des femmes ou est-ce que c'est le centre social qui les a « choisi » ? *En fait, tout a évolué parce qu'on est passé par plein d'activités différentes donc tout au début on avait le droit qu'à 2 activités et puis il n'y avait pas autant de choix que maintenant. Donc au début ça a été un peu orienté et on avait choisi il y a très longtemps la gymnastique parce qu'on s'était rendu compte que ça marchait bien à l'extérieur, on voulait une activité phare. Après on a pris l'activité piscine parce que là il y avait de la demande : à partir du moment où les femmes ont commencé à connaître le dispositif, elles ont demandé si il ne pouvait pas y avoir autre chose. Après le stretching est arrivé un peu par hasard je dirais parce qu'on a eu à un moment donné un professeur de gymnastique blessé qui a été remplacé par quelqu'un qui est spécialiste stretching, du coup ça a plu et il y a eu une demande. Donc il y a beaucoup de choses qui ont évolué comme ça et à un moment donné, on a mis un peu de vélo parce qu'on avait vu que le dispositif le proposait et qu'on avait vu des mamans qui ne savaient pas en faire et puis ça s'est arrêté parce qu'il y avait un peu moins de personnes qui voulaient. On a fait un peu de tir à l'arc parce que pareil on avait un peu de demande donc on lance les activités qui sont susceptibles d'intéresser et on teste. Donc le tri à l'arc c'était bien, il y avait des gens qui pratiquaient mais pas en nombre suffisant pour garder l'activité, alors que la gym, le stretching, la piscine a toujours eu son public.*

Et cette année, on avait une collègue qui a dit que le Taïchi y en avait partout et que pour certaines la gym c'était un peu trop rude, le stretching un peu trop calme, donc on a mis en place le Taïchi sur quelques mois et ça a tellement plus qu'on l'a prolongé ! Donc en fait, c'est un mixte entre ce que nous on peut observer et ce que les gens peuvent demander.

Q : Comment percevez-vous les clubs, les associations sportives ?

R : Je vais vous parler surtout par rapport aux ressentis des gens parce que c'est surtout ça pour moi qui est important. Alors on a quelque chose qui est bien clair pour nos participants, les clubs pour eux c'est beaucoup les clubs pour les enfants, on est beaucoup sur « il va au basket, il va au foot, il va au judo ». Après quand c'est pour adultes, quand on sort les tarifs ne sont déjà plus les mêmes et puis surtout on a une population qui a beaucoup de difficultés à s'éloigner ; après c'est certain il y a beaucoup de problèmes de transport, d'aller un peu loin, d'être là à l'heure pour l'école.... En fait, on a un public pour lequel c'est trop de complications, ils n'ont pas envie de faire du sport si ça leur amène trop de contraintes, il y a beaucoup de choses à dépasser. Donc des fois il y a plus de contraintes que d'avantages donc il y a le tarif pour certains, le fait qu'il faut se déplacer parce qu'on est quand même dans un quartier où il n'y a pas beaucoup de propositions et puis pour eux aller à la MJC ou au centre social ça ne change pas grand-chose pour eux parce qu'il y a quelques activités de proposer. Donc pour les enfants oui mais pour les adultes, les prestations vont être plus onéreuses qu'avec le dispositif donc elles n'en voient pas l'intérêt ce qui est quelque part un peu logique. Et puis il y en a qui on testé et qui disent qu'elles ne retrouvent pas la convivialité qu'il y a ici. Nous on laisse la place à la parole alors pas sur toute l'heure d'activité et ça dans les clubs ça n'existe pas : on entre, on fait son activité et on repart. Après elles n'ont pas beaucoup de vécu de clubs comme de basket par exemple car ce sont des dames qui sont plus sur des activités individuelles que collectives. Après je sais qu'il y a des dames qui m'ont parlé de l'aquagym et ça c'est financièrement inabordable ! Je pense à ça parce qu'on a la piscine qui est pas loin et en termes d'infrastructures sur le quartier, on n'a pas grand-chose ! Et je vous dis il y a bien la MJC mais avec d'autres tarifs et puis pour elles, comme on travaille ensemble (MJC et centre social) c'est un peu la même chose et ce n'est pas vraiment quitter un lieu pour aller dans un milieu extérieur.

Justement puisque vous l'évoquez et que le but c'est qu'elles sortent du dispositif, est-ce que vous en êtes à cette phase du dispositif (phase 2) ou pas ? *Non pas encore, on était à une phase 1 et demi je dirais dans le sens où on a mis des personnes qui étaient rentrées dans « Sport pour Toutes », dans le raffermissement musculaire puisqu'on a créé ça pour les + de 50 ans pour essayer d'avoir une population moins âgée et quelque chose d'un peu plus adapté. On a ouvert aussi le mercredi soir donc y en a quelques unes qui sont venues mais bon on n'est pas.....*

Le côté pervers je dirais c'est que les gens se trouvent tellement bien qu'ils n'ont plus envie d'en sortir. Alors on a quand même des objectifs qui sont atteints parce qu'on a des femmes qui sont venues et qui ont par la suite réintégré le milieu professionnel.

❖ Les pratiques sportives :

Q : Connaissez-vous le vécu sportif des femmes qui pratiquent ?

R : Il y a de tout parce qu'au démarrage on avait que des femmes qui n'en avaient jamais fait, sauf qu'au fur et à mesure ça a été connu donc du coup sont venues même des dames qui en avaient pratiqué ailleurs. Après, pour nous actuellement rien n'a été décidé en comité de pilotage pour dire non à certaines et oui à d'autres et puis en plus la mixité sociale est intéressante ; donc du coup on peut avoir quelques personnes qui à mon avis sont tout à fait autonomes, elles en ont déjà fait avant, ça se voit et elles pourraient tout à fait être dans un club et d'autres non, mais est-ce que ce n'est pas aussi intéressant à un moment donné de mixer les publics puisqu'un des buts c'est aussi l'intégration. Donc il y a les deux. D'ailleurs celles qui n'en ont pas pratiqué la 1^{ère} année souvent elles ne viennent pas et elles arrêtent. Là on en a plusieurs qui ont arrêté parce qu'elles n'avaient jamais pratiqué. Donc bon j'ai laissé mais l'année prochaine je vais revenir à la charge pour les remotiver parce qu'en même temps, quand elles sont dans l'activité elles sont bien mais ce qui est très très compliqué c'est d'y venir !

Q : Quelles sont les raisons de la non-pratique (freins) ?

R : L'organisation par rapport aux enfants parce qu'on ne propose pas de garderie car on n'a pas les moyens d'en proposer donc là de toute façon il y a un frein pour certaines catégories puisque même si les grands sont à l'école, les bébés sont là donc ça c'est un peu compliqué. Il y a le fait pour certaines de ne pas savoir se projeter, de ne pas savoir être constante dans une activité mais ça, ça fait partie de toutes les catégories de public du centre social. La mobilisation c'est une difficulté quelque soit l'activité et non pas à la pratique sportive en elle-même. Après on a des gens qui ont quelques petits soucis de santé mais ça sera un frein que pour quelques unes.

Mais bon je pense que c'est beaucoup plus dur psychologiquement de se motiver et de se dire « j'y vais » parce qu'elles vont toujours faire passer autre chose avant et parce que tout le monde n'a pas encore la perception de bien-être que le sport peut procurer. Après il y a aussi je m'occupe des mes petits-enfants, je m'occupe de ma maman ...donc pour elles il y a des tas de bonnes raisons. C'est difficile pour elles de se motiver.

Q : Est-ce qu'elles vous ont fait remonter une demande particulière de souhait de pratique avec une orientation loisir, santé ou lien social ?

R : Non parce qu'on propose déjà. On est venu juste nous voir pour nous demander de conserver le Taïchi l'année prochaine et de ne surtout pas le leur enlever ! ça ne me vient pas trop comme ça, y a sûrement des moments où on nous dit des choses mais j'avoue que j'ai pas fait attention à tout noter puisqu'on propose déjà beaucoup de choses. Donc là je sais qu'on va faire de la danse, en hiver on les emmène 1 fois à la patinoire, on va au bowling, enfin je veux dire on propose aussi d'autres activités en parallèle donc il y a déjà pas mal de choses. Mais bon peut-être que si un jour elles nous disaient « y a ça qui nous intéresse », on réfléchirait à voir si c'est faisable ou pas. Mais par contre, le Taïchi il n'y en avait pas à 3Sport pour Toutes » c'est nous qui l'avons mis en place donc au fur et à mesure de ce qu'on entend, c'est susceptible d'évoluer.

Q : Quelles actions sont proposées pour faciliter une éventuelle pratique ?

R : Alors dans le cadre du dispositif, les créneaux ont lieu pendant que les enfants sont à l'école : elles les déposent à l'école et elles viennent avant de préparer le repas. Toutes nos activités ont lieu ici mis à part la piscine donc moi je vais chercher des personnes qui n'ont pas de voiture par exemple donc on essaye quand même de faciliter un maximum. Après il y a toujours le problème de garderie mais ça.....ça c'est le monde des financements, c'est plus compliqué !

Sinon, même sur nos propres tarifs on reste sur des tarifs accessibles. Quant au cours de raffermissement musculaire contrairement au dispositif on l'a mis sur un créneau le soir à 18h15 parce qu'on a des mamans qui ont quand même un métier ou un petit boulot et qui ne peuvent pas venir en journée donc elles peuvent venir à ce moment là.

Et puis on propose des choses pendant les vacances puisque le dispositif s'arrête donc on est toujours dans l'idée qu'il faut bouger, on n'est pas dans l'effort ni dans la compétition, je veux dire qu'on n'est pas dans la performance mais au moins dans le bouger parce qu'on a remarqué qu'il y avait des parents qui prenaient la voiture pour faire 200 m pour aller à l'école. On est vraiment dans l'incitation à l'activité physique.

ENTRETIEN MJC CENTRE SOCIAL NOMADE

- Entretien mené le 25/04/12 à 14H
- Durée : 15 min
- Personne interviewée : une femme
- Fonction : directrice
- Intéressée pour rentrer dans le dispositif « Sport pour Toutes », va contacter le CDOS

❖ Les disciplines proposées :

Question : Quelles sont les disciplines proposées par le centre social ?

Réponse : Alors du tennis de table qui est une activité à la fois de loisir et que l'on peut pratiquer aussi en compétition, du taïchi, de la relaxation, de la gym douce et de la gymnastique Pilates.

Q : Ces activités sont-elles en lien avec des clubs ou associations sportives ?

R : Non, sauf le tennis de table où c'est un club en lui-même.

Q : Sous quelles formes ça fonctionne ? Qui encadre ?

R : Alors les encadrants sont de 2 sortes : il y a d'une part des bénévoles qui ont des diplômes fédéraux et puis d'autre part des salariés que nous embauchons spécifiquement mais compte-tenu que nous proposons des activités qui ne nécessitent pas de brevets d'état.

❖ Le sport et ses représentations :

Q : Concernant la perception du sport en général, quels sont les avantages et les inconvénients d'une pratique physique ?

R : Parmi les adultes on a différents publics et notre objectif c'est qu'il y ait une certaine mixité sociale donc on a un public qui vient pour la détente, on en a peu qui viennent pour la compétition sauf pour le club de tennis de table. La plupart viennent pour la détente et la convivialité qui est aussi un aspect important ; et puis on a une demande des jeunes femmes entre autre par rapport à la ligne, tout ce qui est lié à la santé.

Q : Quelles disciplines sont pratiquées par les femmes ? Par les hommes ? Et pourquoi ? (qui pratique quoi et pourquoi ?)

*R : Alors on a quasiment aucun homme dans tout ce qui est relaxation, taïchi, gymnastique douce et gymnastique Pilates. C'est vraiment l'image d'une activité sportive féminine et c'est beaucoup centré sur le soin de son corps, un petit peu aussi la partie garder la ligne et au niveau de la gymnastique Pilates la personne qui dispense les cours est kiné donc c'est pour nous vraiment lié à la santé et notamment à la santé des jeunes mamans après l'accouchement etc.... **Et les hommes ?** On ne les trouve qu'au tennis de table et là c'est vraiment sport, détente, compétition et l'aspect santé ils ne s'en préoccupent pas.*

Q : Comment percevez-vous les clubs, les associations sportives ?

R : Je pense qu'il y a de la place pour chacun, ici à Vandoeuvre ils sont énormément fréquentés par les jeunes parce qu'aussi il est accepté par les familles que les jeunes ont droit à certains loisirs ; ce qui est beaucoup moins évident pour les adultes et en particulier les mamans. Donc pour moi, les clubs sportifs répondent bien à la demande de loisirs compétition au niveau des jeunes. Il y a également un travail important qui est mené par la municipalité sur le sport en tant que prévention.

Tout ça je pense que c'est bien et utile mais ce n'est pas notre job particulièrement à nous et on travaille plus sur des actions qui ne vont pas à priori de soi c'est-à-dire que les activités que nous proposons sont moins connues que du foot par ex et pour nous ce qui est notre crédo c'est beaucoup plus une ouverture sur l'autre, sur la culture, sur la rencontre entre des personnes venues de différents quartiers ou de milieu. Donc pour nous le sport est un prétexte pour créer du lien social et quand même il y a l'aspect « sport et santé ». Donc voilà ce n'est pas la même chose que les clubs sportifs mais ça ne nous empêche pas de pouvoir travailler à un moment donné avec eux. On le fait pour les enfants mais ça peut être tout à fait envisageable avec des adultes, tout en prenant en compte quels vont être les objectifs et sur des choses travaillées avant.

❖ **Les pratiques sportives :**

Q : Connaissez-vous le vécu sportif des femmes qui pratiquent ?

*R : Oui, enfin moi personnellement pas trop mais les personnes qui s'occupent du secteur famille oui. Je peux vous dire quand même que pour la majorité des femmes elles n'ont jamais pratiquées de façon régulière du sport mais qui en **on** peut-être fait dans le cadre scolaire ou de loisirs. Mais elles ne sont pas d'anciennes grandes sportives.*

Q : Quelles sont les raisons de la non-pratique (freins) ?

R : Bah déjà la 1^{ère} raison, c'est que ça ne fait pas partie de la logique culturelle de se donner du temps pour soi en tant que mère, parce que là moi je parle surtout des mères de familles. Le loisir c'est déjà un luxe donc à la rigueur pour les enfants elles se sacrifient pour que ce soit possible ! par contre, pour les parents et surtout pour les mamans c'est dans la tête : ils pensent que ça n'est pas pour eux même si ça n'est pas très cher donc ça c'est la 1^{ère} chose.

*Ensuite pour d'autres catégories de personnes c'est le problème du temps et là je pense aux mamans qui travaillent et qui sont seules avec leur enfant donc il faudrait trouver des créneaux où on puisse les accueillir en même temps, ou trouver des créneaux où leurs enfants sont pris en charge pour qu'elles puissent faire du sport parce qu'elles ne peuvent pas les noyer pendant ce temps là ! **Bah oui, c'est mieux quand même !!** Je plaisante, ce que je veux dire c'est que c'est un frein énorme car des mamans nous l'ont exprimé c'est-à-dire que tant que leurs enfants n'ont pas atteints 9-10 ans, faire une activité pour elles que ce soit une activité de loisir comme le sport ou du culturel, c'est hors de question au point de vue du temps parce que déjà elles ont des problèmes de garde pendant qu'elles travaillent et par contre une fois qu'elles ne travaillent plus elles n'ont pas la possibilité de payer quelqu'un pour les garder. Elles pourraient se payer une cotisation dans une activité mais certainement pas une garde pour leurs enfants pendant ce temps là. Donc ça c'est un 2^{ème} frein important. **Vous en voyez d'autres ou pour vous ce sont les seuls ?** Alors il peut y avoir le frein financier mais je pense que c'est le plus facile à lever le frein financier je pense. Les 2 freins qui sont garde des enfants et puis mentalités finalement sont les plus importants.*

Q : Comment choisissent-elles leur pratique (influences dans le choix) ? Et qu'est-ce que ça leur apporte ?

R : Alors je pense que dans le choix il y a l'image qui est véhiculée et puis faut dire aussi que des fois il y a du non choix parce que ce n'est pas connu mis à part ce qu'elles peuvent voir à la télé ; et puis il y a ce qu'on appelle la gymnastique Pilates par exemple qui véhicule une image de pratique pour gens aisées donc du coup elles ne vont pas la choisir parce qu'elles pensent que ce n'est pas pour elles ! Donc nous par rapport à ça, on a une action en vue qui va se dérouler au cours des mercredis qui viennent et où on va accueillir les enfants et les parents en même temps et on va proposer dans ce cadre là un moment de découverte des activités et notamment de la gym Pilates. Car je crois que la meilleure manière d'appréhender c'est d'essayer une fois !

Q : Est-ce qu'elles vous ont fait remonter une demande particulière de souhait de pratique?

R : Non pour l'instant ce n'est pas précis on voudrait bien faire quelque chose mais y a rien pour nous. Alors qu'il y a plein de choses qui existent sur place donc c'est « y a rien pour nous ou les horaires ne conviennent pas ou de toute façon c'est trop cher pour moi ». Voilà, du moins à ma connaissance, il n'y a pas de demande particulière mis à part avoir un petit peu de temps pour elles et s'occuper d'elles. C'est plus dans ce sens là, par rapport à de la détente et au bien-être. Bon, on a quand même des demandes pour apprendre à faire du vélo, ou aller à la piscine ce qui est toujours très compliqué car les créneaux piscines sont difficiles à obtenir. Faut dire que sur Vandoeuvre, il y a une offre d'activités sportives assez importante et nous on n'est pas dans la démarche de vouloir créer quelque chose qui existe déjà, mais plutôt dans la démarche d'accompagner les familles pour qu'elles puissent aller là où ça existe. On n'est pas à proprement parlé association à vocation sportive mais par contre le sport peut être un moyen de convivialité, d'épanouissement donc on peut l'utiliser.

Q : Quelles actions sont proposées pour faciliter une éventuelle pratique ?

R : Bah je vais reprendre ce qu'on disait tout à l'heure sur les freins. C'est faire connaître les activités, accompagner les familles vers les activités ou les faire venir chez nous pour qu'elles les découvrent et puis c'est aussi trouver un moyen pour que ces pratiques soient possibles pour les personnes qui ont de jeunes enfants et puis de prévoir quelque chose en parallèle, en même temps. Et puis, il y a l'aspect financier à retravailler quand même.

ENTRETIEN MJC LILLEBONNE

- Entretien mené le 06/04/12 à 10H
- Durée : 23 min
- Personne interviewée : un homme
- Fonction : directeur

❖ Les disciplines proposées :

Question : Quelles sont les disciplines proposées par la MJC ?

Résultat : En fait, on a de la chance nous ici car souvent ce qui détermine les activités sportives c'est les équipements donc la chance qu'on a c'est d'avoir un dojo qui est plutôt vaste, une salle de danse qui est aussi plutôt pas mal faite donc qui peut servir aussi pour des activités de gymnastique etc.... et puis on a une salle de tennis de table bien que ce soit une activité en perte de vitesse donc on est en train de réorienter l'utilisation de cette salle là parce qu'en tant que telle elle ne sera plus utilisée en tant que salle de tennis de table. Voilà on a ces 3 équipements là et puis on a aussi une salle de gymnastique mais gymnastique pure c'est-à-dire avec un praticable de gym, des agrès mais qui n'est pas occupée grandement par nous mais par le club des cordeliers, une association de gym qui sont indépendants de la MJC. On a quand même des créneaux horaires dans cette salle et puis il y a un mur d'escalade intérieur et un mur extérieur. Et puis on a également une autre salle qui est un espace vaste mais qui du coup peut être n'importe quelle salle puisqu'il n'y a pas besoin de choses techniques très poussées et qui nous sert donc pour des activités détente, bien-être comme le yoga et tout ce qui tourne autour des gymnastiques douces. Alors déjà c'est la 1ère chose, les équipements déterminent pas mal les activités que l'on peut proposer et puis la 2nde c'est ce qu'on suppose de la demande des gens qui est exprimée directement ou ce que nous on souhaite voir se développer.

Du coup pour les adultes, il y a tout un secteur Arts Martiaux qui est développé comme de l'Aïkido, du Judo, du Taïso, du Sundo, du Taïchi donc toutes ces choses là qui vont de choses sportives type compétition à des choses sportives orientées vers une pratique détente, bien-être, loisirs, voire même un peu remise en forme. Donc ça c'est un 1^{er} pôle et puis à côté il y a tout un pôle gymnastique plus ou moins rythmique donc ça porte des noms qui moi me dépasse un petit peu comme gym fitness avec toutes des déclinaisons plus ou moins sportives, utilisation de step, chorégraphie ou pas. Rien que dans ces gym fitness, on a une 12aine de créneaux hebdomadaires. Et puis après on a aussi tout le pôle bien-être avec de la relaxation, du yoga etc.... Donc tout ça pour les adultes et puis après ça dépend quoi bien entendu mais on retrouve des déclinaisons de tout ça pour les enfants. Et j'oubliais, on a aussi de la danse africaine.

Q : Ces activités sont-elles en lien avec des clubs ?

R : Non mais certaines sont malgré tout affiliées à des fédérations donc ce sont des clubs au sein de la maison. De toute façon à partir du moment où il y a activité de compétition, il y a obligation d'affiliation et c'est vrai que la plupart du temps même si c'est une problématique qui n'est pas simple, le problème de l'affiliation à un club pour être clair c'est le problème de l'adhésion ça coûte ; c'est le problème que au-delà de la cotisation, faire supporter en plus aux adhérents une charge puisque ce sont les licences puisque c'est ce qui sert à financer les fédérations etc....Et ce qui fait qu'effectivement des fois, c'est un peu compliqué et ça devient de plus en plus compliqué pour nous parce qu'on a des cotisations qui sont déjà relativement élevées du fait que nos intervenants sont diplômés et salariés : ils sont tous titulaires d'un brevet d'état à quelques exceptions près où dans certaines pratiques il y a encore des bénévoles.

Q : Sous quelles formes ça fonctionne ? Qui encadre ?

R : Cf. ci-dessus.

❖ Le sport et ses représentations :

Q : Concernant la perception du sport en général, quels sont les avantages et les inconvénients d'une pratique physique ?

R : Il y a effectivement un 1^{er} aspect clairement c'est le bien-être, entretien physique ou progression, en tous cas quelque chose qui a avoir avec un bien-être physique. C'est une 1^{ère} chose mais dire si c'est avant le reste, je ne sais pas si y a une hiérarchie entre ? Après ce qui nous intéresse aussi dans toutes nos activités c'est l'aspect « le faire ensemble » c'est-à-dire le fait qu'à un moment donné un groupe de personnes pratiquent une activité ensemble et du coup avec tout ce que ça veut dire en termes de relations entre les personnes, de convivialité, en terme d'apprendre à se connaître parce que même si on est implanté dans un équipement qui peut paraître un peu, comment dire, luxueux même si ce n'est pas vraiment le mot mais on est dans une maison ancienne en plein centre ville, on touche quand même des tranches de population qui sont très variées. Les gens qui viennent ici sont de toutes origines et de toutes classes sociales en fait, même si on a une grande majorité de gens de classe moyenne à moyenne-inférieure, moyenne-supérieure. Quoi que depuis quelques temps on voit aussi arriver chez nous des gens qui font partie des classes supérieures et qui ne venaient pas forcément et c'est assez « rigolo » notamment dans les activités sportives et de gymnastique. On récupère entre guillemets des gens qui avant allaient dans des clubs de sport et qui n'ont plus envie d'y aller peut-être pour des raisons financières mais ça on ne le sait pas parce qu'ils ne vont pas le dire, mais aussi pour des raisons de souplesse et de convivialité justement. Et c'est vrai que nous, on est attaché à ça : à faire en sorte que ça soit certes l'occasion d'une pratique sportive mais aussi une occasion de rencontres et de vie en groupe.

Q : Quelles disciplines sont pratiquées par les femmes ? Par les hommes ? Et pourquoi ? (qui pratique quoi et pourquoi ?)

R : Je ne sais pas ! Il y a quand même une activité qui est plus pratiquée par des femmes mais c'est pour des raisons assez tristes je pense, on a une gymnastique qui est le Taïso et qui est plus pour les gens d'un certain âge et y a beaucoup de femmes parce

que malheureusement les hommes ne sont plus là ! (parmi ces femmes, il y a beaucoup de veuves). Pour la gym fitness, ce sont majoritairement des femmes. Après je ne sais pas pourquoi elles choisissent ces activités mais on le voit bien et pas qu'ici, on le voit bien au niveau national qu'il y a certaines activités qui sont principalement faite par des femmes alors peut-être pour des questions d'esthétisme...

Q : Comment percevez-vous les clubs, les associations sportives ?

R : J'ai peu de perception car on ne les côtoie pas. Nous ce qu'on dit ici, même si à côté de ça je fais d'escalade et de la montagne donc je fais partie de la fédération qui est la FFME, là je rencontre des clubs qui sont sportifs donc j'ai quand même une vision de ce qui est une organisation sportive pure. Nous, ce qu'on a tendance à dire ici c'est qu'on se différencie de ces clubs là parce que la compétition n'est pas notre priorité. Pour nous, c'est amener les gens à s'intéresser à une discipline, à progresser dans une discipline. La priorité c'est le plaisir, l'apprentissage individuel et collectif etc....

❖ Les pratiques sportives :

Q : Connaissez-vous le vécu sportif des femmes adhérentes à votre MJC ?

R : Non mais je pense que si je voulais le connaître, je pourrais le demander aux animateurs. Je les rencontre 2 fois par an et on fait un point à ce moment là sur le public mais jusqu'à présent ce n'est pas quelque chose que l'on a évoqué. Eux ils ont forcément une vision très précise mais moi je n'ai pas cette perception.

Q : Est-ce que vous savez si ces femmes pratiquent également ou ont pratiqué par le passé en club ? Si non, quels sont les raisons de la non-pratique (freins) ?

R : Alors oui puisque certaines viennent des clubs de remise en forme mais j'ai très peu d'information de ça.

Q : Comment choisissent-elles leur pratique (influences dans le choix) ? Et qu'est-ce que ça leur apporte ?

R : Je ne peux pas vous répondre parce que j'en sais rien...

Q : Est-ce qu'elles vous ont fait remonter une demande particulière de souhait de pratique avec une orientation loisir, santé ou lien social ?

R : Alors lien social, non..... c'est quand même sur les activités gymnastiques qu'on a des demandes précises et ces demandes ont tendance à suivre une mode : là en ce moment on commence à nous demander pourquoi on n'organise pas des cours de Zumba, je crois que c'est comme ça que ça s'appelle, si j'ai bien compris c'est un mélange de gym et de danse en musique. Et donc là je trouve qu'on est plus sur une question de mode en termes de nouveauté. Et puis après on a des fois des demandes que je trouve un peu farfelues parce que ça nécessiterait des investissements lourds en matériels et notamment en machine électrique. Donc là clairement on dit qu'on ne peut pas.

Q : Quelles actions sont proposées pour faciliter une éventuelle pratique ?

R : Alors en termes de créneaux horaires, il y a de tout ! Il y en a le matin, entre midi et deux : pour la gym ça convient bien à une bonne partie des gens qui utilisent la pause de midi pour faire une activité sportive ; fin d'après midi et le soir. On a des activités qui vont jusque 23h.

Après en termes d'accessibilité vu qu'on est en centre ville, c'est plutôt bien desservi par les bus ; c'est plus un problème pour les gens qui viennent en voiture car le problème ce sont les places de parking.

Est-ce que vous pouvez m'indiquer le montant de l'adhésion à la MJC et la cotisation d'activités ? *Alors l'adhésion c'est 8€ à l'année et elle est valable dans toutes les MJC de Nancy et après les cotisations sont vraiment variables, ça dépend des activités : on a des choses qui tourne aux alentours de 200 € à l'année.*

Alors est-ce qu'il y a possibilité d'aides financières par rapport à ça ?

Oui et non, on ne fait pas de tarifications liées aux revenus parce que c'est très compliqué et à la limite on n'a pas vraiment le droit, on est une association et si on voulait pratiquer une différenciation de tarification faudrait qu'on demande des documents qu'on n'a pas à connaître. Après on accepte tous types de règlement : bons CAF, chèques vacances, aides des CCAS et que les gens paient en plusieurs fois. Certaines mairies comme Maxéville proposent des aides et d'ailleurs nous sommes en partenariat avec la mairie là-dessus. Donc voilà !

ANNEXE N°11

ENTRETIEN POPULATION FEMININE PRATIQUANTE DANS LE DISPOSITIF « SPORT-INSERTION »

- Entretien mené le 05/04/12 à 15h
- Durée : 4 min 30 sec
- Age : 28 ans
- Bénéficiaire du RSA
- Activité : Badminton

❖ Perception de la pratique sportive :

Question : Que pensez-vous en général du sport ?

Réponse : Que c'est très important ! C'est un besoin vital, je sais pas... un peu comme une drogue !

Q : Que vous apporte votre pratique ?

R : Bah, c'est une soupape de sécurité je dirais parce que moi, si je ne fais pas de sport, je ne suis pas bien !

Q : Que recherchez-vous dans le sport ?

R : Maintenir un poids, surveiller son corps, s'embellir, être bien dans sa peau ! Moi je pense que plus on est beau, plus on se sent bien c'est-à-dire si on est bien dans son corps, on est bien dans sa tête !

Q : Par rapport à d'autres loisirs que vous pouvez avoir, quelle importance a le sport ?

R : Je n'ai pas d'autres loisirs, je fais essentiellement de l'activité physique, le reste non mis à part regarder la télé ou écouter de la musique. Ce que fais le plus dans la journée, c'est de l'activité physique. Donc pour moi, c'est une priorité sur tout !

Q : Comment percevez-vous les clubs sportifs, les associations sportives, les associations de quartiers ?

R : Bah c'est super bien ! A partir du moment où il y a de l'activité physique pour moi, c'est bien !

Q : Quelles disciplines vous intéressent le plus ? Le moins ? Et pourquoi ?

*R : Toutes ! Moi je fais de la marche, du vélo, des appareils chez moi car j'ai des appareils chez moi et un vélo d'appartement. Le plus que je fais, c'est de la marche et du vélo d'appartement. **Pourquoi ?** C'est ce qu'il y a de plus facile à faire.*

Q : Etes-vous prête à faire une pratique sportive régulière ? Si oui, dans quel cadre et sous quelles conditions ? Quelles disciplines ? Ou non, pourquoi ?

R : J'en fais déjà par moi-même, mais ce qui est sûr, c'est que je veux pas aller dans un club de remise en forme car les gens se regardent et donc forcément ça crée un sentiment de jalousie car si y a des femmes plus belles et tout.... Enfin, moi je préfère m'acheter des appareils. J'en ai des vieux : j'ai un vélo d'appartement, un tapis de marche et puis un rameur mais pas assis, debout. Bon, c'est des vieux appareils mais je préfère pas mettre de l'argent dans un club de sport mais mettre de côté pour après pouvoir m'acheter des appareils et en particulier un rameur assis ! Et faire seul sans personne devant car sinon je me compare trop aux autres et je l'ai dit, elles sont plus belles que moi, machin, j'aime pas !

Ok, j'ai bien compris que les clubs ce n'était pas votre façon d'envisager une pratique, mais si vous aviez l'opportunité d'aller dans un club où personne ne se regarde, ne se compare, est-ce que vous le feriez ou pas ?

*Si il y a que des hommes, oui ! Mais pas d'autres filles parce que je vais être jalouse, je vais me dire « ouaih, elles font du sport aussi et elles sont plus belles... » **Donc qu'est-ce qui vous freine ? C'est l'image que peuvent renvoyer d'autres femmes. Et est-ce que l'argent peut être un frein pour vous ? Pour moi, non car je bois pas, je fume pas donc je mets l'argent de côté pour pouvoir m'acheter des appareils et là je me suis acheter un vélo ! Donc pour moi, en premier c'est pas l'aspect financier mais c'est l'aspect jalousie.***

Q : On a fini, voulez-vous rajouter quelque chose ?

R : Bah, le sport c'est formidable ! Moi si je ne fais pas de sport, je me sens pas bien, je me sens mal. Disons que quand on fait du sport et qu'on en fait beaucoup... moi, par exemple, j'ai fait 2h30 de marche et 1 heure de vélo ce matin et puis, là je suis venue à pieds pour faire 1h30 de badminton et après je rentre à pieds. Après on est fière de soi car je me dis « moi je fais du sport, les autres ils sont dans leur voiture ! ». Je sais pas comment l'expliquer mais je me comprends, voilà.

ENTRETIEN POPULATION FEMININE PRATIQUANTE DANS LE
DISPOSITIF « SPORT POUR TOUTES »

- Entretien mené le 23/04/12 à 9h10
- Durée : 1 min 30 sec
- Age : 70 ans
- Retraité
- Activité : Gymnastique
- Remarque : Interview un peu particulière car Danièle s'est absentée au cours de celle-ci comme si ça ne l'intéressait pas donc il y a des questions sans réponse.

❖ **Perception de la pratique sportive :**

Question : Que pensez-vous en général du sport ?

Réponse : Que du bien !

Q : Que vous apporte votre pratique ?

R : Comme tous les sports, moi j'ai fait beaucoup de sports toute ma vie et j'en fais moins maintenant. Cela procure un certain bien-être et ça permet de se conserver en bon état.

Q : Que recherchez-vous dans le sport ?

R : C'est le bien-être et la santé !

Q : Par rapport à d'autres loisirs que vous pouvez avoir, quelle importance a le sport ?

R : Bah moi je ne le classe pas, c'est important pour moi c'est tout. J'aime bien tout autant les activités de loisirs comme aller au théâtre, au cinéma ou au musée quand je peux. Et l'un ne va pas sans l'autre pour moi !

Q : Comment percevez-vous les clubs sportifs, les associations sportives, les associations de quartiers ?

R : Bah c'est bien pour le quartier et moi j'ai fréquenté beaucoup les clubs et associations en étant plus jeunes et ce qui prime pour elles c'est leurs licenciés.

Q : Quelles disciplines vous intéressent le plus ? Le moins ? Et pourquoi ?

R : Comme je suis vieille, je ne peux plus faire grand-chose ! Mais j'aime bien la gym et la marche à pieds. J'aime bien parce que je n'ai plus trop le choix d'en faire d'autres à cause de mes soucis de santé, ce n'est pas ma faute.

Q : Etes-vous prêtes à faire une pratique sportive régulière ? Si oui, dans quel cadre et sous quelles conditions ? Quelles disciplines ? Ou non, pourquoi ?

R : Pas de réponse elle est partie

Q : Avez-vous des possibilités d'aides financières ?

R : Pas de réponse elle est partie.

ENTRETIEN POPULATION FEMININE PRATIQUANTE DANS LE
DISPOSITIF « SPORT POUR TOUTES »

- Entretien mené le 23/04/12 à 9h
- Durée : 3 min
- Age : 69 ans
- Retraitée
- Activité : Gymnastique

❖ **Perception de la pratique sportive :**

Question : Que pensez-vous en général du sport ?

Réponse : C'est très bien !

Q : Que vous apporte votre pratique ?

R : Moi je me suis faite des amies et puis je suis très contente de venir. Je viens le lundi, le mardi, le vendredi et puis je me sens bien ! Les 15 jours (vacances) où j'en ai pas fait ça m'a manqué !

Q : Que recherchez-vous dans le sport ?

R : Le bien-être, je me sens bien quand je sors d'ici même si je suis un peu fatiguée mais ça c'est normal, je me sens mieux. Hier je disais encore à mon fils « vivement que le sport reprenne ça me manque ! » donc là aujourd'hui je suis contente que ça ait repris et je suis contente de venir. Quand j'en fais pas, ça me manque et les semaines de vacances, je viendrais bien s'il y en avait.

Q : Par rapport à d'autres loisirs que vous pouvez avoir, quelle importance a le sport ?

R : C'est très important pour moi ! Cela a autant d'importance que d'aller au cinéma, aller au théâtre etc....

Q : Comment percevez-vous les clubs sportifs, les associations sportives, les associations de quartiers ?

R : Moi je crois que c'est quelque chose d'important pour les quartiers, ça permet de se retrouver, de faire connaissance avec d'autres gens, de faire connaissance avec les profs. Et puis les clubs c'est cher et ils ne se préoccupent pas trop de nous ! Si le dispositif n'existait pas, on n'en ferait pas !

Q : Quelles disciplines vous intéressent le plus ? Le moins ? Et pourquoi ?

R : La gym, j'en fais sous 2 formes et de la marche et puis j'aime bien quand il y a aussi des actions en lien avec l'alimentation qui sont proposées ; ça m'intéresse car on peut faire un lien avec la santé et le sport.

Je fais aussi du Taïchi mais je vais arrêter l'année prochaine car j'aime bien quand ça bouge un peu !

Q : Etes-vous prêtes à faire une pratique sportive régulière ? Si oui, dans quel cadre et sous quelles conditions ? Quelles disciplines ? Ou non, pourquoi ?

R : Faut que financièrement ce soit accessible, que ça ne soit pas trop éloigné de chez moi ou du centre social. Je choisirais de continuer la gym et physiquement faut aussi que ce soit accessible cad pas trop violent quand même !

Q : Avez-vous des possibilités d'aides financières ?

R : Non c'est pour ça que je viens faire du sport ici car ça me coûte que 50 centimes d'euros la séance. Et puis je ne sais même pas si j'aurais le droit à une aide si je m'inscrivais dans une association, à mon avis non !

Q : On a fini, voulez-vous rajouter quelque chose ?

R : Non, je vous remercie de m'avoir interviewée !

ENTRETIEN POPULATION FEMININE PRATIQUANTE DANS LE
DISPOSITIF « SPORT POUR TOUTES »

- Entretien mené le 23/04/12 à 9h05
- Durée : 3 min 30 sec

- Age : 54 ans
- Longue Maladie donc ne travaille plus
- Activité : Gymnastique

❖ Perception de la pratique sportive :

Question : Que pensez-vous en général du sport ?

Réponse : Que du bien !

Q : Que vous apporte votre pratique ?

R : Cela aide à la santé, j'ai l'impression que ça m'aide, qu'on se sent un peu plus en forme quand on en fait, à maintenir notre poids un petit peu et à plein de choses, à voir du monde, avoir un contact humain qu'on aurait pas si on était pas dans le sport.

Q : Que recherchez-vous dans le sport ?

R : Bah pour moi il y a l'aspect santé et l'aspect convivialité c'est-à-dire que maintenant on considère le sport un peu comme aidant à la santé et puis bon, le fait de rencontrer du monde et de sortir de chez soi. Quand je sors du sport, je me sens mieux et quand il n'y en a pas pendant les vacances je ne suis pas bien j'aimerais qu'il y en ait pendant les vacances.

Q : Par rapport à d'autres loisirs que vous pouvez avoir, quelle importance a le sport ?

R : Bah assez haut quand même par rapport à aller au cinéma, par rapport à aller boire un café ; par rapport à tout ce qui est culturel, c'est vrai que ça a aussi son importance. Donc moi je le place juste en-dessous du culturel mais assez haut quand même.

Q : Comment percevez-vous les clubs sportifs, les associations sportives, les associations de quartiers ?

R : Bah ici on a notre place, enfin je veux dire pour les gens à revenus modestes parce que voilà il y a ce problème d'argent parce que la plupart des gens qui viennent ce sont des gens comme Irène et Danièle soit retraitées soit malades comme moi et n'ont plus d'activités donc ce qui veut dire faibles revenus donc ce qui veut dire qu'on ne pourrait pas aller dans une salle de sport ou comme ça donc ce dispositif là est primordial pour des personnes qui n'en ferait pas.

Q : Quelles disciplines vous intéressent le plus ? Le moins ? Et pourquoi ?

R : Oui je fais de la gym, alors sous 2 formes comme Irène et puis il y a eu aussi des cours de cuisine qui m'ont aussi intéressé et des conférences avec un médecin sur l'alimentation. Je trouve ça intéressant dans la mesure où pour moi l'activité physique va de pair avec l'alimentation.

Moi j'ai essayé le Taïchi et puis j'ai laissé car je ne me suis pas vraiment mise dedans, voilà.

Q : Etes-vous prêtes à faire une pratique sportive régulière ? Si oui, dans quel cadre et sous quelles conditions ? Quelles disciplines ? Ou non, pourquoi ?

R : Bah pour moi faut que ça reste dans des prix très corrects, que ça reste proche du quartier pour qu'on ne soit pas obligé de prendre les véhicules et d'aller faire des kilomètres et des kilomètres. Si je devais m'inscrire ailleurs, ça serait pour continuer la gym et la relaxation parce que ça me plaît bien.

Q : Avez-vous des possibilités d'aides financières ?

R : Non, je ne suis pas au courant des aides auxquelles j'ai le droit. Mais ce dispositif c'est déjà une aide donc c'est très bien !

Q : On a fini, voulez-vous rajouter quelque chose ?

R : Non, merci à vous et bon travail !

ANNEXE N°12

ENTRETIEN CDOS et PROFESSION SPORT 54

- Entretien mené le 26/04/12 à 11h
- Durée : 15 min
- Personnes interviewées : deux hommes
- Fonctions : Agent de développement du CDOS et Responsable éducateurs Profession Sport 54

Q : Comment Profession Sport 54 intervient et fonctionne dans le dispositif ?

R : Ce que je peux dire en résumé, c'est que le Maître d'ouvrage c'est le CDOS et nous, nous sommes un des maîtres d'œuvre en mettant à disposition des éducateurs sportifs diplômés en fonction de la demande des centres sociaux, en fonction de.... Donc on fait partie du dispositif en tant que maître d'œuvre, voilà ! Donc en fonction de la demande et des entretiens qu'on peut avoir, si on a la possibilité de mettre à disposition un intervenant spécifique par rapport à la demande, une convention spécifique est faite entre nous et le CDOS.

Q : Est-ce que les éducateurs qui interviennent dans le dispositif ont eu une formation spécifique sur le public en situation de précarité ?

R : Bah nous le CDOS on fait une formation d'accueil mais c'est plus une information qu'une formation parce qu'en gros, on accueille l'éducateur pendant 1 heure ici à la Maison des Sports avec la chargée d'évaluation du dispositif et moi. On lui présente le dispositif, comment ça fonctionne, comment on utilise les outils d'évaluation ; et puis en théorie, il est sensé passer aussi 1h dans la structure d'accueil (centre social) avec le travailleur social.

Mais bon en pratique ce n'est pas forcément comme ça : des fois, l'éduc vient dans la structure pour la 1^{ère} fois quand il intervient pour la 1^{ère} fois. Mais on essaye de mettre ça en place pour qu'il y ait un moment, un temps d'échanges.

C'est vrai que nous à l'interne, Profession Sport, on ne gère pas ça, c'est vraiment le CDOS qui gère l'information par rapport au public. Même si la majorité des intervenants qui interviennent au sein des 2 dispositifs, ils connaissent le public, ils travaillent avec donc ils sont déjà sensibilisés.

Q : Ok mais c'est un public qu'ils ont déjà au sein de leurs clubs ?

R : Non, non c'est au sein de Profession Sport où on a des demandes déjà de structures qui font parties d'un des 2 dispositifs et avec qui on travaille en direct comme par exemple le centre social Beauregard où on met à disposition un éducateur pour une activité spécifique mais qui ne fait pas partie du dispositif.

Q : Ok et pour les éducateurs qui interviennent dans « Sport et Insertion », est-ce qu'il ne faudrait pas aussi les former un peu plus ?

R : Bah en fait pour le moment, la question ne s'est pas encore posée puisqu'on fait appel à des éduc qui sont déjà sensibilisés à ça et qui ont de l'expérience donc du coup voilà.

Q : Alors si le but une fois que les dispositifs sont terminés les gens basculent sur un club, les éducateurs qui sont dans ces clubs ne sont pas toujours sensibilisés ou formés à ce type de public ?

R : Nous, on fait peu appel à des éduc de clubs en fait, c'est surtout par Profession Sport, soit des salariés des CD, mais après des clubs sportifs.... Déjà c'est rare que les associations sportives aient des salariés comme éducateurs sauf les grosses assoc. Et puis les associations qui emploient sont sur de la vacation la plupart du temps ou à temps partiel donc les clubs n'ont pas suffisamment de temps pour pouvoir gérer ça, clairement !

Donc c'est pour ça que c'est difficile la transition entre les dispositifs et les clubs parce qu'on ne fait pas appel à des éducateurs de clubs alors que si il y a avait un éduc de club, forcément ça serait plus simple pour les inciter à venir.

Q : Alors pour les éduc qui n'interviennent pas dans les dispositifs mais dont les clubs seraient prêts à accueillir ce public, à qui reviendrait le travail de les sensibiliser, de les former ?

R : Bah Profession Sport pourrait être porteur en relation directe avec le CDOS, puisqu'on est organisme de formation donc y aurait une possibilité de porter la formation en partenariat direct avec le CDOS 54. Je pense que ça, ça ne serait pas le soucis.

Et puis nous, il faudrait qu'on ait un listing de tous les clubs sportifs qui seraient prêts à accueillir notre public parce que moi je ne les connais pas et ça serait déjà ça ! Avoir un listing de clubs avec qui on pourrait mettre en place 1 ou 2 journées dans le club directement, comme on le fait déjà avec le TSB Jarville. On met en place 2 ou 3 créneaux dans le club en leur disant que maintenant ça se passe au club avec tel intervenant comme ça y a un lien qui se fait et puis en plus il y a toujours un travailleur social, les gens n'y vont pas comme ça tout seul.

Q : Quelles marches de manœuvre avez-vous au sein du CDOS par rapport aux 2 dispositifs ?

R : Bah ça dépend déjà de quoi on parle mais bon ça dépend déjà des financements, je ne peux pas mettre toutes les activités que je veux parce qu'il faut des financements derrière. Faut aussi derrière que dans les centres sociaux les activités soient possibles. Après au niveau des éducateurs c'est presque plus simple parce qu'on trouve toujours des éducateurs pour faire n'importe quelles disciplines, même si des fois c'est plus ou moins compliqué.

Q : Au niveau du projet d'extension du dispositif « Sport et Insertion » sur d'autres territoires du département, quel est son état d'avancement ?

R : Bah à l'heure actuelle, je n'ai aucun retour des territoires que j'ai sollicité, je n'ai pas d'info. Après ça dépend d'eux aussi, si il n'y a pas de volonté derrière je peux ramer aussi !

Donc concrètement, pour le moment c'est en standby et je ne crois pas que l'extension pourra se faire pour septembre comme l'avait souligné Antoine Texier à notre dernière réunion. Le plus urgent à l'heure actuelle c'est que les territoires me disent quelles activités ils veulent mettre en place parce que si je dois réserver des salles ou des gymnases c'est maintenant que je dois le faire, ce n'est pas en septembre que je vais demander un gymnase !. C'est pour ça moi c'est déjà les activités après on aura toujours possibilité de trouver des éducateurs avec Profession Sport 54.

Je vais relancer les territoires mais pour le moment c'est au point 0.

Q : A votre avis, pourquoi les territoires ne vous informent-ils pas sur les activités qu'ils voudraient mettre en place ?

R : Je ne sais pas si les territoires ont envie de s'investir car ça implique qu'il y ait un référent par territoire qui soit là souvent, surtout au départ et qui accompagne sur les activités, comme Raymonde Perrin sur Nancy et Couronne.

Q : Alors Profession Sport rayonne sur tout le territoire, mais est-ce que c'est plus compliqué de trouver des éducateurs sur d'autres territoires que celui de Nancy et couronne ?

R : Oui, bien sûr il est certain que c'est compliqué. On manque d'éducateurs un peu dans le pays haut, dans le lunévillois aussi. On a quand même un bon vivier d'éducateurs mais on a aussi des structures utilisatrices qui ont leurs propres éducateurs donc si nous on ne peut pas répondre à la demande, peut-être que les structures utilisatrices oui.

ENTRETIEN RESEAU SAPHYR

- Entretien mené le 26/04/12 à 14h
- Durée : 45 min
- Personne interviewée : une femme
- Fonction : coordinatrice et chef de projet au CROSL
- Présentation des 2 dispositifs et de leur fonctionnement

Q : Comment le réseau SAPHYR pourrait-il être partenaire et intervenir dans l'accompagnement des publics issus des dispositifs « Sport et Insertion » et « Sport pour Toutes » vers les associations sportives dans un objectif de continuité de pratique ?

R : Alors moi je suis ok, c'est un travail qui pourrait se faire mais faudrait voir comment ça peut s'articuler.

Q : Alors sachant que les éducateurs sportifs qui passent par votre réseau ont une formation sur des thématiques « santé » bien précise et est-ce que cette formation pourrait être déclinée sur des aspects ou des notions de précarité, de santé mentale, de bien-être etc ?

R : Quand les éducateurs sportifs viennent en formation SAPHYR, bon déjà « formation » c'est un bien grand mot, ils viennent à un module d'information où on leur présente globalement le lien entre sport et santé et évidemment le fait qu'ils vont travailler dans un contexte de santé et puis tous les outils SAPHYR c'est-à-dire comment on les utilise, comment on met en place cet accompagnement, comment ça se passe concrètement et ce qu'on attend d'eux. Donc après une fois qu'ils ont participé à cette journée, ils vont se positionner, ils décident de devenir des intervenants SAPHYR et là ils s'engagent par un certain nombre de documents et d'info qu'ils nous donnent. Et quand on les met en lien avec une structure de santé, puisqu'à chaque fois on va travailler un projet d'une structure donc je dis globalement structure de santé mais ça

peut être médico-social, du social aussi, ça peut être un hôpital ou un réseau de soins, on va travailler le projet d'activité physique pour le public spécifique.

Donc si on prend les diabétiques par exemple, les 2-3 intervenants qui vont être sollicités pour suivre ces populations là vont bénéficier d'un temps d'information spécifique sur c'est quoi le diabète chez l'adulte, quelles précautions... donc vraiment les choses sur lesquelles il faut insister. Donc là pour ce qui nous concerne dans notre entretien, on pourrait très bien imaginer qu'on prenne des intervenants SAPHYR et parce qu'ils vont intervenir dans ce cadre là, on va leur apporter une information supplémentaire sur ce public. Donc ça c'est possible, après c'est quoi exactement le territoire ? Alors pour le moment les 2 dispositifs se situent sur le territoire de Nancy et couronne et dans un avenir plus ou moins proche, le CG souhaiterait élargir le dispositif « Sport et Insertion » à d'autres territoires du département. C'est un objectif qui va se réaliser plus ou moins à moyenne échéance.

Ensuite, ce que le CG souhaiterait c'est que les éducateurs soient réellement formés à l'accueil et à l'encadrement de ce public et non pas juste une rapide information ou sensibilisation.

Q : Donc comment le réseau SAPHYR pourrait être partenaire pour améliorer cet aspect « formation » ?

R : De tout façon, systématiquement, c'est vrai que la connaissance du public, des problèmes de santé ou psychosociaux, je pense que c'est essentiel, déjà pour rassurer les éducateurs en leur disant clairement quels sont les publics. Bon, on peut toujours se dire que dans les clubs on trouve de tout et qu'ils ont déjà une petite expérience. Je sais que si on prend les femmes qui ont un cancer, la plupart des éducateurs nous disent « bah on a des femmes qui ont un cancer et qui suivent les cours » et voilà elles ne sont pas obligées de passer par SAPHYR pour y aller, il y a des gens qui vont directement dans les clubs. Là vraiment le travail de SAPHYR c'est de travailler sur la motivation et l'envie de s'inscrire dans quelque chose parce que c'est intégrer, parce que c'est conscient dans une activité qui devienne pérenne pour un mieux être, pour régler un certain nombre de problèmes. Donc si c'est un problème de bien-être, de santé mentale, de ça et bien SAPHYR est approprié avec toujours je pense un accompagnement des travailleurs sociaux, donc c'est sans problème, oui ! ça serait bien !

Effectivement, le partenariat est à construire, mais sous quelles formes, sous quelles modalités, ça c'est à voir par la suite mais ce que vous me dites là peut être une piste de réflexion pour le conseil général qui pourrait effectivement par la suite prendre rendez-vous avec vous afin de voir comment construire ce partenariat. *Oui, effectivement. Juste une précision, la demande émane de quels services ou direction ?*

Alors c'est un travail conjoint entre la direction de l'Insertion et le service Education Populaire et Sports. En fait, la politique sportive est transversale aux champs de compétences du département. *Et pouvez vous m'indiquer le nom des interlocuteurs s'il vous plaît ?* **Alors au service EPS, il s'agit de Mr Ronald COSTALONGA qui est responsable du service et de Mme Nelly GROSSE qui est chargée de mission Sports. Je pense qu'elle sera davantage votre interlocutrice ainsi que Mr Antoine TEXIER du service de l'Insertion. Et puis pour le CDOS 54, c'est Mr Jérémie STADLER qui est agent de développement et qui connaît également très bien le fonctionnement des 2 dispositifs.** *Oui, oui je connais bien Jérémie et justement il est déjà venu me voir aussi pour m'expliquer les 2 dispositifs....*

Alors ce qu'on peut mettre en avant c'est le dispositif SAPHYR standard tel qu'il est proposé donc de voir à quel moment peut être, bon je ne sais pas hein si les choses peuvent se remplacer c'est –à-dire notre manière de suivre les personnes pendant 7 séances et puis après de les orienter vers des clubs avec un suivi pendant une année après. Ou alors de dire ce sont les interventions telles qu'elles se font actuellement et puis on y ajoute SAPHYR avant, après, pendant, bon je ne sais pas ; ou on adapte en fait l'intervention SAPHYR vraiment à ça mais il faudrait que je sache exactement comment les choses se passent, comment ça se monte une activité pour un groupe de femmes ou un groupe en insertion. Et aussi ce qui va être important c'est de savoir à auquel moment on met en place le temps de formation et aussi après de quoi vous avez besoin vous pour évaluer sans que ça nous empêche d'utiliser nos propres outils d'évaluation. Il faut qu'on puisse utiliser nos outils parce que chacune des personnes qui est suivie par SAPHYR entre dans le cadre de l'évaluation et ça c'est quelque chose sur lequel on ne peut pas....

Le but pour le conseil général c'est qu'il y ait une évaluation qui soit faite à un moment donné ou à un autre par le réseau de la personne qui est suivie ; ça c'est évident !

Q : Après est-ce que l'accompagnement standard peut évoluer et être proposé sous une autre forme dérivée de l'initial ?

*R : Oui, oui on peut le faire parce qu'on le fait déjà, on adapte. Nous on est sur les 7 séances parce que c'est ce qui nous sert en fait à recueillir les éléments, mais on a des ateliers qui ont été mis en place où on a les 7 séances qui font parties de SAPHYR mais finalement c'est un atelier SAPHYR + bien-être ou je ne sais quoi qui va se prolonger sur une année. Donc l'éducateur qui intervient va utiliser les outils SAPHYR pendant un laps de temps donné pour le recueil des infos mais après continu l'activité physique et selon les structures pour lesquelles il intervient, il va beaucoup plus travailler l'orientation très vite ou alors il va attendre ou alors il n'y aura pas d'orientation. Je pense à la ligue contre le cancer qui ont mis en place un atelier par SAPHYR dans leurs locaux et l'idée c'est qu'il soit maintenu, pérennisé et que les femmes n'aient pas à aller trouver ailleurs une activité physique. Si elles ne veulent pas bouger, elles sont bien là et se sentent en sécurité à la ligue. Pour celles qui ont envie de faire autre chose à un moment donné ou qui ne supporteront plus d'être avec ce groupe là et aller voir ailleurs, l'éducateur va les accompagner vers une orientation extérieure. Et là si elles veulent se maintenir comme ça pendant des années, elles pourraient. **Alors concernant nos 2 dispositifs, le but c'est que le public ne reste pas éternellement dans les dispositifs. Ceux-ci doivent servir entre guillemets de passerelles pour aller dans les clubs. Et nous ce qui nous pose problème c'est qu'une fois sortis des dispositifs ils ne vont pas dans les clubs donc ça nous interroge et nous questionne sur le pourquoi ils n'y vont pas ? Alors certes il y a le frein financier mais je ne pense pas que ce soit le seul et le plus important.***

*Bon, alors j'essaye de regarder sur la liste des éducateurs qu'on a. Donc j'en ai déjà 1,2 de possible sur Jarville, Vandoeuvre. **Ceux sont des éducateurs sportifs polyvalents ou ils ont une spécialité ?** Y en a c'est par exemple de la gymnastique d'entretien, on va avoir aussi un éducateur qui est dans un club de handball et il a un*

BPJEPS sport pour tous, on a aussi un brevet d'état vélo. On a aussi un éducateur foot mais bon ce n'est peut-être pas trop approprié ; quoi que ce n'est pas parce qu'on est sur un terrain de foot qu'on est obligé d'en faire. On peut très bien faire autre chose avec des ballons par exemple ou de l'initiation à la marche nordique.

On a aussi de la randonnée pédestre et on a un partenariat avec la fédération française de randonnée pédestre où les groupes qui sont en contact avec SAPHYR, on va leur proposer systématiquement d'avoir une information sur la randonnée, de participer à une découverte de randonnée douce donc plutôt santé, d'une randonnée plus culturelle avec thématiques comme la faune, la flore et visite de patrimoine, et quelque chose autour de la marche nordique aussi. Donc il y a des ateliers découvertes et il y a 2 coupons gratuits pour faire des essais dans un club de randonnée. Et à Nancy on a un club de rando-santé qui fait de la marche douce, qui s'adapte aux gens, donc on pourrait aussi proposer ça, ça serait une possibilité. Et puis on a aussi un prof d'Aïkido-Taïso.

*Bon, c'est sûr que si on regarde dans le détail on n'a pas pléthore d'éducateurs sur Nancy mais bon y en faut pas non plus 50. **Après ce n'est pas obligé de partir sur un large choix d'activités, ça peut être dans un 1^{er} temps 2 ou 3 activités. Je sais que dans le dispositif « Sport et Insertion », on propose aussi de la randonnée et d'après ce qu'on m'a dit c'est une activité que les gens adorent et qu'ils demandent. Et pour « Sport pour Toutes », vu qu'il n'y a pas non plus d'activités physiques pendant les vacances au centre social (pour elles), elles ont demandé à aller marcher. Donc je pense que ça serait vraiment quelque chose d'intéressant à exploiter. Oui, oui, tout à fait !! Comme le vélo et la gym d'entretien ! Après les sports collectifs ça peut être intéressant aussi dans la mesure où l'aspect convivialité facilitera peut-être les choses pour pratiquer en groupe. Un des problèmes je pense pour passer en club, c'est le fait d'être mélangé à d'autres personnes et ce n'est pas forcément simple quand on a l'habitude d'être dans son groupe et de le connaître et de se retrouver seul dans un club parmi d'autres gens qu'on ne connaît pas. Donc peut-être qu'une des solutions ça serait justement qu'un petit groupe de personnes passant par le réseau SAPHYR, ce même petit groupe de personnes intègrent ensemble un club après.***

*Le conseil général des Vosges pour les bénéficiaires du RSA proposent, bon ça passe par le référent RSA, le paiement d'une licence pour une année je crois au niveau de la prise en charge. **Bon, c'est vrai que j'avais déjà réfléchi à cette possibilité là sans savoir que ça se pratiquait quelque part en le faisant aussi peut-être dégressivement, progressivement : sur la 1^{ère} année, prise en charge à 100%, la 2^{ème} année 90 ou 80%, la 3^{ème} année 70%, etc jusqu'à 50% la 5^{ème} année par exemple.***

*Alors moi ce que Jérémie STADLER c'était plus d'essayer de développer l'étape 2 du dispositif par SAPHYR mais sous la forme plus d'un annuaire où on pourrait orienter les personnes. **Donc moi j'avais aussi réfléchi à cette proposition là pour faciliter l'accès en rédigeant un annuaire de là où les gens pourraient aller mais le problème, c'est que même si on les informe et qu'on ne propose rien en parallèle, ils n'iront pas donc moi je pense que l'annuaire c'est une étape et il ne doit pas y avoir que ça. Effectivement, pour moi l'annuaire c'est un début de passerelle et ce n'est pas suffisant si on souhaite que les gens continuent l'activité physique.***

*Donc là concrètement, comment on peut faire ? Alors Nelly GROSSE et moi on a de nouveau rendez vous avec Antoine TEXIER le 3 mai donc moi je vais leur faire part de la conversation que l'on a eu et puis à ce moment là je vais leur demander de prendre rapidement contact avec vous pour voir quel type de partenariat est possible avec SAPHYR. **Oui, oui, je vais vous laisser une plaquette du dispositif pour qu'ils voient déjà un petit peu tout en sachant qu'il y a des choses qui sont modulables. Et mes coordonnées sont sur la plaquette. Je pense qu'il faut vraiment construire quelque chose avec le CDOS 54, avec Profession Sport 54, le CG et nous SAPHYR et se mettre autour d'une table et voir ce que nous CROSL on peut mettre en place. Après si c'est pour mettre SAPHYR à la place de ce qui existe ce n'est pas très utile mais plutôt comment ça peut s'articuler avec ce qui existe et à mon avis on fait à peu près la même chose sauf que vous c'est plus sur une longue durée mais bon pour être honnête, les personnes qui passent par SAPHYR ne vont pas toutes s'inscrire en club. **Oui mais ça on le sait très bien, l'intérêt c'est que ça se mette en place. Après on a des gens qui nous déclarent qui continuent l'activité physique libre mais pas de manière encadrée. Après pour ce qui nous intéresse, c'est de dire dès le début que SAPHYR ce n'est pas quelque chose de pérenne mais qu'on est là pour les accompagner dans un club*****

en prenant le temps qu'il faut pour choisir l'activité, même si on sait que de toute façon ce qui va être une contrainte c'est la proximité, c'est le fait qu'il faut une licence pas chère etc.... mais pour la plupart on pourrait trouver une solution. Et c'est dès le début, ça fait partie du contrat, on reprend confiance en soi et en ses capacités physiques, on se remet dans le bain pour retrouver un bien-être mais c'est un accompagnement et après faut que les personnes se motivent aussi.

Bon en tous cas, ça va nous demander un petit peu de travail pour s'articuler et puis après toute la prospection des clubs à contacter et imaginer une demi-journée sur la problématique de ces personnes, la présentation des dispositifs, ce qu'on attend d'eux en tant qu'intervenants mais aussi et surtout après dans les clubs de l'accueil. Ce qu'il faudrait pendant l'accompagnement, c'est permettre aux gens d'aller découvrir d'autres activités et que ça soit inscrit dans le contrat. C'est un gros travail à faire.

ANNEXE N° 13

GRILLE D'ANALYSE ENTRETIENS COMITES

DEPARTEMENTAUX

ESCRIME	<p><u>Encadrement</u> : 3 BE et 1 animatrice fédérale</p> <p><u>Objectifs du CD</u> : développement de la discipline ; découverte de la discipline sur le département ; augmenter les effectifs ; valoriser les performances ; formation de cadres et d'arbitres.</p> <p><u>Aspect santé dans la discipline</u> : obligation de faire passer des visites médicales et présence de médecins lors de compétitions ⇔ respect normes fédérales. Pas de projet bien précis au niveau santé donc implicite.</p> <p>⇔ Prise en compte de la santé au sens strict et médical du terme et est une préoccupation de 1^{er} plan. Mise en place sous cette forme par les cadres du département dans les clubs (w sur la nutrition, hygiène) mais pas à proprement parlé par celui-ci.</p> <p><u>Bénéfices/ Avantages du sport-santé</u> : aspect sport-santé bien-être fait partie de la discipline ; connaissance du corps dans sa globalité ⇔ connaissance de soi, connaissance personnelle de l'individu à travers sa personne ; action d'observation et de prévention</p> <p><u>Relations avec associations</u> : soutien à la fois financier et technique dans l'aide matérielle ⇔ achat et mise à disposition à la demande des clubs</p> <p><u>Pilotage d'actions</u> : Pas d'actions particulières ; prise d'initiatives des clubs donc pas d'ingérence</p>
----------------	---

Evolution pratique sportive féminine : en 2011 : 102 femmes (77 compétitrices + 25 non compétitrices) pour 175 hommes (158 compétiteurs + 17 non compétiteurs). En 2007, 98 femmes pour 198 hommes compétition et loisirs non différenciés \Rightarrow évolution (même si relativement faible) due au fait qu'une femme maître d'armes amène des filles à la discipline + présence d'équipes féminines au sein des clubs + femmes cherchent de la convivialité et de la mixité donc peuvent venir en couples + accompagnement des enfants donc découverte visuelle de l'activité

\Rightarrow Sur le plan de l'activité en elle-même, l'escrime permet à des femmes qui n'ont jamais vraiment fait de sport de se mettre en valeur parce que c'est un sport individuel que l'on peut pratiquer à n'importe quel âge.

Actions en direction des femmes : mise en place de l'escrime artistique qui est plus théâtrale, plus esthétique que sportive w en coopération et pas en opposition ; pas de rejet de tenue ou du masque porté par quelqu'un d'autre car pas d'équipement \Rightarrow clubs de Vandoeuvre, Laxou et au Conservatoire

Actions en direction des femmes en difficultés sociales et/ ou financières : participe au dispositif « Sport et Insertion » + prêt à mettre en place des actions spécifiques en mettant un cadre à disposition et des installations sous 2 conditions : organisme social en fasse la demande et fasse le lien avec le public + soutien financier pour rémunération du cadre

Messages d'incitation à la pratique pour ces femmes : découverte de l'activité et du lieu de pratique ; trouver les horaires adéquats ; les motiver (rôle des éducateurs); geste financier des clubs : faire payer uniquement la licence

KARATE	<p><u>Encadrement</u> : néant</p> <p><u>Objectifs du CD</u> : augmenter les effectifs, développer des sections féminines avec le Body karaté, obtenir davantage de ceintures noires, recruter des BE pour ouvrir des clubs</p> <p><u>Aspect santé dans la discipline</u> : un médecin intervient au sein des clubs pour faire de la prévention des addictions, parler de nutrition ; c'est une préoccupation de 1^{er} plan \implies art martial donc discipline \implies Former des citoyens responsables : bien dans sa peau, bien dans sa tête + respect d'autrui</p> <p><u>Bénéfices/ Avantages du sport-santé</u> : si on ménage son corps, on va très loin dans le sport. En ayant une hygiène de vie, on va très loin dans la vie sans avoir besoin de médicaments.</p> <p><u>Relations avec associations</u> : organisation de formations, aides à l'arbitrage. Pas de demande particulière : chacun vit dans sa bulle. Sport individuel</p> <p><u>Pilotage d'actions</u> : Pas d'actions particulières ; prise d'initiatives des clubs donc pas d'ingérence \implies mission du comité : organiser 2 compétitions : championnats Kata et championnats Combat.</p> <p><u>Evolution pratique sportive féminine</u> : femmes représentent 35% des effectifs de la pratique et espère augmenter ce %age avec création de créneaux supplémentaires de Body karaté (cours pour femmes de + de 20 ans qui veulent travailler sur le corps). Au niveau compétiteurs toute masse confondue, il y a 10 à 15% de compétitrices. Sur 2 500 pratiquants, il y a environ 750 à 800 femmes toutes licences</p>

confondues.

Evolution du nombre de femmes licenciées car c'est un sport de combat donc de self-défense et femmes viennent souvent en 1^{er} lieu pour l'aspect défense. Ensuite parce que ça leur plaît. + Evolution due aussi au fait que la discipline est plus visible \Rightarrow Chantal Jouanno, ministre des sports il y a peu a inciter plus de femmes à venir à la discipline.

\Rightarrow Image des sportives par les médias = une locomotive pour attirer les femmes.

Actions en direction des femmes : 7 clubs sur 45 proposent des cours de Body karaté et le but, c'est d'en proposer davantage + création de passerelles pour permettre aux mamans de venir pratiquer en même temps que leurs enfants

Actions en direction des femmes en difficultés sociales et/ ou financières : Aucune pour le moment mais si le conseil général nous fait une demande pour ce public, nous sommes prêts à nous investir en venant voir ce public et les amener d'une manière indirecte à l'activité.

Messages d'incitation à la pratique pour ces femmes : Pour faire venir le public féminin, il faut d'abord l'attirer avec une image : soit dans les médias, soit avec quelqu'un de jeune, de dynamique, qui présente bien.

+ notion de confiance en soi, amélioration de l'image de soi, valorisation de soi (notion de compétences).

« Bien dans son corps, bien dans sa tête ! »

+ w de motivation par les éducateurs

HANDBALL

Encadrement : 1 BE

Objectifs du CD : ceux que donnent la fédé = formation de cadres, arbitres, joueurs ; parcours d'excellence du joueur ; manifestations sur le territoire

Aspect santé dans la discipline : présente depuis 4-5 ans au sein du comité avec l'axe « Bien manger, c'est bien jouer ! » \implies organisation de sessions sous cet angle sur tout le département (ce qu'il faut manger, ce qu'est la masse grasse et maigre, l'hydratation...).

\implies Préoccupation de 1^{er} plan notamment dans le parcours d'excellence du joueur.

Bénéfices/ Avantages du sport-santé : essentiellement le bien-être càd bien dans sa peau + éviter les traumatismes et notamment les traumatismes musculaires

Relations avec associations : rencontre 2 fois par an les clubs ; pas de soutien financier mais matériel, technique ; rôle de formation donc gratuité des formations pour les clubs. Pas de demandes particulières des clubs mis à part matérielles

Pilotage d'actions : laisse les clubs tourner en autonomie mais apporte un soutien si besoin tant au point de vue des moyens humains, que technique, matériels ou autres

Evolution pratique sportive féminine : sur le total des licenciés de 4 500, il y a à peu près 1 tiers de femmes soit environ 1 500 féminines pour 3 000 hommes. Et sur ces 1 500, il y a 2 tiers de compétitives et 1 tiers de non compétitives. \implies Constat : pas eu d'évolution mais intéressé pour savoir comment faire pour faire évoluer ce nombre.

Actions en direction des femmes : Non mais serait pertinent d'en mettre en place. Clubs qui pourraient en mettre en place : Villers, Nancy Sluc qui font du secteur féminin, SEMPS, Jarville, Flavigny/Moselle, Dombasle, Varangéville et Saint Nicolas de Port, Blainville sur l'eau. Sur le sillon mosellan, PAM, Homécourt, Villerupt, Lexy.

Actions en direction des femmes en difficultés sociales et/ ou financières : Pas pour le moment mais clubs cités avant pourraient être intéressés. Si partenariat avec le CG sur ce sujet là, des aménagements sont possibles, notamment sur le prix des licences et le comité peut à ce moment là apporter un soutien financier. + renseignements pour subventions du CG et du CNDS \implies c'est quelque chose d'envisageable et d'intéressant

Messages d'incitation à la pratique pour ces femmes : sensibiliser sur le fait que le sport est un échappatoire, ça permet de se rassembler, de se trouver dans un autre contexte que celui des problèmes quotidiens. Le début de sensibilisation doit être fait par une structure qui connaît ce public et une fois que l'on rentre en contact avec elles, on peut les prendre en mains et mettre en place des aménagements pour elles.

Majorité des problèmes rencontrés : créneaux de salle et encadrants.

<p>UFOLEP</p>	<p><u>Encadrement</u> : 0,7 temps plein au comité + 2 animateurs dont 1 BE</p> <p><u>Objectifs du CD</u> : suit ceux fixés par la fédération ⇔ développer le sport pour tous ; éduquer par le sport tout au long de la vie ; faire du sport associatif un facteur de cohésion sociale et développer l'engagement des citoyens ⇔ fédé a pour vocation de prendre le sport sous le volet éducatif et convivialité. Il y a du championnat et de la compétition mais pas objectif principal. Se servir du sport comme vecteur de valeur, un outil d'éducation pour tout le monde et tout au long de la vie.</p> <p><u>Aspect santé dans la discipline</u> : La question de la santé est évoquée au niveau national mais encore très peu au niveau départemental ⇒ développement d'actions sur le plan sociétal mais peu sur le plan de la santé ⇔ participation à des manifestations comme « Sentez-vous sport, santé vous bien ! » ou mise en place d'exposition pendant les manifs sur lutte contre le dopage....</p> <p>La question de la santé n'est pas du tout négligée mais pas encore d'action proprement dite sur cette thématique + possibilité de labelliser les associations qui le font.</p> <p>⇔ Important : comme c'est une fédé multisports, plusieurs activités et celles qui sont les plus développées en termes de licenciés, ceux sont les AP d'entretien (fitness, stretching....) où il y a beaucoup de femmes et de + de 40 ans. Activités très bien développées en Meurthe-et-Moselle donc ça serait intéressant de se pencher un peu sur la question du sport-santé.</p>

Bénéfices/ Avantages du sport-santé : le sport contribue largement à la santé, y compris au-delà de tout ce que l'on connaît notamment pour éviter les problèmes d'obésité, respiratoires, cardiaques.

Le comité est très porté là-dessus et développe des actions de santé dans le sens bien-être social et psychique : pratiquer en groupe, rencontrer des gens, sortir de chez soi et de son quotidien, se détendre, se changer les idées. C'est de cette manière que le comité contribue à la santé.

Relations avec associations : comité très engagé sur le développement durable (soutien financier pour associations qui s'engagent dans cette démarche) + soutien financier dans prise en charge des frais de déplacements des associations lors de compétitions + soutien des associations dans la communication de leurs manifestations et dans les dossiers de demande de subventions + demandes de formations spécifiques des officiels ou bénévoles dans certaines disciplines (moto ou cyclisme par ex)

Pilotage d'actions : Action menée l'année dernière : mise en place d'activité physique pour les femmes d'un quartier défavorisé de Lunéville avec l'association ASAL qui n'est pas du tout une association sportive mais affiliée au réseau car affiliée à la ligue de l'enseignement, mène des actions à destination des mamans d'un quartier de Lunéville dans un but de soutien à la parentalité. \implies Pour appuyer leur action, le comité a proposé d'intégrer un programme sportif (cf. actions pour les femmes en difficultés)

Evolution pratique sportive féminine : en 2011, 1016 femmes licenciées à l'UFOLEP toutes disciplines confondues pour 964 hommes ; en 2006, 1331 femmes pour 999 hommes. Globalement, plus de femmes que d'hommes mais pas d'évolution, plutôt une diminution qui peut s'expliquer par : licences classées par risque (une personne

peut faire toutes les activités qu'elle souhaite) \implies comme activités classées par risques, prix de licence pas le même selon risque 1 (marche, rando, footing) que risque 3 (moto, cyclisme....) puisqu'en termes d'assurance ça n'engage pas du tout les mêmes choses

\implies constat : en risque 1, par exemple, les gens qui font de la randonnée se disent qu'ils n'ont pas besoin de licences pour le faire donc ça fait diminuer le nombre de licenciés + idem pour la danse : les adhérents ont une carte culturelle et sont assurés par celle-ci (il y a de la danse dans les activités culturelles). Il y en a aussi en UFOLEP donc forcément les gens ont tout intérêt à prendre une carte ligue culturelle qui coûte moins chère plutôt qu'une licence UFOLEP donc ça fait passer des licenciés UFOLEP en ligue et donc ça fait diminuer le nombre de licenciés du comité.

Actions en direction des femmes : action avec l'ASAL (cf. plus haut)

Actions en direction des femmes en difficultés sociales et/ ou financières : cf. action ASAL en lien avec l'association du 5^{ème} art de Vandoeuvre pour les activités sportives (cours de fitness). Le comité se penche sur la question de prise de licence pour ces femmes car à un moment donné il faut les assurer dans leur pratique mais elles n'ont pas les moyens de payer une licence (peu chère : 26,68€) pour l'année donc faudrait connaître les aides à la licence pour ce public. Car pour les enfants, il y a les bons CAF mais pour les adultes, le comité ne sait pas quelles aides sont possibles (de manière à savoir ce que le comité pourrait faire pour aider ce public et ce que ça impliquerait pour lui.)

Messages d'incitation à la pratique pour ces femmes : pas parler du sport comme du sport mais en termes de loisirs et d'activités pour éviter un phénomène de réticence et un amalgame sport = compétition, effort physique intense.

	<p>Donc axer plus sur notion de bien-être et de convivialité et développer des activités pour les femmes en parallèle des activités de leurs enfants soit à pratiquer ensemble, soit sur le même créneau horaire mais une activité différente.</p> <p>⇒ Sensibilisation faite par le comité pour inciter les associations à mettre en place des actions en direction des femmes.</p>
<p>TIR A L'ARC</p>	<p><u>Encadrement</u> : Néant</p> <p><u>Objectifs du CD</u> : suit ceux de la fédé : favoriser l'évolution des jeunes pour les amener à un plus haut niveau ; aider les clubs autant que possible dans l'achat de matériel quand clubs n'ont plus de subventions ou de moyens financiers ; organiser des compétitions spécifiques pour les jeunes ; aides spécifiques aux jeunes qui sont au CREPS ; aider un club à mettre en place une structure de « tir bursaux » (ancienne tradition)</p> <p><u>Aspect santé dans la discipline</u> : dans stages, explication sur l'échauffement, la technique, l récupération, l'hydratation, comment on se place.... A priori, santé est une question de 1^{er} plan. L'AP ou le sport fait partie de la santé normale.</p> <p><u>Bénéfices/ Avantages du sport-santé</u> : un maintien de l'activité en règle générale car si on ne fait rien, on risque une décadence, alors que si on s'entretient et qu'on pratique une activité physique, on a les avantages d'un maintien corporel. C'est primordial !</p> <p><u>Relations avec associations</u> : soutien matériel et financier, notamment dans prise en charge d'une partie de frais de déplacements pour les athlètes qualifiés au championnat de France.</p>

Associations font des demandes particulières auxquelles le comité ne peut pas répondre mais pas d'exemple, mis à part du matériel spécifique d'initiation.

Pilotage d'actions : Pas d'ingérence sauf demande. Chaque club est autonome et le comité n'a logiquement pas à intervenir.

Evolution pratique sportive féminine : Il y a environ 22-23% de licenciées féminines, mais pas constaté d'évolution significative.

Actions en direction des femmes : Pas d'action ciblée que pour les femmes, le comité a des actions pour tout le monde. Si le CG a à nous en donner, le comité est preneur car ne sait pas les faire sortir de chez elles. Tous les clubs pourraient être concernés.

Actions en direction des femmes en difficultés sociales et/ ou financières : Oui mais dépend des critères car comité ne peut pas faire de gratuité. Clubs proposent d'étaler le paiement de cotisation sur 5-6 mois. Ok mais dépend de 2 variables : pouvoir contacter ce public et être motivé pour venir.

Messages d'incitation à la pratique pour ces femmes : constat : en général, les femmes qui viennent sont celles qui viennent avec leurs maris, de façon à pratiquer ensemble ; si elles viennent seules, c'est qu'elles le sont. Par contre, si mariées avec enfants en bas âges, les hommes viennent mais pas les femmes.

Messages autour de la santé comme « le sport, c'est bon pour la santé » pour les inciter à la pratique d'une APS quelle qu'elle soit.

Travail de sensibilisation ne revient pas au comité selon lui car pas forcément leur rôle de faire du social, n'est pas outillé pour ça.

⇒ association sportive et pas association sociale.

	<p>Des associations d'aides à la personne existent et ne sont pas fait que pour les personnes âgées, donc sont là pour être des intermédiaires et faire passer ce message de sensibilisation. Et il y a aussi le problème du déplacement pour venir à prendre en compte, faut que ce public puisse se déplacer jusqu'au club donc c'est tout une démarche aussi.</p>
<p>EPGV</p>	<p><u>Encadrement</u> : 1 secrétaire administrative + 1 conseiller de développement (10h/sem) + animateurs (brevets fédéraux soit CQP ou BPJEPS) en CDI (10h/sem) mais possibilité de faire plus d'heures pour BPJEPS.</p> <p><u>Objectifs du CD</u> : projet de développement départemental calqué et en adéquation avec projet de développement régional, lui-même en adéquation avec le projet fédéral \iff objectifs : connaître le potentiel du territoire en termes de développement ; connaître l'état de la concurrence ; fidéliser les animateurs EPGV ; augmenter le temps de travail et les compétences ; maintenir et augmenter le nombre d'animateurs en fonction des besoins ; renforcer les partenariats existants ; créer de nouveaux partenariats réseau sport-santé ; optimiser le suivi des programmes pour proposer aux participants une poursuite régulière de l'AP à l' EPGV ; améliorer la visibilité du sport-santé et des actions proposées auprès du plus grand nombre</p> <p><u>Aspect santé dans la discipline</u> : Concept : santé par l'AP, c'est la partie prenante du comité : lutte contre la sédentarité, développement du sport à tous les âges. « C'est notre concept et c'est notre force en plus ! ».</p>

Bénéfices/ Avantages du sport-santé : améliorer les capacités de chacun ou conserver celles qui existent déjà \Rightarrow dans concept « enfant » : faire acquérir un certain nombre de gestes, de postures de travail sur l'équilibre, la motricité... ; dans concept « adulte » : à la fois dans cette progression, dans la stabilisation et dans le développement des capacités de l'adulte ; dans concept « séniors » : garder les capacités voire les améliorer \Rightarrow bien vieillir !

Relations avec associations : communication traditionnelle : mails, courrier, réunions, rencontres + soutien technique par la mise à disposition des animateurs, mise en place de formations, demandes diverses formulées par les dirigeants et les animateurs + soutien financier avec introduction de la tête de réseau : demande de subventions pour les clubs au CNDS sous réserve qu'ils aient un projet. Les clubs font remonter des demandes au comité de tous genres et le but pour le comité est d'augmenter toujours le nombre de licenciés donc accompagnement des clubs où il y a du potentiel pour développer des nouveaux cours ou aider ceux qui sont en perte de vitesse à se stabiliser \Rightarrow Comité proche des associations en fonction de leur problématique ou en fonction des projets qu'elles veulent mettre en place ou de la formation spécifique des animateurs

Pilotage d'actions : chaque association est autonome, a son budget propre. Mais quand même l'action « Europe, Bouge ! » pilotée par le comité régional sur l'Allemagne, la Lorraine et le Luxembourg (1 journée organisée chacun son tour avec des AP et culturelles, ainsi qu'un bal et un thé dansant).

Evolution pratique sportive féminine : en progression jusqu'en 2010-2011 et diminution depuis cette année.

Il y a 2 023 femmes licenciées de + de 18 ans (jusqu'à 59 ans) pour 68 hommes ; et 1 173 femmes licenciées âgées de 60 à 69 ans pour 125 hommes \implies 94% de femmes

Actions en direction des femmes : pas d'actions propres femmes. Le public que le comité cible se fait par tranches d'âge et par spécificité : petite enfance, enfance, adolescence, gym et gym tonic, public vieillissant. « Il serait plus pertinent de proposer des actions pour les hommes car on a déjà 94% de femmes ! ».

Actions en direction des femmes en difficultés sociales et/ ou financières : Ok, sait faire tout ce qui touche au ressenti, à ce qu'elles ressentent dans leur corps. Le comité est beaucoup sur le visuel, l'auditif ; le kinesthésique. Sait très bien que pour un public défavorisé la 1^{ère} année n'est pas toujours facile pour s'intégrer à un groupe donc le comité a les compétences pour réaliser un travail de remise en confiance des gens \implies travail sur l'estime de soi, la confiance en soi pour pouvoir après intégrer leurs cours + si possibilités d'aides financières pour pouvoir rémunérer l'animateur, c'est possible.

Messages d'incitation à la pratique pour ces femmes : doivent porter sur des notions de sport-santé, de bien-être, se sentir bien dans son corps, avoir confiance en soi (problème de la précarité : rapport à l'image de soi est difficile et pas ou peu de valorisation de soi). Sensibilisation pour faire passer le message doit se faire dans le cadre d'une coopération avec des partenaires, des structures relais : CCAS, travailleurs sociaux, CMS, centres sociaux qui ont la connaissance de ce public.

<p>CANOE-KAYAK</p>	<p><u>Encadrement</u> : Pas de salariés, que des bénévoles mais l'idée est en gestation : compte embaucher mais ne sait pas encore sous quelles conditions et si a suffisamment les moyens de le faire donc en cours de réflexion et devrait se faire d'ici 6 mois à 1 an.</p> <p><u>Objectifs du CD</u> : suit les missions dédiées par la fédé et la ligue ⇨ objectifs : animation des plus jeunes : pagaie blanche à jaune (et à partir de 15 ans et +, c'est ligue régionale qui prend le relais) donc animation départementale ; formation des assistants moniteurs pagaies couleurs, (anciens initiateurs, aides moniteurs) ; aides dirigées vers les clubs : aide aux compétitions et à l'organisation de stages</p> <p><u>Aspect santé dans la discipline</u> : La question de la santé fait partie du projet de développement du comité, notamment sur la lutte anti-dopage, l'échauffement... ⇨ éducation sur la santé abordée systématiquement avec les plus jeunes + favorise des évènementiels axer sur cette thématique AP à des fins de santé (ex : « pagayer de bon cœur ») sous la forme d'une grosse communication pour attirer un maximum de monde Ce n'est pas une préoccupation première pour le comité mais c'est une préoccupation un peu comme le développement durable qui devient un petit peu un fil rouge donc même si ce n'est pas le thème de la manifestation, il y aura toujours à un moment donné un discours sur l'échauffement, la nutrition, l'hydratation, les étirements... Tout ce qui est lié à la sécurité pour le comité est lié à la santé des pratiquants ⇨ formations sécurité ⇨ Donc pas une préoccupation 1^{ère}, plutôt un fil rouge mais pourrait le devenir : peut se décliner différemment dans un jeu d'écriture.</p>

Bénéfices/ Avantages du sport-santé : garder les jeunes en bonne santé ; la santé ce n'est pas éviter d'attraper froid et la grippe mais c'est éviter d'attraper des pathologies inhérentes à l'activité (tendinites ou problèmes du dos, de l'épaule, de coude, de poignet
+ éducation à la nutrition, à l'échauffement

Relations avec associations : 2 grands types de communication : réunions, comptes-rendus ; mail et téléphone. Pas d'inquisition dans les clubs (peur que ce soit mal perçu) car organisme facilitateur, organisateur, sauf si demande des clubs
Pas de soutien financier sauf dans la formation, dans l'organisation de stages car pas les moyens + soutien technique via les stages, les compétitions
Pas de demandes particulières des clubs, le comité est force de proposition

Pilotage d'actions : Pas de pilotage ni d'action mise en place. Le comité favorise ou incite les clubs quand le calendrier des manifestations est prévu à faire quelque chose de cohérent par rapport à l'animation et aux challenges mis en place.

Evolution pratique sportive féminine : 85 femmes + de 18 ans pour 183 hommes et 123 – de 18 ans. Il y a eu clairement une évolution du nombre de femmes ces 5 dernières années avec l'explosion de l'activité Dragon Boat dans certains clubs (qui a fait venir des adultes d'une manière générale et des femmes d'une manière particulière).

Actions en direction des femmes : pas encore mais possibilité que tous les clubs participent à un évènementiel sur ce public à condition qu'il soit porté, organisé par le comité et encadré par tous les cadres des clubs du comité \implies un évènementiel féminin pour faire venir les filles et les femmes à l'activité

⇒ but : le pérenniser tous les ans, trouver un intitulé sur le sport féminin avec un club différent qui le porte tous les ans.

Actions en direction des femmes en difficultés sociales et/ ou

financières : Pas pour le moment, mais club de Nancy pourrait être concerné (faut que ce soit facile d'accès et pas cher) ⇒ ok pour proposer des actions et même tarif adapté à la licence pour faciliter l'accès à la pratique ⇒ pour un type d'action comme ça, le CD peut être aidé par ses partenaires avec pour objectif de faire du quasi gratuit (si le CD est aidé, peut faire du gratuit)

Messages d'incitation à la pratique pour ces femmes : plaisir,

décompression, s'éclater sans forcément avoir de pré-requis physiques, propositions de pratiques en famille (se fait en milieu rural donc peut être transposable au milieu urbain)

Faut une structure intermédiaire, un organisme adapté qui connaisse les gens et qui sache comment s'y adresser ⇒ invitation à pratiquer doit partir des organismes sociaux et ensuite le CD accompagne et les accueille mais ce n'est pas au CD d'aller les chercher

⇒ Côté social = tout un métier (savoir accompagner, parler...) et le CD pourrait avoir la prétention de vouloir le faire mais ça ne serait pas efficace donc faut une structure sociale intermédiaire

⇒ Réflexion à mener !

<p>BASKET</p>	<p><u>Encadrement</u> : 1 secrétaire salariée à ¾ temps + 1 BE à temps complet</p> <p><u>Objectifs du CD</u> : Suit ceux de la fédé, avec objectifs communs mais aussi différents \implies politique de détection du CD différente de fédé (grands gabarits pour fédé et autres critères pour le CD) Principal objectif : redonner le CD aux clubs et retravailler principalement sur les jeunes, notamment avec le développement du mini-basket (formation des jeunes et formation des entraîneurs de jeunes) ; autres objectifs : retravailler sur l'idée des féminines car au niveau fédéral, il y a un équilibre garçons-filles (60%-40%) en Lorraine mais pas en Meurthe- et-Moselle (75%-25%) + revisiter complètement la situation financière du CD (baisse de 5% des dépenses et parallèlement baisse des recettes)</p> <p><u>Aspect santé dans la discipline</u> : la question de la santé est très peu évoquée au sein des objectifs du CD pour l'instant et plutôt de manière implicite : début de travail sur alimentation et développement durable lors de la fête du mini-basket + w aussi sur les déplacements \implies santé indirecte car déplacements = risques donc championnats recentrés sur une 1^{ère} partie de championnat par zone géographique donc limitation des déplacements, risques d'accidents et problèmes de pollution....</p> <p>Santé n'est pas une préoccupation de 1^{er} plan pour le CD si ce que l'AP c'est bon pour la santé \implies est quand même un peu sur ce plan là mais pas d'actions spécifiques sur l'alimentation, l'hygiène... ce sont des choses du domaine interne des clubs pour le moment.</p> <p>\implies 1 seule action marquante en lien avec la santé : formation à l'utilisation du défibrillateur pour l'intégralité des arbitres</p>

Bénéfices/ Avantages du sport-santé : c'est plus un service que le CD va amener aux licenciés dans la mesure où à travers la pratique du sport, ces différents avantages pour leur santé vont leur être amené.

Relations avec associations : internet et mails, réunions et rencontres dans les clubs

Soutien technique avec la BE qui se déplace sur les entraînements sur le département, intervention à la demande des clubs pour former un nouvel entraîneur + soutien financier : compensation sur les déplacements pour le championnat féminin (15 cent d'euros par joueuse du kilomètre sur les rencontres Nord-Sud soit entre 3 500€ et 5 000€/an) et un peu les écoles de mini-basket labellisées

Pas de demandes particulières de la part des clubs mis à part pour des aménagements de championnats ou aides techniques en général \implies c'est plutôt le CD qui est force de propositions

Pilotage d'actions : Pas d'intervention au sein des clubs pour l'instant. Quand le CD met en place une action, soit il y a eu une demande de formation spécifique des clubs, soit sur des propositions interclubs où l'on crée une animation particulière (regrouper des clubs sur une action). Mais pas d'action menée à l'intérieur du club

Evolution pratique sportive féminine : en 2010-2011, il y avait 255 femmes et pour 2011-2012, 246 femmes donc perte de 9. En + de 18 ans, le CD est donc plutôt en baisse car le nombre d'équipes féminines baissent \implies dû au fait qu'une équipe de filles est plus difficile à gérer qu'une équipe de garçons et notamment chez les + de 18 ans. Les filles c'est compliqué pour les clubs et quand ils portent un effort, ils le portent sur le côté masculin plutôt que sur le côté féminin. Mais si les clubs portent l'effort sur les filles, elles viennent. Le tout c'est de vouloir aller les chercher et de mettre les mêmes moyens à disposition des filles que des garçons + développer créneaux « loisir ».

Un tort aussi, c'est de proposer le même sport aux hommes qu'aux femmes alors que les attentes ne sont pas les mêmes : une des attentes des femmes est d'avoir un championnat moins copieux que les hommes pour pouvoir avoir des disponibilités \implies c'est quelque chose que le CD entend donc championnat doit être beaucoup plus souple par moment pour les femmes car ce n'est pas la même conception de la compétition que pour les hommes.

Actions en direction des femmes : aides aux déplacements et aménagements de règlement sur le championnat féminin \implies ce ne sont pas des manifestations d'envergure mais au moins, ça facilite les choses.

Clubs concernés par des actions en direction des femmes : l'ASHDL (Haut du lièvre Basket), le Sluc Nancy pourrait faire un effort sur ce point là, les PTT Tomblaine, le club de Neuves Maisons (équipe féminine au plus haut niveau du championnat de France féminin), club de Saint-Nicolas de Port

+ manifestation autour du basket féminin en créant une animation : une rose pour les femmes et des fleurs en bonbons pour les filles qui pratiquent \implies Valorisation du sport féminin passe aussi par ça et autour de ça et ce n'est pas quelque chose qui se ferait forcément pour les hommes.

Actions en direction des femmes en difficultés sociales et/ ou financières : le club du Haut du lièvre (cf. grille du club), le club de Tomblaine a démarré mais en est au stade des plus jeunes pour le moment ; le Sluc commence à s'y mettre aussi mais pas sûr que le public soit en difficulté. Pour les clubs qui ne le font encore pas mais qui pourraient être concernés, il y a celui de Vandoeuvre de part son bassin de vie et il y a 2 structures au milieu pour accueillir, Longwy dans le haut du département car il y a du public à aller chercher en ZUS à Mont-Saint-Martin

⇒ Ok pour mettre en place des actions en direction des femmes en difficultés mais voir dans quelles mesures le CD est sollicité, voir ce qu'il peut proposer car c'est toujours difficile pour un comité d'aller marcher sur les plates bandes d'un club ⇒ peut venir en appui ou en pilotage avec le club

Messages d'incitation à la pratique pour ces femmes : en France, le basket reste le 1^{er} sport féminin car c'est un sport de salle et les formes de jeu peuvent être adaptées facilement ⇒ adapter l'offre : avoir une démarche de reprise d'AP en douceur pour être à peu près sûr qu'elles reviennent + proposer une convivialité et faire quelque chose sans trop de contraintes pour que petit à petit les pratiquantes imposent ce qu'elles veulent.

⇒ A l'heure actuelle, pas bon avec les féminines car propose la même chose que ce qui est proposé aux hommes

⇒ Travail de sensibilisation doit se faire sous la forme d'une collaboration entre le club qui est en général connu de la commune, avec les travailleurs sociaux qui sont sur le terrain et qui connaissent les gens. Donc faut mettre du lien car la principale préoccupation d'un club c'est son championnat, sa compétition ; à côté il y a les travailleurs sociaux, les associations d'insertion et entre, il n'y a rien pour l'instant.

<p>BADMINTON</p>	<p><u>Encadrement</u> : 1 conseiller technique départemental (qui fait du terrain et de l'administratif)</p> <p><u>Objectifs du CD</u> : suit ceux de la fédé et de la ligue ⇐⇒ très peu de champs de liberté avec la fédé qui impose des axes de travail très précis Objectif : développement de la discipline car but = devenir le 1^{er} sport de salle</p> <p><u>Aspect santé dans la discipline</u> : La question de la santé est évoquée parmi les objectifs mais plus parce que c'est un peu à la mode : le fait de pratiquer développe forcément l'aspect santé et le badminton est un sport exigeant au niveau cardiovasculaire... ⇐⇒ demande de certificats médicaux rigoureux de non contre indication à la pratique ; pas d'action valorisant l'aspect santé pour le moment La santé n'est pas un objectif prioritaire, ce qui l'est c'est la compétition, les jeunes et le haut niveau.</p> <p><u>Bénéfices/ Avantages du sport-santé</u> : une meilleure connaissance de soi et de son corps, une meilleure connaissance des traumatismes possibles lié à un mauvais mouvement et tout ce qui est du domaine préventif (échauffement, hygiène, alimentation, récupération, repos...)</p> <p><u>Relations avec associations</u> : mails, réunions et site internet Soutien technique par la mise à disposition du CTD pour des actions ponctuelles afin que les clubs se structurent davantage + soutien financier sous la forme de subventions versées en fonction des actions menées (contractualisation CD-clubs) Pas énormément de demandes particulières puisque c'est bien structuré depuis 10 ans et que ça fonctionne normalement.</p>

Pilotage d'actions : actions en faveur des plus jeunes et notamment les – de 9 ans c'est-à-dire les 5-9ans (nouvelle population car avant clubs prenaient les jeunes à partir de 10 ans) = Mini-Bad

Evolution pratique sportive féminine : environ 45% de femmes pratiquent le badminton donc très mixte et sur ces 45%, il y a à peu près 40% qui font de la compétition et 60% qui font plus de loisirs. A peu près même proportion chez les hommes \implies fédération presque à parité donc pas d'évolution des féminines depuis 10 ans car mette déjà l'accent depuis longtemps sur les féminines car ne pratiquaient pas assez.

\implies 1 des rares sport qui est mixte à l'entraînement mais aussi en compétition (simple hommes, simple femmes, double hommes, double femmes, double mixte et cette dernière discipline est à part égale avec les 4 autres en compétition)

Actions en direction des femmes : le comité n'en fait pas spécifiquement car il le fait naturellement donc il n'a aucun intérêt à proposer quelque chose de bien particulier \implies Fait partie de la discipline qui est mixte

Actions en direction des femmes en difficultés sociales et/ ou

financières : Pas pour le moment et si certains clubs le font sans que le CD en ai connaissance, ils doivent le faire aussi bien pour les femmes que pour les hommes car c'est un sport mixte.

Le club de Villers a proposé une action (pendant 3 ans) aux adolescents du quartier du haut du lièvre- cotisation gratuite le mercredi de 18h à 20h et s'ils étaient assidus au bout de 10 séances, package avec raquette, short et maillot du club mais ça n'a pas fonctionné

	<p>(raisons : sport peut-être pas aussi bien que le foot, sport de riches car raquettes, cordages et volant en plumes coûtent chers, pas assez de communication...) ⇒ ok pour réessayer avec un public adulte</p> <p><u>Messages d'incitation à la pratique pour ces femmes :</u> c'est une question difficile parce qu'on n'arrive pas toujours à attirer aussi bien les hommes que les femmes..... ⇒ pas de réponse, question esquivée, seul commentaire : le CD n'a pas forcément besoin de cette population car a déjà une progression du nombre de licenciés à 2 chiffres donc... faut pouvoir accueillir tout le monde aussi !</p>
<p>EPMM</p>	<p><u>Encadrement :</u> 1 salariée à mi-temps en administratif mais pas de BE</p> <p><u>Objectifs du CD :</u> suit ceux de la fédé ⇒ développer au maximum tous les publics à problèmes de santé par des programmes comme le programme P.IE.D (programme d'intégration à l'équilibre dynamique pour personnes âgées), le programme Diabète Action (pour diabétiques et obèses) qui sont des programmes passerelles pour intégrer les clubs du CD par la suite + développement du milieu social en quartiers difficiles</p> <p>En ce qui concerne le développement féminin, pas un problème pour la fédé car 97% de femmes donc faudrait développer plutôt les hommes.</p> <p><u>Aspect santé dans la discipline :</u> la question de la santé est exprimée de manière explicite vu les programmes proposés donc c'est une préoccupation de 1^{er} plan pour le comité !</p> <p><u>Bénéfices/ Avantages du sport-santé :</u> AP aide à lutter contre tous les facteurs de risques cardio-vasculaires + une sorte de frein au vieillissement du corps + une source d'épanouissement sur le plan psychologique + lien social, rencontrer des gens</p>

☞ bienfaits au niveau moral et physique, « on ne peut pas se passer de sport, on ne peut pas ! »

Relations avec associations : relations avec les clubs sont très difficiles ☞ raisons : pendant de nombreuses années à la tête du comité c'était des gens orientés vers le plein air et la gym était un peu oubliée. Mais avec l'abandon de la fédé du centre de plein de Bures, les choses vont peut-être s'arranger. Donc le comité a encore du plein air mais beaucoup moins. Donc les clubs ont eu l'habitude de fonctionner seuls et le comité n'arrive pas actuellement à rétablir le contact.

Le but est de se développer donc ok pour proposer des séances pour des personnes en difficultés ; c'est une porte car actuellement, dans les clubs en milieu rural, personne ne s'occupe des gens en difficultés. Soutien technique notamment dans les demandes de subventions + soutien financier sous la forme du reversement vers les clubs d'une partie de la subvention reçue du conseil général

Demandes particulières des clubs : besoins en animatrice quand celle de 80 ans arrêtent et problème : bénévolat ne fonctionne plus, les animatrices sont rémunérées donc le comité a du mal à en trouver.

Pilotage d'actions : Néant car clubs se considèrent comme des concurrents, c'est à celui qui sera le meilleur + ils n'apprécient pas trop que le comité s'immisce dans leurs affaires.

Evolution pratique sportive féminine : malgré une diminution générale du nombre de licenciés, le pourcentage de femmes a augmenté dû en partie à l'abandon du centre de plein air.

Actions en direction des femmes : ne sait pas mais serait pertinent d'en mettre en place. Le club de Toul va proposer une séance à des femmes en surpoids important cad IMC supérieur à 40.

Actions en direction des femmes en difficultés sociales et/ ou

financières : ne sait pas mais ok pour en proposer mais seul le comité ne pourra pas donc faudrait que les clubs s'investissent et travailler ensemble

Messages d'incitation à la pratique pour ces femmes : messages de bienfaits sur la santé, le contact humain et pour affronter les difficultés, c'est mieux d'être entouré, on est plus fort à plusieurs donc jouer sur l'intérêt du groupe

Cette sensibilisation peut se faire au niveau des clubs lors de journées de forum organisées par les communes ou encore faire rencontrer le public aux clubs pendant le dispositif \Rightarrow le lien doit se faire pendant le dispositif.

ANNEXE N° 14

GRILLE D'ANALYSE ENTRETIENS ASSOCIATIONS SPORTIVES

	<u>OBJECTIFS</u>	<u>ASPECT</u> <u>SANTE DANS</u> <u>LA</u> <u>DISCIPLINE</u>	<u>BENEFICES /</u> <u>AVANTAGES DU</u> <u>SPORT</u>	<u>ADHESION</u>	<u>CONDITIONS DE</u> <u>PRATIQUE</u>	<u>POPULATION</u>	<u>PRATIQUE FEMININE + de 18</u> <u>ans</u>
BOXE FRANCAISE	<ul style="list-style-type: none"> - Enseignement de la discipline - Amener le + de compétiteurs au haut niveau - Intégrer les femmes dans ce sport dit « masculin » - Accueillir toute personne quelque soit son appartenance sociale et lui permettre l'accès au sport 	<ul style="list-style-type: none"> - Explication de l'intérêt et du but de l'échauffement, d'un exercice - Intervention sur l'hygiène - Présente tout le temps, surtout dans explications données et manière d'intervenir - action mise en place en faveur de la santé : savate forme pour femmes 	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Sur plan physique</u> : permet d'être + endurant, + souple, + résistant, - fatigué à l'effort ; et élimination des graisses avec un bon système métabolique - <u>Sur plan psychique</u> : permet de lutter contre le stress 	<ul style="list-style-type: none"> - <u>modalités</u> : paiement d'une cotisation + certificat médical de non contre-indication à la pratique - <u>frais</u> : coût licence 30€ + assurance - <u>aides financières</u> : cotisation différenciée en fonction des publics (étudiants, chômeurs, salariés, - de 14 ans, cas par cas) 	<ul style="list-style-type: none"> - <u>types de pratique</u> : sport de masse (pour tout le monde), sport loisir pour se défouler, savate forme pour les femmes qui veulent s'entretenir (aspect sport-santé) - <u>horaires</u> : tous les jours en fin de journée pour adultes - <u>lieu</u> : parc des Sports de Vandoeuvre ⇨ très bonne accessibilité, notamment par transports en commun - <u>encadrement</u> : 7 entraîneurs, 1 manager général (Brevet d'Etat, moniteurs, initiateurs) 	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Pas de population ciblée en particulier</u> : accepte tout le monde sauf personne ayant gros problèmes de santé que le club ne se sentirait pas capable de gérer - <u>choix activités</u> : adaptation en fonction de la demande - <u>communication sur activités proposées</u> : site internet, brochures, articles presse 	<ul style="list-style-type: none"> - <u>nombre licenciées</u> : en 2011, 79 femmes pour 141 hommes - <u>évolution</u> : oui, en 2006 : 28 femmes pour 78 hommes donc effectif féminin + de 18 ans a plus que doublé en 5 ans ⇨ <i>Explications</i> : mise en avant des filles à travers les médias montrant que la BF n'abime pas la plastique féminine + résultats sportifs des filles en font des modèles - <u>actions ciblées femmes</u> : savate forme - <u>actions ciblées femmes en difficultés</u> : oui, paiement en plusieurs fois (4 ou 5 fois) et orientation vers aides possibles + tarifs spécifiques pour celles qui n'ont pas les moyens : 50€ au lieu de 80€ pour ne pas faire du gratuit et les responsabiliser. - <u>intégration femmes dans club</u> : opportunité pour égalité hommes-femmes et pour augmenter nombre de licenciés - <u>messages d'incitation à la pratique</u> : bien-être, Occupation et actions dans quartier pour démo.

ASHDL NANCY BASKET

<u>OBJECTIFS</u>	<u>ASPECT SANTE DANS LA DISCIPLINE</u>	<u>BENEFICES / AVANTAGES DU SPORT</u>	<u>ADHESION</u>	<u>CONDITIONS DE PRATIQUE</u>	<u>POPULATION</u>	<u>PRATIQUE FEMININE + de 18 ans</u>
<p>- pouvoir pratiquer le sport en compétition et en loisirs</p> <p>-lutter contre les discriminations, apprendre le respect, la mixité</p> <p>-Sport = moyen de socialisation</p>	<p>-Pas grand-chose de mis en place ; c'est à chaque éducateur de mettre en place des principes</p> <p>-conseils pendant entraînements sur hygiène ou recommandations nutritionnelles</p> <p>-apprendre à connaître son corps et à mieux l'appréhender</p> <p>-contribuer au bien-être des gens</p>	<p>- se sentir bien malgré les problèmes du quotidien et de la vie donc conserver une santé morale</p> <p>-« le sport, c'est la santé »</p> <p>-attention à ne pas faire trop de sport pour éviter blessures contraignantes dans vie de tous les jours</p> <p>-sport améliore la santé, mais ça passe surtout par la tête</p> <p>-sortir de son quotidien et de ses problèmes</p>	<p>-<u>modalités</u> : ouvert à tout le monde, pas de discrimination ; Paiement de la cotisation + certificat médical</p> <p>-<u>frais</u> : coût licence 50€ (au lieu de 100€ et club prend à sa charge 3,30€ d'assurance) ⇨ choix pour que ce soit accessible au plus grand nombre</p> <p>-<u>aides financières</u> : tarif divisé par 2 (50€ au lieu de 100€) + même fonctionnement que CAF avec quotient familial (justificatifs) + gratuité pour ceux qui n'ont pas moyens ni aucune aide</p>	<p>-<u>types de pratique</u> : uniquement du Basket</p> <p>-<u>horaires</u> : tous les jours de 18h à 22h (créneau de 1h à 2h)</p> <p>-<u>lieu</u> : gymnase Buffon , au milieu du quartier du Haut du Lièvre</p> <p>-<u>encadrement</u> : 2 Brevets d'Etat, brevets fédéraux</p>	<p>-<u>populations cibles</u> : du baby basket à 60-65 ans</p> <p>-<u>choix activités</u> : demande de la part des mamans du quartier de monter une équipe</p> <p>-<u>communication sur activités proposées</u> : bouche à oreilles, internet</p>	<p>-<u>nombre licenciées</u> : 2 équipes séniors en Compétition donc sont 20-25 + 1 groupe Loisir fluctuant donc sont 18-20 femmes.</p> <p>-<u>évolution</u> : 100% car y en avait pas en 2006. Elles sont venues à la pratique car le club leur a ouvert la possibilité d'en faire ⇨ demande de leur part</p> <p>-<u>actions ciblées femmes</u> : non sauf monter Equipes féminines</p> <p>-<u>actions ciblées femmes en difficultés</u> : oui, ex des mamans</p> <p>-<u>intégration femmes dans club</u> : permet de se développer, une opportunité car femmes s' impliquent plus dans le sport mais aussi prennent des responsabilités au sein du club (bénévolat en tant que dirigeantes)</p> <p>Mise en place d'un partenariat avec le centre social La clairière mais partenariat interrompu ⇨ structures indépendantes des unes des autres et pas de lien entre elles chaque association a peur de perdre des adhérents donc elles restent fermées.</p> <p>-<u>messages d'incitation à la pratique</u> : pour se sentir bien et pour le plaisir ⇨ éducateurs, personnes de terrain</p>

	<u>OBJECTIFS</u>	<u>ASPECT SANTE DANS LA DISCIPLINE</u>	<u>BENEFICES / AVANTAGES DU SPORT</u>	<u>ADHESION</u>	<u>CONDITIONS DE PRATIQUE</u>	<u>POPULATION</u>	<u>PRATIQUE FEMININE + de 18 ans</u>
BADMINTON NANCY VILLERS	<p>-développement du loisir</p> <p>-adultes compétition</p> <p>-jeunes car le plus gros club formateur de la région</p>	<p>-développement de l'aspect santé dans la pratique, notamment sur l'orientation loisir ⇒ Peut pas en dire plus car projet en cours d'élaboration</p>	<p>-bien-être</p> <p>-effets sur la santé morale et santé physique</p> <p>-rencontrer du monde</p>	<p>-modalités : ouvert à tout le monde, de 5-6 ans à 99 ans ; adhésion annuelle</p> <p>-frais : coût licence 135€ pour l'année</p> <p>-aides financières : Licence moins chère pour enfants mais pas d'aides financières mises en place actuellement ⇒ A étudier : possibilité d'un partenariat ou autre</p>	<p>-types de pratique : uniquement du Badminton</p> <p>-horaires : tous les jours pour compétition et créneaux de pratique libre les lundis, mercredis et vendredis pour le loisir et créneaux encadrés pour le loisir le jeudi soir (20h30-22h30) et le lundi soir (20h-22h)</p> <p>-lieu : à Villers, au Well&Fit par ex ⇒ accessibilité avec les transports en commun</p> <p>-encadrement : Brevets d'Etat</p>	<p>-populations cibles : pas en particulier</p> <p>-choix activités : certaines personnes ne veulent pas faire de compétition donc intérêt de la section loisir</p> <p>-communication sur activités proposées : plaquette d'info diffusée lors de manifestations et registre des associations</p>	<p>-nombre de licenciées : très peu en compétition plus en loisir</p> <p>-évolution : en baisse mais pas d'explication, mis à part que déjà chez les petits, y a pas beaucoup de filles</p> <p>-actions ciblées femmes : pas pour le moment mais convaincu que ça serait pertinent d'en mettre en place et ne sait pas encore sous quelles conditions.</p> <p>-actions ciblées femmes en difficultés : non et contraintes de créneaux donc à étudier avec la mise en place d'un partenariat</p> <p>-intégration femmes dans club : existence de difficultés dû à un côté machiste car le jeu des femmes n'est pas du tout le même que celui des hommes donc déséquilibre ⇒ aspect intéressant à prendre en compte : seul sport de raquette où il y a de la mixité puisque les matchs se jouent en double mixte</p> <p>-messages d'incitation à la pratique : intégration groupe, bien-être physique et moral</p>

	<u>OBJECTIFS</u>	<u>ASPECT SANTE DANS LA DISCIPLINE</u>	<u>BENEFICES / AVANTAGES DU SPORT</u>	<u>ADHESION</u>	<u>CONDITIONS DE PRATIQUE</u>	<u>POPULATION</u>	<u>PRATIQUE FEMININE + de 18 ans</u>
CANOE-KAYAK CLUB NANCY TOMBLAINE	<p>-formation: écoles de pagaie</p> <p>-compétition avec le centre d'entraînement</p>	<p>-Santé abordée de 2 manières : a fait l'objet d'une analyse de ce que le club était capable de faire et de ce qui leur était demandé ⇒ de + en + gens de 45 ans et + viennent à la pratique du kayak sous forme non pas de compétition mais de loisirs, bien-être et de santé</p> <p>-développement du concept « santé, loisir, bien-être » dont objectifs sont : répondre à demande, organiser plus de créneaux encadrés : stretching et dragon boat ⇒ santé toute l'année</p>	<p>-sport-santé répond à une demande</p> <p>-pour le plaisir et viennent prendre des conseils en termes de prévention, de santé</p> <p>-intéresser les adultes à un projet associatif global</p> <p>-règles de bonnes pratiques</p> <p>-hygiène</p>	<p>-modalités : ouvert à tous ; 2 types d'adhésion : licence compétition et adhésions temporaires, de loisir ⇒ plusieurs formes de titres (carte canoë plus, titres tempo, titres journaliers, cartes open)</p> <p>-frais : adhésion annuelle (année civile) et différents tarifs : 190€ licence séniors</p> <p>-aides financières : tarif pour jeunes et étudiants (220€), tarif familles nombreuses (300€ pour 3 enfants) + pass sport et culture (pour les – de 26 ans) + Partenariat avec Vandoeuvre (prend 50€ en charge sur licence pour les – de 18 ans) ⇒ Si aides supplémentaires, prix de licences - cher</p>	<p>-types de pratiques : les 2 disciplines olympiques (slalom et course en ligne) pour les – de 23 ans en compétition et du loisir après 23 ans + dragon boat pour séniors (+ de 45 ans) + stretching</p> <p>-horaires : toute la semaine, créneaux de 1h30 à 2h et dragon boat samedi matin, stretching jeudi soir</p> <p>-lieu : base nautique</p> <p>-encadrement : 4 Brevets d'Etat et animateurs fédéraux diplômés</p>	<p>-populations cibles : ouvert à tout le monde mais actions spécifiques comme « Sport et Insertion »</p> <p>-choix activités : compétition ou loisir, concept « santé, loisir, bien-être »</p> <p>-communication sur actions proposées : internet, annuaire des associations...</p>	<p>-nombre de licenciées : 29 séniors dames et 221 en – de 18 ans sur 600 adhérents</p> <p>-évolution : chiffre va augmenter car actions spécifiques qui sont également actions de santé ⇒ « dragon boat lady » avec association symphonie et la ligue contre le cancer du sein et après, but = intégrer le groupe dragon boat avec mêmes objectifs de sport-santé + participation à « octobre rose »</p> <p>-actions ciblées femmes : cf. ci-dessus</p> <p>-actions ciblées femmes en difficultés : pas pour le moment, faudrait qu'il y ait une demande mais possibilité d'envisager de mettre en place tarifs préférentiels pour personnes issues des dispositifs + formation des cadres</p> <p>-intégration femmes dans club : opportunité même si existence de certains freins comme qualité de l'eau, propreté de l'eau, typologie des vestiaires (vestiaires collectifs)</p> <p>-messages d'incitation à la pratique : 2 éléments = la pratique sportive en termes de transmission de valeurs, de dépassement de soi, respect de l'adversaire + la santé et tout ce qui est lié à la santé, notion de dépassement de soi ⇒ cadres et bénévoles ⇒ w d'ensemble</p>

COS VILLERS KARATE

<u>OBJECTIFS</u>	<u>ASPECT SANTE DANS LA DISCIPLINE</u>	<u>BENEFICES / AVANTAGES DU SPORT</u>	<u>ADHESION</u>	<u>CONDITIONS DE PRATIQUE</u>	<u>POPULATION</u>	<u>PRATIQUE FEMININE + de 18 ans</u>
<p>-créer une section de body karaté</p> <p>-mise en place d'un créneau de karaté pour primo délinquants</p> <p>- pourrait envisager d'accueillir des femmes en situation de précarité puisque le club a les éléments pour le faire</p>	<p>-médecin du club = médecin équipes de France ⇒ insiste sur santé des athlètes et de tous licenciés</p> <p>-préparateur physique informe, conseille et répond aux sollicitations des licenciés sur cet aspect</p> <p>-pas présent spécifiquement mais englobé dans un tout ⇒ Comme fait partie des 20 clubs élites de France, obligation de respecter la charte de santé de la fédération</p>	<p>-hygiène de vie</p> <p>-si sport, pas besoin de médicaments</p> <p>-ménager son corps</p>	<p><u>-modalités</u> : ouvert à tout le monde ; proposition de faire 2-3 séances d'essai gratuites avant de s'inscrire pour voir si ça plaît ; paiement d'une cotisation et certificat médical de non contre-indication</p> <p><u>-frais</u> : adhésion annuelle + paiement licence et assurance</p> <p><u>-aides financières</u> : à part ce que le club reçoit de la CAF, propose de fractionner le paiement et tarifs dégressifs à partir de 2 licences</p>	<p><u>-types de pratiques</u> : budo, karaté compétition et loisirs, karaté familles et bientôt du body karaté</p> <p><u>-horaires</u> : body karaté le samedi, tous les jours de 19h30 à 21h</p> <p><u>-lieu</u> : gymnase des Ecrennes à Villers ⇒ mairie met à disposition l'infrastructure donc pas propriétaire donc problématique de disponibilité de salle et d'encadrement à prendre en compte ⇒ accessibilité avec transports en commun</p> <p><u>-encadrement</u> : 4 Brevets d'Etat et animateurs fédéraux diplômés</p>	<p><u>-populations cibles</u> : pas en particulier, cible tout le monde : enfants, jeunes, étudiants, adultes</p> <p><u>-choix activités</u> : prend ce qui fonctionne dans les autres clubs et met en place dans le club</p> <p><u>-communication sur actions proposées</u> : annuaire des associations édité par la mairie + démonstrations lors de manifestations + articles presse</p>	<p><u>-nombre de licenciées</u> : 35 licenciées dont environ 12 compétitrices sur 100 adhérents</p> <p><u>-évolution</u> : à peu près stable mais avec création de section body karaté, proportion va sûrement augmenter donc l'idéal serait d'atteindre de féminines</p> <p><u>-actions ciblées femmes</u> : oui, le body karaté + création de passerelles pour permettre aux mamans de venir pratiquer en même temps que leurs enfants</p> <p><u>-actions ciblées femmes en difficultés</u> : non mais prêt à mettre en place des tarifs adaptés</p> <p><u>-intégration femmes dans club</u> : opportunité car femmes sont beaucoup plus constantes : quand elles sont dans le sport, elles sont dans le sport</p> <p><u>-messages d'incitation à la pratique</u> : santé, bien-être, plaisir etc... ⇒ éducateurs</p>

SLUC NANCY TENNIS DE TABLE

	<u>OBJECTIFS</u>	<u>ASPECT SANTE DANS LA DISCIPLINE</u>	<u>BENEFICES / AVANTAGES DU SPORT</u>	<u>ADHESION</u>	<u>CONDITIONS DE PRATIQUE</u>	<u>POPULATION</u>	<u>PRATIQUE FEMININE + de 18 ans</u>
	<p>-maintien de l'équipe compétition en National 2</p> <p>-développer une réelle école de Tennis de Table</p> <p>-accueillir de + en + de personnes en « loisir » jouant au niveau départemental et régional pour augmenter nombre de licenciés</p>	<p>-n'est pas spécialement évoquée sauf avec enfants lors de compétition : « ne mangez pas de bonbons, ne mangez pas trop gras, couchez vous tôt »... ⇒ choses basiques ⇒ Discours santé = discours tenu plus global, plus général de l'activité en elle-même</p>	<p>-sport = bon au niveau cardiovasculaire</p> <p>-permet d'être tonique, d'avoir des réflexes</p> <p>-fait beaucoup de bien au mental</p> <p>-permet de créer du lien social</p>	<p><u>-modalités :</u> paiement cotisation + fiche d'inscription + tenue de sport et/ou baskets propres + certificat médical de non contre-indication à la pratique</p> <p><u>-frais :</u> adhésion annuelle de 130€ pour compétiteurs et 100€ pour loisir</p> <p><u>-aides financières :</u> bons CAF, chèques vacances, paiement en plusieurs fois à l'inscription</p>	<p><u>-types de pratique :</u> uniquement du tennis de table</p> <p><u>-horaires :</u> en soirée, possibilité de venir jouer en libre ⇒ créneau loisir lundi de 19h à 23h, mardi et jeudi 18h-20h + créneaux dirigés le soir qui durent entre 1h15 et 1h30</p> <p><u>-lieu :</u> salle Ney (en face du conservatoire), en plein centre ville de Nancy ⇒ Accessibilité par les transports en commun</p> <p><u>-encadrement :</u> 3 Brevets d'Etat et accessoirement des bénévoles</p>	<p><u>-populations cibles :</u> pas spécialement, ouvert à tous mais aimerait développer 3 axes pour la saison prochaine : féminines en compét et en loisir, le baby ping et l'école de tennis de table</p> <p><u>-choix activités :</u> pas de réponse mis à part qu'il n'y a pas de consultation de la population</p> <p><u>-communication sur actions proposées :</u> plaquettes, internet ⇒ Système de garderie des enfants pendant que les mamans pratiquent (ex de ce qui se fait déjà pour faciliter l'accès à la pratique)</p>	<p><u>-nombre de licenciées :</u> 5 dont 2 en loisir et 3 en compétition pour une 10aine d'hommes donc projet de développement de la pratique féminine</p> <p><u>-évolution :</u> en baisse ⇒ <u>Explication :</u> rupture adolescente et pas d'encadrement féminin mais va peut-être changer car encadrement féminin pour prochaine saison + femmes recherchent la convivialité dans la pratique et c'est ce qui manque un peu actuellement</p> <p><u>-actions ciblées femmes :</u> non mais c'est un des objectifs avec idée de dire qu'une fois par semaine, il y a un groupe uniquement féminin et pas de dire que les filles s'entraînent qu'avec des filles ⇒ on n'encadre pas des filles comme on encadre des hommes + la plupart des femmes viennent pour faire du sport-santé donc pour bouger un petit peu donc par rapport à ça souhait de mise en place en collaboration avec la ligue de Lorraine, du Fitping (mélange de tennis de table et de fitness) pour attirer femmes</p> <p><u>-actions ciblées femmes en difficultés :</u> non, mais envisageable de le faire car y a 4-5 ans, hommes en situation de précarité venaient sur créneau loisir et sont maintenant parfaitement intégrés au club</p> <p><u>-intégration femmes dans club :</u> opportunité mais comme pas beaucoup de femmes au départ ça ne les incite pas à venir + achats de tenues plus féminines</p> <p><u>-messages d'incitation à la pratique :</u> sport-santé car c'est important pour les femmes, se défouler, prendre du plaisir, oublier soucis, sociabilité (convivialité dans un groupe), moyen de se réapproprier leur image, de connaître leur corps, reprendre confiance en elles et en l'image qu'elles renvoient ⇒ w éducateurs</p>

VANDEUVRE NANCY VOLLEY BALL

<u>OBJECTIFS</u>	<u>ASPECT SANTE DANS LA DISCIPLINE</u>	<u>BENEFICES / AVANTAGES DU SPORT</u>	<u>ADHESION</u>	<u>CONDITIONS DE PRATIQUE</u>	<u>POPULATION</u>	<u>PRATIQUE FEMININE + de 18 ans</u>
<p>-organiser et développer le mieux possible la pratique du Volley Ball de compétition et de loisir sur le bassin nancéen</p>	<p>-pas dans l'objectif général mais dans les secondaires, spécifiques -abordée essentiellement dans 2 domaines : tous petits car fait partie du rôle entraîneurs et du cadre technique de donner un minimum d'infos sur bienfaits du sport en termes de santé, d'entretien ⇒ Politique volontariste du club + suivi médical des joueuses professionnelles : passages obligés d'infos sur santé, respect règles d'éthique, notamment sur pratiques addictives et dopage etc... ⇒ explicite</p>	<p>-organisation d'une pratique sportive induit forcément de manière implicite une orientation santé -bon pour les gens -club ne développe pas d'activité strictement centrée sur santé avec pour objectif de s'entretenir = très peu viennent pour ça : 25 sur 180.</p>	<p><u>-modalités</u> : adhésion + cotisation <u>-frais</u> : cotisation = prix de la licence, obligatoire 77€ et cotisation au club donc licence et adhésion= 150€ pour les adultes, 100€ pour enfants –de 13 ans <u>-aides financières</u> : adaptation au cas par cas (soit gratuité ou tarif dégressif) pour ceux qui ne peuvent pas payer 100€ ou 150€ + critères complètement subjectifs (sinon 70 critères à Vandoeuvre)</p>	<p><u>-types de pratique</u> : uniquement du volley mais du baby volley, formation du volleyeur 10-18 ans, adultes compétition depuis niveau régional jusqu'au niveau national (équipe féminine) et loisir <u>-horaires</u> : après 17h30 jusque 22h30 ; créneaux d'1h30 à 2h environ <u>-lieu</u> : parc des Sports et gymnase Montplaisir <u>-encadrement</u> : 4 Brevets d'Etat dont 3 interviennent en qualité de bénévoles indemnisés</p>	<p><u>-populations cibles</u> : à Vandoeuvre , pas possible de cibler une population en particulier, ça serait discriminatoire donc cible tous ceux qui veulent faire du volley ball quelque soit leur niveau <u>-choix activités</u> : essai de répondre aux attentes de la politique municipale <u>-communication sur actions proposées</u> : presse locale, magazine de la ville (« 54 500 »), affiches dans gymnases, contacts auprès des profs d'EPS des collèges de la ville, internet</p>	<p><u>-nombre de licenciées</u> : à peu près stable : entre 50 et 60 <u>-évolution</u> : à peu près toujours pareils et serait en difficultés si plus de licenciés car n'a pas de créneaux pour les accueillir ⇒ tous les clubs du territoire veulent pouvoir disposer des créneaux de salle de 18h à 22h pour les + de 18 ans (environ 25 associations sur Vandoeuvre demande les mêmes créneaux) <u>-actions ciblées femmes</u> : oui forcément puisqu'il y a le haut niveau féminin + sur territoire de Vandoeuvre donc ouvre forcément propositions à un public féminin qui est demandeur en essayant de ne pas tomber dans le discriminatoire ou le communautarisme. <u>-actions ciblées femmes en difficultés</u> : deal = accepte que femmes jouent voilées et couvertes de la tête aux pieds mais en contre partie, pratiquent avec des hommes et étudiants en short + financièrement peut proposer quelque chose <u>-intégration femmes dans club</u> : plutôt difficultés car obligé de s'adapter et créneau 20h-22h fonctionne mieux que celui de 19h-21h car avant 20h, femmes pas dispo (culturel) <u>-messages d'incitation à la pratique</u> : pas message mais exemplarité et visibilité + on ne communique pas n'importe comment avec certaines femmes de religion à tendance communautariste</p>

<u>OBJECTIFS</u>	<u>ASPECT SANTE DANS LA DISCIPLINE</u>	<u>BENEFICES / AVANTAGES DU SPORT</u>	<u>ADHESION</u>	<u>CONDITIONS DE PRATIQUE</u>	<u>POPULATION</u>	<u>PRATIQUE FEMININE + de 18 ans</u>
<p>-leitmotiv = le sport, ça se partage donc sport pour tous, le sport pour la santé, la convivialité</p> <p>-accompagner les politiques sportives qui sont déclinées dans les collectivités et être au + près de ce qu'elles attendent</p>	<p>-pas de politique interne de santé mais discours des entraîneurs « venez faire du sport, ça vous aidera à vous sentir bien, à être bien dans votre corps et dans votre tête</p> <p>-éventail d'activités permettant aux gens de se faire plaisir + hygiène de vie pour enfants</p> <p>-certificat médical de non contre-indication à la pratique</p> <p>-suivi médicaux dans disciplines de haut niveau = médecins référents, kinés</p> <p>-participation à différents colloques sur dopage, sport-santé</p> <p>-intervention sur manifestations comme « octobre rose », action en escalade pour recherche thérapeutique, action en Handball pour hémophiles</p> <p>-stands pour les professionnels de santé pendant ces manifestations : prévention cancer du sein et recherche thérapeutique</p> <p>⇒ Accompagnement et sensibilisation des gens à travers d'actions spécifiques et club est sollicité pour ça</p>	<p>-promouvoir une APS indispensable à l'hygiène de vie des gens</p> <p>-que des avantages pour santé mais peut aussi présenter des inconvénients notamment dans la pratique de haut niveau</p> <p>-accompagnement vers le bien-être pour accompagnement des personnes en mal-être mental</p>	<p>-modalités : paiement cotisation + certificat médical</p> <p>-frais : adhésion statutaire annuelle 16€ et 4€ de licence de la fédération des ASPTT soit 20€ + paiement de licence de la fédé délégué (participation au fonctionnement de l'activité)</p> <p>-aides financières : tickets sport, chèques vacances, paiement en 3 fois, remise sur la 2^{ème} personne pour familles ayant plusieurs personnes sur plusieurs activités + tarif étudiants + gratuité (uniquement les 20€)</p>	<p>-types de pratiques : 32 disciplines dont athlétisme, baby – sport, basket, boules lyonnaises, cyclisme, cyclotourisme, équitation, escalade, foot, golf, gym de maintien et d'entretien, handball, natation, natation synchro, parapente, pêche, pétanque, plongeon, qi gong, randonnée pédestre, ski alpin, ski nordique, taï chi chuan, tennis, tennis de table, VTT rando, water-polo, wing tsun, florball</p> <p>-horaires : en soirée ou fin d'après-midi, samedi ou dimanche matin ou jeudi pour rando ou cyclotourisme ; créneau de 1h à 2h pour la plupart des sections sauf rando ou cyclo entre 1h à 4h, voire 1 demi journée</p> <p>-lieu : ça dépend des activités mais bien desservi par les bus</p> <p>-encadrement : Brevets d'Etat ou diplômés fédéraux</p>	<p>-populations cibles : celles qui ont envie de faire du sport + la population de proximité</p> <p>-choix activités : ne consulte pas, attend la demande comme la demande de l'activité florball</p> <p>-communication sur actions proposées : site internet, forums, revues, l'OMS, l'Office du tourisme de Nancy, flyers et affiches</p>	<p>-nombre de licenciées : sur les + de 18 ans, à peu près 30% de femmes</p> <p>-évolution : oui ⇒ Explication : par les médias, par les résultats du sport féminin aux JO ou dans différentes compétitions, par l'implication des femmes dans postes de dirigeants, sport est un échappatoire pour les femmes</p> <p>-actions ciblées femmes : non, pas spécifiquement car sont présentes dans certaines activités comme en water-polo, le volley, le basket, le tennis, le tennis de table...</p> <p>-actions ciblées femmes en difficultés : pas actuellement</p> <p>-intégration femmes dans club : opportunité notamment pour postes de dirigeantes</p> <p>-messages d'incitation à la pratique : partage, bien-être moral et physique ; faire du sport pour être bien dans sa tête et bien dans son corps, se faire plaisir, sortir un peu de son univers noir de vie ⇒ w des politiques et ensuite accompagnement du club + formation des éducateurs</p>

RONDADE SALTO TOMBLAINE

<u>OBJECTIFS</u>	<u>ASPECT SANTE DANS LA DISCIPLINE</u>	<u>BENEFICES / AVANTAGES DU SPORT</u>	<u>ADHESION</u>	<u>CONDITIONS DE PRATIQUE</u>	<u>POPULATION</u>	<u>PRATIQUE FEMININE + de 18 ans</u>
<p>-la pratique de la gym dans sa globalité : de la pratique petite enfance jusqu'à la gym adulte, en passant par la pratique de loisirs et la pratique compétitive</p>	<p>-évoquée par le biais de la pratique sportive et de la pratique de loisirs</p> <p>-au niveau du suivi médical des enfants</p> <p>-dans quotidien lié à l'activité = démarche de manger équilibrer surtout par rapport à ceux et celles qui font de la compétition</p> <p>-abordée de façon globale avec les adhérents</p> <p>-pas d'action spécifique, diluée dans les objectifs du club</p>	<p>-pratique sportive au niveau musculaire, au niveau cardio</p> <p>-rythmes de repos, de travail</p>	<p>-modalités : fiches de renseignements + certificat médical de non contre-indication à la pratique + paiement de la cotisation</p> <p>-frais : adhésion annuelle : licence, assurance, cotisation pour un montant qui diffère en fonction des niveaux de pratique ⇨ 145€ pour 1 à 2 entraînements ; 160€ pour 3 entraînements ; 180€ pour + de 3 entraînements</p> <p>-aides financières : paiement en plusieurs fois, chèques vacances, association Pass Sport et Culture donc 8€ si en-dessous d'un certain quotient familial</p>	<p>-types de pratique : baby gym, éveil gymnique, écoles de gym, gym ado, gym adulte + créneaux compétitifs des catégories poussins-poussines jusqu'aux juniors, séniors</p> <p>-horaires : tous les jours en soirée, sauf mercredi et samedi en journée ; créneaux de 1h 15 à 3h pour compétition ⇨ gym adulte dure 1h30</p> <p>-lieu : salle de Tomblaine au milieu du quartier</p> <p>-encadrement : 3 Brevets d'Etats</p>	<p>-populations cibles : ouvert à tout le monde puisqu'association loi 1901</p> <p>-choix activités : pas de consultation directe, rencontres avec le public</p> <p>-communication sur activités proposées : brochures, dépliants, fascicule</p>	<p>-nombre de licenciées : représente 2/3 pour 1/3 d'hommes</p> <p>-évolution : augmentation car gym est un sport féminin et activité principale du club</p> <p>-actions ciblées femmes : non</p> <p>-actions ciblées femmes en difficultés : non, n'est pas intéressé car ne veut pas faire double emploi avec une association déjà présente sur le quartier</p> <p>-intégration femmes dans club : difficultés au début avec public maghrébin mais un des BE est mis à disposition par mairie pour intervenir dans les écoles (pour faire l'EPS) donc plus de problèmes</p> <p>-messages d'incitation à la pratique : sur dispositifs d'aides financières et dispositifs d'accession sans mal à l'aise au niveau de la tenue, de l'accueil ⇨ message global de bénéfices de pratique</p>

COS VILLERS ATHLE

<u>OBJECTIFS</u>	<u>ASPECT SANTÉ DANS LA DISCIPLINE</u>	<u>BENEFICES / AVANTAGES DU SPORT</u>	<u>ADHESION</u>	<u>CONDITIONS DE PRATIQUE</u>	<u>POPULATION</u>	<u>PRATIQUE FEMININE + de 18 ans</u>
<p>-la pratique et l'enseignement de l'athlétisme pour tous</p>	<p>-pour prendre une licence, obligation de fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique -santé = tout de même 1 objectif prioritaire pour le club car dans section loisir et dans section marche nordique, le club est bien sur aspects santé des gens en termes d'apports</p>	<p>-voir différences entre ceux qui pratiquent et ceux qui ne pratiquent pas : morphologiquement ce n'est pas même chose -apporte un équilibre aussi bien physique que psychique, se sentir bien dans sa peau -pour des gens sportifs, c'est une évidence</p>	<p>-<u>modalités</u> : ouvert à tous quelque soit l'âge et le niveau de compétences + prise d'une licence + certificat médical -<u>frais</u> : adhésion annuelle, dépend du type de licence mais c'est aux environs de 100€ -<u>aides financières</u> : possibilités d'étalement de paiement, bons CAF, chèques vacances, ancien dispositif cap sport du CG 54 (un bénéficiaire de ce dispositif s'est inscrit)</p>	<p>-<u>types de pratiques</u> : cœur du métier = athlé ⇒ Athlé de compétition (celui que l'on connaît sur les stades) ; section joggeur ; marche nordique ; enfants pour apprentissage de l'athlétisme -<u>horaires</u> : entraînements adultes le mardi et jeudi ; lundi renforcement musculaire, samedi PPG, mercredi débutants et samedi marche nordique ⇒ Créneaux de 1h30 à 2h -<u>lieu</u> : stade Roger Bambuck, bonne accessibilité -<u>encadrement</u> : entraîneurs adultes hommes et femmes et 1 BE</p>	<p>-<u>populations cibles</u> : tout le monde -<u>choix activités</u> : pas de consultation de la population mais demande de la fédé et besoin de la population de proposer de la marche nordique -<u>communication sur les activités proposées</u> : plaquettes distribuées devant les écoles, site internet</p>	<p>-<u>nombre de licenciées</u> : tous âges confondus, 123 femmes pour 127 hommes = 44 femmes vétérans pour 57 hommes, 15 séniors femmes pour 18 hommes (pour marche nordique, regarder chiffre chez vétérans car inclus) -<u>évolution</u> : oui, de part création de section marche nordique + section loisir chez les + de 40 ans ⇒ <i>Explication</i> : femmes arrivent à se libérer davantage ; le sport loisir se développe de plus en plus -<u>actions ciblées femmes</u> : pas spécifiquement mais avec marche nordique, que des femmes -<u>actions ciblées femmes en difficultés</u> : pas pour le moment mais pourrait envisager de proposer quelque chose à condition qu'il n'y ait pas de différence dans la pratique càd pas de créneaux réservés ni de particularité donc intégration totale -<u>intégration femmes dans club</u> : opportunité car mixité est tout à fait favorable -<u>messages d'incitation à la pratique</u> : sport = primordial pour santé ; course à pied = tout le monde peut pratiquer ⇒ w instances supérieures pour inciter à venir au club et après, éducateur ou entraîneur encourage à une pratique régulière avec message de santé</p>

ANNEXE N° 15

GRILLE D'ANALYSE ENTRETIENS ASSOCIATIONS DE QUARTIER

	<u>OFFRE APS</u>	<u>PERCEPTION DU SPORT : AVANTAGES ET INCONVENIENTS</u>	<u>PERCEPTION DES CLUBS ET ASSOCIATIONS</u>	<u>REPRESENTATIONS PRATIQUES FEMININES/ MASCULINES</u> (lesquelles et raisons)	<u>PRATIQUE SPORTIVE FEMININE</u>	<u>REMARQUES PARTICULIERES</u>
MJC LANEUVEVILLE DEVANT NANCY	<p><u>-activités proposées</u> : Aquagym, gym d'entretien, gym douce, judo, jujitsu, marche, yoga hatha, méditation, relaxation, danse africaine et jazzy-salsa et claquettes</p> <p><u>-lien avec les clubs/associations sportives</u> : 2 activités affiliées directement à une fédération sportive → judo et taekwendo</p> <p><u>-fonctionnement</u> : encadrement par éducateurs sportifs ou diplômés d'état (pour la danse par ex)</p>	<p>-dans cadre d'une diversité d'offre socioculturelle, permet de contribuer au bien-être et à l'entretien physique des gens</p> <p>-pas d'inconvénient particulier</p>	<p>-considérées comme des partenaires à l'échelle locale</p> <p>-chaque association a son secteur d'activité</p> <p>-solidarité associative classique : prêt de matériel, services rendus etc....</p>	<p>-sur 1000 adhérents, 2/3 sont des pratiquantes ⇔ danse, yoga, gym douce et préférence des femmes pour ces activités ⇨ aspect culturel à prendre en compte</p> <p>-demandes particulières : non</p>	<p>-vécu sportif : pas d'éléments</p> <p>-freins à la pratique : signe économique des temps</p> <p>-choix de la pratique (influences) et apports de la pratique (gains) : Soit pour reprendre une activité physique pour les jeunes retraités, soit pour avoir une activité physique d'entretien, rencontrer des gens, une copine vient donc incite (forme de lien social)</p> <p>-actions d'incitation à la pratique: créneaux horaires différents en fonction des activités : en fin d'après-midi et en début de soirée.</p> <p>-lieu : salle des sports de Laneuveville et à la MJC</p>	<p>-prêt à accueillir notre public sous condition de paiement en 3 fois mais ne pense pas que le public viendra car reste trop cher même avec paiement échelonné</p>

	<u>OFFRE APS</u>	<u>PERCEPTION DU SPORT : AVANTAGES ET INCONVENIENTS</u>	<u>PERCEPTION DES CLUBS ET ASSOCIATIONS</u>	<u>REPRESENTATIONS PRATIQUES FEMININES/ MASCULINES</u> (lesquelles et raisons)	<u>PRATIQUE SPORTIVE FEMININE</u>	<u>REMARQUES PARTICULIERES</u>
MJC LILLEBONNE	<p>-<u>activités proposées</u> : Aïkido, judo, taïso, sundo, taïchi, gym fitness et toutes ses déclinaisons , relaxation, yoga, danse africaine</p> <p>-<u>lien avec les clubs/associations sportives</u> : aucun mis à part clubs au sein de la MJC</p> <p>-<u>fonctionnement</u> : intervenants diplômés d'état ou BE et sont salariés donc cotisations relativement élevées</p> <p>⇒ Ce qui détermine les APS proposées, ce sont les équipements (dojo, salle de danse, salle de tennis de table, salle de gym et une salle « vierge », mur d'escalade intérieur et extérieur) + ce que la MJC suppose de la demande des gens exprimée directement ou non</p>	<p>-bien-être physique</p> <p>-entretien physique,</p> <p>-progression</p> <p>-« faire ensemble » : convivialité, cohésion et lien social</p> <p>-pas d'inconvénient</p>	<p>-axe compétition et nombre de licenciés alors que pour MJC ce n'est pas la priorité</p> <p>-pour MJC, c'est amener gens à s'intéresser à une discipline, à progresser dans une discipline ⇒</p> <p>priorité = plaisir, apprentissage individuel et collectif</p>	<p>-<u>gym fitness</u> : majoritairement que des femmes ⇒ esthétique</p> <p>-<u>arts martiaux</u> : majoritairement des hommes</p> <p>-<u>demandes particulières</u> : demandes bien précises et qui ont tendance à suivre une mode ⇒ ex : cours de zumba (gym et danse en musique)</p>	<p>-<u>vécu sportif</u> : pas d'éléments de réponse</p> <p>-<u>freins à la pratique</u> : financier et manque de convivialité</p> <p>-<u>choix de la pratique (influences) et apports de la pratique (gains)</u> : Pas d'éléments de réponse</p> <p>-<u>actions d'incitation à la pratique</u>: Créneaux horaires relativement diversifiés : matin, midi, fin d'après-midi et soir) + accessibilité en termes de transports en commun car en centre ville</p>	<p>-<u>adhésion</u> = 8€ /an, valable dans toutes les MJC de Nancy et après cotisations vraiment variables en fonction activités ⇒ Environ 200€</p> <p>-<u>aides financières</u> : oui et non ⇒ pas de tarification liées aux revenus car pas vraiment le droit ; accepte tous types de règlement : bons CAF, chèques vacances, aides des CCAS, paiement en plusieurs fois + partenariat avec mairie de Maxéville qui propose des aides</p>

	<u>OFFRE APS</u>	<u>PERCEPTION DU SPORT : AVANTAGES ET INCONVENIENTS</u>	<u>PERCEPTION DES CLUBS ET ASSOCIATIONS</u>	<u>REPRESENTATIONS PRATIQUES FEMININES/ MASCULINES</u> (lesquelles et raisons)	<u>PRATIQUE SPORTIVE FEMININE</u>	<u>REMARQUES PARTICULIERES</u>
MJC CENTRE SOCILA NOMADE	<p>-<u>activités proposées</u> : Tennis de table (loisir et compétition), taïchi, relaxation, gym douce, gym Pilates</p> <p>-<u>lien avec les clubs/associations sportives</u> : uniquement le tennis de table qui est un club lui-même</p> <p>-<u>fonctionnement</u> : intervenants bénévoles diplômés fédéraux et salariés</p>	<p>-détente, -compétition (uniquement pour tennis de table) -convivialité -esthétique, garder sa ligne -tout ce qui est lié à la santé</p>	<p>-énormément fréquentés par les jeunes car il est accepté par les familles que les jeunes ont droit à certains loisirs ; ce qui est beaucoup moins évident pour adultes et notamment les mamans</p> <p>-clubs sportifs répondent bien à la demande de pratique des jeunes ⇒ sport = prévention</p> <p>-MJC travaille sur activités qui ne vont pas à priori de soi et sport est un prétexte pour créer du lien social et aspect « sport-santé »</p> <p>-partenariat possible avec clubs ou associations</p>	<p>-relaxation, taïchi, gym douce et Pilates ⇒ image d'activités sportives féminines centrée sur le soin de son corps, garder la ligne...</p> <p>-tennis de table ⇔ uniquement des hommes ; ne se préoccupent pas de l'aspect santé, sont sur l'aspect compétition</p> <p>-<u>demandes particulières</u> : non mis à part d'avoir du temps pour elles</p>	<p>-<u>vécu sportif</u> : majorité femmes n'ont jamais pratiqué de façon régulière du sport, à part dans le cadre scolaire ou loisirs ; mais ne sont pas d'anciennes grandes sportives</p> <p>-<u>freins à la pratique</u> : ça ne fait pas partie de la logique culturelle de se donner du temps pour soi en tant que mère de familles + loisir = luxe donc priorité aux enfants et pensent que ça n'est pas pour elle-même si ce n'est pas cher + problème de faire garder enfants pendant la pratique (financier et temps)</p> <p>-<u>choix de la pratique (influences) et apports de la pratique (gains)</u> : image véhiculée influence le choix et le non choix ⇒ les à priori dus à la non connaissance des activités</p> <p>-<u>actions d'incitation à la pratique</u>: faire connaître les pratiques, accompagner les familles vers l'activité ou les faire venir à la MJC –Centre social, trouver un moyen pour garde enfants, aspect financier à retravailler quand même</p>	<p>Va se renseigner pour entrer dans dispositif « Sport pour Toutes »</p>

	<u>OFFRE APS</u>	<u>PERCEPTION DU SPORT : AVANTAGES ET INCONVENIENTS</u>	<u>PERCEPTION DES CLUBS ET ASSOCIATIONS</u>	<u>REPRESENTATIONS PRATIQUES FEMININES/ MASCULINES</u> (lesquelles et raisons)	<u>PRATIQUE SPORTIVE FEMININE</u>
CENTRE SOCIAL JOLIBOIS	<p>-<u>activités proposées</u> : Gym tonic, step, badminton, tennis de table, tir à l'arc</p> <p>-<u>lien avec les clubs/associations sportives</u> : pas du tout en lien avec les clubs</p> <p>-<u>fonctionnement</u> : le CDOS fournit les animateurs et travaille beaucoup aussi avec Profession Sport 54 qui met à disposition des éducateurs et association du 5^{ème} art de Vandoeuvre</p>	<p>- la pratique sportive chez le public en difficulté n'est pas une priorité donc accèdera au sport que quand leur problématique quotidienne sera ou est réglée</p> <p>-viennent au centre social et dise être en situation de mal-être, veulent se retrouver, retrouver leur féminité ⇒ envie de s'occuper d'elles</p> <p>-sport = 1 moyen pour elles de s'ouvrir à autre chose et notamment à l'insertion professionnelles</p> <p>-avant = introverties, discrètes ; après = épanouies, se sont ouvertes, retrouvent l'image de leur corps</p> <p>-un tremplin pour accéder à autre chose comme du bien-être, insertion professionnelle, se sentir femme, se sentir bien</p>	<p>-se sentent bien au sein du dispositif du centre social donc aller à l'extérieur c'est difficile ⇒ proximité de chez elles, en confiance, se font amies et aller ailleurs ça veut dire retravailler tout ça et ne sont pas accompagnées donc ça leur fait peur</p> <p>-c'est plus loin</p> <p>-créneaux horaires non adaptés</p> <p>-monde associatif n'est pas forcément préparé à accueillir ce type de public</p>	<p>-but centre = leur faire découvrir des pratiques</p> <p>-elles pratiquent les activités qu'elles ont choisies et grosse demande = step donc fonctionne bien car sont régulières</p> <p>-femmes veulent reprendre une activité pour retrouver la ligne, un certain bien-être, un certain équilibre, prendre soin d'elles</p> <p>-<u>demandes particulières</u> : non mis à part au début pour le step</p>	<p>-<u>vécu sportif</u> : pas de grandes pratiquantes, vraiment éloignées de la pratique sportive</p> <p>-<u>freins à la pratique</u> : problèmes quotidiens font qu'elles sont très irrégulières ; ne pas y aller seule ; horaires ; tarifs ; transport ; le culturel</p> <p>-<u>choix de la pratique (influences) et apports de la pratique (gains)</u> : Activités abordables financièrement et demandent des choses courantes comme gym douce, gym tonic, step, tir à l'arc ⇒ choix basique : gym ; pour le reste c'est le centre qui propose car peut-être dû à méconnaissance des disciplines ou sentiment d'incapacité</p> <p>-<u>actions d'incitation à la pratique</u>: développer une relation entraîneur-pratiquantes pendant le dispositif pour ensuite aller dans le club + message d'épanouissement et de bien-être</p>

	<u>OFFRE APS</u>	<u>PERCEPTION DU SPORT : AVANTAGES ET INCONVENIENTS</u>	<u>PERCEPTION DES CLUBS ET ASSOCIATIONS</u>	<u>REPRESENTATIONS</u> <u>PRATIQUES FEMININES/ MASCULINES</u> (lesquelles et raisons)	<u>PRATIQUE SPORTIVE FEMININE</u>
CENTRE SOCIAL OHS BEAUREGARD	<p>-<u>activités proposées</u> : Gym, taïchi, stretching, piscine + hors dispositif, il y a du raffermissement musculaire et du maintien de la forme</p> <p>-<u>lien avec les clubs/associations sportives</u> : aucun</p> <p>-<u>fonctionnement</u> : Profession Sport 54 met à disposition les animateurs pour le dispositif et pour le raffermissement, c'est un éducateur sportif</p>	<p>-apporter du bien-être à la personne</p> <p>-mettre en avant le fait que le physique peut permettre à un moment donné de se sentir mieux psychologiquement parce qu'on fait quelque chose pour soi</p> <p>-permet d'être en bonne santé</p> <p>-équilibre de vie : sport + hygiène alimentaire + rythmes de vie ⇨</p> <p>-facteur d'intégration et de lien social permet de découvrir la structure, de créer des liens avec personnes habitant un même quartier donc rupture d'isolement et création de solidarité</p> <p>-pas d'inconvénients à la pratique mis à part en termes de difficultés de mise en place</p>	<p>-clubs = pour enfants</p> <p>-trop chers</p> <p>-trop éloignés du quartier</p> <p>-pas envie de faire du sport si ça apporte trop de contraintes</p> <p>-femmes se sentent tellement bien dans le dispositif qu'elles n'ont plus envie d'en sortir et d'aller dans les clubs car disent qu'elles ne trouveront pas la même chose dans un club</p>	<p>-uniquement des femmes dans le dispositif donc choix relatif et basique = gym qui est une activité phare</p> <p>-<u>demandes particulières</u> : vélo et aquagym + taïchi mais aquagym inabordable et vélo plus assez de monde intéressé pour garder le créneau</p> <p>+ pas vraiment de demandes, plutôt un mixte entre ce que les travailleurs sociaux peuvent observer et ce que les femmes peuvent demander</p>	<p>-<u>vécu sportif</u> : certaines en ont déjà fait et d'autres non</p> <p>-<u>freins à la pratique</u> : organisation par rapport aux enfants pour les faire garder + certaines ont quelques soucis de santé + dur de se motiver psychologiquement + certaines ont des tas de bonnes raisons</p> <p>-<u>choix de la pratique (influences) et apports de la pratique (gains)</u> : Pour du bien-être et rencontrer des gens</p> <p>-<u>actions d'incitation à la pratique</u>: créneaux adaptés, pas dans l'effort ni la compétition mais dans le fait de bouger</p>

	<u>OFFRE APS</u>	<u>PERCEPTION DU SPORT : AVANTAGES ET INCONVENIENTS</u>	<u>PERCEPTION DES CLUBS ET ASSOCIATIONS</u>	<u>REPRESENTATIONS PRATIQUES FEMININES/ MASCULINES</u> (lesquelles et raisons)	<u>PRATIQUE SPORTIVE FEMININE</u>
CENTRE SOCIAL SAINT MICHEL JERICHO	<p><u>-activités proposées :</u> Gym volontaire, stretching, vélo, danse en ligne et danse country, du rock, de la marche, boxe anglaise (mais que des hommes)</p> <p><u>-lien avec les clubs/associations sportives :</u> gym volontaire est affiliée à la fédé de gym volontaire ; danse en ligne et country affiliées au club de country</p> <p><u>-fonctionnement :</u> intervenants sont des vacataires du centre social ou des bénévoles titulaires de diplômes</p>	<p>-ne recherche pas l'activité pour la pratique de l'activité mais pour ce qu'elle peut apporter dans la relation que va avoir la personne avec la structure</p> <p>-renforce le lien social - permet aux gens de prendre du plaisir</p> <p>-permet du maintien en forme</p> <p>-permet d'être en bonne santé</p> <p>-fait du lien avec d'autres actions de prévention santé menées autour de l'alimentation, l'accès aux soins</p> <p>-valeur transversale du sport = mixité sociale et prévention</p>	<p>-pas ou peu de contact avec le public des quartiers sauf enfants</p> <p>-clubs recherchent avant tout des compétiteurs et gens que nous avons càd supéri à 40ans ça ne les intéresse pas</p> <p>-clubs où il n'y aurait éventuellement pas ces freins ne sont pas présents sur le territoire</p>	<p>-disciplines préférées : gym ⇒ Choix basic car c'est plutôt le fait qu'elles voient l'activité comme un prétexte, un moyen de sortir de leur vie quotidienne ⇒ Autonomie, indépendance, plaisir, rencontres de nouvelles personnes ⇒ Pratique utilitaire pour rester en forme, apprendre comment leurs corps fonctionnent, prendre du temps pour elles</p> <p>-hommes : pas présents dans dispositif mais mixité dans la danse en ligne et que des hommes en boxe anglaise</p> <p><u>-demandes particulières :</u> aucune</p>	<p><u>-vécu sportif :</u> rapport au sport quasi nul : ne marchent pas ou peu, pas de vélo, se déplacent de manière utilitaire car ne fait pas partie de leur patrimoine culturel ni construction personnelle donc découverte du sport à travers les enfants En GV, elles ont déjà fait du sport avant donc sont capables de choisir et d'aller vers quelque chose qui va leur plaire ⇒ pas comme ça pour les autres</p> <p><u>-freins à la pratique :</u> éloignement physique, culturel qui est considérable ⇒ 2 mondes qui ne se côtoient pas donc faire énormément d'efforts car ce n'est pas naturel</p> <p><u>-choix de la pratique (influences) et apports de la pratique (gains) :</u> Relatif car très limité</p> <p><u>-actions d'incitation à la pratique:</u> faut un intermédiaire pour aller dans clubs car avant d'adhérer à la pratique en elle-même, faut adhérer au lieu + formation très spécifique des personnes qui encadrent + accompagnement par un travailleur social + ludique, loisir car effort physique pas naturel + adaptation horaires + proximité du lieu + quotient familial pris en compte</p>

CENTRE SOCIAL LA CLAIRIERE HAUT DU LIEVRE	<u>OFFRE APS</u>	<u>PERCEPTION DU SPORT : AVANTAGES ET INCONVENIENTS</u>	<u>PERCEPTION DES CLUBS ET ASSOCIATIONS</u>	<u>REPRESENTATIONS PRATIQUES FEMININES/ MASCULINES</u> (lesquelles et raisons)	<u>PRATIQUE SPORTIVE FEMININE</u>
		<p>-activités proposées : Step, Gym, danse, natation initiation et perfectionnement, vélo en initiation</p> <p>-lien avec les clubs/associations sportives : aucun ; travaille uniquement avec dispositif + réflexion sur étape 2 qui n'est pas encore mise en place</p> <p>-fonctionnement : CDOS met à disposition éducateurs sportifs</p>	<p>-sortir de chez elles -retrouver un rythme dans leur quotidien -prendre soin d'elles -s'intéresser à leur corps pour la 1^{ère} fois -besoin de se retrouver mieux -maigrir -prendre du plaisir dans la pratique mais aussi dans le fait de rencontrer des gens, de se faire des amies ⇒ Notion de bien-être : prendre soin de son corps, prendre un temps pour soi, être plus en forme ⇒ Notion de lien social : réseau de connaissance, convivialité, solidarité -questionnement sur la santé avec actions de santé régulières et réflexion menée chaque année ⇒ partenariat avec Maison du Diabète et de Nutrition + école de Kiné + info sur nutrition</p>	<p>-centre social a essayé d'entamer un partenariat avec l' ASHDL Nancy Basket qui est une association sportive présente sur le quartier mais pour le moment un peu en stand by car pas encore aller voir un match</p> <p>- monde sportif : assez cloisonné càd on vient, on paye, on pratique mais pour femmes du dispositif ce n'est pas ce qu'elles recherchent ⇒ centre social est un endroit familial, dans le quartier donc rassurant et convivialité alors que dans clubs, pas forcément</p>	<p>-il y a seulement des femmes qui ont besoin de faire du sport ; l'activité en soi n'est pas si importante que ça</p> <p>-viennent pour se faire du bien, maigrir, se sentir bien après, évacuer les tensions et les conflits, les soucis car femmes avec un quotidien compliqué, rempli de stress</p> <p>-en natation, c'est aussi vaincre des à priori, des préjugés car ce sont éducateurs sportifs masculins qui encadrent donc barrière des sexes à vaincre et accepter de se dire que si on fait du sport, on peut être aussi amené à se retrouver avec des hommes</p> <p>-demandes particulières : être écouté et accompagné dans leur pratique + marche pendant les congés</p>

	<u>OFFRE APS</u>	<u>PERCEPTION DU SPORT : AVANTAGES ET INCONVENIENTS</u>	<u>PERCEPTION DES CLUBS ET ASSOCIATIONS</u>	<u>REPRESENTATIONS PRATIQUES FEMININES/ MASCULINES</u> (lesquelles et raisons)	<u>PRATIQUE SPORTIVE FEMININE</u>
SERVICE COHESION SOCIAL DE JARVILLE	<p>-<u>activités proposées</u> : Gym douce, gym tonic et cycles courts de vélo en initiation ou perfectionnement, de tennis de table, d'aïkido et de tir à l'arc (cycle de 6 à 10 séances de découverte) + étape2 : badminton avec le TSB de Jarville et marche avec MJC Jarville ça a marché parce qu'il y a eu une personne qui s'est senti sensibilisé)</p> <p>-<u>lien avec les clubs/associations sportives</u> : oui pour tir à l'arc, vélo, aïkido</p> <p>-<u>fonctionnement</u> : éducateurs mis à disposition par le CDOS</p> <p>⇒ Les clubs ou associations ne sont pas prêts sur un plan éthique de recevoir ce public et quand on parle de ces personnes des dispositifs, on pense tout de suite à des personnes assistées, au côté social et ont énormément peur que ces personnes là n'aient pas la fibre de la compétition, ni de l'assiduité et de continuité de pratique</p> <p>⇒ Pense qu'aux licences et ne sont pas dans l'ouverture à ce public car ne correspond pas à leur public habituel</p>	<p>-c'est un tremplin, un projet prétexte pour travailler sur d'autres problématiques comme le lien social, la mixité sociale, l'estime de soi, la mobilité et une éventuelle insertion ou réinsertion professionnelle</p> <p>-peut créer dans certains foyers des conflits avec les conjoints par rapport au temps destiné à la famille et par rapport au temps destiné au pour soi</p> <p>-pas sur du maintien ou sur de l'AP purement sportive, mais plus sur prendre soin de soi pour se sentir bien dans sa peau et être belle</p>	<p>-certaines sont très très ouvertes pour aller dans des clubs et font elles-mêmes la démarche de l'étape 2 ; par contre l'état d'esprit de la préparation de passer d'un dispositif comme SPT où elles ne sont qu'entre elles (clan, famille, copines) et arriver dans un club avec un autre état d'esprit où vous prenez votre place, vous faites votre cours et vous n'échangez pas avec les autres donc ça ça leur manque ⇒ franchir le pas à plusieurs mais pas seule et si leadership du groupe ne fait pas la démarche, elles ne le feront pas</p>	<p>-choix classiques, notamment pour gym car activité phare qui leur permet de prendre soin d'elles ⇒ esthétique + bien-être + au début, service a proposé aussi cette activité donc choix orienté</p> <p>-concernant les autres activités, au départ réticences : elles pensaient que ce n'était pas des activités faites pour elles et stéréotypes concernant l'aïkido (considéré comme art martial donc pour les hommes) mais démarche d'accompagnement pour essayer et ensuite voir si ça plaît ou pas ⇒ « vous venez essayer et voir si ça vous plaît, ne vous freinez pas dès le début »</p> <p>-<u>demandes particulières</u> : dépend du temps et de ce qu'elles veulent mais travaille sur nutrition et postures (école de kiné) + demande d'apprendre à connaître son corps par l'auto massage et le massage</p>	<p>-<u>vécu sportif</u> : pas vraiment de passé sportif ou d'AP, mis à part la marche pour se déplacer</p> <p>-<u>freins à la pratique</u> : financier, appartenance à des « castes » donc problème d'image de classes sociales</p> <p>-<u>choix de la pratique (influences) et apports de la pratique (gains)</u> : Par effet de groupe, par image véhiculée par médias (matraquage corps maigres), par le quotidien et le milieu dans lequel elles vivent donc choix de gym ⇒ + vélo = un besoin car veulent accompagner leurs enfants en ballade participation aux loisirs de leurs enfants + liberté + mobilité</p> <p>-<u>actions d'incitation à la pratique</u>: voir pour faire échancier de paiement donc négocier pour fractionner le paiement ; découvrir le lieu et les activités ; pratiquer en même temps que les scolaires donc intégration dans la structure mais pas encore à un autre groupe ; accompagnement du public + contrat</p>

GRILLE D'ANALYSE ENTRETIENS POPULATION FEMININE PRATIQUANTE DES DISPOSITIFS

	<u>SENS GENERAL DU SPORT POUR LA PERSONNE</u>	<u>APPORTS / INTERETS DE LA PRATIQUE D'UN SPORT</u>	<u>PERCEPTION CLUBS ET ASSOCIATIONS SPORTIVES</u>	<u>PREFERENCE DISCIPLINES SPORTIVES</u>	<u>ENGAGEMENT DANS UNE PRATIQUE REGULIERE</u>	<u>AIDES FINANCIERES</u>
X (dispositif « Sport et Insertion »)	<p>-besoin vital</p> <p>-quelque chose de très important, formidable</p> <p>-1 drogue</p>	<p>-soupape de sécurité</p> <p>-si ne fait pas de sport, elle n'est pas bien, se sent mal</p> <p>-maintenir un poids, surveiller son corps, s'embellir, être bien dans sa peau</p>	<p>-super bien</p> <p>-si y a de l'AP, c'est bien pour elle</p>	<p>-<u>par rapport à d'autres activités, classification du sport</u> : n'a pas d'autres loisirs mis à part télévision et musique donc fait essentiellement de l'activité physique ⇒ C'est une priorité sur tout</p> <p>-<u>intérêt pour disciplines</u> : aime toutes les disciplines et fais de la marche, du vélo d'appartement ⇒ Ce qu'il y a de + facile à faire</p>	<p>-en fais déjà par elle-même</p> <p>-ne veut pas aller dans un club de remise en forme car création d'un sentiment de jalousie (gens se regardent, notion de beauté)</p> <p>-préfère économiser pour s'acheter des appareils pour pratiquer chez elle et ne pas se comparer aux autres</p>	<p>-dispositif mais ne sait pas si a droit à d'autres aides</p> <p>-pas de frein financier mais plutôt aspect jalousie pour ne pas vouloir pratiquer en club ou associations avec d'autres personnes (sauf hommes)</p>

	<u>SENS GENERAL DU SPORT POUR LA PERSONNE</u>	<u>APPORTS / INTERETS DE LA PRATIQUE D'UN SPORT</u>	<u>PERCEPTION CLUBS ET ASSOCIATIONS SPORTIVES</u>	<u>PREFERENCE DISCIPLINES SPORTIVES</u>	<u>ENGAGEMENT DANS UNE PRATIQUE REGULIERE</u>	<u>AIDES FINANCIERES</u>
X (dispositif « Sport pour Toutes »)	<p>-c'est très bien</p> <p>-très important</p> <p>-formidable</p> <p>-ça lui a manqué pendant les vacances car y en avait pas</p>	<p>-se faire des amies</p> <p>-contente de venir</p> <p>-se sentir bien et mieux</p> <p>-un bien-être</p>	<p>-représentent quelque chose d'important pour les quartiers</p> <p>-permet de se retrouver, de faire connaissance avec des gens</p> <p>-« c'est cher et ne se préoccupent pas trop de nous »</p> <p>-si non existence du dispositif, ne pourrait pas faire de sport</p>	<p>-<u>par rapport à d'autres activités, classification du sport</u> : autant d'importance que d'aller au cinéma, au théâtre, aller boire un café en ville...</p> <p>-<u>intérêt pour disciplines</u> : gym et marche + actions en lien avec alimentation permet de faire le lien entre la santé et le sport</p> <p>+ aime bien quand ça bouge un peu</p>	<p>-accessible sous deux conditions : financièrement et physiquement ⇒ c'ad pas trop cher, pas trop éloigné de chez elle ou du centre social et pas trop « violent » physiquement</p> <p>-continuerait la gym</p>	<p>-non, donc pour ça qu'elle vient faire du sport au centre social car ça lui coûte 50 centimes d'euros la séance</p> <p>-ne sait pas si droit à une aide pour s'inscrire dans une association et pense que non !</p>

	<u>SENS GENERAL DU SPORT POUR LA PERSONNE</u>	<u>APPORTS / INTERETS DE LA PRATIQUE D'UN SPORT</u>	<u>PERCEPTION CLUBS ET ASSOCIATIONS SPORTIVES</u>	<u>PREFERENCE DISCIPLINES SPORTIVES</u>	<u>ENGAGEMENT DANS UNE PRATIQUE REGULIERE</u>	<u>AIDES FINANCIERES</u>
X (dispositif « Sport pour Toutes »)	-c'est très bien -procure du bien- être -sport = santé	-un certain bien- être -se conserver en bon état	-cher -ce qui prime, c'est leurs licenciés	- <u>par rapport à</u> d'autres activités, <u>classification du</u> <u>sport</u> : pas de classement, important pour elle ; autant important que d'aller au cinéma ou se promener - <u>intérêt pour</u> <u>disciplines</u> : gym et marche à pieds ; ne peut pas faire autre chose à cause soucis de santé	PAS DE REPONSE ⇒ Interview un peu particulière car est partie en plein entretien comme si ça ne l'intéressait pas ⇒ Travailleur social m'a expliqué que c'était normal et habituel de sa part	PAS DE REPONSE ⇒ Interview un peu particulière car est partie en plein entretien comme si ça ne l'intéressait pas ⇒ Travailleur social m'a expliqué que c'était normal et habituel de sa part

	<u>SENS GENERAL DU SPORT POUR LA PERSONNE</u>	<u>APPORTS / INTERETS DE LA PRATIQUE D'UN SPORT</u>	<u>PERCEPTION CLUBS ET ASSOCIATIONS SPORTIVES</u>	<u>PREFERENCE DISCIPLINES SPORTIVES</u>	<u>ENGAGEMENT DANS UNE PRATIQUE REGULIERE</u>	<u>AIDES FINANCIERES</u>
X (dispositif « Sport pour Toutes »)	<p>-bon pour la santé</p> <p>-impression que ça l'aide car en longue maladie donc ne travaille plus</p> <p>-se sent plus en forme quand elle fait du sport</p> <p>-aide à maintenir son poids</p> <p>-voir du monde = avoir un contact humain qui n'existerait pas sans le sport</p>	<p>-aspect santé</p> <p>-aspect convivialité</p> <p>-sortir de chez soi</p> <p>-après sport, se sent mieux</p> <p>-quand il n'y en a pas, sentiment de manque</p>	<p>-trop cher, pas accessible</p> <p>financièrement car gens dans dispositif ont de faibles revenus</p> <p>-ne se sentirait pas à sa place car différents du dispositif</p>	<p>-<u>par rapport à d'autres activités, classification du sport</u> : le place assez haut par rapport au culturel mais quand même juste en-dessous de celui-ci</p> <p>-<u>intérêt pour disciplines</u> : idem Irène sur rapport alimentation et activité physique</p>	<p>-oui mais faut que ça reste accessible en termes de prix (très corrects) + proche du quartier pour ne pas prendre de véhicules</p> <p>-continuerait la gym et la relaxation</p>	<p>-pas au courant des aides auxquelles elle aurait droit</p> <p>-considère le dispositif comme une aide</p>



MEMOIRE DE FIN D'ETUDE DE MASTER



Pistes de réflexion pour une continuité de la pratique d'activités physiques et sportives en association du public féminin en difficulté financière et/ou sociale issu des dispositifs « Sport et Insertion » et « Sport pour Toutes » du conseil général de Meurthe-et-Moselle

COLAUTTI Mélanie

Université de Lorraine-UHP Nancy

Juin 2012

MOTS CLES : accès à la pratique physique et sportive, public féminin, difficulté financière et/ou sociale, dispositifs, activité physique et sportive, intégration, mouvement sportif, associations de quartier, bien-être

RESUME : Malgré une volonté politique du ministère des Sports de mettre en place une stratégie visant à promouvoir le développement de la pratique sportive pour tous les publics notamment les publics en situation de précarité sociale et/ou financière, force est de constater qu'il est difficile pour ces personnes et en particulier les femmes, d'avoir accès à cette pratique. Les freins à la pratique sont d'ordres culturels, sociaux, économiques et matériels.

En affirmant le rôle du sport comme facteur de solidarité et en œuvrant à l'accessibilité de tous les publics à l'offre sportive et particulièrement aux publics fragilisés financièrement et/ou socialement, le conseil général de Meurthe-et-Moselle favorise l'accès à la pratique des adultes en difficulté à travers deux dispositifs « Sport et Insertion » et « Sport pour Toutes » qu'il supporte en partenariat avec le Comité Départemental Olympique et Sportif 54. Ces deux dispositifs s'inscrivent dans un objectif global d'amélioration de la qualité de vie des bénéficiaires à travers la recherche d'un bien-être. L'objectif est, à moyen terme, pour ce public d'intégrer une association sportive ou un club. Cependant, il y a une rupture de la pratique sportive après les dispositifs. Plusieurs raisons peuvent l'expliquer.

Ce mémoire présente le contexte dans lequel s'inscrit notre réflexion et les ressentis des différents acteurs concernés par ce constat issu du mouvement sportif (avec les comités départementaux et les associations sportives) et des associations de quartier (avec les MJC et les centres sociaux), ainsi que des propositions de pistes de réflexion pour le conseil général de Meurthe-et-Moselle et les entités proposant une offre d'APS dans l'objectif de faciliter l'accueil et l'intégration en association des femmes issues des dispositifs.

KEYWORDS: access to sport and physical practice, women, financial and/or social difficulties, schemes, sport and physical activities, integration, sport community, local and neighbourhood associations, well-being

ABSTRACT : Despite the political will of the French Ministry of Sports to set up a strategy promoting the development of sport practice for everyone and more particularly for people with social and/or financial problems, access to sporting activities remains difficult for these people and especially for women. The obstacles to sport and physical practice can be cultural, social, financial and material.

By asserting the role of sport as a factor of social solidarity and by working on the accessibility to sporting activities for everyone and particularly for those with financial and/or social difficulties, the Conseil Général of Meurthe-et-Moselle promotes the access to sport activities for disadvantaged adults through two schemes in partnership with the Comité Départemental Olympique et Sportif 54: "Sport and Integration" and "Sport for Every Woman". The global objective of these two schemes is to improve the life of the people involved in them through the pursuit of well-being. In the medium term, the goal is the integration of these people into a sport association or a club. However, after the end of the schemes, the practice of sport activities stops. Several reasons can explain it.

This dissertation presents the context which supports our reflection and the experience and feelings of the different actors concerned by this situation coming from the sports community (from the local authorities and sport associations) and the local and neighbourhood associations (from Youth and Culture Centres and social centres). It also suggests possible lines of approach for the Conseil Général of Meurthe-et-Moselle and the structures offering sport and physical activities to facilitate their accessibility in association with the women involved in the two schemes.